John Carter Brown
Library
Brown University

The Gift of
The Associates of
The John Carter Brown Library

L'ARCHITECTURE NAVALE;

AVEC

LE ROUTIER DES INDES

ORIENTALES ET OCCIDENTALES.

L'ARCHITECTURE NAVALE,

CONTENANT

LA MANIERE DE CONSTRUIRE les Navires, Galeres & Chaloupes, & la Definition de plusieurs autres especes de Vaisseaux.

AVEC

Les Tables des Longitudes, Latitudes & Marées, Cours & distances des principaux Ports des quatre parties du Monde; une Description des Dangers, Ecueils, & l'explication des Termes de la Marine. Le tout enrichy de Figures.

Par le Sr. DASSIE', C. R.

A PARIS,

Chez JEAN DE LA CAILLE, ruë S. Jacques, à la Prudence.

M. DC. LXXVII.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.

L'ARCHITECTURE
NAVALE.

AU LECTEUR.

NOvs avons un grand nombre d'Autheurs qui ont amplement traité de toutes les parties des Mathematiques, & principalement de l'Architecture Civile & Militaire; Mais il semble qu'ils ont negligé de nous instruire de l'*Architecture Navale*, par laquelle outre qu'on a découvert le Nouveau Monde, qui a pour le moins autant d'étenduë que toutes les autres parties de la Terre, on a connu encore plusieurs Peuples qui vivoient sans Police & sans Religion, & qui sans le secours de cette admirable Science, n'auroient pas esté instruits des lumieres de l'Evangile. C'est par elle aussi que les Princes font connoistre leur gloire aux Nations les plus éloignées, & que par le mouvement qu'elle donne à leurs Armées Navales, elle fait la grandeur, la felicité, l'éclat & la puissance de leurs Empires.

Mais, qu'est-il necessaire d'employer beaucoup de paroles pour faire l'éloge de cette belle Science, & pour faire connoistre son importance & son utilité, apres l'honneur que luy fait nostre invincible Monarque, de la mettre au nombre des grandes connoissances qu'il a, & des soins sans relâche qu'il prend pour rendre son Regne des plus augustes, des plus heureux, & des plus florissans. Le prodigieux nombre de Vaisseaux qu'il fait bâtir, & l'ouverture qu'il fait de nouveaux Ports, sont des témoignages irreprochables de son application & de ses veilles infatiguables.

Ce qu'aujourd'huy je donne au public, n'est qu'un petit échantillon & qu'un avant-coureur d'une infinité de belles & utiles recherches que je dois aux emporte-

mens de mon opiniâtre curiosité, & que je vous prepare. Les Maistres les plus éclairez, sans doute, y pourront découvrir des defauts ; Mais enfin je me persuade qu'ils me les pardonneront volontiers, quand je leur auray dit que je n'ay pû trouver d'Autheur que j'aye pû suivre dans mon entreprise, pour me tirer des difficultez qui s'y sont rencontrées, & qu'aussi le principal sujet de mon dessein n'a esté que de reduire en Art le plus methodiquement qu'il m'a esté possible, une Science si necessaire & si utile à l'Estat, de le rendre familier, d'inciter ces sçavans Mathematiciens & ces Illustres Ingenieurs de l'Academie Royale, à chercher des moyens infaillibles pour rendre les Vaisseaux plus legers à la voile, & trouver le juste poids des tonneaux & la veritable symetrie, afin de rendre l'*Architecture Nauale* au plus haut point de la perfection. Voicy l'ordre que j'ay tenu.

Dans le premier Livre j'explique les Termes de Geometrie, avec la Pratique des trais du compas, qui sont necessaires pour representer le plan & la proportion d'un Navire, les termes de la Marine qui sont en usage, les definitions de plusieurs sortes de Vaisseaux. Je distingue toutes les proportions & mesures de toutes les parties d'un Vaisseau, representées par les Figures ; la Description generale de tous les Aggrests, les Manœuvres, les Equipages, & les Inventaires de tout ce qui est necessaire pour l'équiper & le mettre en estat de naviger, avec l'estat de dépence pour la construction d'un Navire de cent six pieds de quille. J'y ay joint aussi la liste des Admiraux & des Officiers necessaires pour la conduite & deffence d'un Vaisseau, l'estat & les noms des Officiers des Vaisseaux du Roy.

Dans le second Livre, je donne l'explication des Termes pour la construction de la Galere & de la Chaloupe, la distribution de leurs parties representées par leurs figures, la description generale de tous les Aggrests, Equipages, Victuailles, & de ses autres dépendances ; dépences ordinaires & extraordinaires, fonctions des

Officiers neceſſaires pour la conduite & deffence : noms des Capitaines & Officiers : Reglement du Roy pour les honneurs & ſaluts : Ordonnance pour la ſubſiſtance des Officiers, Mariniers, & Soldats.

Dans le troiſiéme Livre vous trouverez les Tables des Longitudes, Latitudes, & Marées ; leurs courſes avec les routes, cours & diſtances des principaux Ports des quatre parties du Monde, & un Advertiſſement des dangers & des écueils.

Comme l'uſage de ces Bâtimens ſert principalement au commerce, j'y ay ajouté, en faveur des Negotians, *Le Routier des Indes Orientales & Occidentales*, tiré des plus recens & meilleurs Autheurs, contenant plus de trente differentes Navigations, les Saiſons propres à y faire voyage ; Une deſcription des Profondeurs & Anchrages, des Havres & Ports de Mer. Voila, cher Lecteur, les fruits de mes peines & de mon étude, que je te preſente, & que je te prie d'agréer, ſi tu leur fais un accuëil favorable, je te donneray au premier jour l'Art de conduire les Vaiſſeaux par le moyen des nombres du quartier de reduction de l'Echelle Angloiſe, & par des Tables tres-utiles à tous les Officiers de Marine, qui leur enſeigneront en peu de temps l'art de naviger & de conduire un Navire, qui aura pour ſon Titre, *La Science du Pilote*.

EXTRAICT DV PRIVILEGE DV ROY.

PAR Grace & Privilege du Roy en datte du 27. Decembre 1675. Signe DENYS. Il eſt permis à JEAN DE LA CAILLE, Marchand Libraire à Paris, d'imprimer ou faire imprimer pendant le temps de ſept années, un Livre intitulé l'*Architecture Navale*, & *La Science du Pilote, &c.* Avec défences à tous Imprimeurs, Libraires & autres d'en imprimer, vendre ny debiter, pendant ledit temps, ſans le conſentement de l'Expoſant, à peine d'amande, confiſcation des exemplaires, & de tous dépens, dommages & intereſts, comme il eſt plus amplement porté par leſdites Lettres.

Regiſtré ſur le Livre de la Communauté des Marchands Libraires Imprimeurs de Paris, le 1. Octobre 1676. Signé THIERRY, Scindic.

Achevé d'imprimer pour la premiere fois le 25. Novembre 1676.

Les Exemplaires ont eſté fournis.

L'AR-

A SON ALTESSE MONSEIGNEVR LE DVC DE VIVONNE ET DE MORTEMART,

Pair & Mareſchal de France, Prince de Tonnay-Charente, Gouverneur & Lieutenant General pour le Roy des Provinces de Brie & Champagne, Lieutenant General és Mers & Armées Navales, & Vice-Roy de Sicile.

MONSEIGNEVR,

Je n'aurois jamais oſé entreprendre de vous dédier cet Ouvrage de l'Architecture

Navale, si i'eusse creu me pouvoir dispenser de vous offrir une chose qui vous appartient. I'ay creu qu'en un temps où vous faites l'admiration de tout le monde, c'estoit un crime de ne pas reconnoistre un merite si generalement reconnu, & demeurer dans le silence lors que la gloire de vostre nom a remply toute l'Europe pour ne rien dire de plus. Souffrez donc, MONSEIGNEVR, que i'aye cet avantage de publier avec iustice, ce qui vous fait meriter l'estime du plus grand Monarque du monde.

Ie n'ay pas dessein de faire le dénombrement de tous les grands Hommes qui nous peuvent fournir diverses branches de vostre illustre Famille, ny de parler de la Noblesse de vôtre sang, de vos ayeuls, & de leurs belles actions. Cette Lettre deviendroit une longue Histoire, & se changeroit en des Annales entieres. L'Histoire & la Renommée en publient beaucoup plus que ma plume n'en sçauroit écrire : il faut pourtant avoüer, MONSEIGNEVR, que parmy les grands Hommes qui ont fait la gloire de vostre Maison, il n'y en a point qui l'ayent fait éclater davantage ; toutes vos actions sont autant de suiets d'admiration & d'étonnement.

Vous avez contraint Alger à vous demander la Paix : vos armes & vos foudres ont abbatu l'orgueil de ces Corsaires, & vous ne leur avez laissé que la gloire de se venter de vous estre soûmis : C'est ce que l'Espagne n'osoit entreprendre, c'est ce que l'Angleterre toute puissante qu'elle est n'a pû faire, & ce que les Nations les plus barbares vous demandoient pour la liberté & seureté de leur commerce.

Il n'est point d'occasion glorieuse qui échappe à vostre courage ; La gloire vous suit partout, si Nostre invincible Monarque commande aux plus braves de son Armée au fameux passage du Rhin, il vous void aussi-tost à la nage, il loüe vostre noble ardeur, qu'il voit forcer les ennemis au Tolus ; & il estime la blesseure que vous y recevez, parce qu'elle n'est pas moins la marque du respect que vous rendez à l'estime de sa Maiesté, que la preuve de vostre valeur. L'éclat des actions de cette nature fit autrefois les Dieux de l'antiquité, & les vostres vous attirent les vœux & l'admiration de tout le monde.

En un mot, MONSEIGNEVR, la Mer devient fiere de vos Triomphes, la Mediterranée retentit des bruis de vos Victoires : les Ennemis mesmes de l'Estat ont tous en-

ſemble de la veneration pour vos Armes, les Eſpagnols & les Hollandois avec toutes leurs forces Navales, n'ont eu que la penſée & le deſir de vous diſputer le paſſage du Phare de Meſſine, ces Villes Auguſte & Palerme (dont la journée extraordinaire répond à celle de Lepante) & tant de Places conquiſes au Levant, ſont les Trophées & les bouches pour laiſſer à la poſterité des monumens de vos belles actions.

Vous n'avés pas ſeulement de la hardieſſe & du courage dans les entrepriſes difficiles; mais auſſi de la prudence & de la moderation dans vos conſeils. Dans Meſſine vous avez acquis des Suiets au Roy, vous avez rendu la liberté à ces Peuples, vous les avez maintenus dans leurs franchiſes; vous avez dompté l'orgueil de leurs Ennemis par des combats continuels; & apres avoir changé leur Politique, voſtre prudence a prevenu les conſpirations de leurs Ennemis; elle a calmé les troubles, & elle a tiré de leur captivité & de leurs miſeres leur repos & leur bon-heur. Meſſine vous doit des Statuës & des Pyramides, des Temples & des Autels. On peut dire avec verité, MONSEIGNEVR, que vos actions ſont autant de miracles, dont les moindres peuvent ſervir de couronne-

ment à toutes celles de vos Predeceſſeurs, & de modele à tous vos deſcendans.

Je ne doute pas, MONSEIGNEVR, que l'on ne m'accuſe de temerité & d'imprudence, de vous offrir un ouvrage, que la France ne connoiſt encore qu'imparfaitement: Mais Dieu ne rebute point les Offrandes qu'on luy fait, quoy qu'elles ſoient infiniment au deſſous de luy, j'oſe me promettre que vous ne refuſerez pas celle que vous fait avec autant de ſoûmiſſion que de reſpect,

MONSEIGNEVR,

DE VOSTRE ALTESSE,

Le tres-humble & tres-obeïſſant ſerviteur,
F. DASSIE.

Fautes ſurvenuës au premier Livre.

Folio 3. ligne derniere, il faut enſuite du point, *liſez*, il faut du point. Fol. 8. lig. 13. remorgner, *lif.* remorguer. Idem en la derniere ligne, barquatte, *lif.* barquette. Fol. 28. ligne derniere, calambans, *lif.* galaubans. Fol. 51. corrigez en la Table de la conſtruction des Navires, la colomne du port des Tonneaux, & mettez 1932. au lieu de 1800. & au deſſous, 1745. 1554. 1329. 1180. 1042. 941. 858. 668. 597. 591. 439. 375. 299. 214. & 194. Fol. 62. lig. 23. la verque, *lif.* la vergue. Fol. 85. lig. 30. il aura, *lif.* il a. Idem lig. 33. il aura, *lif.* il a. Idem lig 34. qui accompagneront, *lif.* qui accompagnent.

Fautes au 2. & 3. livre.

Fol. 182. l. 7. rendition, *lif.* reddition. Fol. 184. l. 6. anciatiques, *lif.* anſeatiques. Fol. 186. lig 6. Gegery, *lif.* Gigery. Fol. 206. l. 13. l'iſle de Californie, *lif.* la coſte de Californie. Fol. 225. l. Palme, *lif.* Palamos. Fol. 226. l. 9. de Cëan, *lif.* de Caën. Fol. 227. l. 6. Coulogne *lif.* Courogne. Idem l. 7. davero, *lif.* dovero. Fol. 229. l. 2. en, *lif.* a. Fol. 231. l. 21. Fimmurchie, *lif.* Finmarchie. Fol. 238. Cefalonie, *lif.* Cephalenie. Fol. 245. l. 14. nouvelle Amerique, *lif.* nouveau Mexique. Fol. 232. l. 7. Frigeriſtad, *lif.* Friderifſtat, Fol. 246. l. 20. l'iſle de Toiſtan, *lif.* l'iſle de Triſtan. Fol. 247. l. 16. l. d'Angona, *lif.* l. d'Angora. Idem l. 27. Caien, *lif.* Ayen. Fol. 250. l. 23. Tanegoaima, *lif.* Tanagarima. Idem l. 24. bango, *lif.* bungo. Fol. 255. l. 24. demeſnes, *lif.* domeſnes. Fol. 265. d'orde, *lif.* d'ordre.

Fautes au Routier.

Fol. 8. l. 2. au lof, *lif.* à lof. Fol. 9. lig 2. au lof, *lif.* à l'of. Fol. 18. l. 27. algraves, *lif.* algarues, fol. 43. l 9. Lorumba, *lif.* Torumba, fol. 49. lig. 13. au lof. liſez à lof. Fol. 59. l. 20. monſia, *lif.* monſia. Fol. 68. l. 11. Melie, *lif.* Calipe, fol. 27. pedrodos banhos, *lif.* pedro dos bannos. Fol. 99. l. 24. garimon, *lif.* carimon, fol. 101. l. 27. voſtre cors, *lif.* voſtre cours. Fol. 159. l. 21. en Iapon, *lif.* au Iapon. Idem & en l'iſle de Cabexuma, *lif* & de l'iſle de Cabexuma. Fol. 160. l. 2. Chinchen, *lif.* Chincheo. Fol. 168 l penultiéme, l'avane, *lif.* la havane. Fol 173. l. 5. qui eſt l'iſle antigua, *lif.* qui eſt entre l'iſle antiqua. Fol. 179. l. 18. S. Iean de Luz, *lif.* S. Iean d'Vlna, Idem l. 24 S. Iean de Luz, *lif.* S. Iean d'Vlna. Fol. 180. lig. 33. S. Iean de Luz, *lif.* S. Iean d'Vlna.

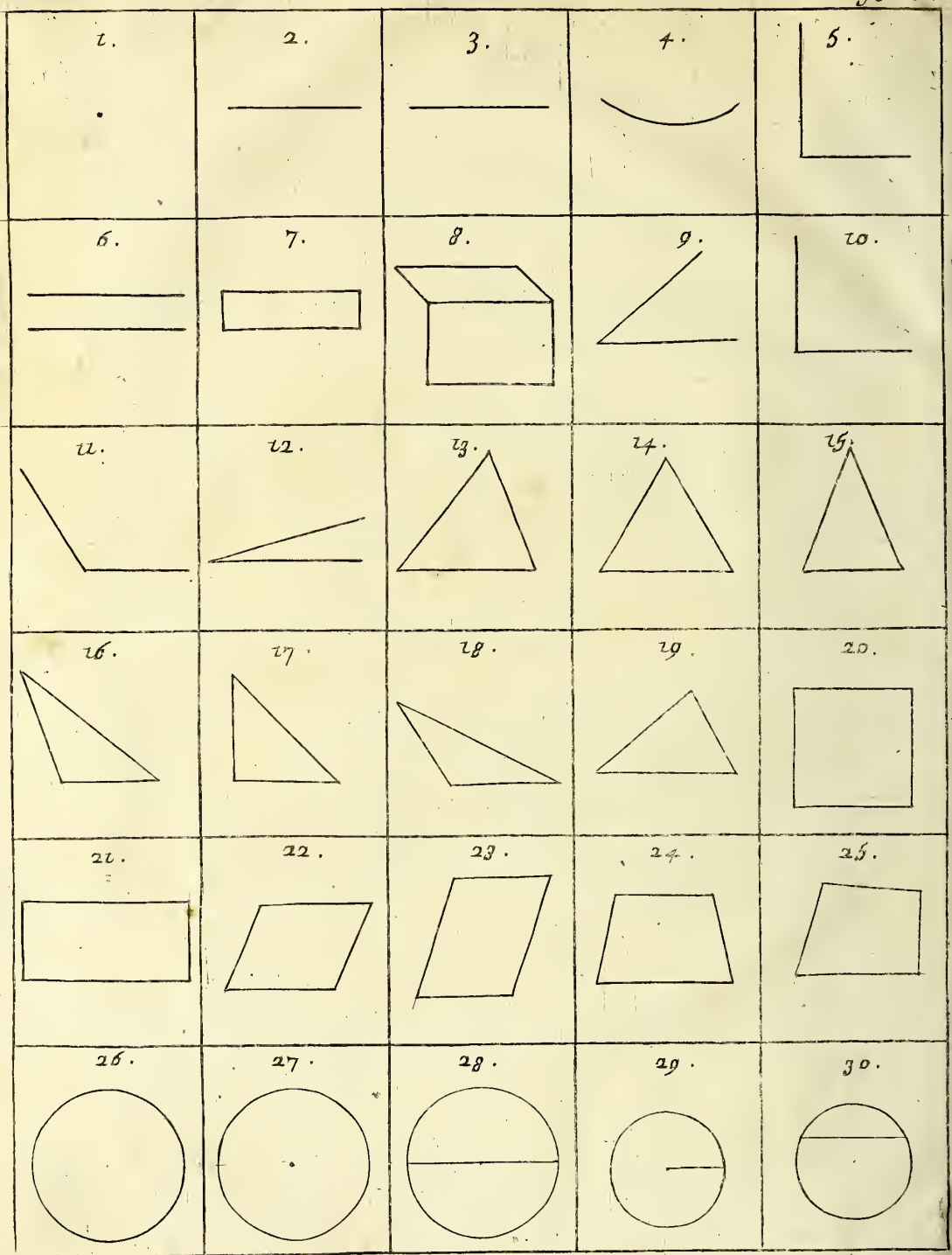
1.
2.
3.
4.
5.
6.
7.
8.
9.
10.
11.
12.
13.
14.
15.
16.
17.
18.
19.
20.
21.
22.
23.
24.
25.
26.
27.
28.
29.
30.

L'ARCHITECTURE NAVALE.

LIVRE PREMIER.

ELEMENS DE GEOMETRIE, ſervans à la Conſtruction des Navires.

DEFINITIONS.

Voyez les Figures.

CHAPITRE I.

LE *Point*, eſt ce qui n'a aucune partie. 1.

La Ligne, eſt une longueur ſans largeur. 2.

Ligne droite, eſt celle qui eſt également compriſe entre ſes points. 3.

Ligne courbe, eſt celle qui eſt inégalement compriſe entre ſes points. 4.

Ligne perpendiculaire, eſt celle qui tombant ſur un autre, fait un angle ou deux, chacun de 90 degrez. 5.

Lignes paralleles, ſont celles leſquelles étant prolongées à l'infiny, ne ſe rencontrent jamais. 6.

Superficie, eſt ce qui a ſeulement longueur & largeur. 7.

Corps ou *Solide*, eſt ce qui a longueur, largeur & profondeur. 8.

Angle, eſt le rencontre de deux lignes, ſe rencontrant en un point indirectement. 9.

Angle droit, eſt l'ouverture de 90 degrez, comprenant un quart de cercle, ou bien l'angle qui fait une ligne, tombant à plomb ou à l'équaire ſur un autre. 10.

11. *Angle obtus*, eſt celuy qui comprend plus de 90 degrez, ou bien qui eſt plus grand qu'un quart de cercle dans lequel il eſt enfermé par deux lignes qui ſe rencontrent en ſon centre.

12. *Angle aigu*, eſt l'inclination de deux lignes qui ſe rencõtrent en un point, faiſant un angle moindre de 90 degrez.

13. *Triangle*, eſt une figure de 3. coſtez comprenant 3. angles.

14. *Triangle équilateral*, eſt la meſme figure, ayant les trois coſtez égaux.

15. *Triangle Yſocelle*, eſt celuy qui a ſeulement deux coſtez égaux.

16. *Triangle Scalene*, eſt celuy qui a les trois coſtez inégaux.

17. *Triangle Rectangle*, eſt celuy qui eſt composé de trois angles, dont l'un comprend 90 degrez.

18. *Triangle Ambligonne*, eſt celuy qui a un de ſes angles obtus.

19. *Triangle Oxigone*, eſt celuy qui a les trois angles aigus.

20. *Quarré*, eſt une figure de quatre coſtez égaux, comprenant quatre angles droits.

21. *Quarré long*, eſt une figure qui a les quatre angles droits & égaux, mais ſeulement les coſtez oppoſez égaux.

22. *Rombe*, eſt une figure qui a les quatre coſtez égaux, mais ſeulement les angles oppoſez égaux.

23. *Romboide*, eſt une figure qui a ſeulement les coſtez & les angles oppoſez égaux entr'eux.

24. *Trapeze*, eſt une figure de quatre coſtez, qui a ſeulement deux coſtez paralelles.

25. *Trapeſoide*, eſt une figure de quatre coſtez qui n'a nul coſté paralelle.

26. *Cercle*, eſt une figure dont les lignes tirées du centre à ſa circonference ſont égales.

27. *Le centre d'un Cercle*, eſt le point qui eſt également diſtant de la circonference.

28. *Diametre*, eſt une ligne qui paſſe par le centre du cercle, juſques à la circonference de part & d'autre.

29. *Demy Diametre*, eſt la ligne qui part du centre, juſques à la circonference du cercle.

30. *Soubſtendante* ou *Corde*, eſt une ligne hors du centre, enfermant une portion de cercle.

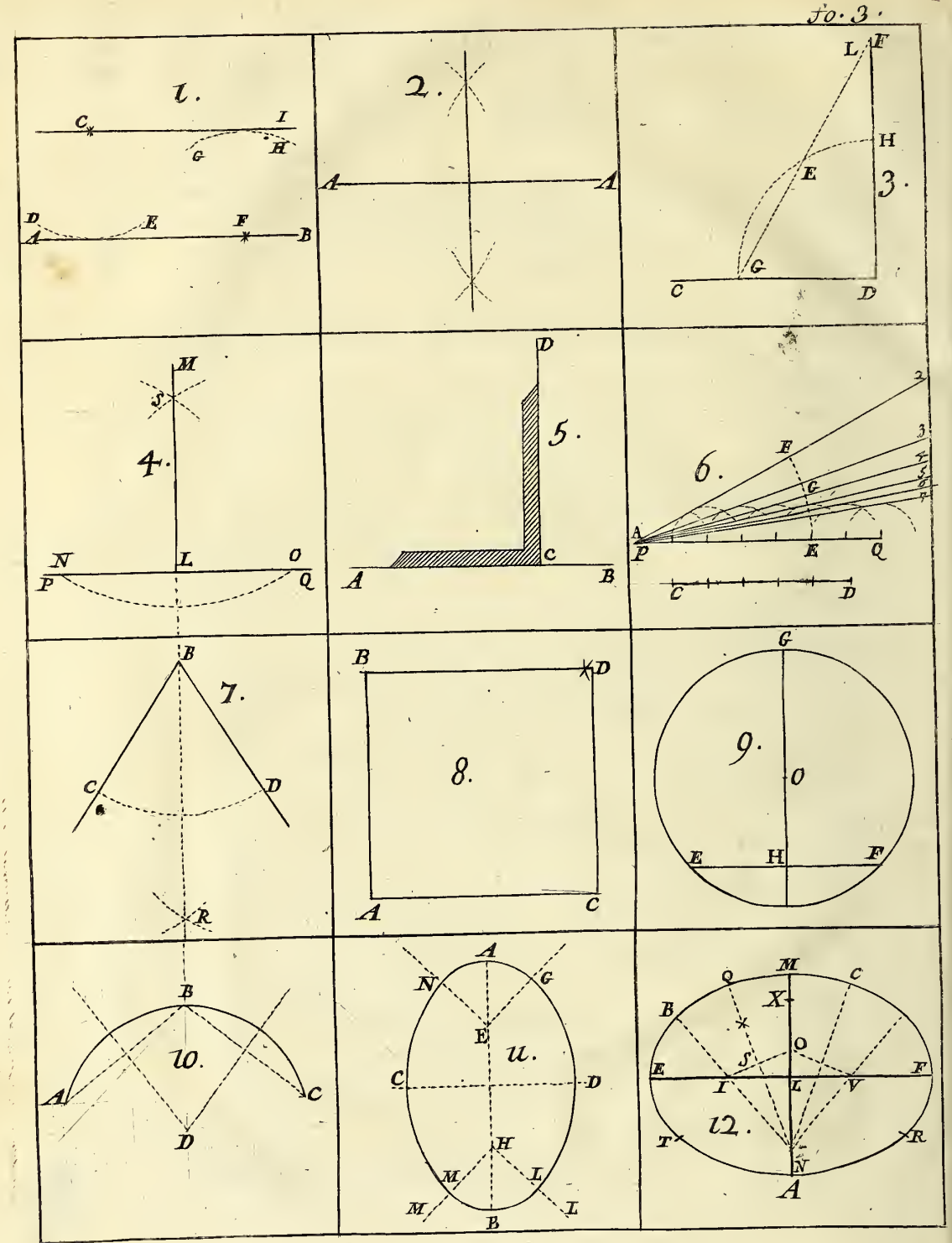
1.
C
I
G
H
D
A
E
F
B
2.
A
A
L
F
H
E
3.
G
C
D
M
S
4.
N
L
O
P
Q
D
5.
C
A
B
2
3
4
5
6
6.
F
G
A
P
E
Q
C
D
B
7.
C
D
R
B
D
8.
A
C
G
9.
O
E
H
F
B
10.
A
C
D
A
N
G
E
11.
C
D
H
M
L
M
L
B
M
O
C
B
X
S
O
E
F
I
L
V
12.
T
R
N
A

GEOMETRIE PRATIQUE.

CHAPITRE II.

TRACER SVR LE PAPIER VNE LIGNE paralelle à une autre.

Voyez les Figures.

SOIT la ligne A,B, & du point C, qu'il faille tracer une autre ligne qui luy soit paralelle : Premierement du point C, tracez l'arc D,E, qui touche seulement la ligne A, B, & de cette mesme ouverture du compas du point F, tracez l'arc G, H, afin de tirer ensuite la ligne C,I, laquelle sera paralelle à A,B. I.

Tracer une ligne perpendiculaire.

LIgne perpendiculaire, ligne tirée à plomb, ou à l'equaire, est la mesme chose : Pour couper la ligne A, A, perpendiculairement ou à l'équaire, on ouvre le compas d'avantage que la moitié de la ligne A, A, & des extremitez aux points A, A, on fait au dessus & au dessous des petits arcs de cercle qui s'entrecoupent, & posant à l'uny la regle à l'intersection de ses petits arcs de cercle, l'on coupera à l'equaire la ligne A, A. II.

Tracer une ligne perpendiculaire sur l'extremité d'une ligne.

POUR tracer une ligne perpendiculaire sur l'une des extremitez de la ligne C, D : il faut ensuite du point III.

D, faire à volonté sur C,D, l'arc G,H : portez cette mesme ouverture sur l'arc du point G, iusques au point E, puis tirez à discretion la ligne G, L, passant au point E : portez ensuite cette intervalle de G, E, iusques au point F,& du point F, faites descendre la ligne F, D, qui tombera à l'équaire sur C, D.

D'un point donné, tracer une ligne perpendiculaire sur une autre.

IV. SOIT le point donné en M,& la ligne P,Q, sur laquelle il faut faire descendre la ligne perpendiculaire. Premierement du point M, faites l'arc N, O, qui coupe la ligne P, Q, ensuite des points où cét arc coupe la ligne P, Q, décrivez au dessous à discretion deux petits arcs comme au point R, ou bien au dessus, comme au point S, mettez ensuite la regle à l'uny au point M, & à l'intersection de ces deux arcs de cercle au point R, vous tirerez ensuite la ligne perpendiculaire M, L.

Tracer une ligne à l'équaire.

V. VOus tracerez encore plus promptement une ligne perpendiculaire avec un équaire, si vous aiustez une branche de l'équaire à l'uny de la ligne A, B, pour tirer ensuite la ligne D, C.

Couper une ligne droite en tant de parties que l'on voudra.

VI. SOIT la ligne donnée P, Q, sur laquelle on porte de suite autant des parties égales qu'on veut diviser une ligne, & de chaque point de cette division, & d'un mesme intervalle & ouverture de compas, on forme dessus cette ligne des petits arcs de cercle, ensuite du point P, on fait passer des lignes qui ne font que toucher ces cercles, comme celles qui sont marquées 2, 3, 4, 5, 6, 7, la premiere de ces lignes restant toûjours perpendiculaire sur P: Apres si vous avez une ligne donnée comme celle de C, D, que

vous vouliez diviſer en cinq parties égales : ouvrez le compas de l'intervalle de cette ligne C, D, & ſur la ligne A, B, portez une pointe de voſtre compas ſur A, d'où vous tracerez l'arc F, E, & ſur cét arc prenez l'intervalle de E, G, où ſe coupe la ligne, & avec cette meſme ouverture, portez voſtre compas ſur la ligne C, D, que vous voulez diviſer, laquelle il coupera en quatre parties égales, que ſi vous voulez la diviſer en ſix ou en ſept parties égales, prenez ſur cét arc de cercle E, F, ſçavoir depuis E, iuſques à l'interſection de la ligne 6, ou de la ligne 7, & ainſi des autres.

Couper un Angle en deux parties égales.

SOIT ſuppoſé l'angle B, portez voſtre pointe du compas ſur le ſommet de l'angle, ouvrez-le à volonté pour tracer un arc comme C, D, & des points C, D, faites deux petits arcs de cercle au point R : ſi enſuite vous tirez une ligne du point B, la faiſant paſſer au point R, vous couperez cét angle en deux parties égales. VII.

Tracer un quarré.

SOIT premierement élevée la perpendiculaire A, B, ſur A, C, à ſon extremité A, & ſoit fait égale à A, C, puis des points B, & C, & de l'intervalle A, C, tracez deux petits arcs de cercle en D, & à leur interſection, tracez les lignes B, D, & C, D. VIII.

Trouver le centre d'un Cercle.

SOIT placée à volonté dans un cercle la ligne E, F, laquelle ſoit diviſée en parties égales par la ligne perpendiculaire G, H, laquelle eſtant diviſée en deux parties égales au point O, ce ſera le centre du cercle. IX.

Ayant une portion du Cercle, trouver ſon centre.

ON diviſe cette portion de cercle en deux également, afin de faire le triangle A, B, C, diviſez apres en X.

deux également les deux coſtez A, B, & B, C, par deux lignes perpendiculaires, le point où elles ſe rencontreront, comme au point D, donnera le centre de cette portion de cercle A, B, C.

Tracer une Ovale ſur une ligne donnée.

XI. SOIT ſuppoſé la ligne A, B, laquelle ſoit diviſée en quatre parties égales, enſuite ſoit tracée une ligne en blanc comme C, D, à diſcretion: mais moindre que A, B, la regle ſoit portée à l'uny au point C, & au point H, pour tracer la ligne H, L, puis portez voſtre regle à l'uny au point D, & H, pour tracer H, M, apres faites en autant des autres coſtez, afin de tracer C, G, & de D, en N, ce qu'eſtant fait des points H, & E, tracez les arcs de cercle M, B, L, & N, A, G, juſques à ce qu'ils coupent G, & L, & les autres: finalement des points D, C, tracez M, N, & L, G, qui acheveront de former l'ovale.

Ayant le grand Diamettre & le petit Diamettre d'un Ovale, tracer ſa figure.

XII. LES deux diamettres E, F, & M, N, eſtans donnez ſoient coupez l'un par l'autre au milieu à l'équaire, prenez ſur le demy diamettre M, L, un point à diſcretion, comme en O, cét intervalle M, O, ſoit porté ſur le grand diametre de E, en I, & de F, en V, & des points I, & V, tirez deux lignes juſques en O, que vous diviſerez en deux également par des lignes perpendiculaires, qui iront ſe rencontrer en N, & du point N, vous en tirerez deux autres, qui iront couper E, F, aux points I, & V, que vous prolongerez tant que vous voudrez: puis apres du point I, tracez B, E, T, du point N, tracez B, Q, & du point A, tracez Q, M, C, ainſi ſemblablement vous tracerez le ſurplus de l'ovale.

TERMES VSITEZ DE LA MARINE.

CHAPITRE III.

Greer un Navire, c'eſt voir ſi tous les cordages ſont bien garnis, avec tout ce qui eſt propre au ſervice du voyage.

Agreeur, eſt celuy qui frappe les poulies, & oriente les vergues, &c

Amarer, ſignifie attacher & lier.

Amener, c'eſt la meſme choſe qu'abaiſſer.

Apleſtrer les voiles, eſt les déployer & les eſtendre pour faire voile.

Arriſer ou amener les vergues, eſt durant une tempeſte, abatre les vergues ſur le vibort.

Bouter de l'Of, eſt mettre les voiles en eſcharpe pour prendre le vent à coſté.

Brayer ou *Spalmer*, eſt oindre un vaiſſeau de bray, de poix, de gouldron ou de ſuif.

Caler, ſignifie abaiſſer.

Calfatrer ou *Calfutrer*, eſt garnir les fentes & jointures d'un vaiſſeau, d'étoupes & de poix.

Déranger la Bonnette, c'eſt la déboutonner du corps de la voile.

Emblier, c'eſt occuper beaucoup de place.

Enverger les voiles, c'eſt les faire attacher aux vergues ou aux entennes.

Eſpicer une corde, eſt la défiler pour entrelaſſer & joindre avec une autre corde.

Faire Carenne, c'eſt tourner & faire voir la quille du vaiſſeau afin de le radouber.

Ferler, c'eſt à dire plier ou ſerrer.

Frez, ſignifie vent.

Bon Frez, c'eſt à dire bon vent.

Guinder, c'eſt élever en haut.

Hurer, c'eſt de temps en temps croiſer les grandes ver-

gues avec le mast, en amenant l'un des bouts jusques au vibord.

Isser, est lever les vergues pour partir.

Lovier, c'est voguer quelque temps, puis virer le navire, & aller autant de l'autre.

Mettre le cap au vent, est dresser la prouë du vaisseau vers une partie de 32 rumbs de vent.

Moüiller, signifie jetter l'ancre en mer.

Pointer vne carte, est trouver dans la carte le lieu où arrive le navire.

Pouger, est de grand temps, avoir le vent derriere, ne portant que le bourcet ou un moindre bourcet.

Remorgner, signifie traisner un vaisseau apres soy.

Talenguer les cables, c'est l'anneau de l'ancre estant bien garny, passer le cable par dedans, & le mettre sur le bord.

Tenir la largue, c'est se servir de tous vents, qui sont depuis le vent du costé jusques au vent de derriere inclusivement.

Virer, c'est à dire tourner.

Voguer, signifie ramer.

DEFINITION DE PLVSIEVRS ESPECES de Vaisseaux.

CHAPITRE IV.

Vaisseau se prend generalement pour toute sorte de bastimens de mer, de quelle maniere qu'ils soient.

Il y a des Vaisseaux de haut bord & de bas bord.

Les Vaisseaux de haut bord sont, le Galion, Pataches, nommez par les Anglois Ramberges, Flûtes, Flutbots, Pinaces, Fregates, Barque longue, Pontons, Bruslots, Heuts, Gabarres, Caravelles, Caramoussats en Turquie.

Vaisseaux de bas bord, *sont*, la Galeasse, la Galere, la Galiotte, le Brigantin, Fregate, Fregaton, Felouque, Polaque, Hyac, Caïcs, Fuste, Ourque, Chatte, Canot, Rat, Alliege, Chalouppe, Tartane, Barque, Barquatte, Barquerole.

querole, une Gribanne, Quesche, Tronc, Polacres, Pescadoux, &c.

Barque, Barquette, & Barquerolle, sont des mediocres vaisseaux de voiture.

Brigantin, est une certaine espece de vaisseau de dix à quinze bancs, & autant de rames à chacun, garny de perriers servant pour aller en course.

Bruslot, est un vaisseau construit du bois des vieux Navires, & fort leger pour aller bien à la voile.

Caics, sont appellez les barques des Cosaques.

Caramoussats, sont des vaisseaux dont usent les Turcs qui ont la poupe plus haute que les autres.

Caravelle, à ce qu'escrit Osorius liv. 2. de l'histoire de Portugal, est un vaisseau qui n'a point de hune, ny de bois traversant le mast en haut: mais il est attaché en travers un peu au dessous de la sommité du mast, les voiles sont faites en triangle, & leur bout d'en bas n'est gueres plus haut élevé que les autres fournitures du vaisseau: au plus bas il y a des grosses pieces de bois comme un mast, lesquelles sont vis-à-vis l'une de l'autre aux costez de la caravelle, & s'amenuisent peu à peu contre mont. Les Portugais se servent de ces vaisseaux en guerre, pour aller & venir en plus grande diligence: car ils font tourner plus aisément, & changent à leur aise ces pieces de bois qui leur servent de masts, ils lâchent, levent & serrent aussi facilement les voiles, recevant les vents comme il leur plaist.

Esquifs, sont petites barques, servant pour aborder les costes où autres vaisseaux.

Felouque, est un vaisseau de bas bord découvert, d'environ cinq à six bancs, respondant à l'antique d'un seul rang d'avirons.

Flutbot, est un vaisseau creux & large de ventre, n'ayant point de mast d'artimon n'y de perroquet.

Flûte, est un vaisseau long, à cul rond, du port de 300. tonneaux, & a tous ses masts.

Fregates, sont des Vaisseaux de haut bord & de bas bord.

Gabarres, sont des vaisseaux plats par dessous, & forts de

bord, qui servent à la pesche & resistent à la mer.

Galeasse, est une grosse galere & vaisseau long de bas bord à voiles & à rames.

Galere, est un vaisseau long de bas bord de 24. à 30 bancs ou rames à cinq hommes chacune.

Gallion, sont des vaisseaux de guerre qui passent 400 tonneaux.

Galiote, est une galere de 16 jusques à 25 bancs où rames à trois hommes sur chacune, elle n'a que l'arbre de mestre; & porte des petits canons.

Le Heu a un seul mast, il sert pour porter de l'eau, du canon, & autres fardeaux.

Hyac, est un vaisseau de plaisance.

Ionc, est un vaisseau Chinois fort leger, allant à la rame.

Pataches, sont des vaisseaux de 120 à 200 tonneaux, qui vont à voiles & à rames.

Pinasses, sont petits vaisseaux longs estroits & fort legers à la course.

Quesche & un *Tronc*, sont la mesme chose, ils different seulement en ce que le tronc a une voile quarrée, & la quesche est mastée en fourche.

DEFINITION DES PARTIES QVI *servent à la construction d'un Vaisseau.*

CHAPITRE V.

Aculement, est la proportion que chaque gabary s'éleve sur la quille plus que la maistresse coste ou premier gabary.

Alonge, est une courbe de bois que l'on ante au haut du genouil pour parachever la coste ou membre du Vaisseau.

Antene ou *Vergue*, est un bois long attaché de travers à une poulie au haut du mast du vaisseau pour soustenir la voile, l'antenne qui se met de travers l'artimon se nomme la vergue latine.

Arrive, sur la mer Mediterranée, signifie la coste du vaisseau qui regarde la terre.

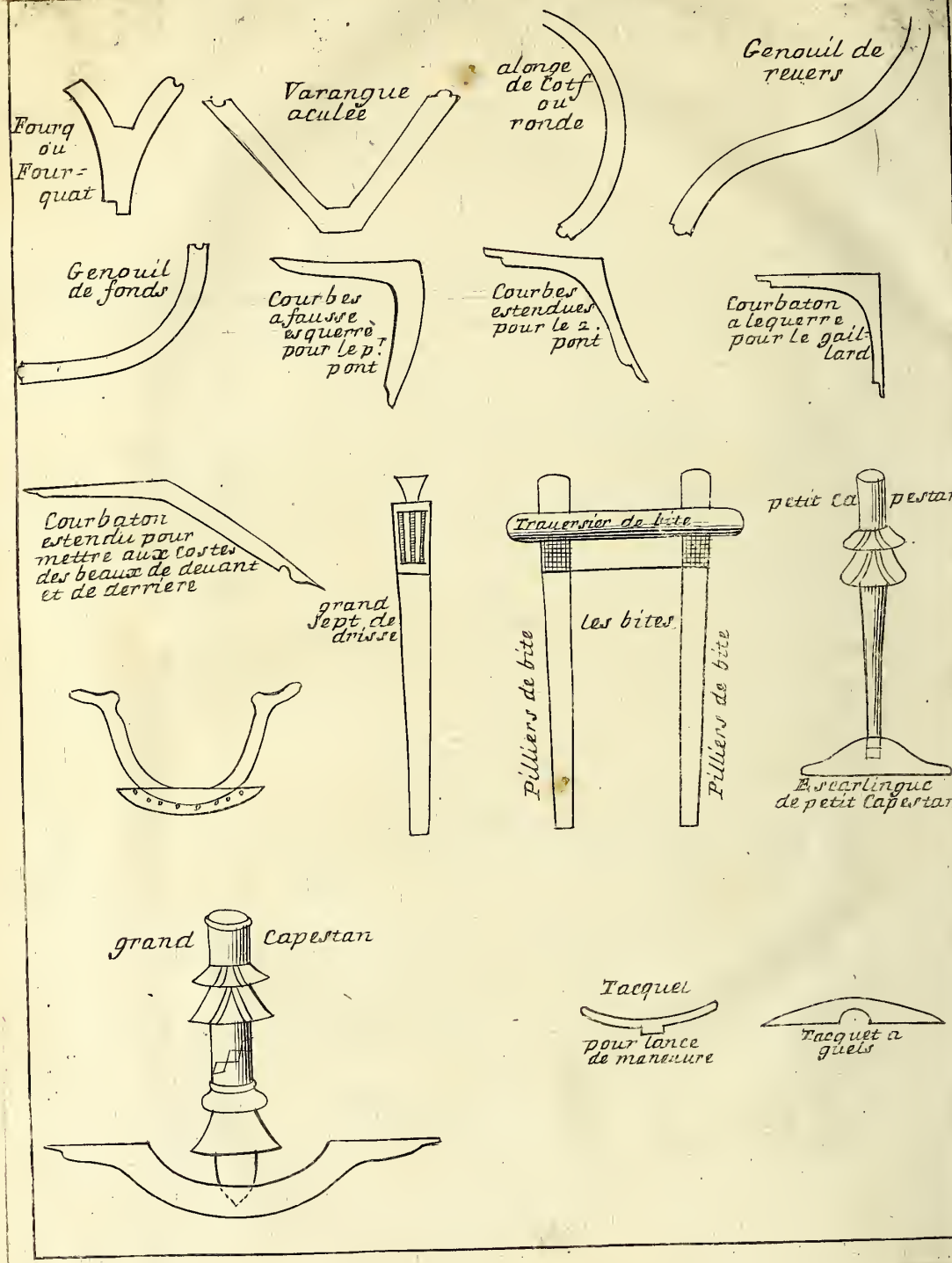
Fourq ou Four-quat
Varangue aculée
alonge de 10tf ou ronde
Genouil de reuers
Genouil de fonds
Courbes a fausse esquerre pour le p.r pont
Courbes estendues pour le 2. pont
Courbaton a lequerre pour le gaillard
Courbaton estendu pour mettre aux costes des beaux de deuant et de derriere
grand sept. de drisse
Trauersier de bite
les bites
Pilliers de bite
Pilliers de bite
petit ca pestan
Escarlingue de petit Capestan
grand Capestan
Tacquet
pour lance de manœuure
Tacquet a guets

Artimon, est le mast qui se met en arriere.

Aubans, sont plusieurs cordes qui servent pour tenir ferme les masts.

Balancines, sont cordes qui servent pour balancer la vergue, haussant ou abaissant l'une de ses extremitez.

Bas bord, signifie le costé gauche du navire, & *Destribord*, signifie le costé droit.

Baux, sont poutres qui soûtiennent les Tillacs & Ponts, celuy qui ost à la plus grande largeur du vaisseau, & qui joint l'extremité superieure d'un genouïl à l'autre dans le principal membre du navire s'appelle maistre bau, celuy qui est posé sur l'extremité de la quille vers l'avant à la derniere varangue, se nomme bau de lof: celuy qui se pose le premiet vers l'arriere, s'appelle bau de dalle: le derriere de la poupe qui se met à angles droits sur l'estambot, s'appelle lisse d'hourdy.

Bittes, sont deux pieces de bois qui soûtiennent une barre qui les traverse, à laquelle on tourne le cable pour l'amener lors que l'ancre est en mer, ce qui s'appelle biter le cable.

Bloc. ou bien *teste de More*, est une piece de bois, dans laquelle entre la teste ou extremité du grand mast, par laquelle passe le mast de hune, à ce mesme bloc on attache aussi les poulies de la maneuvre, qui sert pour dresser ou abbatre les masts de hune.

Bonnette, est une petite voile qui se boutonne au bas d'une grande, & descend jusques au vibord.

Bordages, sont planches de chêne qui couvrent les varãgues.

Bouge, ou *Besson*, est la rondeur des baux & tillacs.

Boulines, sont cordes amarées à chaque bord d'un voile vers le milieu pour luy faire prendre le vent, dit de bouline, ou de costé, ils signifient aussi la voile qu'on met de biais du vaisseau pour recevoir le vent qui soufle de costé, & ainsi aller à la bouline.

Brevils, *Martinets* & *Garcettes*, sont petites cordes dont on se sert pour breuiller, ferler & serrer les voiles.

Cabestan, est une machine de bois, laquelle tournant auec des leviers, enfile les cables, leve les anchres & les autres fardeaux.

Cape, signifie la grande voile.

Caps de mouton, sont pieces de bois en ovale, les unes sont attachées au corps du navire, & les autres tiennent aux aubans.

Caliorne, est un gros funin amaré sous les hunes du grand mast de bourcet, sur lequel il y a une grande poulie, par laquelle passe un funin ou corde avec une poulie qui sert pour lever des grands fardeaux.

Cargues, sont cordes à ferler & deferler les voiles.

Carlingue, est une piece de bois ou poutre qui regne tout le long du vaisseau, planquée sur la quille : le pied du mast s'enchasse dans un trou quarré de la carlingue, qui luy sert comme de baze.

Civadiere, est le voile du mast de beaupré.

Contre-Estrave & *Contre-Estambot*, sont pieces de bois qui sont attachées le long de l'estrave & de l'estambot.

Contrequille, est une piece de bois égale, & opposée à la quille qui sert à tenir les varangues.

Cormieres ou *trespots*, ou bien *Alonges de Poupe*, sont les dernieres pieces de bois au plus haut, qui forment le bout de la poupe.

Coüets, sont cordes simples qui servent à tirer & amener les voiles vers le vent.

Coulée, est un adouciſſement qui se fait au bas du vaisseau entre le genoüil & la quille, afin que le plat de la varangue ne paroisse, tant qu'il va en estressissant insensiblement.

Couples, sont costes ou membres d'un navire, ainsi dites, à cause que ceux qui s'éloignent également de la principale coste sont égaux, & croissent ou décroissent couple à couple également.

Dunette, est le lieu le plus haut de la poupe.

Encoqueure ou *Emboiture*, se fait aux extremitez de l'antenne pour y mettre le bras de la grande voile.

Escoute de Hune, est l'extremité de la grande vergue, à laquelle s'attache l'extremité de la voile de hune.

Escoutilles, sont grands panneaux par lesquels on ouvre les ponts & tillacs pour descendre ou tirer de grands fardeaux dans un vaisseau.

Eſperon, eſt la derniere piece de bois la plus avancée au devant du vaiſſeau, ſur laquelle s'appuye quelque figure, comme d'un Lyon, d'un Tigre, d'un Monſtre marin ou d'un autre animal.

Eſtambot, eſt une piece de bois qui s'enchaſſe ſur l'extremité de la quille en arriere, ou au talon de la quille, laquelle incline en dehors ce qu'on appelle queſte ou élancement.

Eſtambres, ſont deux groſſes pieces de bois qui accolent le trou du tillac par ou paſſe le maſt, & le tiennent ferme & arreſté.

Eſtrave, eſt une courbe de charpente, qui s'ante en avant au bout de la quille, & montant en haut forme la prouë du navire.

Eſtague, eſt une corde qui ſaiſit la vergue par le milieu, & va paſſer par l'encornail pour guinder les voiles.

Eſtay, eſt la plus groſſe corde de toutes les maneuvres, qui acolant le maſt par en haut ſous la hune, va ſe terminer au pied du maſt oppoſé.

Fours ou *Sanglons*, ſont pieces de bois triangulaires qui ſe poſent ſur la troiſiéme partie de la quille vers l'arriere au lieu des varangues, l'une des extremitez poſée ſur la quille, & les deux d'en haut ſe joignent avec des genoüils qu'on appelle revers.

Funin ou *Cordes*, eſt la meſme choſe.

Gabords, ſont les planches du bordage les plus proches de la quille.

Genoüil, eſt un ſegment de cercle, courbé de part & d'autre, qui ſe joint en bas au coſté de la ſcouë de la varangue, & en haut à ſon allonge & à ſon bau, & c'eſt la principale partie de la coſte du vaiſſeau.

Ourdy ou *Liſſe d'Ourdy*, eſt le dernier des baux de la poupe qui ſe met à l'équaire ſur l'eſtambot.

L'Of, eſt la partie du vaiſſeau qui eſt depuis le maſt juſques à l'un des bords.

Marticles, ſont petites cordes qui embraſſent les voiles quand on les veut ferler.

Mats, ſont des arbres ſervants à porter les voiles, le maſt

de beaupré eſt couché ſur l'éperon, le grand maſt eſt au milieu, le maſt d'artimon eſt celuy qui eſt vers la poupe, le maſt de mizaine ou de bourcet eſt entre le grand maſt & le maſt de beaupré, chacun de ces maſts ſe briſe en deux ou en trois, la premiere briſeure s'appelle maſt de hune, & la ſeconde maſt de perroquet, les petits maſts qui ſe poſent ſur le beaupré & ſur l'artimon, ne s'appellent maſts de hune, mais maſts de perroquet, d'artimon ou de beaupré.

Maneuvre eſt un mot general qui ſignifie toutes les cordes qui ſervent à un navire, excepté le cable & hanſieres.

Pacſis, ſignifie la grande voile du grand maſt ou du maſt de bourcet, l'un s'appelle le grand pacſis, & l'autre pacſis de bourcet.

Palans, ſont cordes attachées à l'eſtay ou au tiers de la grande vergue.

Palanguines, ſont cordes qui ſoûtiennent les vergues par les deux quartiers.

Pantocheres, ſont cordes qui traverſent les aubans d'un bord à l'autre.

Porques, ſont groſſes pieces de bois qu'on met ſur le plat & ſur les genoüils des vaiſſeaux de guerre pour les fortifier.

Perſintes, ſont certaines bandes de bois épaiſſes, qui environnent tout le vaiſſeau pour affermir les tillacs, & facilitent les matelots à entrer dans le vaiſſeau.

Poitrine de Gabord, eſt le remplacement de bois retiré des aculemens & égorgemens des varangues & genoüils.

La Poupe, eſt le derriere du vaiſſeau, ou eſt poſé le gouvernail.

La Proüe, eſt le devant du vaiſſeau compoſé de deux aiguilles, qui portent les figures des lions ou autres animaux.

La Quille, eſt la premiere piece de bois qui entre en la conſtruction du vaiſſeau, qui regne tout en bas, & qui eſt le fondement des autres parties qui en tirent leurs proportions.

Rabans, ſont petites cordes deſtinées à ferler les voiles.

Racquemens ou *Racage*, ſont boules de bois enfilées en forme de chapelets & de groſſes patenoſtres, qui acolent

T. I.

A G. est la quille
A B C. marquent les trois pieces de bois qui composent lestraue.
D E F. marquent les trois pieces de bois dont les Gabaris ou costes des Nauires Sont composees

R. alonge de reuers
F et genouil de fonds
H I. est la Lisse
K L. premiere persinte
M N Seconde persinte
O O O. Les Sabors
P Q. 3. persinte
R R. marquent le plat bord.

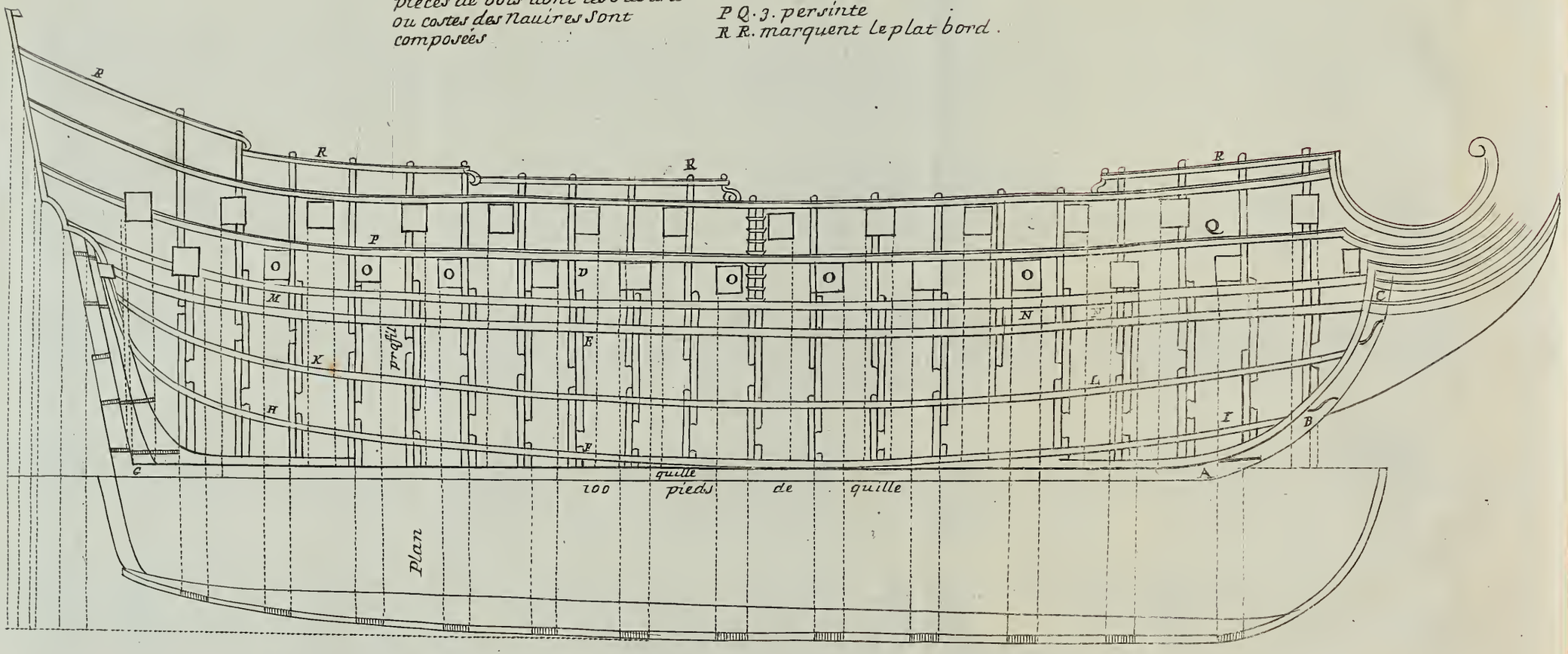

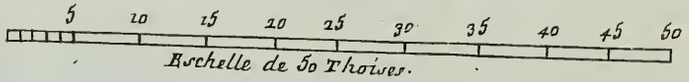

le maſt & la vergue, & ſervent pour hauſſer la vergue.

Rides, ſont cordes mediocres paſſant par diverſes poulies ſervants à arrondir les plus groſſes cordes.

Sabords, ſont les embraſſures, par leſquels ſort la bouche des canons.

Scouë, eſt l'extremité de la varangue qui ſe courbe doucement pour s'anter avec le genoüil.

Sept de Driſſe, eſt une piece de bois au pied d'un grand maſt, dans laquelle ſont deux roüets de poulie, par leſquels paſſe la driſſe ou corde, ſur laquelle on hale la grande vergue.

Soute, eſt le lieu où ſe garde le biſcuit & la poudre.

Talon, eſt l'extremité de la quille, ſur laquelle eſt poſé l'eſtambot.

Taquet, eſt une cheville de bois à deux branches, cloüée par le milieu ſur le bord d'un vaiſſeau pour y amarer quelque maneuvre.

Tillacs, ſont les planchers & divers eſtages d'un navire.

Varangues ou *Madiers*, ſont des chevrons de bois, antez & rangez par intervalles de travers, & à angles droits entre la quille & la carlingue, de meſme que les coſtez de l'eſpine du dos, leſquelles ſelon qu'elles ſont longues ou courtes, font que le vaiſſeau a beaucoup ou peu de plat. La varangue du premier gabari eſt appellée *Varangue platte*: mais les autres ſont appellées *Varangues aculées*.

Vibord, eſt la derniere liſſe ou ceinture de bois qui ſe met ſur l'extremité des alonges.

PROPORTION QU'ON DOIT OBSERVER pour la conſtruction des Vaiſſeaux, depuis 60 pieds de quille de longueur juſques à 140 pieds.

CHAPITRE VI.

Longueur de Quille.

LA quille ſe termine à volonté, elle eſt la baſe & le fondement d'où les autres parties du Vaiſſeau prennent leurs proportions. ART. I.

On aura l'épaisseur ou la grosseur de la quille, si on divise sa longueur en six parties égales, le nombre des pieds qui en proviendra, sera compté pour pouces au lieu de pieds.

EXEMPLE.

SI la quille avoit cent deux pieds de longueur, la sixiéme partie qui est 17 pieds trois pouces, ne sera comptée que pour 17 pouces trois lignes, ainsi des autres: Vous remarquerez que cette proportion sert seulement depuis 60 pieds de quille, jusques à 125 pieds: mais pour 130, 135, ou 140 pieds de quille, on luy donnera 18 pouce en quarré, à cause que le bois ne le permet pas autrement.

Hauteur de l'Estrave Perpendiculaire sous la Quille.

ART. 2. L'ESTRAVE doit avoir de hauteur le quart de la longueur de la quille, par exemple, si la quille avoit cent pieds de longueur, l'estrave auroit vingt-cinq pieds à prendre sous la quille: Elle doit avoir de largeur un pouce moins que la quille, & d'épaisseur le double de sa largeur par le haut, & par le bas une fois & demy.

Queste de l'Estrave.

ART. 3. QUESTE est un mot de marine, qui est la mesme chose qu'une ligne inclinée sur un autre.

La queste de l'Estrave doit estre une cinquiéme partie de la longueur de la quille, c'est à dire l'extremité du sommet de l'estrave, doit avoir de sortie hors la quille cette cinquiéme partie, ou bien si on prolonge par une ligne oculte, la quille de cinq pieds, & que sur cette cinquiéme partie on esleve une ligne perpendiculaire, qui ait le quart de la longueur de la quille, le bout de l'estrave ira se terminer au bout de cette ligne, le pied de l'estrave restant toûjours enchassé à l'extremité de ladite quille.

Hauteur

Hauteur de l'Eſtambot Perpendiculaire ſur la Quille.

ON aura la hauteur de l'eſtambot ſi on oſte la cinquiéme partie du quart de la longueur de la quille, la moitié de ce qui reſtera doit eſtre adjoûté avec la cinquiéme partie de la quille. ART. 4.

EXEMPLE.

La quille a cent pieds de long, la cinquiéme partie qui eſt vingt eſtant oſtée de la quatriéme partie qui eſt vingt-cinq, reſtera encore cinq pieds, dont la moitié eſt deux pieds ſix pouces, leſquels eſtans adjouſtez avec vingt pieds, la ſomme donnera vingt-deux pieds & demy pour la hauteur de l'eſtambot ſur la quille.

La largeur & l'épaiſſeur eſt la meſme que celle de l'eſtrave, avec cette difference, que la largeur de l'eſtrave qui eſt en bas, doit eſtre appliquée au haut de l'eſtambot, & la largeur du ſommet de l'eſtrave doit eſtre appliquée au pied de l'Eſtambot.

Queſte de l'Eſtambot.

LA queſte de l'eſtambot doit avoir la vingtiéme partie de la quille, par exemple, ſi la quille avoit cent pieds de longueur, la vingtiéme partie qui eſt cinq pieds, ſera la queſte de l'Eſtambot: c'eſt à dire, que ſi le talon de la quille eſt prolongé de cinq pieds par une ligne oculte, & qu'à l'extremité de cette ligne, ſoit élevée une ligne perpendiculaire, de la hauteur que doit avoir l'eſtambot: ſon extremité ſe terminera au bout de cette ligne, le pied de l'eſtambot reſtant toûjours enchaſſé au talon de la quille. ART. 5.

Longueur de l'Eſtrave à l'Eſtambot.

SI on adiouſte la ſomme de deux queſtes de l'eſtrave & de l'eſtambot à la longueur de la quille, l'on aura la longueur de l'eſtrave à l'eſtambot, ou de tout le corps du navire. ART. 6.

EXEMPLE.

Si la quille a cent pieds de longueur, la queſte de l'e-

ſtrave vingt, & la queſte de l'eſtambot cinq, le tout adjouſté enſemble, donnera 125 pieds pour la longueur de l'eſtrave à l'eſtambot.

Largeur du premier Gabary.

ART. 7. LA largeur du premier gabary ſe trouvera ſi l'on oſte le quart de la longueur de l'eſtrave à l'eſtambot du tiers de la quille, & ſi du reſtant on prend les trois quarts, pour les adjouſter avec le quart de l'eſtrave à l'eſtambot, entendu de dehors, en dehors les membres.

EXEMPLE.

Si la quille a cent pieds, le quart de l'eſtrave à l'eſtambot ſera trente-un pieds trois pouces, & le tiers de la quille, trente-trois pieds quatre pouces : ſi enſuite on oſte la moindre ſomme de la plus grande, reſtera deux pieds un pouce, deſquels il faut prendre les trois quarts, qui ſont dix-huit pouces neuf lignes, leſquels il faut adiouſter à trente-un pieds trois pouces, & la ſomme qui en proviendra, donnera trente-deux pieds neuf pouces neuf lignes pour la plus grande largeur du gabary.

Rétreciſſement du premier Gabary.

ART. 8. SI on diviſe le grand baux en quatre parties égales, une de ces parties ſera le retreciſſement : par exemple, ſi le baux avoit trente-ſix pieds, le quart ſeroit neuf pieds pour le rétreciſſement du premier gabary.

Hauteur du gros du premier Gabary.

ART. 9. ON aura la hauteur du gros du premier gabary, ſi on diviſe la longueur de l'eſtrave à l'eſtambot en neuf parties égales: une de ces parties donnera la hauteur du gros.

EXEMPLE.

Si la quille avoit 105 pieds, & la longueur de l'eſtrave à l'eſtambot 131 pieds 6 pouces, la neuviéme partie qui eſt 14 pieds 7 pouces, ſera la hauteur du gros du Navire, ou bien la hauteur de la premiere perſinte au milieu.

Platte Varangue.

LA platte varangue ſera la huitiéme partie de la longueur de l'eſtrave à l'eſtambot, & pour les fregattes, ſeulement la ſeptiéme partie de la quille. ART. 10.

EXEMPLE.

Si la quille avoit 100 pieds, & la longueur de l'eſtrave à l'eſtambot 125, la platte varangue ſera de 15 pieds 7 pouces, & pour une fregatte, ſi la quille a 70 pieds, la platte varangue aura dix pieds, & ainſi des autres.

Hauteur du premier Gabary de deſſus la quille, au niveau du plat bord.

ON aura la hauteur du premier gabary de deſſus la quille au niveau du plat bord: ſi on oſte le quart du tiers de la quille, & de ce qui reſtera, on prendra le quart pour l'adjoûter enſuite avec le quart de la quille. ART. 11.

EXEMPLE.

Si la quille a 100 pieds de long, le tiers aura 33 pieds 4 pouces, & le quart 25 pieds, oſtant l'un de l'autre, ce qui reſtera ſera 8 pieds 4 pouces, dont le quart eſt deux pieds un pouce, qu'on adjoûtera avec le quart de la quille qui eſt 25 pieds, & le tout ſera 27 pieds un pouce.

Cette proportion ſervira depuis 100 pieds de quille juſques à 135, mais pour les fregattes depuis 60 pieds de quille juſques à 95: apres avoir oſté le quart de la longueur de la quille du tiers, on ne prendra que la ſixiéme partie du produit, que l'on adjoûtera au quart de la quille.

EXEMPLE.

Pour une fregatte qui aura 80 pieds de quille, le tiers eſt 26 pieds 8 pouces, & le quart eſt 20 pieds: ſi l'on oſte l'un de l'autre, viendra ſix pieds huit pouces, dont la ſixiéme partie eſt un pied un pouce, negligeant les lignes; laquelle adjoûtée avec le quart de la longueur de la quille, le tout donnera 21 pieds un pouce pour la hauteur du milieu.

Hauteur de dessus la quille au Franc Tillac, ou creux du Navire.

ART. 12. ON aura le creux du navire, si on oste la septiéme partie de la quille de la huitiéme partie de la longueur de l'estrave à l'estambot, & de ce qui restera, on prendra la moitié qu'on adjoûtera avec la septiéme partie de la quille.

EXEMPLE.

Si la quille avoit 100 pieds de longueur, la septiéme partie seroit 14 pieds 3 pouces negligeant les lignes, lesquels il faut oster de 15 pieds 6 pouces & demy, & restera un pied trois pouces & demy, dont la moitié est sept pouces neuf lignes, lesquels adjoûtez avec 14 pieds trois pouces donneront 14 pieds, & environ 11 pouces pour le creux du navire.

Cette proportion ne sert que depuis 100 pieds de quille jusques à 140, car depuis 60 jusques à 95 pieds de quille, il faut que le creux soit la huitiéme partie de la longueur de l'estrave à l'estambot.

Largeur de Lisse d'Ourdy.

ART. 13. SA largeur est d'ordinaire la longueur ou la hauteur perpendiculaire de l'estambot, c'est à dire, si l'estambot a de hauteur 22 pieds & demy, la lisse d'Ourdy en aura autant: il y a des Maistres Charpentiers qui observent une autre proportion, depuis 90 pieds de quille, jusques à 135, car ils ostent la cinquiéme partie de la quille du quart, & les deux tiers de ce qui reste ils les adjoûtent à la cinquiéme partie de la quille.

EXEMPLE.

Si un navire a 120 pieds de longueur de quille, si on oste la cinquiéme partie qui est 24 pieds de 30 pieds, qui est le quart, restera six pieds, dont les deux tiers donnent 4 pieds, lesquels ils adjoûtent en suite à 24 pieds, le tout ensemble, donne 28 pieds pour la longueur de la lisse d'ourdy.

Hauteur de derriere perpendiculaire ſur la quille, & ſur la Liſſe du Couronnement, ou du plat bord.

ON aura la hauteur de derriere, ſi on oſte le tiers de la quille de ſa moitié, & la moitié de ce qui reſtera eſtant adjoûté au tiers de la quille, le tout enſemble, donnera la hauteur de derriere ſur la quille, mais pour les fregattes, on ne prendra que le tiers. ART. 14.

EXEMPLE.

Si la quille avoit 120 pieds, la moitié ſeroit 60, & le tiers 40, leſquels eſtant oſtez l'un de l'autre, ce qui reſte donne 20, dont la moitié eſt 10, leſquels adjoûtez avec 40, leur ſomme donne 50 pieds pour la hauteur de derriere.

Cette proportion ſert ſeulement depuis 80 pieds de quille juſques à 135 pieds, mais depuis 60 pieds de quille juſques à 80 : on oſtera le quart de la longueur de l'eſtrave à l'eſtambot du tiers, & de ce qui reſtera, on prendra la huitiéme partie que l'on oſtera du tiers de l'eſtrave à l'eſtambot : & ce qui reſtera, ſera la hauteur de derriere priſe en ligne perpendiculaire.

Le rétreciſſement du Couronnement.

LE rétreciſſement du Couronnement doit avoir moins que la liſſe d'ourdy, le quart de ſa largeur. ART. 15.

Hauteur du premier Pont au ſecond Pont.

ON n'y peut donner aucune proportion au juſte, mais l'on peut donner à un navire de 135 pieds de quille, ſept pieds deux pouces : à un navire de cent pieds de quille, ſix pieds trois pouces : à celuy de 60 pieds de quille, ſeulement quatre pieds dix pouces : ainſi en augmentant ou diminuant à proportion d'un pouce, ou deux de cinq en cinq pieds de quille. ART. 16.

Hauteur du ſecond Pont au troiſiéme Pont.

POUR 135 pieds de quille, ſa hauteur doit eſtre de ſix pieds huit pouces, & celuy de cent pieds de quille doit ART. 17.

avoir six pieds, & celuy de soixante pieds, doit avoir quatre pieds dix pouces: ainsi à proportion, comme il a esté dit du premier pont au second.

Hauteur de Chambres, Gaillard, & Dunette.

ART. 18. UN navire de 135 pieds de quille, doit avoir de hauteur du gaillard ou chambre, six pieds un pouce, & un de cent pieds de quille, doit avoir cinq pieds six pouces, celuy de 75 pieds de quille, sa dunette doit avoir quatre pieds, ainsi des autres à proportion. Vous remarquerez que depuis 75 pieds de quille, au dessous, il n'y a point de dunette.

Hauteur des façons de l'Estambot.

ART. 19. LEs façons de l'Estambot doivent avoir la moitié de sa hauteur sur la quille.

Hauteur des façons de l'Estrave.

ART. 20. LEs façons de l'estrave doivent avoir le quart de la hauteur de l'estambot sur la quille, ou bien la moitié des façons de l'estambot, pour les grands navires: mais pour les fregattes, le quart de la hauteur de l'estrave.

Tirant d'eau à sa charge.

ART. 21. LE tirant d'eau se trouvera, si l'on adjoûte le gros & le creux ensemble, & la moitié de leur somme adjoûtée avec l'épaisseur de la quille, & encore dix pouces, qui tire d'eau de derriere plus que devant aux navires depuis cent pieds de quille jusques à 140 pieds, mais seulemen huit pouces aux navires depuis cent pieds de quille au dessous.

EXEMPLE.

Un navire de 135 pieds de quille, le creux est vingt pieds deux pouces, & le gros du premier gabary 18 pieds neuf pouces, lesquels adjoûtez ensemble, font 38 pieds onze pouces, dont la moitié est 19 pieds cinq pouces & six lignes, lesquels doivent estre adjoûtez avec 19 pouces que doit avoir l'épaisseur de la quille, & la somme donne

21 pieds, lesquels adjoûtez encore à 10 pouces, la somme totale donne 21 pieds 10 pouces pour le tirant d'eau à sa charge

Port des Tonneaux.

POUR avoir le port des tonneaux, l'on adjoûte la longueur de la quille avec la longueur de l'estrave à l'estambot, & de leur somme l'on prend la moitié, de rechef, l'on prend la plus grande largeur du gabary, ou bien la longueur du maistre baux, avec celle de la lisse d'ourdy qu'on adjoûte ensemble, & de leur somme on prend la moitié : ensuite on multiplie ces deux moitiées l'une par l'autre, & le produit de cette multiplication est mis à part ; apres on prend la hauteur du creux avec la hauteur du premier pont au second, qu'on adjoûte ensemble, & avec leur somme on multiplie le produit provenu de la multiplication de deux moitiées, & ce qui vient de cette seconde multiplication est divisé par quatre-vingt, & le quotient donne le nombre des tonneaux. ART. 22.

EXEMPLE.

On desire sçavoir le nombre des tonneaux de 135 pieds de quille, la longueur de l'estrave à l'estambot est 168 pieds 9 pouces, lesquels adjoûtez avec 135 pieds de quille, font 303 pieds 9 pouces, dont la moitié est 151 pied dix pouces, negligeant les lignes : ensuite la largeur du premier gabary est 44 pieds 3 pouces, & la lisse d'ourdy est 30 pieds 4 pouces que j'adjoûte ensemble, pour avoir 74 pieds 7 pouces, dont la moitié est 37 pieds 3 pouces : avec lesquels on doit multiplier 151 pieds dix pouces, & vient au quotient 5655 pieds 7 pouces que l'on garde à part : ensuite, on trouve pour la hauteur du creux 20 pieds 2 pouces, & pour la hauteur du premier pont au second, 7 pieds 2 pouces que j'adjoûte ensemble, & leur somme donne 27 pieds 4 pouces, par lesquels je multiplie 5655 pieds 7 pouces, & vient au produit 154583, lesquels estans divisez par 80, donnent 1932 tonneaux & un quart de tonneau, ou une barrique.

Il faut observer que cette pratique est seulement pour les vaisseaux qui ont trois ponts, à cause que l'espace qui est

entre le second & le troisiéme pont, est compté pour l'équipage, mais aux vaisseaux qui n'ont pas de troisiéme pont : il faut multiplier la longueur de l'estrave à l'estambot par la largeur du premier gabary, & le produit de cette multiplication, doit estre encore multipliée par la hauteur du gros du premier gabary, & ce produit estant divisé par 80, le quotient donnera le nombre des tonneaux.

PROPORTION DV LOGEMENT DV CORPS du Vaisseau.

CHAPITRE VII.

LE membre qui est le plus bas est appellé fonds de cale.

Le fonds de cale est divisé en six parties égales, depuis l'estrave, jusques à l'estambot.

On prend deux de ces parties au derriere, dans lesquelles sont les chambres aux soutes, de la poudre, & du pain.

Les soutes aux poudres ont pour longueur une sixiéme partie de la longueur de l'estrave à l'estambot, du costé de l'estambot : celles du pain ont aussi une sixiéme partie, où sont deux chambres separées par un courrier de communication, d'environ deux pieds & demy de largeur, lesquelles soutes sont lambrissées de sapin : auparavant qu'on y mette le pain & la poudre, on les échauffe pour en oster l'humidité.

Au devant du vaisseau, au fonds de cale en la sixiéme partie de sa longueur, est faite une separation qui se nomme Fronteau ou Clisson, en laquelle partie sont les deux chambres destinées pour les voiles du vaisseau, & pour les cables.

Les autres parties composent le veritable fonds de cale, où sont placez les tonneaux.

La chambre du Chirurgien major est placée au fonds de cale, joignant la chambre aux voiles & aux cables.

Les planchers ou divers estages, sont appellez Ponts ou Tillacs.

Premier

Premier Pont.

AU premier pont eſt la *Sainte Barbe*, ſur le derriere du vaiſſeau, laquelle a la ſixiéme partie de la longueur du vaiſſeau ; au coſté droit eſt la loge de l'aumoſnier, & à coſté gauche, celle du maiſtre canonier.

Au fronteau de ſeparation de la chambre de ſainte Barbe, ſont les rateliers en dedans où ſont les porte-cartouches des differentes charges ſelon les calibres de l'artillerie.

La trape nommée *écoutille* pour deſcendre aux poudres eſt proche l'eſtambot joignant la ſainte Barbe, l'entrée en dedans, eſt garnie de peaux de bœuf.

Au devant du vaiſſeau ſur le premier pont, ſont placez les *Bites* qui ſont deux pieces de bois portant juſques au fonds de cale, & élevées ſur le premier pont, de trois pieds & demy: elles ſont ſoûtenuës d'une autre piece, poſée de travers, d'environ dix-huit à vingt pouces en quarré ſur neuf pieds de longueur : elle ſert pour arreſter les vaiſſeaux étans en rade, par le moyen des cables qui ſont entortillez autour.

Au milieu du pont, ſe place le gros *ſep de dris*, qui eſt une piece debout d'environ vingt pouces en quarré au plus gros bout, & par le moindre, ſept ou huit pouces, eſtant élevé au deſſus du pont, dont ſon uſage ſert pour lever la grande vergue du grand maſt par le moyen des poulies doubles à rouë de fonte.

Second Pont.

AU ſecond Pont ſont les chambres du Conſeil, le corps de garde, les cabanes de Maiſtre d'équipage, le ſep de dris du grand maſt de hune, offices & cuiſines du vaiſſeau.

La chambre du Conſeil eſt au derriere du vaiſſeau, & le corps de garde au devant.

Le ſep de dris du grand hunier ſe place au milieu du pont, qui ſert à lever la vergue du grand hunier.

La place des eſcaliers de communication du premier au ſecond, & du ſecond au troiſiéme, ſe fait à 6 pieds en arriere du grand maſt à rampe double, afin de deſcendre par 2 degrez.

Il y a un autre escalier au devant du mast de misene pour descendre & monter du second & troisiéme pont..

Troisiéme Pont.

AU troisiéme pont vers la poupe est la chambre du Capitaine, avec cabinets & garderobes : la longueur de la chambre est d'environ douze à quinze pieds : les cabinets & garderobes ont six pieds de longueur ou environ, separez par un terroir de communication de trois pieds de largeur.

A costé des cabinets sont le gaillard ou chasteau de derriere, les cabanes des officiers, mariniers, comme du maistre de l'équipage, son contre maistre, & du quartier maistre, &c.

Au tiers de la longueur en venant en avant, est posé le fronteau de separation en balustrade d'environ trois pieds de hauteur d'appuy.

Au tiers de la longueur au devant est le gaillard ou château, qui est moins en hauteur de six pouces que le second & troisiéme pont.

Au devant du chasteau est le fronteau d'esperon en balustrade, ornée de ses harpes ou autres ornemens.

Au dessus le gaillard d'artimon de derriere est la dunette en laquelle on fait quatre petites chambres d'environ six pieds de longueur, chacune pour les quatre Officiers Majors, comme du second Capitaine, du premier & second Lieutenant & Enseignes.

Au costé de la dunette sur la superficie du gaillard d'artimon, sont les cabanes des Maistres Pilotes, d'environ six pieds de longueur, deux pieds & demy de largeur & trois pieds de hauteur.

Les Navires considerables ont deux Chasteaux, l'un à la proüe & l'autre à la poupe, qui sont nommez Chasteau devant & Chasteau derriere, ou bien Gaillard.

Au devant de la chambre du Capitaine, au milieu de la largeur du premier tillac, est le Bitacle, fait comme une

armoire; C'eſt-là où ſe met celuy qui conduit le gouvernail.

On place le grand maſt deux pieds plus en arriere que le milieu du franc tillac, qui n'eſt pas mis en angles droits, mais on le fait pencher de trois juſques à ſept ou huit pieds ſuivant la proportion de ſa hauteur.

Le ſecond maſt eſt enchaſſé dans la fourche de la carlingue ſur l'eſtrave, lequel eſt appellé maſt de mizaine.

Le troiſiéme maſt, dit de *Beaupré*, eſt couché au devant ſur l'eſperon, le pied eſt enchaſſé ſur le premier pont au deſſous du chaſteau de devant avec une grande boucle de fer, & deux chevilles auſſi de fer, qui ſortent entre deux ponts.

Le quatriéme maſt s'appelle d'*Artimon*, il eſt vers la poupe, ſon pied eſt enchaſſé à la chambre du canonier.

Les *Antennes* ou *Vergues* qui portent les voiles, ſont amarées à leurs maſts, ayant leurs noms propres ſelon leurs maſts.

L'Artimon a deux ſortes de vergue, l'une latine fort grande, & de travers comme les vergues de Galere, laquelle porte la voile d'Artimon: Outre celle-là, il y a la voile du Perroquet, & au deſſous la hune, il y a une autre vergue, laquelle ne porte pas de voile, mais elle ſert ſeulement pour border la voile du Perroquet, afin de la tenir étenduë par le bas.

Les voiles ſuperieures ſont bordées par le bas aux vergues inferieures, c'eſt pourquoy ces voiles ſont plus larges par le bas que par le haut.

La grande voile eſt nommée le *grand Pacſis*, à laquelle on adjoûte dans les occaſions, une autre grande piece de voile, avec des éguillettes, laquelle eſt nommée *Bonnette*, au deſſus eſt la voile du grand Hunier ou grand Bourſet, & plus haut, eſt le grand Perroquet.

La grande voile de Mizaine eſt nommée *Trinquet*, elle porte auſſi Bonnette, & au deſſus eſt le Bourſet de Mizaine, & Perroquet de Mizaine.

La voile du Beaupré eſt appellée *Siuadiere*, ſur laquelle

est le Perroquet de Beaupré ou de Sivadiere.

La voile d'Artimon est ample & large d'un costé & étroite de l'autre, elle porte aussi Bonnette & Perroquet d'Artimon.

Bonnettes, sont les voiles qui se posent à costé de la grande voile, & au bout de la grande vergue, quand on est chassé de l'ennemy : ou quand on le veut chasser, l'une se met bas bord, & l'autre d'estribord.

Cordages.

L'ESTAY du grand mast de hune, descend depuis la hune du grand Perroquet jusques à la hune du mast de mizaine avec une poulie courante au dessous de la hune dudit mast de mizaine, & de là descend en bas.

L'estay du grand Perroquet descend du mast de hune, devant l'estay du baston du grand pavillon, & répond au grand perroquet de mizaine.

L'estay de mizaine répond d'ordinaire & finit en marticles, sur les deux tiers du beaupré.

L'estay du hunier ou bourcet de mizaine, répond au bout du beaupré.

L'estay du Perroquet de beaupré, se rend sur l'estay de mizaine en marticles.

Le grand artimon a un estay qui vient descendre au pied du grand mast sur le tillac, & un autre estay de Perroquet qui se fourche, & va se terminer en marticles aux aubans du grand mast.

L'estay du petit artimon finit au pied du grand artimon.

Les aubans sont attachez au bord du Vaisseau avec double rang, caps de mouton qui sont affichées au corps du vaisseau, les autres se tiennent aux aubans.

Les masts de hune & de perroquet ont aussi des aubans, lesquels sont amarez aux hunes, sçavoir, au grand hunier quatre par bande, au hunier de mizaine trois, au perroquet de mizaine deux, selon la grandeur du vaisseau.

Il y a deux calambans de hune qui descendent depuis le

haut bout du grand maſt de hune juſques au bas ſur le tillac, l'un arreſté par le bas bord, l'autre d'eſtribord au grand perroquet.

Il y a encore deux calambans qui commencent au bout d'en haut, & deſcendent bas ſur le tillac du grand maſt, pres la Chambre du Capitaine, pareillement au maſt de mizaine.

Le grand artimon n'a ordinairement que trois ou quatre aubans de chaque bord, & le petit artimon deux par bande, ſuivant la grandeur du baſtiment.

Les balancines prennent au bout des vergues avec des petites poulies, & vont répondre au deſſous de hunes, ou au bout du maſt, repreſentant avec la vergue des triangles rectilignes.

Les balancines ſont toutes doubles, & ſe rendent bas bord & deſtribord derriere le maſt, & de là viennent finir en bas ſur le tillac.

La grande vergue d'artimon n'a pas des balancines, mais le bout d'en bas eſt amaré aux aubans par deux bras, & le bout d'en haut eſt amaré par des marticles, qui ſont des cordages qui coulent d'une corde du haut bout du grand hunier, & à l'endroit de la vergue d'artimon ſe fourchent en pluſieurs branches.

Les balancines de la Sivadiere ſont amarées au bout du beaupré, & ſervent auſſi pour border le perroquet, il y a deux poulies courantes, dont les cordes viennent ſe terminer au Chaſteau de devant, & outre ce, aux deux tiers de la vergue de la Sivadiere, il y a deux poulies doubles, l'une bas bord, & l'autre d'eſtribord, & des grands cordages pour tenir ferme la vergue, le tout ſe rendant au Chaſteau de devant.

Les bras de voile du haut de mizaine répondent aux étais qui ſe rencontrent derriere, & par des petites poulies deſcendent en bas : ſçavoir le bras de mizaine répondant au grand eſtay, & de là deſcendent en bas ſur le tillac.

Le bras de bourcet de mizaine répond à l'étay du grand maſt.

Le bras du perroquet répond à l'étay du perroquet.

Les bras du grand bourſet répondent par des petites poulies à l'artimon, l'un eſt attaché au bout de l'artimon, & l'autre vient demy braſſe plus bas avec deux poulies courantes, & viennent à deux autres attachées aux grands aubans, & de là ſur le tillac.

Les bras du grand perroquet répondent au bout du perroquet de l'artimon par des petites poulies.

Les bras de ſivadiere répondent à l'étay du maſt de mizaine, par des poulies, & viennent finir dans le chaſteau de devant.

Les boulines répondent avec des petites poulies aux étais.

Les boulines du grand perroquet, répondent à l'étay du grand perroquet par des petites poulies, tirant au maſt de hune, de mizaine, & de là en bas.

Les boulines du perroquet, le long de l'étay, & viennent finir dans le chaſteau.

Les boulines de mizaine répondent auſſi au beaupré, devant les boulines du grand bourſet, & viennent toucher par de petites poulies à l'étay du maſt de hune, & de là, vont aux aubans de mizaine, & répondent en bas.

Les boulines de la grande voile, vont répondre contre le pied du maſt de mizaine, amaré à une poulie.

Les boulines du perroquet d'artimon, finiſſent dans les grands aubans.

Les Cargues, ſont cordes qui ſe tiennent par le dedans de la voile à la vergue prés du milieu à certaines poulies, & de là, tirent droit à l'angle & au bout de la voile, où elle eſt bordée avec la voile de deſſus.

Celles des grands voiles deſcendent ſur le tillac.

Celles des perroquets s'attachent dans les hunes.

Les cargues du grand bourſet répondent en bas dans les aubans ſur le tillac, l'une bas bord, & l'autre d'eſtribord.

Les Eſcoutes & Coüets tiennent aux bas angles des voiles de chaque bord.

Elles ſervent pour tirer le bout de la voile arriere vers la poupe.

Les Eſcoutes, ſont cordes doubles, mais les coüets, ſont cordes ſimples, mais plus groſſes que les eſcoutes.

Elles ſervent à tirer la voile devant aux amures.

Amure, c'eſt l'attache de devant contre le Chaſteau.

La Sivadiere a deux coüets, & ſes eſcoutes viennent ſe rendre environ deux ou trois pieds des eſcoutes de mizaine, & toutes les autres maneuvres de beaupré, ſauf ces deux, répondent au chaſteau devant, les grands coüets de mizaine deſcendent à l'eſperon du navire ou au boutelof, & ſont amarées à deux poulies, l'une bas bord, & l'autre deſtribord.

Les eſcoutes de bourſes, nommées eſcoutes de hune, ſervent à border le bourſet, & répondent au pied du maſt, le bourſet & perroquet n'ont point de coüets.

L'eſcoute du grand artimon finit au derriere du Navire.

Hauſſiere, eſt une corde pour toüer le vaiſſeau, ou pour jetter aux chaloupes qui abordent, ou pour amarer l'eſquif.

Les driſſes ſervent pour trier l'eſtague, pour hinſſer ou amener les voiles.

L'eſtague ſe tient aux driſſes, & paſſe ſur des roüaux qui ſont à coſté du maſt, l'un bas bord, & l'autre deſtribord, attachée ſous la hune: elle empoigne le maſt, & par le bout du bas, s'amare au mormot nommé *Sep de Driſſe*.

PROPORTION QV'ON DOIT OBSERVER pour la nature des Vaiſſeaux de Guerre, depuis le port de quatre cent, juſques à deux mille tonneaux.

CHAPITRE VIII.

POUR le grand maſt, il faut prendre deux fois & demy la longueur du baux à ſon plus large, & cinq pieds de plus, pour trouver & avoir la longueur dudit maſt: par exemple, ſi un navire duquel on voudroit donner la maſture, eſtoit de trente pieds de baux, il faudroit que la maſture euſt quatre-vingt pieds de longueur, qui ſeroit deux fois

& demy la longueur du baux & les cinq pieds de plus : lors que les vaisseaux sont au dessous de quatre cent tonneaux, il faut que les grands masts ayent deux fois & demy la longueur de leurs baux seulement.

Pour la grosseur du grand mast du navire qu'on voudra master, il faut qu'elle ait autant de pouces en diamettre, comme le mast a de pieds au tiers de sa longueur, c'est à dire lors que le mast est de diuerses pieces : par exemple, s'il avoit 85 pieds de long, il faudroit prendre le tiers de 85 qui donneroit 28 pieds un tiers, & par ainsi il faudroit que ledit mast eût vingt-huit pouces un tiers en diamettre à son plus gros, & les deux tiers de ce diamettre de sa plus grande grosseur, la prendre pour la grosseur du bout d'en haut en dessous du trinquet, qui est le bout du tenon ou toun.

Cette proportion de grosseur est prise pour les masts de diverses pieces, car aux masts qui sont d'une piece, il leur faut oster deux pouces en diamettre, sur le pied du tiers de la longueur des masts.

Masts d'avant sont plus courts de la longueur du tenon du grand mast, de deux pouces moins en diamettre pour leur grosseur : & leur plus gros, les deux tiers par le bout, qui est entendu au bout du tenon.

Masts de beaupré doivent estre quinze pieds plus courts que les masts d'avant, & la mesme grosseur du mast d'avant, la moitié par le bout, ou un pouce moins.

Masts de hune doivent avoir les deux tiers de la longueur de leur grand mast, comme si le grand mast avoit 90 pieds, le mast de hune en devroit avoir 60, & pour la grosseur dudit mast de hune, il doit avoir un pouce moins que la grosseur du tenon du grand mast, qui est entendu en diamettre, à son plus gros, la moitié par le bout.

Les masts de hune d'avant, doivent avoir les mesmes proportions sur leur mast de mizaine, comme le grand mast de hune en a sur son grand mast.

Masts d'artimon doivent avoir huit pieds plus long que le grand mast de hune, & la mesme grandeur & grosseur du grand mast de hune.

Masts de perroquet du grand mast, doivent estre de 3 pieds plus courts que la moitié de son grand mast de hune : par exemple, si le grand mast de hune estoit de 60 pieds de long, son grand mast de perroquet devroit avoir 27 pieds de long, la moitié du mast de hune pour sa grosseur.

Masts de perroquet d'avant doivent estre plus courts de 4 pieds que le grand perroquet, & la moitié du mast de hune en grosseur, prise au plus gros dudit mast, le tout par diamettre pour les grosseurs.

Masts du perroquet du beaupré, appellé le mast de *Tormentin*, doit avoir le quart du mast de beaupré pour sa longueur, & la mesme grosseur que le mast de perroquet d'avant.

Masts de perroquet d'artimon doivent avoir la moitié du grand mast de hune en longueur, & la moitié de la grosseur dudit mast de hune : par exemple, si le mast de hune estoit de 60 pieds de long, le mast de perroquet devroit avoir 30 pieds : si le mast de hune avoit 30 pouces de diamettre en grosseur, le mast de perroquet en auroit 10.

PROPORTION DES VERGVES.

CHAPITRE IX.

LA vergue de mizaine est la premiere où on doit entendre, & proportionner les autres vergues: elle doit avoir deux fois la longueur du baux du Navire, tel qui sera requis, & à son plus large : par exemple, si le Vaisseau estoit de trente pieds de baux à son plus large, la vergue de mizaine estant prise sur deux fois de largeur, seroit de soixante pieds de longueur, pour la grosseur, il faut prendre le quart de la longueur de la vergue, & voir combien de pieds il y aura dans ledit quart, donner autant de pouces pour sa grosseur : par exemple, si la vergue estoit de soixante pieds, le quart de soixante, est quinze pouces en diamettre en son milieu, qui est le plus gros, & le tiers par le bout.

La grande vergue doit avoir huit pieds plus en longueur que la vergue de mizaine, & le quart de sa longueur prise en pouces pour sa grosseur : par exemple, si la vergue avoit 80 pieds de long, le quart de 80, seroit 20 pouces en diametre, & partant il faudroit que la vergue eust le tiers par le bout.

La vergue d'artimon doit estre de la mesme longueur que la vergue de mizaine, & la mesme grosseur que la grande vergue de hune, la moitié par le bout d'en haut.

La grande vergue de hune doit estre quatre pieds plus longue que la moitié de la grande vergue, & un pouce plus gros que la moitié de la grosseur de la grande vergue, à cause des quatre pieds d'augmentation.

La vergue de hune d'avant doit avoir la moitié de la vergue de mizaine, & quatre en longueur : pour sa grosseur, elle doit estre la moitié de la grosseur de la vergue de mizaine, & un pouce plus, à cause de l'augmentation.

La vergue de beaupré doit estre quatre pieds plus longue que la grande vergue de hune.

La vergue du perroquet de tormentin doit avoir la moitié de la vergue de beaupré, tant en longueur qu'en grosseur.

La vergue de foule ou fougue doit avoir la mesme longueur que la grande vergue de hune, & la mesme grosseur de la vergue de son perroquet.

Toutes les vergues de perroquet doivent avoir la moitié de leurs vergues de hune, tant en longueur qu'en grosseur.

Bouts de Vergues.

IL faut que les bouts de vergue qui servent aux maneuvres, soit pour les huniers ou pour les estrops des poulies soient aussi par proportion : par exemple, si le bout de la grande vergue a trois pieds hors des encocures, sa vergue de hune en doit avoir la moitié, le bout de la vergue de son perroquet, la moitié de sa vergue de hune, & ainsi des autres.

Hunes.

LA grandeur de la grande hune se prend sur la longueur du baux, au plus large : par exemple, si le Navire avoit à son plus large trente-huit pieds de baux, la hune devroit avoir 38 pieds de tour, sans comprendre les tours des cercles appellez *Garittes*.

La grandeur de la hune de mizaine se prend sur la grande hune, & doit estre de six pieds plus petite en tour que la grande hune, ou bien deux pieds en diamettre, sans y comprendre les tours des cercles appellez *Garittes*, & la hune doit estre entenduë, tout ce qui est porté sur les barres.

Les deux hunes du mast d'artimon & du beaupré, doivent avoir en rondeur la moitié de la grande hune : par exemple, si la grande hune a 38 pieds de tour, les hunes d'artimon & de beaupré doivent avoir dix-neuf pieds, qui est la moitié.

Les hunes pour les perroquets, doivent avoir trois pieds moins que les hunes d'artimon & de beaupré : par exemple, si la hune d'artimon avoit dix-neuf pieds de tour, la hune du grand perroquet auroit seize pieds, qui seroit trois pieds moins que la hune d'artimon, ou un pied plus en diamettre : Ces hunes des perroquets ne se mettent qu'aux grands Navires, depuis mille tonneaux en haut.

Pour poser les Dogues d'Amure au lieu necessaire.

LORS que l'on voudra placer les dogues d'amure de grand voile, au lieu & endroit qu'il doit estre : Il faudra prendre la longueur du baux au plus large du Navire, & ce avec une ligne, puis la mesure prise, il faudra poser un des points de la ligne au milieu du grand mast ou estambray d'iceluy, & porter l'autre bout de la ligne sur le bord du Navire, le tout en avant du grand mast, & l'endroit où ledit point se terminera, sera l'endroit où la dogue d'amure doit estre posée, où doit passer l'amure des grandes voiles.

POVR FVNER ET GARDER VN NAVIRE de Guerre de tous ces agrets.

CHAPITRE X.

LE grand maſt eſtant garny de ſes barres pour la hune, il le faudra funer & garnir en cette ſorte.

Premierement il faudra paſſer au deſſus du tenon les deux eſtrops des pandours des balancines, pour la grande vergue un de chaque coſté qui doivent jetter pourtant ſur les barres.

Secondement faudra paſſer les deux eſtrops des pandours des petites caliornes, un à chaque coſté.

Troiſiémement les deux eſtrops dépendent des pallans

Quatriémement, les aubans ſe placent en cette façon, ſçavoir deux premiers ſe doivent placer en avant, & eſtre placez les premiers par le tenon dudit maſts, & les autres enſuite.

Cinquiémement, les aubans eſtans tous placez, il faudra placer l'étay, & le paſſer par le tenon & au deſſus de tous les aubans, les embraſſant & couvrant tous, & paſſant entre les deux barres de hune de devant.

Le maſt de mizaine eſtant garny de ſes barres pour la hune, il faudra la garnir en cette ſorte.

Premierement, il faudra paſſer par le tenon les eſtrops des pendours des balancines de la vergue de mizaine, qui ſont deux, un pour chaque coſté.

Secondement, les deux pendours & eſtrops pour les candelletes, un pour chaque coſté.

Troiſiémement, les eſtrops de deux pendours des petites caliornes ou pallans, un pour chaque coſté.

Quatriémement, les eſtrops avec ſa poulie pour le grand étay de hune.

Cinquiémement, les aubans ſe placent enſuite, à commencer par ceux de devant les premiers, & les autres enſuitte.

Finalement, les colliers d'étay se placent au dessus de tous les aubans, le dernier embrassant tous les aubans, & passent entre les deux barres de hune d'avant.

Le mast d'artimon estant garny de ces barres pour la hune, il faudra la garnir en cette sorte.

Premierement, il faut passer par le tenon les deux estrops des pendours & des balancines pour la vergue de foule, un à chaque costé.

Secondement, les deux estrops des pendours des palanquins, un de chaque costé.

Troisiémement, les aubans se placent ensuite, à commencer par ceux de deuant les premiers.

Quatriémement, l'étay se place comme cy-devant.

Le grand mast de hune estant garny de ses barres, il faudra le funer en cette sorte.

Premierement, il faudra passer par le tenon les deux estrops des pendours des balancines de la vergue du grand hunier, un de chaque costé.

Secondement, les deux estrops des pendours des balanquins, un de chaque costé.

Troisiémement, les aubans, en commençant par ceux de devant les premiers.

Quatriémement, l'étay se place comme cy-devant au grand étay.

Le mast de hune d'avant estant garny de ses barres, il faudra le funer en cette sorte.

Premierement, il faut passer les deux estrops des pendours des deux balancines de la vergue du perroquet.

Secondement, l'estrop avec sa poulie pour passer l'étay du grand perroquet.

Troisiémement, les aubans, à commencer par ceux de devant les premiers.

Quatriémement, l'étay comme cy-devant au grand étay.

Le grand mast de perroquet estant garny de ses barres au dessus du tenon, il faudra garnir en cette sorte.

Premierement, les deux pendours des balancines de la vergue du grand perroquet.

Secondement, les aubans, à commencer par ceux de devant, & les autres enſuite.

Troiſiémement, l'étay, le collier embraſſant tous les aubans.

Le maſt de perroquet d'avant eſtant garny de ſes barres, il faudra garnir & funer en cette ſorte.

Premierement, les deux pendours des balancines.

Secondement, l'étay avec ſes poulies pour y paſſer l'étay du grand perroquet.

Troiſiémement, les aubans comme au grand perroquet.

Quatriémement, l'étay comme cy-devant au grand étay.

Aux maſts des perroquets, ſont premierement les deux pendours des balancines,

Secondement, un eſtrop avec ſa poulie, pour l'étay du maſt de perroquet d'avant.

Troiſiémement, les aubans comme aux autres maſts, puis l'étay qui eſt double.

Au maſts de perroquet de foule, les pendours des balancines de la vergue du perroquet.

Secondement, l'eſtrop avec ſa poulie, pour le martinet de la vergue d'artimon.

Troiſiémement, les aubans, puis l'étay qui eſt double.

Hunes & Chouquets.

LEs maſts eſtans garnis comme il a eſté dit cy-devant, il faut placer leurs hunes ſur leurs barres comme au grand maſt, au maſt de mizaine, & au maſt d'artimon: car pour la hune du maſt de beaupré, elle ſe place lors que l'on veut, parce qu'il n'y paſſe ny ne ſe place nuls agrets dormans ſur les barres de ladite hune; lors que les hunes ſeront auſſi placées, il les faudra cheviller ſur leſdites barres, & lors que l'on garnit les maſts de hune, pour des hunes, pour les perroquets il en faudra faire de meſme.

Lors que les hunes ſeront placées, comme il eſt dit cy-deſſus, il faudra placer les chouquets deſdits maſts, qui eſt tout ce que l'on doit obſerver, ſelon ce qui a eſté dit cy-devant.

Il faut obſerver que lors que l'on voudra funer un Navire par les maſts, il faut premierement que tous leſdits maſts ſoient garnis de leurs barres de hune, ce qu'eſtant fait, on pourra placer le funin, comme il a eſté dit cy-devant.

Pour garnir les Vergues.

PREMIEREMENT, la grande vergue eſtant traverſée ſur le Navire à l'endroit du grand maſt: il faudra prendre bien juſtement ſon milieu, puis la poſer au milieu de la groſſeur de ſon grand maſt, puis y frapper les itagues qui ſont doubles, & prendre, tant d'un coſté que d'autre, le milieu de la vergue, comme s'enſuit.

Pour frapper l'eſtague ſur la grande verge, laquelle eſt double, il faudra prendre ſur le chouquet, où leſdites itagues paſſent, la diſtance qu'il y a entre leſdites itagues, & la partager en deux, & rapporter une moitié ſur chaque coſté de la vergue poſé ſur ſon milieu, & là, frapper leſdites itagues, laquelle diſtance correſpondra également à celle du grand chouquet: ou bien, s'il ſe peut, ſerrer tant ſoit peu leſdites itagues vers le milieu de la vergue.

Il faut remarquer que lors que l'on voudra frapper leſdites itagues ſur la vergue, il faudra premierement paſſer la grande poulie pour la driſſe, qui doit eſtre au double de l'itague en arriere, & ce, par le trou de ladite poulie.

Racages.

LEs itagues eſtant frappées ſur la vergue, il faudra y frapper les cordages qui paſſent par les verſaux ou vigot, & par les pommes de racage, eſt appellé baſtard; & lors que leſdits baſtards ſeront ſaiſis & frappez ſur ladite vergue, autant de fois qu'il ſera neceſſaire, & ſerrez bien les uns contre les autres, & contre leſdits itagues, tant d'un coſté que d'autre: Il faudra mettre des tacquets contre leſdits baſtards, pour empeſcher qu'ils ne s'écoulent le long de la vergue: & qu'ils ne quittent leurs places.

Poulies pour les Eſcoutes de Hune proche le Racage.

LORS que le grand racage ſera fait & arreſté par ſes baſtards ſur ladite vergue, il faudra placer les eſtrops des poulies ſur ladite vergue, & ce, pour les grandes eſcoutes de hune : & il faudra faire joindre leſdits eſtrops contre les baſtards du racage le plus qu'il ſe pourra, puis y mettre des tacquets bien cloüez contre, pour empeſcher que leſdits itagues, baſtards & eſtrops ne ſe gliſſent hors de leurs places, & lors que les poulies des eſcoutes de hune ſeront ainſi placez, tant d'un coſté que d'autre, & une pour chaque coſté : il faudra faire une bride pour ce qui ſaiſira les deux eſtrops, & ce, de bouts de cordages, & d'autant de tours qu'il ſera neceſſaire, pour tenir ferme leſdits eſtrops & poulies lors qu'on bordera le grand hunier, qui ſans ladite bride, ne ſeroit pas aſſuré que les eſtrops ne demeuraſſent en leurs places, & le cordage de ladite bride doit eſtre menu, & ce, à diſcretion.

Pour les Cargues points de grande Voile.

LEs poulies pour les cargues points de la grande voile eſtans garnis de bons eſtrops pour placer à l'endroit neceſſaire, il faudra prendre la diſtance qu'il y aura du milieu de la groſſeur du grand maſt, juſques ſur la liſſe du bord, laquelle diſtance eſtant rapportée depuis le milieu de la grande vergue, vers l'un & l'autre bout de ladite vergue, tant d'un coſté que d'autre où ladite diſtance eſt terminée ſur la vergue, il y faudra placer les eſtrops de poulies, de cargue points de la voile.

Autre maniere.

LA vergue eſtant ſaiſie par ſon racage, & amenée ſur les liſſes des bords, il faudra placer leſdits eſtrops & cargues points, à l'endroit où les liſſes toucheront à la vergue.

Dormans de Cargues points de grande voile.

LEs Dormans de Cargues points de grande voile, ſe frappent proche les Eſtrops de Cargues points de ladite voile, frappez ſur la Vergue, & ce, en dehors dudit Eſtrop, & vers le bout de la Vergue.

Cargue Boullines de grande voile.

POUR placer les poulies des Cargues Boullines de grande voile, il faudra prendre la moitié de la longueur de la grande Vergue, & partager ladite longueur en trois, & prendre deux parts de ce partage, & poſer audit endroit la poulie de la Cargue Boulline de grande voile: laquelle poulie doit tomber contre la Vergue, & eſt appellée *Poulie de Bloc*, qui doit toûjours eſtre placée aux deux tiers de la moitié de la grande Vergue, à prendre du milieu vers les bouts, tant d'un coſté que d'autre.

Sauve Rabans.

DEPUIS les deux tiers de la Vergue vers les bouts, tant d'un coſté que d'autre, faudra garnir d'Eſtrops, qui ſont appellez *Sauue Rabans*: parce qu'ils empeſchent que l'Eſcoute du grand Hunier ne coupent les Rabans de la grande voile deſdits Eſtrops: il s'y en met à diſcretion le long de la Vergue, autant comme on le jugera neceſſaire.

Fer de Boutehors.

LE fer de Boutehors, le plus vers le milieu de la Vergue, doit eſtre placé à un quart de diſtance du milieu de la Vergue, & ce, vers le bout: comme ſi la moitié de la Vergue eſtoit de 40 pieds, le fer ſera placé à 10 du bout, ou 15 tout au plus.

Bouts des Vergues.

CHAQUE bout de la grande Vergue doit eſtre garny en cette ſorte.

Premierement, se doit passer l'Estrop de la Bosse, pour saisir les points du grand hunier lors du combat, en cas que les Escoutes fussent coupées.

Secondement, l'encocure de la bosse estant passée dans le bout de la Vergue, faudra passer ou encoquer l'Estrop de la poulie pour les bonnettes en estuy.

Troisiémement, encoquer l'Estrop des Pendours de grand bras.

Quatriémement, encoquer l'Estrop de la poulie d'Escoute de Hune de Balancine.

Cinquiémement, encoquer le fer de boutehors.

Marchepied.

AU dessous de la grande Vergue, se placent deux marchepieds, un de chaque costé, & a de longueur à discretion, le bout du marchepied qui est vers le bout de la Vergue saisi par un Estrop, de l'autre bout au cap de mouton, & proche l'Estrop de la poulie d'Escoute de Hune, qui est joignant les Bastards du Racage, est un estrop avec un cap de mouton, servant à redir lesdits marchepieds: lesdits marchepieds servent pour supporter les Matelots pour freler la grande voile.

Franc Funin de grande Vergue.

AU milieu de la grande Vergue, entre les Itagues, se placent un Estrop avec une Poulie double, pour aider à guinder la Vergue, & cecy ne s'observe qu'aux grands Navires de mille tonneaux en haut.

Vergue de Mizaine.

LA Vergue de Mizaine a mesme garniture, prise sur les proportions telle qu'il a esté observé à la grande Vergue.

Vergue de grand Hunier.

LA Vergue de grand Hunier estant bien separée en deux, il faudra sur son milieu frapper l'Estague qui

est double, & le faire le plus serré qu'il se pourra l'un contre l'autre.

Racage.

L'ESTAGUE estant frappée à la Vergue, & saisi les Bâtards qui passent par les bigots ou versau & pommes de Racages, & ce, pour autant de tours qu'il sera necessaire, doivent estre le plus serré qu'il se pourra contre les Itagues: puis y poser deux tacquets, un à chaque costé pour tenir lesdites Itagues & Racage en leurs places.

Pour les Drisses des Bonnettes en Etay.

A Deux pieds de Bastards du Racage vers le bout de la Vergue, il faut un Estrop avec sa poulie à chaque costé, un pour les drisses des voiles en étay.

Cargues Points.

POUR placer les Cargues Points de Hunier, il faudra prendre le milieu de la largeur de la Hune, & cette distance, la rapporter du milieu de la Vergue vers les bouts, & là où elle se terminera, poser ou placer l'Estrop avec la poulie, pour Cargues Points du grand Hunier, tant d'un costé que d'autre.

Dormans de Cargues Points.

LEs Dormans de Cargues Points, se placent ou frapent en dehors de l'Estrop de la poulie de Cargues Points, qui est dudit Estrop vers le bout de la Vergue.

Bouts des Vergues.

A Chaque bout de Vergue, faut garnir comme s'ensuit.

Premierement, un Estrop à chaque poulie pour la drisse de bonnette en étay de grand hunier.

Secondement, encoquer l'Estrop des Pendours des bras de Hunes.

Troisiémement, encoquer l'Estrop de la poulie de la ba-

lancine de ladite Vergue de grand Hunier, ou l'Escoute de grand Perroquet.

Vergue de Hunier d'auant.

LA Vergue de Hunier d'avant, est garnie en observant sa Hune : la distance qui en a esté observée en la grande Hune pour la Vergue & grand Hunier, & de mesme qu'il a esté observé à la Vergue des grands Huniers, soit pour Itagues, Racages & autres.

Vergue de grand Perroquet.

LA Vergue du grand Perroquet doit estre garnie en cette sorte.

Premierement l'Estague qui est simple est frappée sur le milieu de la Vergue.

Secondement, les bastards du Racage doivent estre saisis contre ladite Estague.

Cargues Points.

FAUT placer les Estrops de poulies de Cargues Points au tiers de la Vergue, à prendre du milieu vers le bout, tant d'un costé que d'autre.

Bouts des Vergues.

LEs bouts des Vergues sont garnies en cette sorte.

Premierement, est encoqué l'Estrop des Pendours de bras.

Secondement, est encoqué l'Estrop des poulies de balancine.

Dormant de Cargue Point.

LE Dormant de Cargue Point est frappé en dehors de l'Estrop de Cargue Point frappé sur la Vergue.

Perroquet d'Auant.

LA Vergue de Perroquet d'avant est garnie de la même maniere que la Vergue de grand Perroquet.

Vergue de Foule.

LA Vergue de Foule eſt ſaiſie par un Eſtrop en ſon milieu, lequel Eſtrop va paſſer le tenon du maſt d'Artimon, & doit eſtre ladite Vergue ſaiſie, & arreſtée au deſſus ou au deſſous de l'étay, ſelon qu'il eſt neceſſaire.

A chaque bout de Vergue eſt encoqué l'Eſtrop des bras de ladite Vergue, leſquels bras ſont ſimples ſans Pendours.

Apres l'Eſtrop du bras, s'encoque l'Eſtrop de la poulie pour la balancine de ladite Vergue, & pour l'Eſcoute du Perroquet de foule, ayant ladite poulie deux roüets.

Vergue de Perroquet de Foule.

AU milieu de la Vergue, eſt frappé l'Eſtague qui eſt ſimple, à chaque coſté de l'Eſtague eſt ſaiſi le bâtard du Racage, avec des tacquets de chaque coſté.

Au tiers de la Vergue, à prendre du milieu vers les bouts : tant d'un coſté que d'autre, ſont deux Eſtrops avec les poulies, qui ſont encoquez à la Vergue, comme les Cargues Points des Perroquets.

A chaque bout de Vergue, eſt encoqué l'Eſtrop des pendours des bras, qui s'y place le premier.

Apres les Eſtrops des deux pendours de bras, eſt encoqué l'Eſtrop de la poulie pour la Balancine, avec un taquet de chaque bout de Vergue, qui eſt placé à l'endroit où l'on veut placer leſdits Eſtrops, afin d'empêcher que leſdits Eſtrops ne s'encoquent plus avant en la Vergue.

Vergue d'Artimon.

AU milieu de la Vergue eſt frappé l'Eſtague qui eſt ſimple, avec des taquets en haut, & eſt cloüée ſur la Vergue, pour empeſcher que l'Eſtague ne gliſſe contre la Vergue, & afin de la tenir ferme en ſon lieu.

Racage.

LE Racage eſt fait & lié par un baſtard en double, qui eſt ſaiſi à l'eſtague, & au bout du baſtard qui eſt en dehors l'eſtague: il y a une poulie au bout, avec deux trous où paſſe ledit baſtard appellé *Oeil de Bœuf.* A l'autre bout du Racage eſt une poulie avec un trou, & un eſtrop paſſant par le trou, garny de docillotes, ſervant à trouſſer & à ſerrer le Racage.

Cargues.

AU deſſus du racage vers le bout de la vergue, ſont 4 poulies, deux à chaque coſté de ladite vergue, & les autres deux au droit des premieres, pour paſſer les Cargues fonds de la voile.

Les deux premieres, à prendre du racage vers le bout d'en haut, ſont environ ſix pieds du racage, plus ou moins, ſelon qu'il eſt à propos: Les autres deux ſont éloignées des premieres d'environ huit pieds, leſquelles poulies ſont frappées ſur la vergue avec des crampons, & ſont garnies d'eſtrops, & des docillots tout au bout de la vergue environ un pied: en venant en bas, ſont deux poulies à chaque coſté, une frappée avec des crampons, & ſont garnies d'eſtrops & des docillots: pour les bras de perroquet de foule, le dormant du bras dudit perroquet eſt frappé au bout de la vergue.

Au bout de la vergue de haut, & ſur le milieu, eſt cloüé un petit cordage, & il y a un autre cloüé de la meſme maniere, ſervant pour d'autres marticles.

Au deſſous du racage, vers le bout de la vergue d'en bas, ſont quatre poulies pour les cargues de la voile, frappées avec des crampons ſur la vergue: leſdites poulies ſont garnies d'eſtrops & docillotes, les deux plus petites du racage ſervent pour les cargues fonds de la voile, & les deux autres, pour les cargues points, qui ſe mettent à l'endroit tel que l'on juge à propos.

Tout au bout de la vergue d'en bas, eſt un gerſeau ou

eſtrop, qui paſſe par un trou en la vergue, & à chaque coſté eſt fait un nœud à l'eſtrop, & afin qu'ils ne puiſſent ſortir, à chaque bout d'eſtrop eſt une coſſe où ſe croquent les hourſes de ladite vergue.

Hourſes.

EST un cordage avec un croc à un bout : lequel croc ſe croche dans l'eſtrop du bout de la vergue, & va paſſer à une poulie qui eſt amarée au derriere des aubans : leſdites Hourſes ſe mettent de coſté, ſervant de bras à lad. vergue.

Vergue de Civadiere.

LA Vergue de Civadiere eſt ſaiſie à ſon milieu par l'eſtague qui eſt double, ladite eſtague paſſant à chaque coſté du maſt de beaupré par dedans a une poulie, laquelle n'a qu'un trou ſans roüet, & va frapper ſur la vergue, & de l'autre côté au bout, laiſſant entre les deux itagues un peu de vuide ſur la vergue, telle que la groſſeur du maſt de beaupré le requiert.

Entre les deux itagues, ſur le milieu de la vergue, eſt un eſtrop double, où ſe crochent deux petits pallans pour hauſſer & baiſſer la vergue lors qu'il en eſt beſoin.

Racage.

A Cette vergue il n'y a point de Racage, parce qu'elle ne bouge pas du lieu où elle eſt placée, qui eſt toûjours plus haut que le collier d'étay de mizaine, & au lieu de Racage, il y a une poulie, appellée *Oeil de Bœuf*, parce qu'elles n'ont point de revers, mais ſeulement un trou par où paſſe l'eſtague de ladite vergue.

Cargue Point.

TOUT joignant l'eſtague frappée ſur la vergue à chaque coſté eſt un eſtrop avec une poulie, pour les Cargues Points de Civadiere, & tout contre l'eſtrop, tant d'un coſté que d'autre, ſont des taquets cloüez ſur la vergue, pour tenir leſdits eſtrops, & itagues ſaiſies en leurs places.

Cargues Points, Aubans & Palanquins.

AU tiers de la Vergue, à prendre du milieu, vers le bout, tant d'un costé que d'autre, sont deux poulies & un cap de mouton encoquées en cette sorte.

Le premier est le cap de mouton vers le milieu de la vergue, servant pour rider les aubans de ladite vergue, lequel est frappé sur le mast du beaupré.

Le second estrop avec sa poulie, est pour les Cargues Points de la Civadiere.

Le troisiéme estrop avec sa poulie est pour le Pallanquin de ladite vergue.

Dormans.

LEs Dormans & Pallanquins sont frappez ou amarez sur la vergue tout joignant l'estrop de leurs poulies, & ce, en dehors par le bout de la vergue, ou bien sont frappez ou amarez à l'estrop mesme de la poulie.

Bouts des Vergues.

A Chaque bout des Vergues, sont encoquez deux estrops, le premier est plus en dedans pour les pendours des bras de la vergue : le second est pour la balancine de perroquet de tourmentin.

Vergue de Tourmentin.

AU milieu de la Vergue est frappée l'estague qui est simple : puis à chaque costé de ladite itague, est le bastard du Racage, avec deux taquets de chaque costé sur la Vergue, pour la tenir ferme.

Cargue Point.

AU tiers de la vergue, à prendre du milieu vers les bouts, sont encoquez deux estrops avec leurs poulies, un à chaque costé dudit endroit, pour le Cargue Point du Tourmentin.

A chaque bout de vergue sont encoquez : Premierement,

ment l'eſtrop des pendours des bras de ladite vergue.

Secondement l'eſtrop avec ſa poulie pour les balancines de perroquet.

Itagues de grande Vergue.

AUx Itagues de grande Vergue, tout joignant le racage, ſont quatre poulies, deux à chaque coſté d'Itague, ſervant pour des cargues fonds, & cargue boulline.

Au double de l'eſtague en arriere, eſt une groſſe poulie à trois roüets de fer, par le haut de la poulie eſt un trou par où paſſe l'eſtague, laquelle eſtague doit eſtre paſſée dans la poulie avant qu'elle ne ſoit frappée ſur la vergue: ladite Itague paſſe par deſſus le grand chouquet, par l'entaille qui eſt faite audit chouquet à chaque coſté ſelon que la groſſeur d'eſtague le requiert.

Itagues de grands Huniers.

LEs Itagues de grands Huniers ſont auſſi doubles, tout joignant les baſtards du racage, ou bien à un pied au deſſus de la vergue ſont deux poulies à chaque coſté, un pour les cargues boulines de grand hunier qu'on appelle *Contrefanons*.

Au double de l'eſtague en arriere, eſt une poulie à deux roüets, par leſquels paſſent les driſſes dudit hunier, & ladite itague paſſe dans un trou de ladite poulie, lequel trou eſt deſſus des roüets.

Autrement.

AU double de l'eſtague, eſt une poulie ſimple par où paſſe une fauſſe itague, laquelle fauſſe itague a un bout, & à l'autre une poulie double & longue, par où paſſe la driſſe du grand hunier.

Itague de Mizaine.

AL'eſtague de Mizaine proche la vergue, ſont quatre poulies à chaque coſté, deux pour cargues fonds de grande voile: & ſont en meſme maniere que les itagues de grande vergue.

Itagues de Hunier d'auant.

L'ESTAGUE de hunier d'avant eſt ſimple & proche la vergue, il y a deux poulies pour les contrefanons de la voile.

En arriere au bout de l'eſtague, eſt une double poulie pour la driſſe.

Itagues pour la Vergue d'Artimon.

L'ESTAGUE de la Vergue d'Artimon eſt ſimple qui n'a qu'une poulie double au bout pour y paſſer la driſſe.

Itagues des Perroquets.

LEs Itagues des Perroquets ſont ſimples, il n'y a qu'une poulie à chacune au bout d'en arriere pour la driſſe, leſquelles poulies, pour la plus part ſont ſimples.

Grande Driſſe.

LA Driſſe de la grande vergue, a ſon dormant paſſé & arreſté dans cette Driſſe, ou bien frappé à un anneau ſur le pont, tout contre le ſep de Driſſe, elle paſſe trois fois en haut, & trois fois en bas.

Driſſes de Mizaine.

LA Driſſe de Mizaine eſt de meſme façon que la Driſſe de grande voile.

Dormans.

LEs Dormans deſdites driſſes ſont frappez aux culs des poulies d'en bas.

Driſſes de la Vergue d'Artimon.

LA Driſſe de la Vergue d'Artimon a ſon dormant, qui paſſe par le ſep de driſſe qui y eſt frappé, & paſſe deux fois dans les poulies.

Driſſes de Perroquets.

TOUTES les Driſſes des Perroquets ſont aux Pallans ſimples, où les dormans ſont frappez au cul de la poulie d'eſtague.

Grand Etay.

AU collier d'en haut du grand Etay, ſont quatre poulies pour les cargues boulines de la grande voile: environ au milieu de l'Etay, ſont des poulies en cette ſorte.

Premierement, les plus hautes, ſont deux à chaque coſté pour le bas du hunier d'avant: environ deux pieds plus bas, ſont deux poulies, une à chaque coſté pour les bras de mizaine. Secondement, à deux pieds des poulies des bras de Mizaine, en venant en bas, ſont deux poulies, une à chaque coſté pour les bras de perroquet d'avant. Troiſiémement, une poulie pour la driſſe du petit perroquet. Quatriémement, une poulie qui doit eſtre placée au deſſus de celles des bras du hunier d'avant pour l'eſcoute de la voile d'étay du grand hunier.

Dormans des Bras.

LEs Dormans des Bras de la vergue de hunier d'avant, ſont amarez ſur l'étay, trois pieds plus haut que les poulies deſdits Bras.

DE LA CONSTRVCTION ET FABRIQVE des principaux agrets des Vaiſſeaux de Guerre.

CHAPITRE XI.

PREMIEREMENT, le grand étay doit eſtre compoſé de quatre torons, au milieu deſquels eſt un nombre de fils carrets, qu'on appelle l'*Ame*: leſquels fils des carrets ſe mettent par proportion ſur le nombre des fils qui font le cordon du toron: & ce, la quatriéme partie du toron, comme ſi le toron eſtoit de quarante fils, l'ame dudit étay ſeroit de dix fils, & ſelon la groſſeur, car s'ils eſtoient déliez, il en faudroit davantage.

Chaque toron qui ſont au nombre de quatre, pour ledit étay eſt fait de trois cordons, ſi bien qu'audit étay, il y a douze cordons.

L'Etay de Mizaine.

L'ETAY du maſt de Mizaine, doit eſtre auſſi de quatre torons.

Etay du grand maſt de Hune.

L'ETAY du grand maſt de Hune doit eſtre de quatre cordons, & une méche au milieu, appellée l'*Ame*.

Etay du maſt de Hune d'auant.

L'ETAY du maſt de Hune d'avant doit auſſi eſtre à quatre cordons.

L'Etay d'Artimon.

L'ETAY d'Artimon doit eſtre auſſi à quatre torons, comme il eſt dit cy-devant.

Etay de Perroquet.

L'ETAY du maſt de Perroquet, à trois cordons & de cordages communs.

Eſcoutes.

LEs Eſcoutes de Mizaine & de grande voile, ſont ou doivent eſtre de quatre torons, une méche au milieu: chaque toron eſt de 3 cordons, qui fait en tout 12 cordons.

Eſcoutes de Hune.

LEs Eſcoutes de Hune, tant du grand Hunier que du Hunier d'avant, doivent eſtre de 4 cordons, & la méche au milieu, qui eſt appellée l'*Ame*, comme cy-devant.

Eſcoüets de grande voile & Mizaine.

ESCOÜETS, tant de grande voile que de Mizaine, doivent eſtre de quatre torons, avec la méche au milieu, comme il eſt dit aux Eſcoutes faites en queuë de rat: c'eſt à dire, groſſe par le bout qui paſſe, & eſt frappée au coüillard de grande voile, & fort menu par l'autre.

Tourneuire.

LA Tournevire doit estre de quatre cordons avec la méche au milieu, garnie de fuzées.

Les Aubans.

LEs grands Aubans, Aubans de Mizaine & les autres, doivent estre de trois cordons.

Cables & Grellins.

LEs Cables & Grellins doivent estre de trois torons, tant l'un que l'autre, chaque toron est de trois cordons, les gros Cables ont d'ordinaire cent cinq brasses de long, & les Grellins, cent vingt brasses.

Haussieres.

LEs Haussieres sont de trois cordons, & ont d'ordinaire cent vingt brasses.

Franc Funin des grands Caliornes.

LEs grands Funins des grands Caliornes pour embarquer le canon, doivent estre de quatre cordons.

Cordage commun.

TOus cordages communs qui servent à toutes sortes de maneuvres courantes, sont de trois cordons.

BETTOR, MERLIN, LVZIN, LIGNES.

LEs Lignes, soit pour sonder ou pour autre chose, sont aussi de 3 cordons, & de trois à 4 fils à chaque cordon.

Tresses.

LEs Tresses se font de fil de carret, & selon le requis, on y met la quantité de fils, servant lesdites Tresses pour fourrer les cables & autres choses.

Fil Carret.

LE fil carret se prend & se tire des vieux cables coupez par pieces, de la longueur d'une ou deux brasses,

à discretion, & les cordons desdits cables estans détors, tous les fils qui en sortent sont appellez fils des carrets.

Garsettes.

LEs Garsettes se font de fils de carret, de grosseur à discretion, & servent à lever les Anchres, ou faire des Garsettes de ris aux huniers.

Rabans.

LEs Rabans, sont des cordages de longueur de deux brasses, & de plus s'il est besoin, qui sont depuis six fils jusques à trente, & plus, qui servent pour garnir les voiles, & à plusieurs autres amarages & maneuvres.

Epissures des Cables.

POur épisser deux Cables ensemble, il faut premierement détordre les trois cordons, tant l'un que l'autre, environ deux brasses, puis passer chaque toron dans le cable, tant de l'un que de l'autre, à la façon commune des autres épissures, par trois fois, puis les torons estant ainsi passez, il faudra décorder un cordon à chaque toron, & les couper à l'endroit passé, & ficher lesdits bouts de cordons coupez, puis passer chaque toron desdits cordons restans, par deux fois dans les cables à la façon ordinaire, & estans passez par deux fois dans les cables, tant d'un costé que d'autre, il les faudroit encore décorder, & couper un des cordons de chaque cordon à l'endroit passé dans ledit cable, & les ficher, puis passer chaque cordon restant par dedans les torons des cables, une fois le tout, tant d'un costé que d'autre, puis les couper, & les cables seront épissez.

ESTAT DV NOMBRE DES POVLIES necessaires pour agréer & garnir un Vaisseau.

CHAPITRE XII.

PRemierement, pour le mast d'Artimon, au dessus des bras de hune, deux poulies, une à chaque bout

des pendours des balancines de vergue de foule, une à chaque costé. Aux aubans de devant à une brasse de la hune à chaque costé, une poulie pour les bras du grand hunier.

Sous les barres de hunes, deux poulies de chaque bout des pendours de palanquin, une à chaque costé.

Aux Pallanquins, quatre, deux à chaque Pallanquin, une double, & une simple à chaque Pallanquin.

A l'estague de la vergue qui est simple, une poulie au bout de l'itague qui a deux roüets, par où passe la drisse.

Au racage de ladite vergue, une poulie avec un trou, appellé *Oeil de Bœuf*, par où passe le bastard du racage.

La trosse servant à faire serrer le racage, est un pallanquin fait de deux poulies, une double & l'autre simple.

Au racage, est encore une poulie en façon de cap de mouton, avec deux trous par où passent les bastards dudit racage.

Au pied du mast est le sep de drisse, où il y a deux roüets par où passe la drisse.

Vergue de Foule.

A Chaque bout de la vergue de foule, est une poulie avec deux roüets, par où passe l'escoute de perroquet de foule, & par l'autre la balancine de ladite vergue de foule, à deux pieds du milieu de la vergue, tirant vers les bouts, tant d'un costé que d'autre, est une poulie à chaque costé, par où passe l'escoute de voile de perroquet.

Vergue d'Artimon.

AU bout de la vergue d'artimon d'en haut, sont les marticles en deux endroits avec des poulies: des marticles qui sont plates, & ont quatre ou cinq trous.

Au bout de chaque marticle, est un estrop par où passe une poulie, sur laquelle est frappé le martinet de la vergue, servant ledit martinet pour la piquer.

Pour la cargue de la voile, sont huit poulies frappées à la vergue avec des crampons: sçavoir, quatre en haut au dessus du racage, deux à chaque costé, qui sont quatre, faisant en tout le nombre de huit.

Un pallan pour l'escoute de deux poulies, une double & l'autre simple.

Au bout de la mesme vergue, audit endroit des marticles, sont frappées deux poulies avec des crampons, & estrops pour y passer les bras de perroquet de foule.

Un pallanquin d'amure de deux poulies, une double & l'autre simple, & le plus souvent les deux poulies sont simples.

A l'étay, un cap de mouton au bout, & un autre cap de mouton avec un collier, qui seing le grand mast.

Un petit pallanquin de deux poulies simples pour guinder le voile d'étay.

Mast de Perroquet de Foule.

AU dessus des barres du mast de perroquet de foule, sont les pendours de la vergue de perroquet de foule, un à chaque costé, au bout desquels est une poulie pour les balancines de ladite vergue de perroquet.

En arriere, & au dessus des barres, est un estrop avec sa poulie pour le martinet.

Aux aubans d'avant, à quatre ou cinq pieds des barres, sont deux poulies, une à chaque costé pour passer les bras du grand perroquet.

A l'étay qui est double, qui va amarer aux grands aubans, tant d'un costé que d'autre, avec deux marticles ou varaguez à chaque costé, faisant le tout dix poulies avec les quatre des varaguez.

Vergue de Perroquet de Foule.

A Chaque bout de la vergue de perroquet de foule, sont deux poulies, une au bout des pendours des bras de ladite vergue, & l'autre encoquée par un estrop à chaque bout pour les balancines.

Du milieu de la vergue vers les bouts, tant d'un costé que d'autre, & à l'endroit où peut donner la largeur de la hune du mast d'artimon, ou bien au tiers de ladite vergue, à prendre du milieu vers les bouts, est une poulie à chaque

costé

costé audit endroit, servant aux cargues point dudit Perroquet.

A chaque Escoute des voiles de Perroquet, une pour carguer le point de ladite voile.

Poulies du grand Mast.

AU dessous des grandes barres de hunes au bout des deux pendours de balancines qui sont deux, une poulie à chacun, pour les balancines de grande vergues.

Aux deux pendours des pallans, une poulie à chacun.

Deux pallans, un à chaque costé, & deux poulies à chaque pallan, une double & l'autre simple.

Sous le Chouquet, deux poulies à crampons, garnies des rouës de fer, par où passe la guindereſſe du grand mast de hune.

Deux à chaque costé, une pour les drisses des bonnettes en étay.

Aux deux derniers aubans sont six poulies, trois à chacun auban de chaque costé, & deux pour les boulines de perroquet d'artimont, qui sont les plus hautes.

Deux poulies, une de chaque costé pour les bras de la vergue de foule.

Deux en bas pour les ourses d'artimon, une à chaque côté.

Grande Itague.

A La grande Itague qui est double & proche la vergue, à chaque costé il y a une poulie.

Au double de l'estague qui est arriere du grand mast, est une grosse poulie à trois roüets de fer par où passe la guindereſſe de grande vergue, & en haut de ladite poulie est un trou qui passe au trauers, par où passe ladite Itague.

Au Racaige, sont deux pallanquins simples qui servent pour lever ledit Racaige lors qu'on guinde la vergue, & l'autre pallanquin pour le faire baisser lors qu'on ameine la vergue, les poulies desdits pallanquins sont simples.

Grande Vergue.

A Chaque bout de la grande Vergue ſont quatre poulies: Sçavoir, La premiere encoquée, & pour la driſſe de voile & bonnette en étay. La ſeconde, au bout des pendours de bras de grande Vergue. La troiſiéme, eſt une groſſe poulie avec deux roüets, un grand de fer, & l'autre de bois: par celuy de fer paſſe l'eſcoute du grand hunier, & par celuy de bois qui eſt au bout de la poulie paſſe la balancine de ladite Vergue, & à chaque coſté un marchepied de deux caps de mouton chacun.

Lors que la grande Vergue eſt ſur les liſſes du bord audit endroit où elle porte ſur les liſſes où paſſent les poulies eſtrops, à l'endroit où elles touchent ſur leſdites liſſes, & ce, lors que la Vergue eſt traverſée audit Navire, & que ſon milieu eſt au milieu du maſt, ſont leſdites poulies pour les cargues points de grande voile, tant d'un coſté que d'autre.

Proche le Racage, tant d'un coſté que d'autre, eſt une groſſe poulie par où paſſe l'eſcoute du grand hunier, & au dela de la Vergue, eſt une poulie de bloc pour la cargue boulline.

Entre les deux itagues au milieu de la Vergue, eſt une poulie à deux roüets de fer, par où paſſe le franc funin pour aider à guinder la grande Vergue.

Quatre boutehors, à chaque bout de dehors une poulie qui ſont quatre.

Grand Etay.

AU collier du grand Etay qui paſſe par deſſous le tenon du grand maſt, & au deſſous de la hune en avant, ſont quatre poulies, deux à chaque coſté, une pour le carguefons, & l'autre pour la cargue boulline de grande voile.

A une braſſe ou environ du colier venant en bas, eſt un eſtrop pour y paſſer le crocq de bredindin, autrement petit palan.

Audit Etay il y a deux pallans, un grand & un petit : chaque pallan eſt de deux poulies, dont l'une eſt double & l'autre ſimple : le petit eſt appellé *Bredindin*, & l'autre, *Pallan d'Etay.*

Au bout de l'Etay d'en bas eſt une groſſe poulie, appellée *Cap de Mouton*, qui a trois trous par où paſſe la ride.

Plus bas eſt un autre cap de mouton, ſaiſi & frappé à un collier qui embraſſe le maſt de mizaine, & paſſe par deſſous l'eſtrave, par lequel paſſe la ride du grand Etay.

Audit Etay, il y a de chaque coſté trois poulies : Sçavoir, une pour les bras de perroquet qui eſt la plus baſſe. La ſeconde, pour les bras de Vergue de hune d'avant. La troiſiéme, pour les bras de perroquet d'avant. La quatriéme qui eſt ſeule, pour la driſſe du perroquet d'avant, elle eſt plus baſſe que toutes les autres. Une cinquiéme, pour l'eſcoute de la voile d'Etay du grand maſt de hune, qui eſt au droit des dormans des bras de mizaine.

Audit Etay eſt un faux Etay, ſervant pour la voile d'Etay, lequel Etay eſt au bout d'en bas d'un cap de mouton, & autres caps de mouton plus bas, frappez audit Etay, par leſquels paſſe la ride pour la rider.

Eſcoutes.

A La grande Eſcoute, ſont deux poulies à chaque coſté, une par où paſſe l'Eſcoute, & l'autre pour le cargue point.

Boulines.

POUR la Bouline, il y a une poulie à dents, qui eſt frappée à un eſtrop qui embraſſe le maſt de mizaine.

Palans d'Amure.

POUR la grande Vergue, il faut un Pallan d'Amure qui ait deux poulies, une double & l'autre ſimple.

Grand Maſt de Hune.

AU haut du grand Maſt de Hune joignant les barres, & au deſſous des pendours des balancines, une à

chaque costé, & une poulie de chaque bout pour la grande vergue de Hune.

Deux autres poulies, une à chaque bout des pandours des pallanquins.

Deux pallanquins, un à chaque costé de deux poulies, chacun une double & l'autre simple.

A chaque bout des aubans en bas, un cap de mouton à chaque jambe de hune.

Itague.

A L'itague proche la Vergue qui est double, une poulie à chaque costé, pour le contre fanon ou cargue bouline.

Au double de l'Itague au derriere du mast, une poulie simple où passe la fausse Itague.

Au bout de la fausse Itague en bas, une double, laquelle avec une autre simple de retour & pallan, s'appelle *Drisse*.

Etay de grand Hunier.

AU grand Etay de Hune, il y a deux poulies à chaque costé, au mesme endroit, une pour les balancines du grand perroquet d'avant.

Audit Etay & plus bas que les poulies cy-dessus, il y en a une pour la drisse de perroquet d'avant.

Au haut de l'Etay, un palanquin simple pour leur Etay, lors qu'on ameine le grand mast de Hune.

Au milieu de l'Etay, une pour la drisse de voile d'Etay, un faux Etay, aubout duquel il y a un cap de mouton, & plus bas un autre cap de mouton pour redir le faux Etay.

Grande Vergue de Hunier.

A Chaque bout de la Vergue de Hune il y a trois poulies, la premiere pour les voiles d'Etay: La seconde, au bout des pendours des bras: La troisiéme, pour la balancine ou escoute du grand perroquet, lors qu'il y en a.

Au tiers de la Vergue, en prenant du milieu vers l'un des bouts tant d'un costé que d'autre, ou pour la juste pro-

portion de la largeur de la grande hune, prise au milieu, & rapportée sur l'un des bords de ladite hune audit endroit, rapporte ladite mesure sur la Vergue, en prenant au milieu une poulie à chaque costé pour les carques points du grand hunier.

A deux pieds du milieu de la vergue, à chaque costé une poulie pour passer les drisses & des bonnettes en Etay.

Deux marche-pieds de chaque costé, de quatre caps de mouton chacun.

Etay du grand Mast de hune.

A Deux brasses ou plus, depuis le collier du grand étay de hune en venant en bas, un pallanquin de deux poulies simples pour ayder à lever ledit étay lors que le mast de hune est bas.

Aux deux tiers de l'étay en venant en bas, deux poulies pour les bras de perroquet d'avant.

Deux pour les boulines du grand perroquet qui sont les plus hautes, une pour la drisse du perroquet de mizaine.

Au bout de l'étay en bas, une double au faux étay, deux pour la voile d'étay, & deux caps de mouton pour le faux étay.

Boulines.

AUx pattes des Boulines sont six poulies appellées *Oeil de Bœuf*, trois pour chaque Bouline.

Vergue du grand Perroquet.

A Chaque bout de Vergue de Perroquet, deux poulies, une aux pendours des bras, & l'autre pour la balancine de ladite Vergue.

Au tiers de la Vergue en prenant du milieu vers l'un & l'autre bout, une poulie pour le cargue-point.

Escoute de grand hunier.

A Chaque point d'Escoute de grand hunier, une poulie pour le cargue-point dudit hunier.

Escoute de grand Perroquet.

A Chaque bout d'Escoute de grand Perroquet se frappe au collier de la voile, une poulie pour le cargue point.

Etay du grand Perroquet.

AU bout de l'Etay du grand Perroquet, aux deux tiers de l'Etay en venant en bas, quatre poulies, deux pour les balancines du grand Perroquet, & deux pour les bras de Perroquet d'avant.

Vergue de Mizaine.

LA Vergue de Mizaine est garnie des mesmes poulies, & aux mesmes endroits, selon qu'il a esté observé à la grande Vergue, qui sont au nombre de onze poulies & quatre caps de mouton pour le marche-pied.

Boutehors.

CHaque Boutehors a une poulie, lequel Boutehors est au nombre de quatre.

Vergue de hune de Mizaine.

LA Vergue de hune de Mizaine est garnie d'autant de poulies que la Vergue de grand hunier, & quatre caps de mouton pour les marche-pieds.

Vergue de Perroquet d'auant.

LA Verque de Perroquet d'avant est garnie d'autant de poulies qu'est la Vergue de grand Perroquet, & par les mesmes proportions qui y doivent estre observées, lesquelles poulies sont au nombre de six tant d'un costé que d'autre.

Escoute de Mizaine.

A Chaque coin des Escoutes de Mizaine, tant d'un costé que d'autre, sont deux poulies, une par où passe l'Escoute, & l'autre le cargue point.

Escoute de hunier d'auant, & Perroquet.

A Chaque point d'Escoute, soit pour le hunier d'avant ou pour le Perroquet, une poulie pour le cargue point, qui sont pour les quatre Escoutes quatre poulies.

Boulines de Mizaine.

LA patte de la Bouline de Mizaine a quatre poulies.

Bouline de hunier d'auant.

LA patte de la Bouline du hunier d'avant a quatre poulies.

Bouline de Perroquet d'auant.

IL n'y a point de poulies à la patte de la Bouline du Perroquet d'avant, mais il y a des cosses.

Etay de Mizaine.

LE collier de l'Etay de Mizaine a trois poulies à chaque costé: Sçavoir, pour les Boulines du hunier d'avant, pour les cargue fonds & cargue Bouline de Mizaine.

Aux deux tiers de l'Etay en venant en bas, trois poulies à chaque costé pour les bras de Perroquet de Tormentin, bras de Sivadiere & Pallanquin de Vergue de Sivadiere.

Au bout de l'Etay une grosse poulie en cap de mouton de neuf trous pour passer la ride, une pour l'Etay de Tormentin servant à le rider.

Etay de mast de hune d'auant.

LEtay du mast de hune d'avant a deux poulies, pour les boulines de hune d'avant, & au faux étay, deux caps de mouton.

Pour guinder la voile d'étay d'avant, un Pallanquin, deux poulies simples, & pour lever l'étay lors que le mast de hune est bas, un Pallanquin de deux poulies simples.

Etay de Perroquet d'auant.

L'Etay de Perroquet d'avant a deux poulies, pour les Boulines du Perroquet de mizaine.

Maſt de Mizaine.

VU Maſt de Mizaine, deux poulies pour les Balancines de la Vergue, deux pour les Pandours des Candellettes, quatre pour les deux Candellettes, une pour l'étay du grand Perroquet, une pour le grand étay, deux pour guinder les maſts de hune, deux pour le Franc Funin, pour aider à guinder les Vergues de Mizaine qui doivent eſtre doubles, avec des Roüets de fer.

Proportion des Vergues & Voiles.

LE grand Pacfis doit avoir le tiers de la profondeur ou de hauteur du grand maſt, ſans comprendre les Bonnettes: d'autres prennent la moitié de la longueur de la grande Vergue, & la prennent pour hauteur.

Le grand Hunier a autant de profondeur que la grande Voile: aux Vaiſſeaux qui paſſent deux à trois cens tonneaux, on leur donne un tiers d'avantage.

Par exemple, un Vaiſſeau qui n'aura que huit aunes à la grande Voile, il y en aura douze à ſon Hunier.

Le grand Perroquet a la moitié du grand Hunier par bas ou profondeur: par bas, il a la largeur de la Vergue de Hune, & en haut, la moitié où deux tiers. Les voiles d'avant ont les meſmes proportions.

Proportion pour l'Anchre.

POur le poids des Anchres, on met d'ordinaire cent livres de fer pour chaque vingt tonneaux.

La longueur de la Verie a le triple d'un de ſes bras, & de l'intervalle de l'une de ces parties, l'on fait une portion de cercle, ſervant chaque bras ou croſſe dont la largeur a un ſixiéme.

Les cables peſent d'ordinaire le double, & un quart plus que l'Anchre.

PROPORTION

TE

G.

ns.

en-

TABLE POVR TROVVER LES PROPORTIONS QVE L'ON OBSERVE EN LA CONSTRVCTION DES NAVIRE

RANG DES NAVIRES.	LONGEUR DE QUILLE	HAUTEUR D'ESTRAVE.	QUESTE D'ESTRAVE	HAUTEUR D'ESTAMBOT.	QUESTE D'ESTAMBOT.	LONGUEUR DE L'ESTRAVE A L'ESTAMBOT.	LARGEUR DU I. GABARI.	CREVX ou CUBE.	PLATE VARANGUE.	HAUTEUR DU I. GABARI.	RE'TRECISSEMENT DU I. GABARI	HAUTEUR DU I. PONT au 2. PONT.	HAUTEUR DU 2. AU TROISIE'ME.	HAUTEUR DU GAILLARD ou CHAMBRES.	LARGEUR DE LISSE D'HOURDI.	HAUTEUR DU DERRIERE.	RE'TRECISSEMENT DU COURONNEMENT.	HAUTEUR DU GROS DU PREMIER GABARI.	TIRANT D'EAU A SA CHARGE.	HAUTEUR DES FACONS DE L'ESTAMBOT.	HAUTEUR DES FACONS DE L'ESTRAVE.	PORT DES TONNEAUX	NOMBRE DES CANONS.
	Pieds.	*pieds. pou.*	*pieds. p.*	*pieds. p.*	*pieds. p.*	*pieds. pouces.*	*pieds. p.*	*pieds. p.*	*pieds. p.*	*pieds. p.*	*pieds. p.*	*pieds. p.*	*pieds. p.*	*pieds. p.*	*pieds. p.*	*pieds. p.*	*pieds. p.*	*pieds. p.*	*pieds. p.*	*pieds. p.*	*pieds. p.*	*pieds. p.*	*tõneaux*	*canons.*
DU PREMIER RANG.	135 *pieds de quille.*	33. 9.	27.	30. 4.	6. 9.	168. 9.	44. 3.	20. 2.	21. 1.	36. 8.	11.	7. 2.	6. 8.	6. 1.	30. 4.	56. 3.	7. 7.	18. 9.	21. 10.	15. 2.	7. 7.	1800.	114.
	130.	32. 6.	26.	29. 3.	6. 6.	162. 6.	42. 8.	19. 6.	20. 3.	35. 2.	10. 8.	7.	6. 7.	6.	29. 3.	54. 2.	7. 3.	18.	21. 1.	14. 7.	7. 3.	1604.	100.
DV SECOND RANG.	125.	31. 3.	25.	28. 1.	6. 3.	156. 3.	41.	18. 8.	19. 6.	33. 10.	10. 3.	6. 10.	6. 6.	5. 11.	28. 1.	51. 1.	7.	17. 4.	20. 2.	14.	7.	1435.	90.
	120.	30.	24.	27.	6.	150.	39. 4.	17. 11.	18. 9.	32. 6.	9. 10.	6. 9.	6. 5	5. 10.	27.	50.	6. 9.	16. 8.	19. 5.	13. 6.	6. 9.	1272.	80.
DV TROISIEME RANG.	115.	28. 9.	23.	25. 10.	5. 9.	143. 9.	37. 9.	17. 2.	17. 10.	31. 1.	9. 5.	6. 7.	6. 4.	5. 9.	25. 10.	47. 11.	6. 5.	15. 11.	18. 6.	12. 11.	6. 6.	1102.	72.
	110.	27. 6.	22.	24.	5.	137.	36.	16.	17.	29.	9.	6. 6.	6. 3.	5. 8.	24.	35. 10.	6. 2.	15. 3.	17. 9.	12. 4.	6. 2.	978.	66.
DV QUATR. RANG.	105.	26. 3.	21.	23. 7.	5. 3.	131. 3.	34. 4.	15. 8.	16. 4.	28. 5.	8. 7.	6. 5.	6. 2.	5. 7.	23. 7.	43. 9.	5. 10.	14. 7	16. 11.	11. 9.	5. 10.	837.	60.
	100.	25.	20.	22. 6.	5. 1	125.	32. 9.	14. 11.	15. 7.	27. 1.	8. 2.	6. 3.	6. 0.	5. 6.	22. 6.	41. 8.	5. 7.	13. 10.	16. 1.	11. 3.	5. 7.	721.	54.
FREGATE DU PREMIER RANG.	95.	23. 9.	19.	21. 4.	4. 9.	118. 9.	30. 2.	14. 1.	13. 6.	23. 9.	7. 6.	6. 1.	5. 10.	5. 5.	21. 4.	39. 7.	5. 4.	13. 2.	15. 7.	10. 8.	5. 4.	602.	50.
	90.	22. 6.	18.	20. 3.	4. 6.	112. 6.	29. 6.	13. 5.	12. 10.	22. 6.	7. 3.	6.	5. 8.	5. 4.	20. 3.	37. 6.	5. 1.	12. 6.	14. 10.	10. 2.	5. 1.	525.	46.
FREGATE DU SECOND RANG.	85.	21. 3.	17.	19. 1.	4. 3.	106. 3.	27. 10.	12. 8.	12. 1.	21. 3.	7.	5. 10.	5. 6.	5.	19. 1.	35. 5.	4. 9.	11. 9.	13. 11.	9. 6.	4. 9.	440.	42.
	80.	20.	16.	18.	4.	100.	26. 3.	12.	11. 5.	20.	6. 6.	5. 8.	5. 4.	4. 10.	18.	32. 4.	4. 6.	11. 1.	13. 1.	9.	4. 6.	380.	38.
FREGATE DU TROIS. RANG.	75.	18. 9.	15.	16. 10.	3. 9.	93. 9.	24. 7.	11. 8.	10. 8.	18. 9.	6. 2.	5. 6.	5. 3.	4. 6.	16. 10.	29. 2.	4. 3.	10. 5.	12. 2.	8. 5.	4. 2.	312.	34.
	70.	17. 6.	14.	15. 9.	3. 6.	87. 6.	22. 11.	10. 11.	10.	17. 6.	5. 8.	5. 4.	5. 1.		15. 9.	27. 2.	3. 11.	9. 8.	11. 5.	7. 10.	3. 11.	254.	28.
FREGATE LEGERE.	65.	16. 3.	13.	14. 7.	3. 3.	81. 3.	21. 4.	10. 2.	9. 3.	16. 3.	5. 4.	5.	5. 0.		14. 7.	25. 3.	3. 7.	9.	10. 7.	7. 3.	3. 7.	190.	18.
	60.	15.	12.	13. 6.	3.	75.	19. 8.	9. 4.	8. 6.	15.	4. 11.	4. 10.	5. 0.		13. 6.	23. 4.	3. 4.	8. 4.	9. 9	6. 9.	3. 4.	158.	14.

page 65.

PROPORTION DE TOUTE SORTE de Baſtimens de Mer qu'on obſerve en quelques Ports.

UN NAVIRE DU PREMIER RANG.

CHAPITRE XII.

CENT trente pieds de quille portant ſur terre.
40. pieds trois pouces de baux de dedans en dedans.
29. pieds d'eſtambot de hauteur à prendre ſur la quille.
29. pieds de liſſe d'ourdy.
31. pieds de hauteur d'eſtrave.
20. pieds de creux de fonds de calle en droite ligne, à prendre ſur la quille,
7. pieds de hauteur dans la premiere batterie.
6. pieds & demy à la ſeconde batterie.
24. pieds de queſte d'eſtrave.
6. pieds de queſte d'eſtambot.
35. pieds de hauteur au milieu du Vaiſſeau.

Un Nauire du ſecond rang.

120. pieds de quille portant ſur terre.
146. pieds de l'eſtrave à l'eſtambot.
37. pieds de baux de dedans en dedans.
27. pieds de hauteur d'eſtambot.
27. pieds de liſſe d'ourdy.
30. pieds de hauteur d'eſtrave.
6. pieds neuf pouces à la premiere batterie.
6. pieds trois pouces à la ſeconde batterie.
18. pieds de creux de fonds de calle en droite ligne.
32. pieds & demy de hauteur au milieu.

Un Nauire du troiſiéme rang.

120. pieds de quille portant ſur terre.
133. pieds de l'eſtrave à l'eſtambot.
34. pieds de baux de dedans en dedans.
25. pieds de hauteur d'eſtrave.

23. pieds de hauteur d'eſtambot.
23. pieds de liſſe d'ourdy.
16. pieds & demy de creux de fonds de calle en droite ligne.
6. pieds & demy de hauteur à la premiere batterie.
6. pieds de hauteur à la ſeconde batterie ſous les gaillards.
27. pieds 6. pouces de hauteur au milieu du plat-bord.

Un Nauire du quatriéme rang.

100. pieds de quille portant ſur terre.
120. pieds de l'eſtrave à l'eſtambot.
30. pieds de baux de dedans en dedans.
22. pieds de hauteur d'eſtambot.
24. pieds de hauteur d'eſtrave.
22. pieds de liſſe d'ourdy.
15. pieds de creux de fonds de calle en droite ligne.
6. pieds trois pouces à la premiere batterie.
6. pieds à la ſeconde batterie ſous le gaillard.
25. pieds trois pouces de hauteur de plat-bord au milieu.

Un Nauire du cinquiéme rang.

90. pieds de quille portant ſur terre.
108. pieds de l'eſtrave à l'eſtambot.
27. pieds de baux de dedans en dedans.
18. pieds de hauteur d'eſtambot.
18. pieds de liſſe d'ourdy.
20. pieds de hauteur d'eſtrave.
13. pieds & demy de creux de fonds de calle en droite ligne.
6. pieds de hauteur entre les ponts.
5. pieds de hauteur du gaillard.
22. pieds & demy de hauteur du plat-bord au milieu.

Fregatte legere.

70. pieds de quille portant ſur terre.
85. pieds de l'eſtrave à l'eſtambot.
22. pieds de baux de dedans en dedans.
14. pieds huit pouces de hauteur d'eſtambot.
14. pieds huit pouces de liſſe d'ourdy.
16. pieds huit pouces de hauteur d'eſtrave.
11. pieds de creux de fonds de calle en droite ligne.

Fluſte.

90. pieds de quille.
108. pieds de l'eſtrave à l'eſtambot.
22. pieds de baux.
11. pieds de creux de fonds de calle.
20. pieds de l'eſtambot dans ſa hauteur.
21. pieds hauteur d'eſtrave.
5. pieds & demy entre les ponts.

Pinaſſe.

90. pieds de quille.
108. pieds de l'eſtrave à l'eſtambot.
24. pieds de baux.
12. pieds de creux ſur la quille.
20. pieds de hauteur deſtambot.
22. pieds de hauteur d'eſtrave.
5. pieds & demy de hauteur entre les deux ponts.
19. pieds de hauteur en plat-bord au milieu.

Un Heu Flaman.

60. pieds de long.
18. pieds & demy de large.
9. pieds de creux.
11. pieds & demy de bord au milieu.
14. pieds de hauteur d'eſtambot.
15. pieds de hauteur d'eſtrave.

Une Ourque.

50. pieds de quille.
16. pieds & demy de large.
8. pieds de creux.
11. pieds de bord au milieu.

Une Galliotte.

55. pieds de quile.
15. pieds de large.
7. pieds 6. pouces de creux ſur la quille.
9. pieds & demy de bord.
10. pieds de hauteur d'eſtambot.
12. pieds de hauteur d'eſtrave.

Flubot pour le haron.

60. pieds de quille.

18. pieds de large.
9. pieds de creux.
12. pieds de bord avec un grand maſt, un artimon & un beaupré.

Une Chatte.

50. pieds de quille.
16. pieds & demy de large.
7. pieds & demy de bord.
12. pieds d'eſtambot.
13. pieds d'eſtrave.

Une Courvette.

50. pieds de quille.
16. pieds de large.
8. pieds de creux.
9. pieds & demy de bord.
10. pieds de hauteur d'eſtambot.
12. pieds de hauteur d'eſtrave.

Une Caravelle de Lisbonne.

55. pieds de quile.
18. p. 8. pouces de large.
10. p. de creux.
17. p. de hauteur deſtambot.
19. p. de hauteur d'eſtrave.

Une Tartane.

45. pieds de quille.
15. p. de large.
7. p. & demy de creux.
11. p. de hauteur d'eſtambot.
13. p. de hauteur d'eſtrave.

Une Pinaſſe de Biſcaye.

50. pieds de long.
12. p. de large.
5, p. & demy de creux.
10. p. de hauteur d'eſtambot.
11. p. de hauteur d'eſtrave.

Un Brigantin.

50. pieds de long.
10. p. de large.

7. p. & demy de hauteur d'eſtambot.
8. p. de hauteur d'eſtrave.

Un Nauire François pour la peſche du poiſſon.

50. pieds de quille.
17. p. de large.
8. p. & demy de creux.
4. p. & demy entre deux ponts.
15. p. de bord au milieu.

Un Trauerſier pour la peſche.

40. pieds de quille.
13. p. & demy de large.
6. p. & demy de creux.
8. p. & demy de bord.

Une Gribanne à ſelle ſans quille.

60. pieds de long.
17. p. de large.
9. p. & demy de bord.
7. p. & demy de creux,

Une Alliege.

42. p. de quille.
14. p. de large.
8. p. de bord.
11. p. d'eſtambot.
13. p. d'eſtrave.

Chaiche.

50. p. de quille.
61. p. de l'eſtrave à l'eſtambot.
8. p. de creux de fonds de calle.
14. p. d'eſtambot.
15. p. d'eſtrave.
11. p. de gaillard.

Un Hyacq.

45. p. de quille.
56. p. de l'eſtrave à l'eſtambot.
14. pieds de bauts.
7. pieds de creux.
12. p. de hauteur de l'eſtambot.
13. p. de hauteur d'eſtrave.

Barque longue.

40. pieds de long de l'eſtrave à l'eſtambot.
9. pieds de large.
4. pieds & demy de bord.
6. pieds & demy d'eſtambot.
7. pieds & demy d'eſtrave.

Moyenne Chalouppe pour le premier rang.

30. pieds de large de l'eſtrave à l'eſtambot.
7. pieds de large.
3. pieds & demy de creux.

Canots du premier rang.

25. pieds de long.
6. pieds de large.
3. pieds de creux.

Grande Chalouppe du ſecond rang.

34. pieds de long.
7. pieds & demy de large.
3. pieds & demy de creux.

Moyenne Chalouppe.

29. pieds de long.
6. pieds & demy de large.
3. pieds 3. pouces de creux.

Canot.

21. pieds de long.
5. pieds trois pouces de large.
2. pieds & demy de creux.

Grand Rat à Carner.

60. pieds de long.
12. pieds de large.
2. pieds de bord.

Un autre Rat.

30. pieds de long.
10. pieds de large.
18. pouces de bord.

Bateau pour Hyacq ou Tartane.

14. pieds de long.
5. pieds de large.
2. pieds trois pouces de bord.

PROPORTION D'UNE GALLIOTTE DE quarante pieds de quille faite pour S. Germain.

CHAPITRE XIII.

40. pieds de longueur de quille.
7. pieds de hauteur d'eſtrave,
7. pieds queſte d'eſtrave.
7. pieds hauteur d'eſtambot.
3. pieds queſte d'eſtambot.
50. pieds longueur d'eſtrave à l'eſtambot.
12. pieds de largeur au milieu.
5. pieds 8. pouces de hauteur au milieu.
5. pieds 10. pouces de fonds plat.

Proportion d'une Galliotte faite pour Verſaille de trente pieds de quille.

30. pieds de longueur de quille.
5. pieds 6. pouces hauteur d'eſtrave.
5. pieds queſte d'eſtrave.
5. pieds 4. pouces hauteur d'eſtambot.
3. pieds queſte d'eſtambot.
38. pieds longueur d'eſtrave à l'eſtambot.
7. pieds 6. pouces de largeur au milieu.
4. pieds 3. pouces de hauteur au milieu.
4. pieds 4. pouces de fonds plat.

Proportion d'une grande Chalouppe faite pour Verſaille de vingt-deux pieds de quille.

22. pieds de longueur de quille.
4. pieds 11. pouces hauteur d'eſtrave.
4. pieds 4. pouces queſte d'eſtrave.
4. pieds 11. pouces hauteur d'eſtambot.
1. pied 2. pouces queſte d'eſtambot.
27. pieds 6. pouces longueur de l'eſtrave à l'eſtambot.
6. pieds 6. pouces de largeur au milieu.
3. pieds .4 pouces de hauteur au milieu.
3. pieds 4. pouces de fonds plat au milieu.

Autre Chalouppe de vingt pieds de quille.

20. pieds de quille.
4. p. 6. pouces hauteur d'eſtrave.
4. p queſte d'eſtrave.
4. p. 6. p. hauteur d'eſtambot.
1. p. queſte d'eſtambot.
25. p. longueur de l'eſtrave à l'eſtambot.
6. p. de largeur au milieu.
3. p. 1. p. de hauteur au milieu.
3. p. 1. p. de fonds plat au milieu.

Un autre de dix-huit pieds de quille.

18. pieds de longueur de quille.
4. p. hauteur d'eſtrave.
3. p. 7. p. queſte d'eſtrave.
4. p. hauteur d'eſtambot.
11. pouces queſte d'eſtambot.
22. p. 6. p. longueur d'eſtrave à l'eſtambot.
5. p. 6. p. de largeur au milieu.
2. p. 9. p. de hauteur au milieu.
2. p. 9. p. de fonds plat.

Un autre de ſeize pieds de quille.

16. pieds de longueur de quille.
3. p. 8. p. hauteur d'eſtrave.
3. p. 2. p. queſte d'eſtrave.
3. p. 8. p. hauteur d'eſtambot.
10. pouces queſte d'eſtambot.
20. p. longueur d'eſtrave à l'eſtambot.
5. p. de largeur au milieu.
2. p. 6. p. de hauteur au milieu.
2. p. 6. p. fonds plat au milieu.

UPJCB

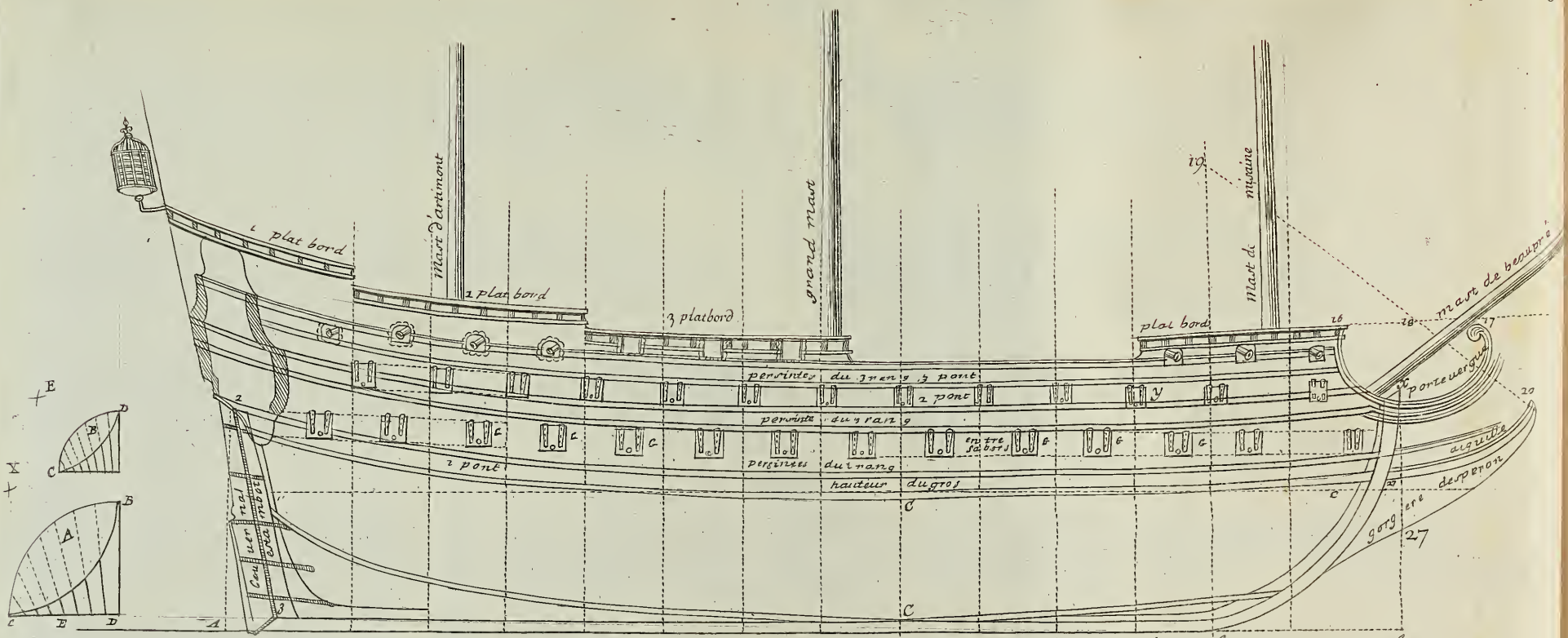

Nauire de 115 pieds de quille.

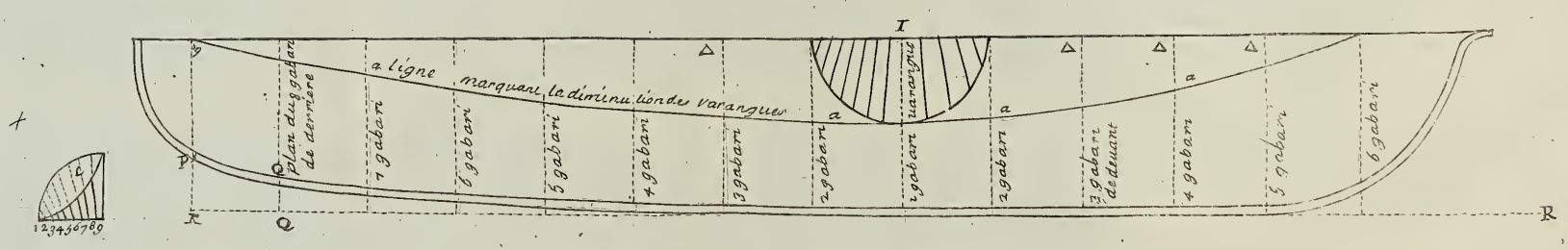

Eschelle de 60 pieds

CONSTRUCTION D'UN NAVIRE *de cent quinze pieds de quille.*

CHAPITRE XIV.

APRES avoir tracé une ligne de 115 pieds de longueur, donnez luy pour son épaisseur 16 pouces & demy, comme il a esté dit au chapitre des proportions art. 2. car elle doit avoir la septiéme partie de la longueur de la quille reduite en pouces : la quille est ordinairement composée de trois pieces de bois qui sont adjoûtées ensemble.

Estambot.

POUR tracer l'Estambot, on luy donne de queste la vingtiéme partie de la quille, comme il a esté dit à l'art. 6. car la vingtiéme partie de 115 pieds de quille est 5 pieds neuf pouces : Ensuitte on prolonge la quille par une ligne occulte de cette vingtiéme partie, sur laquelle on éleve une autre ligne occulte & perpendiculaire, selon la hauteur que doit avoir par l'art. cinq du chapitre des proportions. C'est à sçavoir, 25 pieds 10. pouces, & du sommet de cette perpendiculaire, on tire l'estambot, comme il est marqué par 2. & 3. Son épaisseur au sommet est celuy de la quille, mais en bas une fois & demy. Il faut remarquer que la hauteur perpendiculaire de l'Estambot se prend de dessus la quille.

Estrave.

APRES avoir placé l'Estambot, on trace l'Estrave : on luy doit donner 23 pieds de queste, suivant l'artic. 4. & prolonger la quille par une ligne occulte, depuis l'extremité de la quille au point A, jusques au nombre marqué 4. où on éleve une ligne perpendiculaire de 28 p. 9. pouces, suivant l'article 3. laquelle se trace depuis le dessous de la quille.

Apres avoir pris la hauteur perpendiculaire de l'Estrave, on ouvre le compas de l'intervalle de cette perpendiculaire,

mais à compter de dessus la quille, & des extremitez de cette perpendiculaire, on trace deux petits arcs de cercle, comme au point Y, dont leur intersection donne le centre pour tracer l'Estrave X, A.

L'Estrave doit avoir de largeur un pouce moins que la quille, & d'épaisseur le double de sa largeur par le haut, & par le bas une fois & demy.

L'Estrave est composée de deux à trois pieces de bois courbées, faisant une portion de cercle en montant du bout de la quille ou riniot.

Quatriémement, il faut diviser la quille en trois parties égales, & tirer à l'équaire une ligne pointée sur une de ces parties du costé de l'Estrave, laquelle represente le premier & le principal Gabary : apres quoy on se propose un certain nombre des lignes paralelles entre elles, & d'une égale distance, pour autant de Gabarys qu'on veut tracer, qui representent les costez, & donnent la forme au Navire.

Dans la figure suivante, nous nous sommes proposez 14 Gabaris, où nous avons tracé tout autant de lignes pointées & perpendiculaires, également distantes les unes des autres. Sçavoir, huit de derriere & six de devant, y compris le premier Gabary.

Cinquiémement, on trace un quart de cercle comme celuy marqué A, dont le demy diametre doit estre la hauteur des façons de l'Estambot, qui est la moitié de sa hauteur, prise de dessus la quille : comme on peut voir par l'art. 20. Par consequent le demy diametre aura 12 p. 11. pouces : ce quart de cercle doit estre divisé en huit parties égales, qui est en autant de parties comme il y a de Gabaris de derriere, depuis le principal Gabary, tant le demy diametre que le quart de la circonferance. Des divisions de la circonferance on tirera des lignes occultes aux autres divisions du demy diametre : ce qu'estant fait, divisez le demy diametre C, D, en deux parties égales, puis prenant avec le compas commun l'intervalle B, E, des points B, & C, on fait l'intersection de deux petits arcs de cercle, leur intersection donne le centre pour tracer le quart de cercle interieur, afin

de tirer des lignes en noir, depuis cette circōferance jusques au demy diametre : ces lignes servent pour tracer la lisse, & pour donner l'aculement aux Gabaris: car la ligne marquée 2. sert pour donner l'aculement au second Gabari, la ligne 3. à celuy du troisiéme Gabary, ainsi des autres. On porte apres l'intervalle de chacune de ces lignes de dessus la ligne, & sur chaque Gabary qui luy est propre pour y tracer la lisse passant par toutes ces pointes.

Premiere Persinte.

POUR tracer la premiere Persinte, on trace en blanc une ligne pointée qui doit avoir la hauteur du gros sur la quille : Sçavoir, 15 p. 11 pouces suivant l'art. 10. comme on peut voir par la ligne marquée C, C.

Ensuite il faut faire un quart de cercle, servant pour la diminution des Varangues, tant devant que derriere, comme est celuy de la figure marquée B, qui sert aussi pour tracer la Persinte.

Le demy diametre de ce quart de cercle doit estre de sept p. cinq pouces, qui se trouvent en adjoûtant deux pieds & demy a la hauteur du gros pour avoir 18 p. cinq pouces, lesquels on doit oster de la hauteur perpendiculaire de l'Estambot, qui est 25 p. 10 pouces, & restera 7. p. 5. pouces.

On divise apres ce quart de cercle, en autant de parties que le premier quart de cercle, pour tracer le quart de cercle interieur : on prend ensuite avec le compas commun, l'intervalle C, D, & de ces points, ou des extremitez du quart de cercle, on fait l'intersection de deux petits arcs de cercle au point E, qui donne le centre du cercle interieur.

Les lignes marquées sur ce qnart de cercle se doivent rapporter de dessus la ligne, de la hauteur du gros, & sur les lignes pointées qui representent les Gabaris : c'est à sçavoir, la seconde ligne sur le second Gabary, la troisiéme sur le troisiéme Gabary, ainsi consecutivement, où vous y marquerez par tout des points pour y conduire la premiere Persinte.

Premier Pont.

LE premier Pont eſt la hauteur du creux du Navire, qui doit avoir ſuivant l'art. 13. dix-ſept p. deux pouces de hauteur ſur la quille. Ce premier Pont du coſté de l'Eſtambot doit eſtre au deſſous du ſommet de l'Eſtambot, cinq pieds plus bas, qui eſt une reigle generale à l'excluſion des Navires qui ont moins de 70 pieds de quille: ſur l'Eſtrave, le Pont doit avoir un pied davantage de hauteur que ſur le premier Gabary.

La ſeconde Perſinte du premier rang, n'eſt éloignée que de 18 à 20 pouces au plus, & eſt general pour tous les Navires, elle doit eſtre paralelle à la premiere Perſinte auſſi bien que tous les autres.

Ligne de la Baze des Sabords.

ON trace une ligne occulte pour avoir la Baze des Sabords, elle doit eſtre paralelle au premier Pont de la hauteur de deux pieds & demy, enſuite on trace les Sabords marquez par G, auſquels on donne trois pieds en quarré, & aux entre-Sabords, environ ſept pieds.

Premiere Perſinte du ſecond rang.

LA hauteur de la premiere Perſinte du ſecond rang, doit eſtre placée à l'uny de la hauteur des Sabords: Sçavoir, ſur le milieu: car apres, elle doit eſtre conduite paralelle aux precedentes du premier rang, luy donnant pour ſa largeur deux pieds & 6 à 7 pouces d'épaiſſeur.

Second Pont.

LA hauteur du premier Pont au ſecond (bien qu'on n'y puiſſe donner aucune proportion au juſte,) aura ſix pieds & demy, ſuivant l'article dix-ſept.

Seconde Perſinte du ſecond rang.

CETTE ſeconde Perſinte doit eſtre eſloignée de la premiere de 18 pouces, ſa largeur ſera d'un pied.

Sabords de la seconde Batterie.

LA Baze des Sabords de la seconde Batterie, sera paralelle au second Pont, & esloignée environ de deux pieds. Les Sabords auront deux pieds & demy en quarré: lesquels on placera vis-à-vis des entre-Sabords de la premiere Batterie.

Troisiéme rang des Perſintes.

ELLE doit estre à l'uny de la hauteur des seconds Sabords, c'est à sçavoir au milieu, & doit estre paralelle aux precedentes. Sa largeur sera de 10 à 12 pouces.

Le troisiéme rang des Perſintes, se donne aux Navires depuis 110 pieds, jusques à 130, en contant le carreau.

Il est à remarquer que depuis la premiere Perſinte jusques à la quille, on borde d'un bordage de trois pouces & demy: & depuis le premier rang des Perſintes, jusques au troisiéme rang, se borde de deux pouces & demy, le tout de bordage de Cheſne, depuis le plat-bord jusques aux lisses, tant de derriere que devant. Le bordage est de Cheſne d'un pouce, ou des planches de Prust, & ce dernier bordage s'appelle *Quein* ou *Qlin*.

Troisiéme Pont.

LA hauteur du second Pont au troisiéme, aura six pieds sept pouces suivant l'art. 18.

Plat-Bord.

LES deux premieres Herpes avec leur Plat-Bord, doivent avoir au plus haut, deux pieds sur le troisiéme Pont; Pour y donner plus de grace, on met quelque peu d'avantage en arriere. La seconde Herpe doit avoir 22 pouces davantage que la premiere: & la troisiéme Herpe ou Plat-Bord, 20 pouces davantage que la seconde, & generalement pour le Plat-Bord en arriere, on luy donnera un pouce davantage.

Plan du Navire.

POUR tracer le Plan du Navire, qui doit servir pour la construction des Gabaris, on trace une ligne en blanc paralelle au dessous de la quille, comme celle de R, R; Ensuite on trace le quart de cercle marqué C, pour avoir le diametre de ce quart de cercle, ou bien le demy diametre de son cercle: Il faut premierement oster l'épaisseur de la quille, de la hauteur perpendiculaire de l'Estambot; & du reste, en prendre le quart, qui sera six pieds & un pouce six lignes pour le demy diametre du quart du cercle, qu'il faut diviser en huit parties egales, de mesme que la circonference du quart de cercle, de mesme qu'on a procedé aux autres quarts de cercle precedens.

Ce quart de cercle est divisé en huit parties égales: il sert pour avoir le retrecissement des Gabaris, ou bien la diminution des baux de dehors en dehors; car sur la Baze du Plan R, R, on porte l'intervalle de la ligne marquée 9, au quart de cercle, depuis R, jusques à P. La huitiéme ligne de ce quart de cercle est portée sur la ligne R, R, aux points Q, Q, ainsi en continuant sur les lignes pointées qui representent les Gabaris. Notez que les lignes marquées à ce quart de cercle, servent aussi pour les Gabaris de devant: c'est à sçavoir, la 2, 3, 4, 5, & 6, ainsi vous tracerez la ligne du plan de retrecissement.

Ensuite ou prend la moitié du creux de dessus la quille, pour tracer le demy cercle marqué C, qui sert pour avoir la Platte-Varangue, & la diminution des autres Varangues de fonds, lequel je divise en huit parties égales, tant le demy diametre que la circonferance. Sçavoir, la partie qui est vers la Poupe, mais celle qui est vers la Proüe, & le devant du Vaisseau en cinq parties égales. Pour tracer la ligne servant à la diminution des Varangues, comme on peut voir dans le Plan de la Figure qui suit a: car les lignes de ce demy cercle sont transferées sur les lignes pointées des Gabaris au dessous de la quille, aux points figurez

uite
r la
que

lan
juf-
rtée
utre

per-
ques
pre-

eſtre
pre-
afin
13.
ran-
eſme
éle-
i eſt
rand

arties
, juſ-

F, G,
ale, &
point
F, G.
prend
deux
don-
G, D.
ques à
a hau-

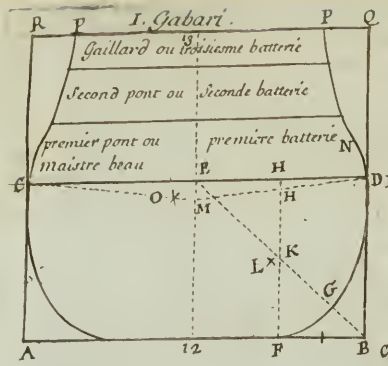

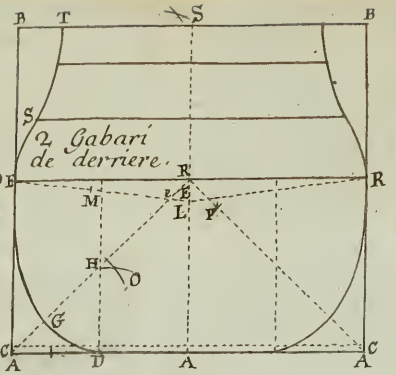

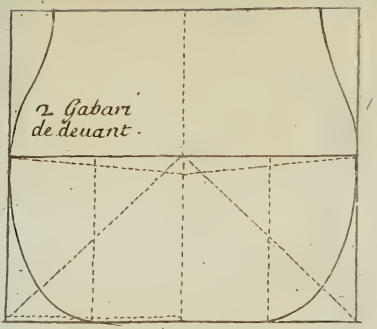

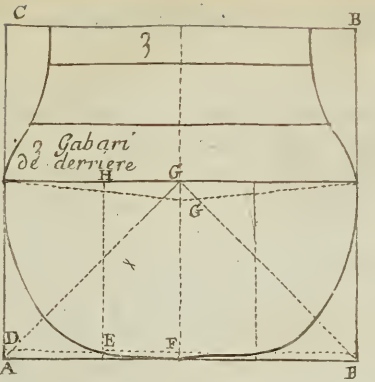

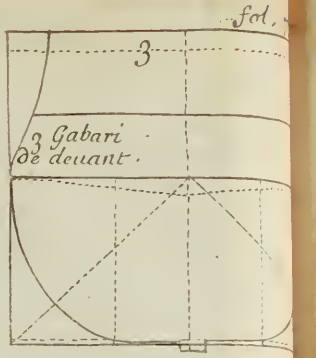

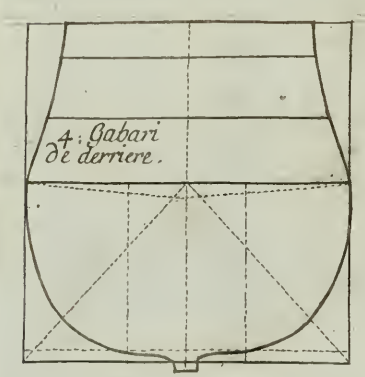

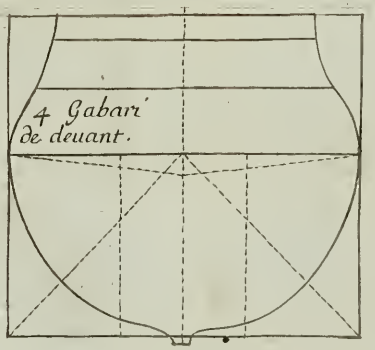

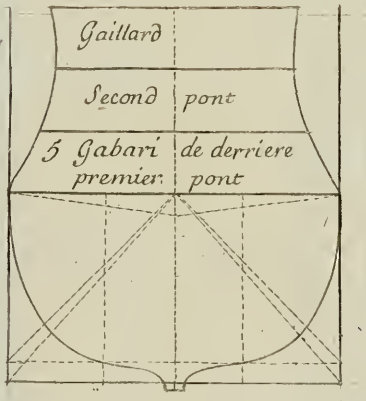

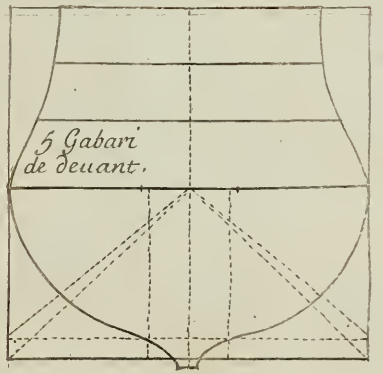

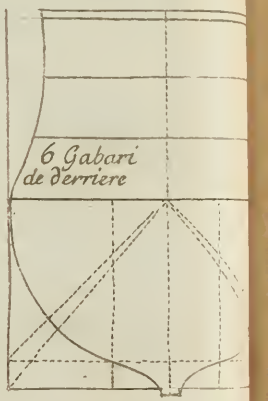

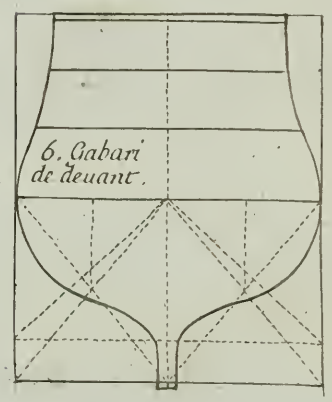

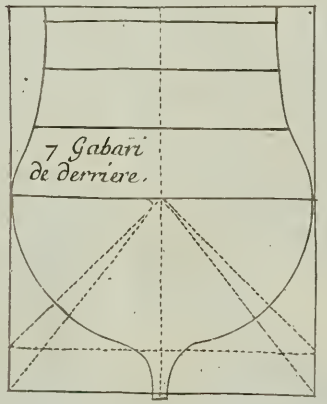

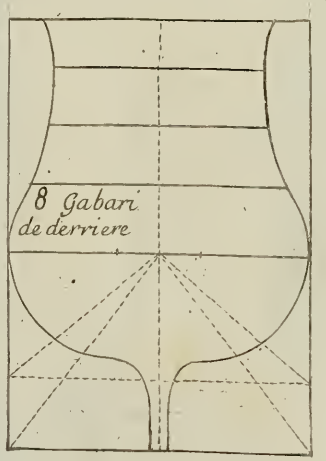

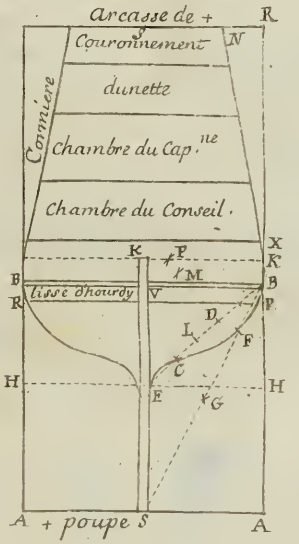

AA ou bien BB a 25 pieds 10 po
et la moitié de AA est la haute
marqué dans le plan 99.
RR est la lisse du pont.
AH est la moitié de la longueur de
BE est la petite diagonale.
BS est la diagonale du parallelog
de BVAS.
G est le centre de la portion de cercle
P est le centre de la portion de cercle
M est le centre de la portion de cercle
SK est lestambot.

par des petits triangles, selon lesquels doit estre conduite cette ligne. La pratique que nous allons donner pour la construction des Gabaris, donnera plus d'intelligence que toute l'explication qui en pourroit estre donnée.

Construction du premier Gabary.

PRemierement on prend la plus grande largeur du plan qui est I, I, Cette largeur est portée depuis A, jusques au point marqué 12. Cette mesme largeur est portée du point 12. jusques à B, qui est l'autre partie de l'autre bord qui se joint ensemble.

Secondement, sur les points A, & B, élevez des lignes perpendiculaires qui ayent la hauteur depuis la quille jusques au plat-bord, qui est vis-à-vis de la ligne pointée du premier gabari.

Troisiémement, on trace la ligne C, & D, qui est le mestre beau, qui est la hauteur du creux du Navire, ou bien du premier Pont, laquelle on divise en deux parties égales, afin de tracer perpendiculairement la ligne pointée 12. & 13.

Quatriémement, prenez sur le demy cercle la plus grande ligne qui est son demy diametre, & portez ce mesme intervalle du point 12. jusques en F, & au point F, élevez une ligne perpendiculaire, comme celle qui est marquée par F, H, tirez en suite du milieu du grand baux: Sçavoir, du point E, la diagonale E, K, B.

Cinquiémement, on divise la ligne F, B, en deux parties égales, dont l'une des parties est portée du point B, jusques à G, sur la diagonale.

Sixiémement, pour tracer le genoux de fonds marqué F, G, on prend l'intervalle F, K, à l'intersection de la diagonale, & des points F, G, on trace les 2. petits arcs de cercle au point L, qui est le centre pour tracer cette portion de cercle F, G.

Septiémement, pour tracer l'alonge G, D, on prend l'intervalle de G, E, & des points G, & D, on fait les deux petits arcs de cercle au point O, dont l'intersection donne le centre, pour tracer cette portion de cercle de G, D.

Huitiémement, pour tracer l'alonge depuis D, jusques à N, on prend l'intervalle qu'il y a depuis la ligne, de la hau-

teur du gros du premier Gabari, jusques au premier Pont, au long de la ligne pointée du premier Gabary, on porte cette intervalle depuis E, jusques en M, & du point M, on tire ensuite la ligne pointée M, & D, qu'on divise en deux parties égales au point H, qui est le centre pour tracer D, & N.

Neuviémement, pour tracer l'alonge de revers, N, P, on divise Q, & 13. en quatre parties égales, dont une de ces parties est portée de Q, en P, & de R, en P: ensuite on prend avec le compas commun l'intervalle P P, & des points P & N, on fait de cette ouverture de compas l'intersection de deux arcs de cercle au point S, laquelle donne le centre pour marquer le revers P & N, il en est de mesme de l'autre partie du Gabary: car qui sçait tracer un costé sçaura bien tracer l'autre. Pour tracer le second Pont & le troisiéme Pont, vous n'avez qu'à donner leurs hauteurs, comme il a esté dit cy-devant.

Construction de l'Archasse de Poupe.

1. POur tracer l'Archasse de Poupe: on trace la ligne A A, qui est la mesme distance ou intervalle marquée dans le plan 9, 9, ou bien la largeur de la premiere lisse d'ourdy, qui est 15 pieds 10 pouces, ensuite on tire les lignes A R, perpendiculaires sur les deux extremitez de la ligne A A, qui est la mesme hauteur de dessus la quille, depuis le pied de l'Estambot jusques au plat-bord.

2. On trace la ligne d'ourdy marquée par B, & B, qui est deux pieds & demy, au dessous du sommet de l'Estambot, qu'on place à l'équaire, & on y donne la mesme largeur que la hauteur de l'Estambot, avec la mesme épaisseur du sommet.

La seconde lisse d'Ourdy appellée plûtost lisse du Pont, est posée 5. pieds au dessous du sommet de l'Estambot, ou bien deux pieds & demy au dessous de la lisse d'Ourdy, c'est à sçavoir, depuis 60. pieds de quille en dessus.

3. On divise l'estambot en deux parties égales, & on trace la ligne marquée H, H, ensuite il faut tirer vne diagonale d'une

d'une des extremitez de la liſſe d'ourdy du point B, juſques au point E, prenant l'intervalle V, B, pour la porter de V en E, ou doit ſe terminer ladite diagonale: Vous tracerez auſſi une ſeconde ligne diagonale du point B juſques au pied de l'eſtambot: Diviſez enſuite la premiere diagonale en trois parties égales, dont une de ces parties ſervira pour tracer l'adouciſſement E, C: car de cette intervalle ou d'une troiſiéme partie vous portez vôtre compas commun aux points E & C, pour faire l'interſection des deux petits arcs de cercle au point G, qui donne le centre pour tracer cette portion de cercle E, C.

4. Pour tracer C, E, il faut prendre une des parties de la petite diagonale: ſçavoir D, B, & portant une pointe du compas de cette ouverture ſur B, on marquera avec l'autre pointe du compas un point au point F, ſur la grande diagonale: enſuite, ouvrant le compas de deux parties de la petite diagonale E, B, de deux points C & B, on fait l'interſection de deux petits arcs de cercle au point P qui donne le centre de la portion de cercle C, F, apres prenant la moitié de la petite diagonale: ſçavoir L B, vous ouvrez le compas de cette meſme ouverture, & des points B & F, vous faites l'interſection de deux petits arcs de cercle au point M, qui donne le centre pour tracer cette portion de cercle F, B, K: cette portion de cercle doit ſe terminer vis-à-vis du ſommet de l'Eſtambot.

6. Pour tracer la cormiere K, N, il faut diviſer R, S, en quatre parties égales, & une de ſes parties eſt portée de R, en N, & de ce point, on conduit cette cormiere du point N, juſques au point K.

Conſtruction du deuxiéme Gabary de derriere.

PRenez avec le compas l'intervalle du plan du ſecond Gabary que vous porterez de A en A, & ſur chacune de ſes extremitez vous tracerez des lignes perpendiculaires comme celle de A B, de la hauteur de deſſus la quille juſques au plat-bord, vis-à-vis la ligne pointée du ſecond Gabary de derriere. Prenez apres l'aculement du ſecond

Gabary de derriere qui est entre la quille & la lisse: Vous porterez cette mesme intervalle de A en C. Ensuite tracez le baux marqué par E, R, de la hauteur de dessus la quille jusques au premier pont vis-à-vis du second Gabary; que vous porterez de A en E, pour tracer E, R.

2. Prenez l'intervalle de la diminution des Varangues que vous prendrez dans le plan, comme il se void marqué par deux petits triangles au plan du second Gabary, ou bien prenez la seconde ligne du demy cercle marquée par 2. portez ensuitte cette mesme distance de A en D.

3. Faites la diagonale E A, & prenez apres la moitié de C D, que vous porterez sur la diagonale de A en O G.

4. Tracez une ligne perpendiculaire au point D, qui coupe la diagonale au point H.

5. Prenez l'intervalle depuis la premiere Perfinte jusques au premier pont vis-à-vis du second Gabary, que vous porterez de E en I, afin de tracer de l'extremité du baux la ligne pointée jusques en I. Ensuite divisez L, E, en deux parties égales au point M, ce qu'ayant fait, vous tracerez D, G, en prenant l'intervalle D, H, afin de tracer de D & G l'intersection de deux arcs de cercle au point O, qui est le centre pour tracer le genoux D G.

6. Pour tracer G E, prenez avec vostre compas l'intervalle de G R, & des points E & G, faites l'inrersection de deux petits arcs de cercle au point P, qui est le centre pour tracer la portion de cercle depuis G jusques en E.

7. Pour tracer cette portion de cercle depuis E jusques en S, divisez E L en deux parties égales en M, afin du point M, tracer cette portion de cercle.

8. Pour tracer le revers S T, il le faut tracer de mesme qu'on a fait au premier Gabary: car cela est general pour tous les autres Gabaris.

Construction du troisiéme Gabary de derriere.

1. PRenez le plan du troisiéme Gabary, & cette mesme distance portez-l'a de A en B, tirez ensuite sur les extremitez les deux perpendiculaires A, C, & B, B, qui est la hauteur de dessus la quille jusques au plat-bord vis-à-vis du troisiéme Gabary.

2. Pour avoir l'aculement prenez l'intervalle qui eſt entre la quille & la liſſe, ou bien la troiſiéme ligne du quart de cercle marqué A, ce qui s'obſervera pour tous les autres Gabaris: prenant les lignes de ce quart de cercle qui leur ſont propres : ſçavoir, la quatriéme ligne pour le quatriéme Gabary, la cinquiéme pour le cinquiéme, ainſi de tous les autres: Cette intervalle ſera portée de A en D, où on tracera une ligne pointée, paralelle à la baze du Gabary.

3. Pour avoir la diminution des Varangues, prenez l'intervalle de la troiſiéme ligne marquée 3. au demy cercle, & portez cette meſme intervalle ou ouverture de voſtre compas du point F, au point E, ſur laquelle vous eſleverez une ligne perpendiculaire comme E H.

4. Prenez la diſtance depuis la quille juſques au premier pont vis-à-vis du troiſiéme Gabary : laquelle vous porterez de F en G, qui ſera la hauteur du baux, le reſte ſe tracera de meſme comme il a eſté procedé aux precedens Gabaris.

Conſtruction du quatriéme Gabary de derriere.

1. ON fait la ligne AD, de la diſtance du plan du 4me Gabary : aux extremitez de cette ligne ſont eſlevez les lignes perpendiculaires A B, & D C, dont leur hauteur eſt celle de la quille juſqu'au plat-bord vis-à-vis du 4me Gabary.

2. On trace la ligne E F, qui eſt la hauteur du creux du premier pont.

3. Pour avoir l'aculement A G, on prendra la ligne marquée 4. au quart du cercle A, pour tracer la ligne G H.

4. Pour avoir la diminution de la Varangue, on prend au demy cercle marqué D, l'intervalle de la quatriéme ligne, laquelle eſt portée de H en I.

5. Il faut diviſer G I en deux parties égales au point L, & porter G L ſur la diagonale G F, au point M.

6. Au point I, eſlevez la perpendiculaire L P, & prenez enſuite l'intervalle depuis M, juſques à l'interſection de cette perpendiculaire & de la diagonale au point N: ouvrez voſtre compas de cette intervalle, & faites des points M & I, l'interſection de deux petits arcs de cercle au point O, qui donne le centre pour tracer M I.

7. Pour faire la portion de cercle M E, c'eſt la meſme pratique qui a eſté obſervée aux precedens Gabaris, car on prend l'intervalle M F, & ouvrant le compas de cette intervalle, on fait l'interſection de deux petits arcs de cercle au point Q, qui donne le centre pour tracer E M.

8. Pour tracer E R & R S, vous le pratiquerez de meſme qu'il a eſté enſeigné cy-devant pour le premier & 2. Gabary.

9. Pour tracer S T, ouvrez vôtre compas de l'intervalle F N & des points S T, faites au deſſous l'interſection des 2. arcs de cercle, qui donneront le centre pour tracer S T.

Le 5. 6. & le ſeptiéme Gabary, & autres, tant derriere que devant, c'eſt la meſme pratique que celle du 4. à l'excluſion du dernier Gabary de devant, qui a peu de difference.

Vous obſerverez toûjours de prendre l'aculement au quart de cercle A, auquel chaque ligne eſt propre pour l'aculement d'un gabary, remarquant encore que tout autant de gabaris de derriere qu'on veut conſtruire, il faut diviſer ce quart de cercle en autant de parties égales.

Vous obſerverez encore de prendre ſur le demy cercle D, la diminution des Varangues que vous diviſerez en deux, & prendrez une des parties qui repreſentera le quart de cercle, pour le diviſer en autant de parties qu'il y a de gabaris de derriere: mais l'autre partie qui compoſe un autre quart de cercle, ſera ſeulement diviſé en autant de parties qu'il y a de gabaris de devant, vous ſervant enſuite de ces lignes propres à chaque gabary pour avoir leur diminution.

Conſtruction du dernier Gubary de deuant.

IL n'eſt pas different de la conſtruction des autres gabaris, qu'en ce qu'on fait deux diagonales comme G A, & C B, où à leur interſection au point K, on fait l'adouciſſement K I, qu'on trace en ouvrant le compas de l'intervalle G K, & de cette ouverture des points K & L, ſe fait l'interſection de deux petits arcs de cercle, qui eſt le centre d'où ſe trace cét adouciſſement, & la portion du cercle K C R, ſe trace par le moyen d'une ouverture du compas de l'intervalle K M: car des points C & K, ſe fait l'interſection de deux petits arcs de cercle au point N, qui donne le centre pour tracer R C K.

Conſtruction du Porte-Vergue & de l'Eſperon.

1. ON prend la hauteur du gros, qui eſt 15 pieds 11 pouces : on porte cette intervalle depuis 16 juſques à 17 où ſe doit terminer la limaſſe de Porte-Vergue qui eſt tracée comme une demie ove.

2. Pour tracer la gorgere d'Eſperon, prolongez la ligne 20 & 18 deux fois autant juſques au point 19, qui eſt le centre de la portion du cercle 20 & 28. Enſuitte mettant une pointe de compas au point 18, & l'autre au point 20, vous tracez la portion de cercle 20 & 27, les 2 aiguilles de l'Eſperon doivent eſtre paralelles à l'Eſperon & à la Porte-Vergue: Finalement on met quelque figure d'un Lion ou monſtre marin pour ornement à l'extremité du Porte-Vergue.

PROPORTION DU GRAND NAVIRE le Victorieux baſty à Rochefort.

135. pieds de quille.
32. pieds de hauteur d'eſtrave.
25. pieds de queſte d'eſtrave.
30. pieds de hauteur d'eſtambot.
6. pieds de queſte d'eſtambot.
45. pieds de large de dehors en dehors.
20. pieds de creux ſur la quille en droite ligne.
7. pieds de hauteur à ſa 1re batterie de planche à planche.
6. pieds & demy de hauteur à la ſeconde batterie de planche à planche.
6. pieds & demy à la troiſiéme batterie ſous les gaillards.
32. pieds de liſſe d'ourdy.
16. ſabords par bande à la premiere batterie, compris celuy de devant & percé de 4 ſabords à ſon archaſſe, & la ſeconde percé comme deſſus, & la troiſiéme auſſi. Il aura auſſi un gaillard pour mettre 16. pieces de canon deſſus, & ſur le chaſteau 6. pieces.

Il aura 110 pieds de grand maſt, & les autres à proportion. Il aura des galleries à l'Angloiſe qui accompagneront juſques au plat-bord en piramide avec trois manieres de balcon.

INVENTAIRE D'UN VAISSEAU du premier Rang.

LE CORPS DU VAISSEAU NOMMÉ LE du port de 2000. tonneaux, calfatré, suifvé, goulderonné, en bon & deu eſtat de Charpente, garny de portes, feneſtres, vîtres, bancs, tables, lits & armoires, le tout bien ferré, & fermant à clef avec ſon Gouvernail.

CHAPITRE XV.

MASTURE.

LE grand Maſt garny de ſa vergue, barres, hune & chouquet.

Garniture.

Neuf aubans de chaque côté, garnis de ſes chaiſnes, caps de mouton, rides & enflechures.
Deux pendeurs de chaque coſté.
l'étay garny de ſon collier.
poulies & rides.
le ſep de driſſe.
la poulie de driſſe.
l'eſtague, driſſe & racage.
les balancines.
les bras.
les boulines.
les cargues-points.
les cargues-fonds.
les cargues-boulines.
les hallebars.
les eſcoutes.
un pallan d'étay.
deux pallans à itague.
deux autres à calliorne.
un bredindin.
les maneuvres de bonnettes.
un étay & voiles d'étay.
les trelingages.
toutes leſdites manœuvres garnies de poulies.

Le grand Hunier garny de ſa Vergue, Barres & Chouquet.

cinq aubans de chaque côté garnis de caps de mouton, rides & enflechures.
deux galaubans de chaque coſté.
l'étay & ſa poulie.
les balancines.
les cargues-points.
les cargues-fonds.
les contrefanons.
les eſcoutes.
l'itague & fauſſe itague.
driſſe & racage.
deux pallanquins.

la guindereſſe.
toutes leſd. manœuvres garnies de ſes poulies.
la clef du maſt de hune.

Le grand Perroquet garny de ſa Vergue, Barres & Chouquet.

quatre aubans garnis de rides.
deux galhaubans.
l'itague, driſſe & racage.
les balancines.
les bras.
les cargues-points.
les boulines.
le baſton de pavillon, & vergue de giroüette.

Le Maſt de Mizaine garny de ſa Vergue, Barres, Hune & Chouquet.

huit aubans de chaque coſté garnis de chaiſnes, caps, rides & enflechures.
deux pandeurs de chaque coſté.
l'étay garny de ſon collier, poulies & rides.
le ſep de driſſe.
la poulie de driſſe.
l'itague, driſſe & racage.
les balancines.
les bras.
les boulines.
les cargues-points.
cargues-fonds.
cargues-boulines.
eſcoutes.
deux pallancs à itague.
deux pallancs à candelette.
les manœuvres de bonnette en étay & voiles d'étay.
les trelingages.
toutes leſdites manœuvres garnies de ſes poulies.

Le petit Hunier, garny de ſa Vergue, Barres & Chouquet.

quatre aubans de chaque coſté, garnis.
deux galhaubans.
l'étay garny de ſes poulies.
balancines.
cargues-points.
cargue-fonds.
contre-fanons.
eſcoutes.
l'itague, fauſſe itague.
driſſe & racage.
deux pallanquins.
la guindereſſe.
la clef du maſt de hune.
toutes leſdites manœuvres garnies de ſes poulies.

Le petit Perroquet, garny de ſa Vergue, Barres & Chouquet.

quatre aubans garnis de rides.
deux galhaubans.
l'étay garny.
itague, driſſe & racage.
balancines.
cargues-points.
bras.
boulines.

Le Maſt de Beaupré, garny de ſa Vergue, Barres, Hune & Chouquet.

haubans & rides.
bras.
pallanquins.
cargues-points.
cargue-fonds.
itague, driſſe & racage.
eſcoute & leurs pandours.

Le Maſt de Perroquet, ou Tourmentin.

aubans & rides.
balancines.
cargues-points.
bras.
l'étay avec ſes pandours & rides.
itague, driſſe & racage.

Le Maſt d'Artimon, garny de ſa Vergue, Barres, Hune & Chouquet.

ſix aubans de chaque coſté, garnis de chaiſnes, caps de mouton, rides & enflechures.
l'étay garny de ſes poulies.
pandeurs de palanquins.
garands de pallanc.
itague, driſſe & racage.
la droſſe & ſon pallanc.
eſcoutes.
bras.
cargue.
balancines de la vergue de fougue.
cargue de fougue.
bras de fougue.
gambes du perroquet d'artimon.

Perroquet ou Maſt de Fougue.

l'étay avec ſes pandeurs & rides.
quatre aubans de chaque coſté, & rides.
itague, driſſe & racage.
balancines.
cargues.
bras & pandeurs.
boulines.

Maſts, Iumelles & rechanges.

un maſt de grand hunier.
un maſt de petit hunier.
quatre grands boute-hors.
quatre autres petits.
deux vergues de hune.
deux jumelles.
quatre matereaux pour gourets.

Anchres.

une maiſtreſſe anchre de 5. milliers.
quatre anchres de 4. milliers.
deux anchres à toüer.
quatre bouyes.
quatre aurins.
deux boſſes.
ſix ferres boſſes.
deux poulies de capon.
un croc à trois branches.
un jacq derriere.

Cables & Cordages.

8. cables de 20 à 22 pouces.

trois

trois grelins de 9 pouces.
deux ancures de 9 pouces.
deux tournevires de 11 pouc.
un franc-funin de 7 pouces.
deux eſcoutes de grande voile.
deux autres de mizaine.
deux de grand hunier.
deux de petit hunier.
une paire d'eſcoüet de grande voile.
une autre de mizaine.
une itague de grande voile.
une de mizaine.
une driſſe de grande voile.
une guindereſſe de grand maſt de hune.
une autre de petit hunier.
quatre milliers de cordage au gré du Maiſtre.
douze pieces de ligne.
cent cinquante livres merlin ou luzin.
deux cent bettor.
un vieux cable pour faire valets & garcettes.

Poulies.

deux poulies de driſſe.
deux de guindereſſe.
deux de callíorne.
quatre bout de vergue.
quatre d'eſcoute de hune.
huit douzaines au gré du Maiſtre.
vingt-quatre caps de moutõ.
trois racages garnis.
deux pommes de pavillon.
quatre douzaines de chevilles de manœuvres.
quarante-deux roüets de poulie de fonte, pour garnir tout le Vaiſſeau.

Autres uſtanciles du Maiſtre.

huit quintaux de ſuif.
huit grands barils de gouldron.
dix-huit barils de noir à noircir.
une vieille roüe pour fourrure.
quatre prelats.
huit douzaines d'anneaux pour vergue.
quatre douzaines de crampes pour vergue.
vingt-quatre cornes à eſpeſſes.
quarante-huit haches à fendre du bois.
ſoixante haches.
ſix crocs de grand pallanc.
huit chandeliers de liſſe.
ſoixante ſeaux de bois,
trente-ſix manes.
trois ſaſpes.
trente-ſix pelles de bois.
deux manches à eau.
ſeptante-deux grãdes coſſes.
72 grandes crampes.
ſix livres fil de voile.
deux chevilles à faire bettor.
trois chaînes à ſerrer vergues
deux grapins de bordage, & leurs chaiſnes.

deux grapins à main & leurs chaisnes.
deux barres de prisonnier avec leurs anneaux.

Canons de fonte.

trente-six livres de calibre.
vingt-quatre liv.
dix-huit liv.
douze liv.
huit liv.
six liv.
quatre liv.

Canons de fer.

dix-huit livres de calibre.
douze liv.
huit liv.
six liv.
quatre liv.
deux liv.
douze perriers de fonte, garnis de deux boucles chacune, & des coins de fer.

Le nombre des Canons dont ce Vaisseau sera armé estant incertain, & sujet à estre changé pour l'augmentation ou diminution, on fixera une reigle qui sera generalle, pour fournir ce qui ensuit.

UN affus garny pour chaque piece de canon.
une brague à chaque canon.
deux pallans.
deux esquillettes.
une platine de plomb.
un refoüilloir de bois garny.
un refoüilloir de corde de deux en deux pieces.
trois porte-cartouches de deux en deux pieces.
une culliere de cuivre emmanché pour quatre pieces de mesme calibre.
une pince à chaque canon.
un levier de bois.
cinquante boulets pour chaque piece, du calibre que se trouverront les canons: sçavoir, 40 ronds & 10 à deux testes.

Et comme il est necessaire de faire un rechange, presupposant que ce Vaisseau pourra auoir cent pieces de canon, on a jugé necessaire ce qui s'ensuit.

TRENTE milliers de poudre.
six affiches de rechange.
deux cent balles de pierres pour les pierriers.
24 pallans de canon garnis.
vingt-quatre bragues.
trois pieces de cordages de deux à trois pouces pour esquillettes.
deux pieces de cordages pour rabans de sabords.

six pieces de lignes.
trente livr. merlin ou luzin.
six livres fil de voile.
quatre douzaines de pots à feu.
deux cent grenades.
cent tuyaux à grenade.
six chemises à feu.
douze lances à feu.
vingt-quatre bastons de refouloir.
douze escouvillons.
vingt-quatre bâtons de refouloir.
vingt quintaux de mêche.
deux cent douzaines peaux de parchemin.
cinq douzaines d'esquilles.
huit liures de fil d'esquilles.
quatre moules à cartouche.
deux douzaines de peaux de mouton.
deux cent lanternes à muraille.
dix quintaux de ferraille.
quatre barils à bource.
cent cinquante livr. de liege.
deux tames à poudre.
deux cuirs verds.
quatre cadenats.
trois cricqs.
douze essuyeux pour affus.
quarante-huit roües pour affus.
trente-six amspes ferrez.
vingt-quatre lemers.
une balance à trebuchet.
deux barils noir à noircir.
cinq livres de ferruze.
cent livres de suif.
soixantes crampes.
soixante cosles.
douze tire bourre.
quatre marteaux à dent.
vingt-quatre crocs de pallãc.
soixante essuyeux.
quatre chevilles à épisser.
vingt-quatre chevilles à fer.
trente-six anneaux de sabord.
vingt-quatre chevilles à croc
vingt-quatre chevilles à anneau.
vingt-quatre plate-bandes.
cent goupilles & radanches.
trente-six pẽtures de sabord.
trente-six gons de sabord.
cent coussins de canon.
deux cent coings de mire.
quatre-vingts livr. de plomb en table.
trente-six chevrons pour traversins.
trois cent cloux gros bâtards.
5000 cloux d'escouvillon.
un morceau de vieille voile.
48 fanaux de combat.
18 fanaux pour soûtes.
trente-six lanternes claires.
six lanternes sourdes.
six mesures couvertes.
douze mesures à poudre.
douze antonoirs à poudre.
trois huillieres.

vingt-quatre lampions.
trois eſlinges.
quatre fiches à fendre bois.
60 poulies doubles & ſimples
vingt-quatre eſparres pour perriers.

Armes & Vſtanciles dequoy on charge le Capitaine d'armes.

trois cent mouſquets.
cent mouſquetons.
deux cent piſtolets.
ſix fuſils.
trente-ſix pertuiſanes.
ſix hallebardes.
cent coutelats.
cent haches d'armes.
cinquante ſpontons.
cent picques.
15 quiſtaux balles à mouſquet
quatre cent bandolieres.
quatre baguetes à tire boure
trois cent baguettes de bois blanc.
ſix cent pierres à fuſil.
deux quaiſſes de tambour.
deux timbres.
ſix peaux.
quatre liv. de fil de richart.
douze râteliers à tenir armes
ſoixante-douze crochets.
quatre lanternes pour ronde
deux capots pour ſentinelles.
un étoc à armurier.

Voiles dequoy on charge le Maiſtre Voilier.

deux grandes voiles.
deux de mizaine.
deux grands huniers.
deux petits huniers.
deux artimonts.
deux cuiadiers.
quatre perroquets.
deux bonnettes.
quatre bonnettes en eſtay.
deux bonnettes à mailler.
quatre voiles d'étay.
ſix voiles de chaloupe.
deux tantes pour mettre l'équipage à couvert.

Panois, Pauillons, & Flammes.

les pavois pour faire le tour du Navire.
deux pavillons blancs pour l'arriere.
un pavillon rouge pour l'arriere.
deux pavillons de Commandant ou Cornettes.
un pavillon de beaupré.
vingt-une flammes blanches & rouges.
quatre giroüettes.
cent aulnes de toile royalle double.
cinquante aulnes toile ſimple.
vingt cannes cotonnine.
vingt cannes ſimples.
trente livres fil de voile.
ſoixante aiguilles de voile.
quarante pieces d'étamines.

Vſtanciles du pilote.

trois fanaux pour l'arriere.

quatre fanaux de ſignal.
trois couvertures de fanal.
18 compas de route.
24 orloges de ſable.
ſix plombs à ſonder.
huit lignes à ſonder.
deux lampes d'Ebitacle.
deux cloches de fonte.
deux cent liv. chandelles de cire.
ſix cent livr. chandelles de ſuif.
ſix barils huile d'olive.
quatre huiliers de fer blanc.
trois liv. de coton filé.

Chargement du Charpentier.

quatre bordages de chaînes.
ſix planches de pruſſe.
huit douzaines de planches de frejus.
huit douzaines de chevrons.
huit barres de capeſtan.
deux pierres à moule garnies
un arpon.
ſix eſſuyeux.

Changement de Calfat.

huit peaux de mouton.
un pot à bray.
une culliere à bray.
huit quintaux de bray.
cent liv. eſtoupe blanche.
dix quintaux eſtoupe noire.
4 quintaux plomb en table.
90 maugeres de vaches.
trois grandes eſcoppes pour le Navire.
deux repouſſoirs.
deux taille fer.
deux maſſes à bœuf.
trois marteaux à dent.
deux cercles de cabeſtan.
douze chaiſnes d'aubans.
douze gambes de hune.

Clouſterie.

300 cloux de poids.
1500 cloux gros baſtards.
1500 petits baſtards.
2000 gros barque vielle.
3000 double porte.
3000 ſimple porte.
5000 de maugere.
6000 de plomb.
6000 de pompe.

Pompes & Vſtanciles.

quatre grandes pompes.
huit vergues de pompes.
deux crocs.
dix-huit chevilles.
deux cercles.
dix-huit joüetes.
ſix bringueballes.
quatre potences.
quatre chopines.
quatre manches de toille.
trois coſtes de cuir fort.

Cuiſine & maiſtre valet.

deux grandes chaudieres d'équipage.
deux autres moyennes.
deux cullieres & 2 écumoirs.
deux crocs à tenir la viande.
deux chaiſnes à ſaiſir les chaudieres.
deux haches à fendre bois.

une maſſe à bœuf.
ſix coings de fer.
deux poiſles à frire.
deux broches.
deux grils.
deux marmites pour les malades.
deux coquemarts.
deux poiſlons.
un fourneau de fer.
un baſſin.

Fonds de Calle.

deux mille rolles de futailles à eau par homme.
futaille à vin ſelon l'armement.
trente-ſix bariques.

Ornemens de Chapelle.

un Calice & ſa Patenne.
une boëte aux ſaintes huîles.
un Saint-Ciboire.
un Crucifix.
deux chandeliers.
deux burettes.
un baſſin.
une clochette.
un Chaſuble.
une Eſtole & la Manipulle.
un devant d'Autel.
deux napes.
un couſſin.
une bourſe à corporeau.
un voile de Calice.
une Aube.
un Cordon.
un Amy.
ſix Purificatoires.
vn Miſſel.
un Rituel.
un *Te Igitur* avec ſon Evangile.
une pierre ſacrée.
un bonnet quarré.
un ſurplis.
une image.
une boëte pour tenir Hoſties.
un Benîtier.
huit livres de cierges & de chandelles de cire.
une table.
un coffre & ſa ſerrure.

Chalouppes & Vſtanciles.

grande chalouppe.
petite chalouppe.
canot.
batteau à peſcher.
maſts & vergues.
avirons.
ſix chandeliers.
trois racambas.
trois cableaux.
trois grapins.
ſix giroüettes.
trois vergues de giroüettes.

Tollets.

quatre gaffes.
trente-ſix eſcoppes à main.

Tendellet.

ſix ferrures de gouvernal.

ESTAT DE DEPENSE D'VN NAVIRE DE CENT six pieds de quille, trente-quatre de large, quinze pieds & demy de fonds de calle, sept pieds entre deux ponts, & quatre pieds de Vibord, portant huit cent tonneaux, fait à Toulon.

CHAPITRE XVI.

QUATRE pieces de quille de 30 pieds de long & de 15 pouces en quarré, faisant 187 pieds $\frac{3}{11}$ cube, à six sols dix deniers le pied, monte 64 l. 2 s. 11 d.

Un Estambot de vingt-cinq pieds de long, vingt pouces de large & quatorze pouces d'épaisseur, faisant 48 pieds & demy à 9 sols 19 deniers le pied, monte 23 l. 16 s. 11 d.

Une lisse d'ourdy de 25 pieds de long & 14 pouce en quarré, faisant 24 pieds cube, à 9 s. 10 d. le pied, mõte 16 l. 14 s. 11 d.

Deux pieces pour contrelisse d'ourdy de 22 pieds de long & de 12 pouces en quarré, faisant 22 pieds cube, à 9 s. 10 deniers le pied, monte 10 l. 16 s. 4 d.

Deux cornieres de 18 pieds de long, 18 pouces de large, & 12 pouces d'épaisseur, faisant 54 pieds cube, à 24 sols le pied, monte 64 l. 16 s.

Deux cornieres d'enhaut de 23 pieds de long, 12 pouces de large & 7 pouces d'épaisseur, faisant 38 pieds & demy cube, à 7 s. 10 d. le pied, monte 15 l. 1 s. 7 d.

Une courbe pour contr'estambot de 12 pieds de long, & 15 pouces en quarré, faisant 12 pieds $\frac{1}{11}$ cube, à 20 sols le pied, monte 18 l 15 s.

Deux pieces d'estrave de 16 pieds de long, 20 pouces de large & 15 pouces dépaisseur, faisant 66 pieds & demy cube à 9 s. 10 d. le pied, montent. 32 l. 15 s. 6 d.

Une courbe pour contr'estrave de 12 pieds de long, & 15 pouces en quarré, faisant 18 pieds $\frac{2}{11}$ cube, à 20 sols le pied, monte 18 l. 15 s.

Trente-quatre varangues de 22 pieds de long, 14 pouces ces de large, & 10 pouces dépaisseur, faisant 2298 goüe $\frac{1}{3}$ à 27 s. le cent de goüe, monte 620 l. 11 s.

Cinquante-quatre aculées de 14 pieds de long, 15 pouces de large, & 10 pouces dépaiſſeur, faiſant 2488 goüe ½ à 27 l. le cent de goüe, monte 671 l. 19 ſ. 3 d.

Quinze fourquats de onze pieds de long, & de douze pouces en quarré, faiſant 52 goüe & demy à 27 l. le cent de goüe, monte 140 l. 16 ſ. 1 d.

Soixante-huit genoux de 11 pieds de long, onze pouces de large & 8 pouces d'épaiſſeur, faiſant 1444 goüe & demy à 27 l. le cent de goüe, monte 390 l. 1 ſ. 2 d.

Quatre-vingts genoux de revers de 14 pieds de long, 12 pouces de large, & 9 pouces dépaiſſeur, faiſant 2197 goüe & demy, à 27 l. le cent de goüe, monte 593 l. 6 ſ. 6 d.

Deux cent quarante-huit alonges de 18 pieds de long, & de 9 pouces en quarré, faiſant 768 goüe, à 27 livres le cent, monte 207 l. 7 ſ. 2 d.

Deux cent alonges de revers pour l'œuvre morte de 17 pieds de long & 10 pouces en quarré, faiſant 236 pieds cube à 9 ſ. 5 d. le pied, monte 400 l. 12 ſ. 9 d.

Trois pieces de carlingue de 30 pieds de long, 18 pieds de large & 8 pouces dépaiſſeur, faiſant 90 pieds cube, à 7 ſols 10 d. le pied, monte 35 l. 5 ſ.

Six pieces fauſſes carlingues de 30 pieds de long, 12 pouces de large & 6 pouces dépaiſſeur, faiſant 90 pieds cube, à 7 ſols 10 d. le pied, monte 35 l. 5 ſ.

Trois cent bordages de trente pieds de long, douze pouces de large, & quatre pouces dépaiſſeur pour border, depuis les deux premiers rangs de perſintes juſques à la quille, faiſant neuf mille pieds cube, à cinq ſols le pied, monte 2250 l.

Trois cent bordages pour couvrir le premier pont, & border dedans juſques au ſecond pont de 26 pieds de long, 12 pouces de large & de trois pouces dépaiſſeur, faiſant 7800 pieds, à 4 ſ. 9 d. le pied, monte 1852 l. 10 ſ.

Quatorze perſintes pour le devant de 12 pieds de long, 13 pouces de large & 6 pouces dépaiſſeur, faiſant 91 pieds cube à 12 ſ. 3. d. le pied, monte 55 l. 14 ſ. 9 d.

Seize perſintes pour les deux premiers rangs de 33 pieds de long

long 13 pouces de large & 6 d'épaisseur, faisant 286 pieds cube, à 12 s. 3 den. le pied, monte 175 l. 3 s. 6 d.

Seize Persintes pour l'œuvre morte de 28 pieds de long, 12 pouces de large & 5 d'épaisseur, faisant 186 pieds $\frac{2}{3}$ cube, à 12 s. 3 den. le pied, monte 114 l. 6 s. 8 d.

Dix pieces pour serrobouquieres de 28 pieds de long, 15 pouces de large & 6 d'épaisseur, faisant 175 pieds cube, à 7 s. 10 den. le pied, monte 68 l. 10 s. 10 d.

Sept gurlandes de 12 pieds de long, 18 pouces de large, & dix d'épaisseur, faisant 105 pieds cube, à 24 sols le pied, monte 126 l.

Huit courbes pour la lisse & contre lisse d'ourdy de huit pieds de long, 14 pouces de large & dix d'épaisseur, faisant 62 pieds cube à 20 s. le pied, monte 62 l.

Dix porques de 15 pieds de long, 14 pouces de large & 12 d'épaisseur, faisant 175 pieds cube, à 22 sols le pied, monte 192 l. 10 s.

Vingt-quatre genoux de porque de 12 pieds de long 11 pouces de large & 10 pouces d'épaisseur, faisant 220 pieds cube à 7 s. 10 den. le pied, monte 86 l. 3 s. 4 d.

Vingt-huit baux pour le premier pont de 33 pieds de long & 15 pouces en quarré, faisant 1443 pieds $\frac{3}{11}$ cube, à 10 s. 9 den. le pied, monte 776 l. 3 d.

Vingt-huit lattes à baux de 33 pieds de long, 12 pouces de large & 5 d'épaisseur, faisant 385 pieds cube, à 7 s. 10 den. le pied, monte 150 l. 15 s. 10 d.

Trente-six courbes de 8 pieds de long, 12 pouces de large & 8 d'épaisseur, faisant 192 pieds cube, à 20 sols le pied, monte 192 l.

Dix baux pour le faux pont de 30 pieds de long, & 13 pouces en quarré, faisant 352 pieds cube, à 10 s. 9 den. le pied, monte 189 l. 4 s.

Dix courbes de 8 pieds de long, 10 pouces de large & 8 pouces d'épaisseur, faisant 44 pieds cube, à 20 s. le pied, monte 44 l. 6 s. 8 d.

Seize goutieres de 28 pieds de long, 12 pouces de large,

& 6 pouces d'épaisseur, faisant 140 pieds cube, à 12 s. 3 d. le pied, monte 85 l. 15 s.

Huit pieces pour serrebouquières pour le second pont de 28 pieds de long, 13 pouces de large, & 4 d'épaisseur, faisant 80 pieds $\frac{3}{4}$ cube, à 7 s. 10 d. le pied, monte 31 l. 12 s. 6 d.

Vingt-deux baux pour le second pont de 30 pieds de long & 11 pouces en quarré, faisant 674 pieds & demy cube, à 10 s. 9 d. le pied, monte 353 l. 3 s. 4 d.

Vingt-deux lattes à baux pour le second pont de 30 pieds & onze pouces, faisant 99 pieds $\frac{1}{4}$ cube à 7 sols 10 den. le pied, monte 39 l. 1 s. 4 d.

Douze baux pour le corps de garde de 28 pieds de long & 7 pouces en quarré, faisant 114 pieds $\frac{1}{3}$ cube, à 10 s. 9 d. le pied, monte 61 l. 9 s. 1 d.

Vingt-quatre courbes de 6 pieds de long & de 7 pouces en quarré, faisant 49 pieds cube, à 20 s. le pied, monte 49 l.

Huit baux pour le gaillard de devant de 28 pieds de long & 7 pouces en quarré, faisant 76 pieds cube, à 10 s. 9 d. le pied, monte 40 l. 17 s.

Seize courbes de 5 pieds de long & de 7 pouces en quarré, faisant 27 pieds cube à 20 s. le pied, monte 27 l.

Sept baux pour la dunette de 25 pieds de long & six pouces en quarré, faisant 59 pieds & demy cube, à 10 sols 9 den. le pied, monte 31 l. 19 s. 7 d.

Quatorze courbes de 4 pieds de long & 5 pouces en quarré, faisant 9 pieds $\frac{5}{7}$ cube, à 20 s. le pied, monte 9 l. 13 s. 4 d.

Deux cent bordages pour border l'œuvre morte de 26 pieds de long, 16 pouces de large & 3 d'épaisseur, faisant 6933 pieds cours, à 4 s. 9 d. le pied, monte 1646 l. 11 s. 9 d.

Deux cent bordages pour couvrir le deuxiéme pont, & doubler l'œuvre morte de vingt-cinq pieds de long, & 15 pouces de large, deux pouces & demy d'épaisseur, faisant 7812 pieds & demy bordage de deux pouces, à 2 s. le pied, monte 911 l. 9 s. 2 d.

Six-vingts planches de prusse pour couvrir le gaillard, le corps de garde, la dunette, & doubler le dedans & dehors

de ladite Dunette de 20 pieds de long & 12 pouces de large à six livres piece, monte 720 l.

Un Gouvernail de 25 pieds de long, 25 pouces de large, & 14 pouces d'épaisseur, faisant 73 pieds $\frac{1}{4}$ cube, à 10 s. 9. d. le pied, monte 39 l. 12 s. 9 d.

La Barre du Gouvernail de 14 pieds de long, & de 7 pouces en quarré faisant 4 pieds cube $\frac{1}{4}$ à sept sols dix deniers le pied, monte 1 l. 17 s. 2 d.

Un Baux pour soûtenir la barre du Gouvernail de 28 pieds de long, & de 7 pouces en quarré, faisant 9 pieds & demy cube, à 10 s. 9 den. le pied, monte 5 l. 2 s. 1 d.

Deux Bittes de 16 pieds de long & de 15 pouces en quarré, faisant 50 pieds cube, à 9 s. 10 d. le pied, monte 24 l. 11 s. 8 d.

Deux Courbes pour lesdites Bittes de 13 pieds de long, & 15 pouces en quarré, faisant 20 pieds un quart cube, à 20 sols le pied, monte 20 l. 5 s.

Un Traversier de Bittes de 12 pieds de long, & de 16 pouces en quarré, faisant 21 pied $\frac{1}{3}$ cube, à 9 s. 10 d. le pied, monte 10 l. 9 s. 9 d.

La Guindereſſe du grand Mast, de 20 pieds de long, & 16 pouces en quarré, faisant 40 pieds cube, à 7 sol. 10 den. le pied, monte 15 l. 13 s. 4. d.

La Guindereſſe du Mast d'enhaut de 13 pieds de long, & 16 pouces en quarré, faisant 23 pieds cube, à 7 s. 10 den. le pied, monte 9 l. 2 d.

Le grand Cabestan de 17 pieds de long, & de 23 pouces en quarré, faisant 62 pieds $\frac{1}{7}$ à 10 sols 9 den. le pied, monte 33 l. 10 s. 1 d.

Deux pieces pour faire le Taquet du Cabestan de 18 pieds de long, & 12 pouces en quarré, faisant 26 pieds cube, à 7 s. 10 d. le pied, monte 14 l. 2 s.

Le petit Cabestan de 12 pieds de long, & de 18 pouces en quarré, faisant 27 pieds cube, à 10 s. 9 den. le pied, monte 14 l. 10 s. 3 d.

La Poullaine du Navire de 25 pieds de long, & quinze pouces en quarré, faisant 39 pieds cube, à 7 sols 10 den. le pied, monte 15 l. 5 s. 6 d.

La piece qui va sur ladite Poulaine de 20 pieds de long, & 15 pouces en quarré, faisant 31 pieds $\frac{1}{4}$ cube, à 7 s. 10 d. le pied, monte 12 l. 2 s. 10 d.

Quatre Courbes pour ladite Poulaine de 10 pieds de long, 14 pouces de large, & 10 d'épaisseur, faisant 38 pieds $\frac{1}{4}$ cube, à 20 s. le pied, monte 38 l. 15 s.

Huit autres Courbes pour ladite Poulaine de 8 pieds de long, & 7 pouces en quarré, faisant 2 pieds $\frac{3}{4}$ cube, à 20 sols le pied, monte 21 l. 15 s.

Quatre Herpes pour ladite Poulaine de trente pieds de long, neuf pouces de large, & cinq pouces d'épaisseur, faisant trente-sept pieds & demy cube, à sept sols dix den. le pied, monte 141 l. 13 9 d.

Quatre pieces pour faire la Gorgiere de ladite Poulaine de 25 pieds de long & 14 pouces en quarré, faisant 136 pieds cube, à 7 s. 10 den. le pied, monte 53 l. 5 s. 4 d.

Quatre pieces de Sapin pour faire les porte Aubans de 20 pieds de long, 18 pouces de large, & quatre pouces d'épaisseur, faisant quarante pieds cube, à 7 s. 10 d. le pied, monte 15 l. 13 s. 4 d.

Cinq pieces pour faire les Bittons & Traversiers de Bittons de 14 pieds de long & 13 pouces en quarré, faisant 32 pieds & demy cube à 7 s. 10 d. le pied, monte 12 l. 16 s. 6 d.

Deux mille trois cent planches façon d'Holande de 12 pieds de long, 12 pouces de large, & d'un pouce d'épaisseur à 16 s. la piece, monte 1840 l.

Neuf cent Chevrons de douze pans, à cinquante sols la douzaine, monte 187 l. 10 s.

Six Jas dans à 11 l. la piece, monte 66 l.

Une Chalouppe à 230 l.

Bois pour la Sculpture. 1500 l.

Deux pieces de Sapin pour le Couronnement. 60 l.

Total. 18675 l. 8. s. 11 d.

AMIRAVX DE FRANCE.

CHAPITRE XVII.

PIERRE le Megue sous Charles IV. l'An 1327
Hué Guyeret. 1339
Othon de Hornes. 1341
Robert d'Anneval de la Heuse, dit le Borgne. 1368
François le Perilleux, le 3 Juillet. 1368
Amaury, Vicomte de Narbonne. 1369
Jean de Vienne, Sire de Coucy. 1377
Jean de Vienne, fils. 1382
Regnaut de Trie, deposé l'an 1405
Pierre de Breban, dit Clignet. 1405
Jacques de Chastillon. 1408
Robert de Braquemon. 1417
Charles de Laiz, Sieur de Chastinieres, 1418
Georges de Chastelus, dit de Beauvais. 1420
Louis de Culant. 1428
Prejent de Coitivy, Sieur de Retz. 1439
Jean, Sire de Bueil, Comte de Sancerre, incontinent deposé.
Charles d'Anjou. 1439
André Laval, Sieur de Loheac. 1442
Louis de Trie. 1447
Gilles de Bretagne, Sieur de Rieux, 1450
Jean d'Andie d'Armagnac, Comte de Cominge. 1453
Jean de Rohan, Sieur de Montauban. 1462
Louis du Signe, bastard de Bourbon, Comte de Roussillon. 1466
André de Laval, Sieur de Loheac & de Brosse. 1482
Louis Malet, Sire de Graville. 1493
Charles d'Amboise, son gendre. 1508
Guillaume Gouffier, Sieur de Bonivet. 1517
Philippe Chalot de Brion. 1525
Claude de Hennebaut, Sieur de S. Pierre. 1543

Gaſpard de Poligny, Sieur de Chaſtillon, l'An 1551
Henry de Montmorency, Mareſchal d'Anville. 1562
Honnorat de Savoye, Marquis de Villars. 1572
Charles de Lorraine Duc de Mayenne. 1578
Anne Duc de Joyeuſe. 1582
Jean Louis de Negaret de la Valette Duc d'Epernon. 1587
Charles de Gontault de Biron. 1592
André de Brancas, Sieur de Villars. 1594
Charles de Montmorency Duc d'Anville. 1596
Henry de Montmorency le ſecond Juillet 1612
Armand du Pleſſis de Richelieu, Cardinal.
François de Bourbon Duc de Beaufort. 1646
Louis de Bourbon, Comte de Vermandois. 1669

LISTE GENERALE DES OFFICIERS de Marine, ſuivant l'ancienneté, reglée par les Commiſſions du Roy en l'année 1673.

OFFICIERS GENERAVX.

CHAPITRE XVIII.

MONSIEUR le Comte de Vermandois, Admiral de France. 1669
Le Sieur Comte d'Eſtrée, Vice-Amiral en ponant. 1669
Le Sieur, Vice-Amiral en Levant.
Le Sieur de Martel, Lieutenant General en Levant. 1642
Le Sieur du Queſne Lieutenant General en Ponant. 1628
Le Sieur d'Almeras, chef d'Eſcadre en Provence. 1644
Le Sieur des Ardens, chef d'Eſcadre de Guienne, mort. 1650
Le Sieur Marquis de Grancey, chef d'Eſcadre de Poitou en Xaintonge. 1663

Capitaines de Port.

Le Sieur de Saint Corpez, Capitaine de Port à Toulon.
Le Sieur de Belle-Grange, Capitaine de Port à Breſt.
Le Sieur du Vivier, Capitaine de Port au Havre.

Capitaines.

Le sieur des Gorris de la Guerche. 1650
Le sieur Guillon. 1652
Le sieur de Querveu. 1652
Le sieur Gabaret laisné. 1653
Le sieur Gombaud. 1654
Le sieur Forant. 1655
Le Chevalier de Buõs. 1656
Le Sr de Châteauneuf. 1660
Le sieur Preüilly d'Humieres. 1663
Le sieur de Sourdis. 1665
Le sieur Panetié. 1665
Le sieur Granier. 1665
Le sieur d'Infreville S. Aubin. 1666
Le sieur Cogolin. 1666
Le Chevalier de Chasteau-Renard. 1666
Le Chev. de Valbelle. 1666
Le Chev. de Forbin. 1666
Le Chev. de Beaumont. 1666
Le sieur Estienne Jean. 1666
Le sieur de la Roque Fontier. 1666
Le sieur Marquis d'Aufreville. 1666
Le sieur le Magnou. 1666
Le sieur de Coux. 1666
Le sieur Louis Gabaret. 1666
Le sieur Bauda. 1666
Le sieur Lasson. 1667
Le sieur Comtay d'Humirres. 1667
Le Chev. de la Fayette. 1667
Le Chev. de Tourville. 1667
Le Chevallier d'Hally. 1667
Le Chev. de Sebeville. 1667
Le Sr Bitaud de Bleon. 1667
Le sieur Gabaret d'Angoulin. 1667
Le St Ciprien Chabert. 1667
Le sieur Estiẽne Gẽtet. 1667
Le sieur de Bauville. 1668
Le Chev. de la Motte. 1668
Le Chev. de Nesmond. 1668
Le sieur de Mõtortico. 1669
Le sieur d'Amblimõd. 1669
Le sieur de la Breteche. 1670
Le St Comte de Blenac. 1670
Le Cheval. de Chambonnaud. 1670
Le Chev. de Bethune. 1670
Le sieur le Fevre de la Barre. 1671
Le Sr de la Clocheterre. 1671
Le sieur de la Vigerie Freslebois. 1671
Le sieur Desnots. 1671
Le Chev. de Flacourt. 1671
Le Marquis de Langerõ. 1671
Le Chevallier de Rosmadeck. 1671
Le sieur de Villeneuve Ferrieres. 1671
Le Chev. de Beaujeu. 1671
Le Chev. de Chaumõt. 1671
Le sieur de Cicé. 1672
Le sieur de la Roche Allart. 1672
Le sieur de Septemes. 1672
Le sieur Villette. 1672

Le sieur Heinskerk. 1673
Le sieur de Belle Isle Erard. 1673
Le sieur de Mericourt. 1673
Le sieur de Machaut. 1673
Le sieur de Gravancon. 1673
Le sieur de Gousonvile. 1673
Le Chev. de Lery. 1673
Le sieur Heroüard de la Piogerie. 1673
Le sieur la Borde. 1673

Capitaines de Fregates Legeres.

Le sieur Bardet du Boisneau. 1666
Le sieur Bremant. 1667
Le sieur Guillet. 1670
Le sieur Grosbois. 1671
Le sieur Champmartin. 1672
Le sieur de la Clide. 1672
Le sieur Pingaut. 1672
Le sieur Bourdet. 1672
Le sieur Samson. 1672
Le sieur du Fay. 1672
Le sieur de la Preille. 1672
Le sieur de Rochefort. 1673
Le sieur de Lizines. 1673

Capitaines de Brulots.

Le sieur du Rivan le jeune. 1647
Le sieur le Roux. 1667
Le sieur Chaboisseau. 1667
Le sieur Verguin. 1668
Le sieur Descuers. 1669
Le sieur Tortel. 1669
Le sieur de Cohornes. 1669
Le sieur Cruvellier. 1669
Le sieur Desprez. 1669
Le sieur Serpaut le jeune. 1672
Le sieur Chaboisseau le jeune. 1672
Le sieur de la Houssaye. 1672
Le sieur Desgrois. 1673
Le sieur Guillotin. 1673
Le sieur de la Roque. 1673

Capitaines de Flustes.

Le sieur Jullien. 1644
Le sieur Champagne. 1652
Le sieur Barbaut. 1665
Le sieur Bardant. 1666
Le sieur Desbouiges. 1670
Le sieur Meschin. 1670
Le sieur Guillot. 1670
Le sieur Desprez. 1670
Le sieur de la Clide l'Estrile. 1670

Majors.

Le sieur Heroüard de la Piogerie Major de la Marine de Ronant. 1672
Le sieur de Chaumont en Levant. 1672
Le sieur de Hericourt, Aide Major. 1673

Lieutenants

Lieutenants de Port.

Le Sieur la Melasse à Rochefort.
Le sieur des Forgettes à Breſt
Le sieur Cordeil à Toulon.

Lieutenants.

Le sieur Diars. 1648
Le sieur Tamagnon. 1661
Le sieur de la Cassiniere. 1661
Le sieur de la Corniere. 1661
Le sieur Selleillet. 1661
Le sieur Grenaut. 1661
Le sieur Bosquet. 1662
Le sieur Moreau. 1664
Le sieur Favre. 1665
Le Sr Rotã l'Emonalch. 1665
Le Chev. de Mercey. 1666
Le sieur Casteau l'aisné. 1666
Le Sr Casteau le jeune. 1666
Le sieur de Quincé. 1666
Le sieur de Moyelle. 1666
Le sieur de l'Estrille. 1666
Le sieur du Lassé. 1666
Le sieur de Vacheres. 1666
Le sieur de l'Estãdurre. 1666
Le sieur Bidaut. 1666
Le sieur Heurtin. 1667
Le Sr de la Chesnelaye. 1667
Le Chev. de Combes. 1667
Le sieur Palles. 1667
Le sieur Cyprien Serraire. 1667
Le sieur de S. Mesme Delbarras. 1667
Le sieur de la Motte Genoüille. 1667
Le sieur Bourlasque. 1667
Le sieur Quesclin. 1667
Le sieur de Belle-Fontaine. 1667
Le sieur Salampart. 1667
Le Chev. de Real. 1668
Le sieur Vandricourt. 1668
Le sieur Gedoüin le cadet. 1668
Le sieur de Ferville. 1668
Le sieur Rolland. 1668
Le sieur de Champigneulles. 1668
Le sieur Provent. 1668
Le sieur Girard. 1668
Le sieur Michel. 1668
Le sieur Dardenne. 1669
Le sieur Darembec. 1669
Le sieur Dumené. 1669
Le sieur du Tast. 1669
Le sieur Chevallier. 1669
Le sieur Bardet. 1669
Le sieur Dudrot. 1669
Le sieur du Quesne Guiton. 1669
Le sieur Jamain. 1669
Le Chevallier de Maison neuve. 1669
Le sieur Amicil. 1669
Le sieur Prince. 1669
Le sieur Poyet. 1669
Le Sr Michel Chabert. 1669

Le sieur Gassier. 1669
Le sieur Mascranny. 1669
Le sieur Jean Baptiste le Roux. 1669
Le Sr de Queramnoüal. 1670
Le sieur Languillet. 1670
Le sieur du Guay d'Alleré. 1670
Le sieur de la Meliniere Poyet. 1670
Le sieur Thibaud. 1670
Le sieur Hugomet. 1670
Le Cheval. Monbron. 1670
Le sieur du Rivau l'aîné. 1671
Le sieur Baugé le Goux. 1671
Le sieur de Beaumont Jallot. 1671
Le sieur de Chevigne. 1671
Le Chevallier de la Galissonniere. 1671
Le sieur Heurtin le jeune. 1671
Le sieur des Roches. 1671
Le Chevallier de Cicé. 1672
Le sieur du Buisson. 1672
Le sieur Bisson. 1672
Le Chevallier de Vieux-Pont. 1672
Le Chevallier de Sourdun Montbron. 1672
Le sieur de la Harteloire. 1672
Le sieur de Courcelles. 1672
Le sieur Jean Paul Laugier. 1672
Le sieur Breugnon. 1673
Le sieur de Montmerõ, 1673
Le sieur de S. Amans. 1673
Le sieur de Montreüil. 1673
Le sieur Certanville. 1673
Le sieur Marquis de la Porte. 1673
Le sieur Dalligre Saint Lié. 1673
Le sieur Martel Vandré. 1673
Le sieur Pallieres. 1673
Le sieur Scorbiac. 1673
Le Cheval. d'Estampes. 1671
Le Chev. d'Arbouville. 1673
Le sieur Fresnay. 1673
Le Sr Moran Boisamy. 1673
Le Chev. de Coetlogõ. 1673
Le sieur de Fruges. 1673
Le sieur Jullien. 1673
Le Chev. de Budes. 1673
Le sieur Desmoulins. 1673
Le sieur de la Chaussée. 1673
Le sieur Chabociere. 1673
Le sieur de Burgues. 1673
Le sieur Clavier. 1673

Lieutenants de Fregattes Legeres & Flustes.

Le sieur de la Mesnardiere. 1670
Le sieur du Laurant, Flûtes. 1671
Le sieur Andry, Flûtes. 1671
Le sieur Belcier. 1673
Le sieur Bajard. 1673
Le sieur de Tilly. 1673

Enseignes.

Le sieur Mourat à Rochefort. 1669
Le Sr Kerquelin à Brest. 1669
Le sieur Icard. 1661
Le sieur de Guignes. 1661
Le sieur de la Roze. 1663
Le sieur de Rys. 1665
Le sieur Lieutaud. 1665
Le sieur Linage. 1665
Le sieur de la Chonanieres. 1665
Le sieur de Fontaines. 1665
Le sieur de la Gabtiere. 1665
Le sieur de Morin Querven. 1666
Le sieur Coriton, fils. 1666
Le sieur de la Motte Louvart. 1666
Le sieur de Gissey. 1666
Le sieur du Quesne. 1667
Le Sr du Puits Forant. 1667
Le sieur de Lusignan. 1667
Le sieur de Beauveisis. 1667
Le sieur de Tassy. 1667
Le sieur Tivas du Plessis. 1668
Le sieur Danye. 1668
Le sieur Gedoüin laisné. 1668
Le sieur de Rivedou. 1668
Le sieur Trullet. 1668
Le Sr de long-Champs. 1668
Le sieur de Baubenne. 1669
Le sieur Alexandre Laugier. 1669
Le Chev. Desgouttes. 1669
Le sieur de la Chenardiere. 1669
Le sieur Brusson. 1669
Le sieur Phenix. 1669
Le sieur de la Croix. 1669
Le sieur des Francs. 1669
Le sieur de Flotte. 1669
Le sieur de Bremond. 1669
Le Sr Picot du Vivier. 1669
Le sieur Villeneuve Moreau. 1669
Le Chev. de la Brosse Nucheze. 1669
Le sieur Brunet. 1669
Le sieur Ancellin. 1669
Le Sr de Bonnefonds. 1669
Le sieur Gratian. 1669
Le sieur de Caux. 1669
Le sieur Herpin. 1669
Le sieur de l'Eau. 1669
Le sieur Aubert. 1669
Le sieur Mercadiere. 1670
Le sieur d'Aguerre. 1670
Le sieur de la Fosse. 1670
Le sieur de Beaulieu. 1670
Le sieur Panatier Belle-Croix. 1671
Le sieur Seiron. 1671
Le sieur de l'Estadurre. 1671
Le sieur Gombaud, fils. 1671
Le sieur Blenac. 1671
Le sieur de Roucherolle 1671
Le sieur de la Boissiere. 1671
Le Sr de S. Hermine. 1671
Le sieur de la Greize. 1671

Le sieur de la Barre. 1671
Le sieur Covet de Puchesse. 1671
Le sieur du Chalard. 1671
Le sieur de la Roque Perin. 1671
Le Chev. de Riberé. 1671
Le sieur Bonnoust de la Miolhes. 1671
Le Sr de la Montagne. 1671
Le sieur de la Galissonniere. 1671
Le Chev. de Venize. 1671
Le sieur de Fresnoy. 1672
Le sieur du Boucour. 1672
Le sieur l'Anguillet. 1672
Le sieur d'Almeras. 1672
Le Chev. de Cardaillac. 1672
Le sieur Monneveu. 1672
Le sieur de Martignac. 1672
Le sieur Feugre. 1672
Le sieur Sazilly. 1672
Le sieur Gonnallin. 1672
Le sieur Hitton. 1672
Le sieur de Serquigny. 1672
Le sieur Champmeslin. 1672
Le sieur Verdun. 1672
Le sieur Jean Estienne. 1672
Le sieur Ponçty. 1672
Le Sr Colbert S. Mars. 1672
Le sieur Nicolas Cadeneau. 1672
Le sieur Beaussier. 1672
Le sieur de Ste Fraize. 1673
Le sieur Blemur. 1673
Le sieur Planta. 1673
Le sieur Cogolin. 1673
Le sieur Perussis. 1673
Le sieur Boulanivilliers. 1673
Le sieur Chastellier. 1673
Le Chev. Malorti. 1673
Le Chev. de S. Clair. 1673
Le sieur du Val. 1673
Le sieur la Garde. 1673
Le Chev. Montbaut. 1673
Le sieur Dassigny. 1673
Le Chev. de Courbon. 1673
Le sieur de Fermãville. 1673
Le sieur Champigny. 1673
Le sieur de Lar. 1673
Le Chev. de Feuquieres. 1673
Le Sr de Ste Marthe. 1673
Le sieur Delcampe. 1673
Le sieur Doroigne. 1673
Le sieur Desglereaux. 1973
Le sieur Rollond de l'Esquimon. 1673
Le sieur Dange de Sainte Maure. 1673
Le sieur Gibaud. 1673
Le Chev. du Mas. 1673
Le sieur Belleville. 1673
Le Chev. Bitry. 1673
Le sieur Armanville. 1673
Le sieur Beaumanoir. 1673
Le sieur Beauregard. 1673
Le sieur Levy. 1673
Le sieur Serdirac. 1673
Le Marquis de Saint Pierre Coupeteau. 1673
Le sieur Renauze. 1673
Le sieur de Blottieres. 1673
Le sieur de Burgues. 1673

Nombre.

Un Amiral.
Un Vice Amiral.
Deux Lieutenants Generaux.
Trois Chefs d'Eſcadre.
Soixante-huit Capitaines.
Trois Capitaines de Port.
Treize Capitaines de Fregattes.
Quinze Capitaines de Brulots.
Neuf Capitaines de Flûtes.
Trois Majors ou aide.
Cent quatre Lieutenants.
Trois Lieutenants de Port.
Six Lieutenants de Flûtes.
Six-vingt quatre Enſeignes.
Deux Enſeignes de Port.

357.

Fait à Verſaille le 29 Octobre 1673.

OFFICIERS NECESSAIRES POVR LA DEFENCE & pour la conduite d'un Vaiſſeau.

CHAPITRE XIX.

CHEF d'Eſcadre ou General d'une Flotte.
Capitaine.
Lieutenant.
Enſeigne.
Sergent.
Capitaine d'armes.
Canonier.
Armurier.
Argouſin ou Prevoſt.
Soldats.
Le Bourgeois.
L'Avitailleur.
L'Aumoſnier.
Eſcrivain.
Chirurgien.
Maiſtre Valet.
Cuiſinier.
Le Maiſtre.
Le Pilote.
Le Contre Maiſtre.
Quartiers Maiſtres.
Charpentiers.
Calfadeurs.
Tonneliers.
Treviers.
Matelots.
Pages.

ESTAT DES VAISSEAVX DV ROY. en l'année 1671.

CHAPITRE XX.

Noms des Vaisseaux.	*Tonneaux.*	*Canons.*	*Hommes.*
			1200.
LE Soleil Royal.	2500.	120.	1200.
Le Royal Loüis.	2500.	120.	1000.
Le Royal Duc.	2000.	110.	1000.
Le Dauphin Royal.	2000.	110.	1000.
Le Monarque.	2000.	104.	700.
Le S. Philippe.	1500.	90.	700.
Le Vandôme.	1800.	80.	600.
La Couronne.	1400.	84.	600.
Le Henry.	1400.	80.	600.
Le Roche-Fort.	1400.	80.	600.
Le Federic.	1100.	70.	600.
La Sophie.	1000.	70.	500.
Le Prince.	1100.	66.	400.
Le Paris.	1000.	60	500.
La Princeſſe.	1100.	66	400.
L'iſle de France.	1000.	60.	450.
Le François.	1000.	60.	450.
La Reyne.	1000.	60.	450.
Le Comte.	1000.	60.	450.
La Royalle.	1000.	60.	400.
L'invincible.	1000.	60.	400.
L'intrepide.	1000.	60.	400.
Le Conquerant.	1000.	60.	400.
Le Neptune.	1000.	60.	400.
Le Bourbon.	1000.	60.	400.
Le Navarre.	1000.	60.	400.
Le Lys.	1000.	60.	400.
Le S. Louis.	1000.	60.	400.
Le Normand.	1000.	60.	400.

Noms des Vaisseaux.	*Tonneaux.*	*Canons.*	*Hommes.*
Le Diamant.	1000.	60.	400.
Le Courtisan.	1000.	60.	400.
Le Breton.	900.	60.	400.
La Charante.	900.	60.	400.
Le Brave.	900.	60.	400.
Le Fort.	850.	60.	400.
Le Chalain.	850.	54.	350.
Le Pleuron.	850.	54.	350.
Le Cesar.	850.	54.	350.
Le Tridant.	800.	54.	350.
Le Vvalon.	800.	54.	350.
La Thereze.	800.	50.	300.
Le Dauphin.	800.	50.	300.
Le Toulon.	800.	50.	300.
Le Provençal.	800.	50.	300.
Le Dunkerquois.	700.	50.	300.
Le Flamand.	700.	50.	300.
Le Mazarin.	750.	50.	300.
Le Triomphe.	700.	50.	300.
Le Galant.	700.	48.	280.
L'Hercule.	700.	46.	270.
L'Anna.	650.	40.	200.
Le Jule.	609.	40.	250.
Le S. Charles.	600.	40.	250.
Le Tigre.	600.	40.	240.
Le Bayonnois.	550.	40.	250.
La Ville de Rouën.	500.	40.	230.
L'Infante.	500.	40.	230.
La Serenne.	500.	40.	230.
Le Cheval Marin.	450.	40.	230.
Le Soleil.	450.	40.	230.
Le Mercure.	450.	40.	230.
Le Beaufort.	450.	40.	200.
La Françoise.	450.	40.	200.
Le Dragon.	400.	40.	200.

Noms des Vaisseaux.	*Tonneaux.*	*Canons.*	*Hommes.*
L'Hermitte.	400.	40.	200.
L'Hyrondelle.	350.	40.	200.
L'Ecureuil.	350.	35.	200.
Le Soleil d'Afrique.	350.	36.	200.
L'Estoille.	300.	36.	200.
La Perle.	350.	36.	200.
Le Croissant.	350.	36.	200.
La Nostre Dame.	350.	36.	200.
Le S. Joseph.	350.	30.	200.
Le Lion d'Or.	300.	30.	170.
Le S. Sebastien.	300.	30.	170.
Le Lion Rouge.	300.	30.	170.
Le Sauveur.	300.	40.	230.
Le Palmier.	350	30.	230.
La N. D. des Anges.	166.	24.	150.
La petite Infante.	150.	30.	120.
L'Elbœuf.	400.	20.	150.
Le S. Augustin.	200.	24.	120.
Le Duc.	250.	30.	200.
La Vierge.	250.	30.	200.
La Sainte Anne.	150.	20.	120.
La Diligence.	120.	16.	100.
La Justice.	120.	16.	100.
La Concorde.	100.	12.	80.
Le Pays-Bas.	100.	12.	70.
Les trois Roix.	100.	12.	70.
Le Tigre.	150.	16.	80.
Le Fenix.	120.	12.	70.

92 *Vaisseaux*, 4094 *Pieces de Canon*, 31610 *hommes d'équipage.* C'est là l'estat des Vaisseaux de Sa Majesté en 1671. sans comprendre 25 Brulots, 6 Flûtes, 2 Fregates, 2. Hospitaux, 6 Pataches d'avis, les Tartanes, Sabarets & Canaux: en tout cela, non compris les Navires des Compagnies Orientales & Occidentales, desquels le Roy est aussi le Chef. Pareillement les Navires de S. Malo, Havre de Grace, Dieppe, Roüen, Calais, Dunkerque, du costé du Nort, de la Manche & autres lieux.

EXPLICATION
DES TERMES SERVANS à la deſcription d'une Galere, & à ſon équipage.

LIVRE SECOND.

APOSTIS ſont des longues pieces de bois de 8 pouces en quarré tant ſoit peu abaiſſez, & portant toutes les rames par une groſſe corde.

Arbre de maiſtre, eſt le grand maſt.

L'*Argouſin*, c'eſt à dire Prevoſt ou Chef des Archers, qui a ſoin d'enchainer ou déchainer les Forçats.

Arceaux ou *guerites*, ſont pieces de bois qui ſe vont inſerer dans la flêche qui eſt comme la clef de la voute de la poupe, laquelle s'avançant un peu plus au dehors que les *Bandins*, porte au deſſus une figure en relief qui regarde vers la Proüe, comme d'un Lion, d'un Aigle, d'un Tigre, ou d'un autre animal, qui reçoit à l'extremité les Armes du Roy.

Bacalas, ſont pieces de bois d'environ 4 pieds & demi de longueur, qui ſe cloüent ſur la couverture de la Poupe, continuées juſques aux coudelates.

Banc, eſt le lieu où ſont placez les Forçats quand ils rament.

Batayolles, ſont pieces de bois ou gros bâtons carrez d'environ quatre pouces, & de hauteur trois pieds, qui ſont attachez perpendiculairement par le dedans aux Bacalas.

Bandins, ſont les lieux où l'on s'appuye eſtant debout dans la Poupe, qui ſortent outre la longueur du corps, d'environ une toiſe, pour ſoutenir avec les grandes conſoles (qui

ſont ordinairement formées en Hercules, Amazones, Turcs ou autres figures) en eſpece de banc, fermé par dehors de petits baluſtres, qu'ils nomment jalouſie de Mezze poupe; & d'une piece figurée à jour, qu'ils nomment Couronnement.

Bandieres, ſont des paremens de damas, taffetas, ou boucaſſin, qui ſe mettent au deſſus des mats, dans leſquelles ſont les armes des Souverains.

Le Barbot, eſt celuy qui fait le poil aux Forçats.

Le Barillar, eſt celuy qui a ſoin des barrils où ſe met l'eau des Forçats, des boutes ou poinçons où ſe met le vin.

Baſtardes ou *baſtardelles*, ſont les Galeres qui ont l'extremité de la poupe platte, élargie, ainſi dites, pour les diſtinguer des ſubtiles, qui ont l'extremité de la poupe aiguë.

Baſtarde eſt la plus grande voile de toutes, qui ſert pour recueillir le plus de vent quand l'on en manque.

La Biſcherie eſt une eſpace qui eſt appuyée ſur les ponteaux, qui ſont comme les appuis ou ſous-poutres aſſis ſur la carene ou contre-carene.

Biton, eſt une piece de bois ronde & haute de 2 pieds & demi, par ou la Galere s'attache en terre.

Brides du timon, ſont deux cordes attachées à une poulie.

Bourde, eſt une voile qu'on met dans un temps mediocre.

Cables ou *gumenes*, ſont les plus gros cordages, & qui ſervent à arreſter les Galeres.

Cabres, ſont des gros baſtons ronds, qui ſe joignent par le haut, poſez aux extremitez du coſté, joignant les apoſtis.

Calfat, eſt celuy qui ferme les ouvertures avec la poix & l'étoupe.

Canon de courſier, eſt celuy qui porte des bales de 33 à 34 livres, poids de Roy.

Cantanettes, ſont deux petites ouvertures rondes, entre leſquelles eſt le gouvernail.

Capion à Capion, eſt la diſtance de l'extremité de la Pou-

pe à celle de la Proüe, (comme celle aux Navires de l'Estrave à l'Estambot) qu'on nomme Capion de Poupe & Capion de Proüe.

Carene, est une piece de bois qui sert de fondement à la Galere, de mesme que la quile aux Vaisseaux, & qui est la premiere piece de la construction de la Galere.

La Carnau, est l'angle que fait la voile vers la proüe.

Chiurme, est la compagnie des Forçats, qui est de 5 à chaque banc, la Galere estant d'ordinaire de 25 bancs.

Comite, est celuy qui fait voguer les Forçats, qui l'appellent communément nostre homme.

La Compagne, est la chambre du Major-dome.

Conille, est le costé de la Galere, entre l'épale & les deux rambades au dessous.

Contre-carenne, est une piece de bois opposée au dessus à la carenne.

Contaut, est ce qui est au dessus de l'enceinte, qui s'appelle cordon, qui est épais de trois pouces outre la foureure, & de la hauteur de treize ou quatorze pouces, & qui va en diminuant du milieu aux extremitez de la proüe & de la poupe.

Cordon, est la hauteur de l'enceinte qui embrasse tout le corps de la Galere, il est d'environ trois pouces.

Coudelates, sont des pieces de bois qui s'appetissent approchant du milieu, & reçoivent une longue piece de bois de 4 pouces en quarré appellée tapiere.

Courban, est un mot general sous lequel est entendu tout ce qui peut dire proprement costes.

Courbatons, sont pieces de bois attachées sur la foureure, qui servent de contre-forts.

Coursier, est comme la ruë de la Galere, sur lequel on va d'un bout à l'autre, large d'environ un pied & demi.

Dragan, est ce qui fait l'extremité de la poupe, & qui porte la devise des Galeres.

L'escandola, est la chambre où loge l'Argousin.

L'escasse, est une grosse piece de bois posée sur la contre-carene, vers le 17 banc.

Eſpalle, eſt l'eſpace qui eſt depuis l'échelle juſques au premier banc.

Eſcarpines, ſont des pieces d'artillerie comme des arquebuſes à croc, dans leſquelles on met des balles ramées pour couper les voiles & cordages.

L'Eſcriuain eſt celuy qui tient compte de tout ce qui appartient à la Galere, & de tout ce qui entre & qui ſort.

Eſcome, eſt une groſſe cheville de bois où s'attache une groſſe corde appellée *aſtroq*.

Eſcot, eſt l'angle le plus bas de la voile appellée *Latine*, & qui eſt en triangle.

Eſtemenaires, ſont deux pieces de bois ajuſtées aux extremitez des madiers.

L'Etendart ſe met ſur l'eſpaſſe du coſté droit, joignant la poupe, & ne ſe porte que ſur la Reale.

Fillarets, ſont des gros bâtons carrez d'environ 4 pouces, & poſez au travers des Batayoles.

Fourcats, ſont pieces de bois fourcheuës qui ſe mettent vers la poupe & la proüe.

Foureure, eſt la couverture des grands ais au dedans du corps de la Galere.

Le Gauon eſt un petit cabinet du coſté de poupe, qui tire ſa lumiere de deux petites ouvertures rondes qui s'appellent *Cantannettes*.

Le gourdin eſt un bâton plat de deux doigts de large, ſervant pour châtier les Forçats.

Ioug de poupe & joug de proüe, ſont les deux extremitez de la Galere, ſeparée du col de la proüe & du col de la poupe.

Intrade de proüe & l'aiſſade de poupe, ſont les endroits où elle commence à s'étrecir où ſont les deux derniers madiers radiers qui joignent ce qui s'appelle en general, Quartiers ou anches de la Galere.

Madiers, ſont des pieces de bois cloüées ſur la carene en égale diſtance.

Major-dome, eſt celuy qui a charge des vivres.

Maiſtre d'hache, eſt celuy qui radoube le corps de la Galere.

Marabout, est un voile qu'on met quand il y a tempeste.

Massane ou *Voltiglole*, est le cordon de la poupe qui separe le corps de la Galere avec ce qui s'appelle l'aissade de poupe.

Matasions, sont des petits cordages comme des éguillettes, qui servent pour attacher les moindres pieces.

Mettre la Galere en estiue, est la balancer de sorte qu'elle aille plus viste qu'il se peut.

Mettre à la cape, est n'avancer ny reculer.

Miege ou *Mezance*, est la chambre où se met le Comite.

Moyennes, sont pieces d'artillerie qui portent 5 à 6 livres de bale.

Mourgon, est celuy qui plonge dans la mer pour y chercher ce qui tombe des Galeres.

Mousse d'Argousin, c'est celuy qui sert l'Argousin.

Oeuure viue, est le corps de la Galere.

Oeuure morte, est ce qui s'éleve par dessus le corps de la Galere, comme la proüe & la poupe.

Paillo, est la chambre où se met l'Escrivain, avec le pain biscuit.

Palamante, est un mot general qui s'entend des rames, qui ont de longueur 54 pans ou bien 40 pieds six pouces, accompagnées chacune de deux galvernes qui se posent sur l'aposti : pour les manier, & d'une manivele avec le giron au bout.

Pedagne, est le lieu sur lequel en vogant, demeure toûjours le pied des Forçats qui est enchaisné.

Penne est l'angle le plus haut que forme la voile Latine formée en triangle.

Perriers, sont pieces d'artillerie qui ont plus d'emboucheure, & se chargent de bales de pierre pour tirer de pres & fracasser tout.

Pescher dauantage, c'est à dire enfoncer.

Quaires, sont des voiles qui servent pour aller doucement.

Rambades, sont deux commandemens également hauts

d'environ 4 pieds & demi, diviſez par le courſié, ſur chacun deſquels ſe peuvent placer 14 ou 15 hommes pour combattre.

Remoulat, eſt celuy qui a charge des rames pour les tenir en eſtat.

Reuirer, eſt mettre la proüe où eſtoit la poupe.

Riſſons, ſont differens des anchres, en ce qu'ils ont quatre branches de fer.

Rode de proüe & Rode de poupe, c'eſt la meſme choſe comme aux Navires l'eſtrave & l'eſtambot.

Rombaillerie, eſt la couverture des planches qui couvrent le dehors du corps de la Galere, & qui ſont attachées avec des grands cloux de fer à travers des madiers & eſtemenaires.

La Saure eſt compoſée de petits caillous ou gros gravier qui ſert à faire enfoncer la Galere, & l'empeſcher à ſe rendre jalouſe; c'eſt à dire qui ne branlent trop d'un coſté ny d'autre, & ne courent fortune de ſe renverſer.

Senglons, ſont des pieces de bois comme de fauſſes coſtes qui ſe mettent à l'intrade de proüe, & l'aiſſade de poupe, d'un coſté & d'autre, de meſme force & diſtance.

Sottofrins, ſont pieces de bois qui croiſent les courbatons, & ne ſervent qu'à les lier & les affermir.

Sous-Argouſin, eſt l'aide de l'Argouſin.

Sous-Comite, eſt celuy qui fait aller le quartier de proüe qui eſt entre l'arbre de Maiſtre & le trinquet.

Tabernacle, eſt un lieu d'environ 4 pieds & demi de long, & élevé d'un degré au deſſus du reſte, qui eſt la place d'où le Capitaine fait le commandement.

Tabourin, autrement dit couverte de l'iſocelle de proüe, eſt le lieu deſſus lequel on charge l'artillerie, & ſe jettent en mer les anchres ou riſſons. A la pointe de ce tabourin eſt l'eſperon qui s'avance hors le corps de la Galere, ſoûtenu à coſté par deux pieces de bois qui s'appellent cuiſſes.

Taillemar, eſt une piece de bois à l'extremité de la proüe, au deſſous, joignant l'éperon; il eſt appellé Taillemar à cauſe qu'il fend la mer.

Talon de Rode, eſt le pied de la Rode de proüe ou de poupe qui s'enchaſſe à la carene.

Tallar, eſt l'eſpace qui eſt depuis le courſier juſques à l'apoſtil, où ſe mettent les eſcaumes, & ſur l'apoſtil ſe portent les rames.

Tente de cottonine, elle prend ſon nom de la matiere qu'elle eſt compoſee, laquelle eſt faite de cotton, elle ſert pour éviter l'ardeur du Soleil ou du ſerein.

Tente d'herbage, elle eſt faite d'un gros drap couleur de bure, pour deffendre de la pluye, du froid, ou autres injures de l'air.

Tomber la Galere, c'eſt à dire quand la Galere ne va point droit, & qu'elle panche d'un coſté à cauſe de ſa vieilleſſe.

Trinquenin, eſt le bordage exterieur le plus élevé du corps de la Galere.

Trinquet, eſt le ſecond maſt de la Galere.

Trouſſer, c'eſt à dire ſe courber en dedans & s'eſrener.

DESCRIPTION DE LA CONSTRVCTION d'une Galere.

LEs meſures dont on ſe ſert en Provence pour la fabrique des Galeres s'appellent goües, chacune eſtant compoſée de trois pans ou de trois palmes, & chaque pan revient à neuf pouces, de maniere que la cane de Provence eſtant de 8 pans, elle vaudra *6* pieds de Roy, ou une toiſe.

La longueur de la Galere eſt d'ordinaire de 58 goües, ou environ 22 toiſes, ſçavoir d'un capion à l'autre, ce qu'on dit aux Navires de l'eſtrave à l'eſtambot; ſa largeur au milieu eſt environ trois toiſes, & ſa hauteur au meſme endroit une toiſe.

Venant à la pratique on trace une ligne droite en blanc & à volonté, ſur laquelle on trace la quille, qui eſt ordinairement compoſée de trois pieces de bois qu'on joint enſemble, & a 102 pieds ou bien 45 goüés un pan; elle eſt proprement appellée la *Carene*, laquelle ſe courbe inſenſiblement & proportionnellement environ quinze pouces, juſques à

ſes extremitez, de crainte que la peſanteur de la poupe & de la proüe, ou bien la vieilleſſe, ne faſſent tomber la Galere, c'eſt à dire *trouſſer* ou *eſrener*; car au bout de quelque temps elle ſe remet en ligne droite.

Conſtruction de la Rode de Proüe.

VIs-à-vis & au deſſous d'une des extremitez de la Carene, l'on prolonge la ligne de terre qui eſt ordinairement de 15 pieds, qui valent 20 pans ou 6 gouës deux tiers : à l'extremité de cette ligne ſe doit élever une perpendiculaire de ſept pieds & demi ou de dix pans, comme il ſe void à la figure cy-apres, aux points A, B, & ces deux lignes donnent l'élancement ou queſte de la Rode de proüe, qui eſt enſuite formée en ouvrant le compas de 10 gouës, & en décrivant de cette intervalle deux petits arcs de cercle, du ſommet de cette perpendiculaire & du bout de la Carene, car l'interſection de ces deux cercles donne le centre pour d'écrire la Rode de proüe, comme il ſe void au point marqué O, & luy donnerez la meſme largeur & épaiſſeur de la carene.

Conſtruction de la Rode de Poupe.

IL faut prolonger la ligne de terre vers l'autre bout de la Carene, en ſorte qu'elle ait 13 pieds 6 pouces ou 18 pans, qui eſt la 9 partie & une ſixiéme de toute la longueur du corps ; à l'extremité de cette ligne élevez une ligne perpendiculaire, qui aura auſſi de hauteur 18 pans : enſuite ouvrez voſtre compas de l'intervalle de 9 gouës, en mettant le pied fixe du compas, tant au ſommet de cette perpendiculaire, que au bout de l'extremité de la Carene, d'où vous décrirez deux petits arcs de cercle dont leur interſection donnera le centre pour former la Rode de poupe, comme il ſe void en la figure ſuivante, laquelle aura meſme largeur & épaiſſeur que la Carene & ces deux Rodes de proüe & de poupe eſtant jointes à la Carene, donneront toute la longueur

gueur du corps de la Galere, qui sera de 58 goües, ou 131 pieds.

Cela estant fait, le Maistre de hache commence à la construction des costes qu'il appelle *Courban*, elles sont composées chacune de trois pieces de bois, dont l'une s'appelle *Madier*, qui est cloüée par le milieu, sur laquelle & à chacun de ses bouts, se joint un estamenaire. De chaque costé il y a 88 madiers & 176 estamenaires, épais environ 3 pouces en quarré, & sont posez en égale distance les uns des autres. Les deux derniers madiers se nomment *Radiers*, & sont les plus petits de tous, joignans ce qui s'appelle en general *Quartiers* ou *Anches* de la Galere; & en particulier *Intrade* de proüe & *l'Aissade* de poupe, qui sont les endroits où elle commence à s'étrecir.

Apres que les madiers & estamenaires sont posez, on met un filaret tout à l'entour de la Galere pour soûtenir les membres, de la longueur de 133 pieds de chaque costé, & de trois pouces d'épaisseur en quarré.

En suite on pose 10 sanglons de 6 pieds de longueur, & de trois pouces en quarré à la poupe, joignant les madiers, & autant à la proüe, avec vingt pieces d'emple de onze pieds de long & de trois pouces en quarré, qui sont comme de fausses costes, & s'étrecissent & haussent à proportion qu'ils approchent des extremitez; & c'est là où les Maîtres appliquent toute leur industrie pour luy donner la grace, ce qu'on appelle donner un beau galbe à tout le corps; & qui le sçait donner aux Navires qu'on appelle Vaisseaux ronds ou quarrez, comme nous avons enseigné, il le sçaura donner à la Galere.

Apres l'on met la contrequille, qui est d'ordinaire de quatre pieces de chesne de 30 pieds de long & de 6 pouces en quarré.

Au milieu de la Galere & à costé de la contrequille l'on met les casses, qui sont deux pieces de chesne de 25 pieds de long, 7 pouces de large, & 4 d'épaisseur, qui servent à soûtenir l'arbre de maistre; & entre les deux pieces, on y met une autre de mesme bois qui conduit à mettre le mast

entre les carcasses ; elle est de onze pieds de long, 18 pouces de large, & 11 pouces d'épaisseur. Ensuite est le contresqou que l'on adente sur les madiers, composé de 8 pieces de 25 pieds chacune, 7 pouces de large & 4 pouces d'épaisseur. Voila la Galere en forme de squelette.

Apresent il la faut couvrir de grands ais tant au dehors que dedans; La couverture de dehors s'apelle *Romballiere*, & celle de dedans *Fourure*: pour la romballiere elle commence depuis la quille jusques où elle s'enfonce dans la mer par le milieu, lors qu'elle est chargée: la hauteur de cette enceinte s'apelle cordon, qui est de trois pouces : la fourrure & le dedans de la Galere est des tables de sapin de 30 pieds de long & 12 pouces de large, & trois d'épaisseur. Il en faut pour tout le dedans de la Galere 40 pieces, en mesme longueur, largeur & épaisseur, qui sont toutes adentées dans les membres, & cloüées aux madiers & estamenaires, lesquelles descendent depuis le haut jusques aux deux écoües qui forment une ovale au fonds où se met le savre, composé de gros gravier ou de petits cailloux, qui sert (comme nous avons dit) pour faire enfoncer la Galere, & empescher de se rendre jalouse ; C'est à dire qu'elle ne penche ny d'un costé ny d'autre ; mais qu'elle reste en équilibre.

L'on met apres cette fourrure 4 pieces de sapin de chaque costé & tout le long de la Galere, que l'on appelle contreponteaux, de 30 pieds de long, 12 pouces de large, & 13 pouces d'épaisseur chacune, qui servent à soûtenir les lattes : apres qu'on a posé ses lattes au nombre de 60, sçavoir 30 de 18 pieds de long, de 10 pouces de large & 3 d'épaisseur, & 10 autres de 10 pieds de long, & mesme épaisseur que les autres. En suite on met 2 bittes de 9 pied de long, de 15 pouces en quarré, qui servent à soûtenir le chasteau de Proüe & le Trinquet : ces 2 bittes estant posées, l'on met dessus une piece de bois de 6 pieds de long & de 10 pouces de large. Cette piece est appellée *Chapean*.

Cela fait, l'on met le bordage tout le long de la Galere sur la couverte. Il faut 20 bordages de 30 pieds de long, de 10 pouces de large, & de trois pouces d'épaisseur, adantez

ſur les lattes : Apres on poſe le rais de courſier, dont il faut 10 pieces, qui ſont de 35 pieds de longueur, 16 pouces de large & 6 d'épaiſſeur.

Les rais du courſier eſtant mis, on travaille au dehors de la Galere, & à mettre les cordons qui s'attachent contre les membres de la Galere, il en faut cinq de chaque coſté de 30 pieds de longueur, cinq pouces de large, & 4 pouces d'épaiſſeur.

Apres on adente contre les membres trois bordages de chaque coſté, qui ſont de 30 pieds de longueur, dix pouces de large, & 3 pouces d'épaiſſeur.

En ſuite l'on poſe 6 pomeaux de chaque coſté ſur les cordons, que l'on attache auſſi contre les membres ; il faut qu'ils ſoient de 30 pieds de longueur, 16 pouces de large, & 3 pouces d'épaiſſeur.

Apres on attache les Trinquenins, qui ſont ſix pieces de chaque coſté ; il faut qu'ils ſoient dehors la couverture trois pouces, & qui forment le petit cordon tout le long des ponteaux ; il faut que les Trinquenins ſoient de trente pieds de longueur, de quinze pouces de large, & de trois d'épaiſſeur.

Apres l'on bouche la couverte d'un bordage de 2 pouces d'épaiſſeur, de toutes ſortes de longueurs, attendu qu'il les faut rogner ; il en faut bien 50 de bois de pin.

La converte faite, on travaille au plan de la Galere, pour la bouche de bordage de cheſne de 2 pouces d'épaiſſeur, de 10 de large, & de toute ſorte de longueur, il en faut 60 pieces.

Cela fait, on travaille au ſubrecourſier, dont il faut dix pieces de bois de ſapin de 40 pieces de long de 20 pouces de large & 4 d'épaiſſeur.

En ſuite l'on attache ſur la couverte 30 coſtes de lattes pour ſoûtenir la tapiere ; Il en faut 65 pieces de longueur, & de 3 pouces en quarré.

La Tapiere eſt compoſée de 4 pieces de 30 pieds de longueur de 4 pouces d'épaiſſeur & 6 de large chacune, que l'on attache au bout des cottez de lattes.

Aprés on met sur les deux cottez cinquante baccalas de chaque costé de la Galere, qui sont de 10 pieds de longueur, 3 pouces d'épaisseur, & de 2 de large au milieu.

Lors que les Baccalas sont posez, on met deux pieces de bois pour soustenir la vogue, que l'on appelle *les jours* qui sont de 25 pieds de long & 18 pouces de large, & 4 d'épaisseur.

Apres l'on attache le long de la Galere, une piece, que l'on nomme *Apostil*, adentée sur les Baccalas, & qui soûtient la Palmente, elle est de 40 pieds de long, 8 pouces de large, & six d'épaisseur.

Ensuitte, on met encore dessus les Baccalas une piece de sapin, qui s'appelle *la Corde*, composée de 4 pieces, de 30 pieds de long chacune, & de six pouces en quarré, qui sert à soûtenir les bancs, banquettes, pedagnes ou se soyent les Forçats.

Ensuitte l'on adente sur lesdits Baccalas quatre Fillarets de chaque costé de plusieurs longueurs, & de trois pouces en quarré qui les tienr en estat, & empesche de ne point varier.

Quand tout cela est fait, on met encore sur lesdits Baccalas un petit pied droit, pour soustenir le courroir ou couchent les soldats qui sont tout au long de la Galere.

Apres on pose les bancs à leur place, c'est-à-dire, sur les potences dressées sur la couverte, qui sout de sept pieds & de six pouces en quarré.

Ensuitte, on pose les Arbarestriers qui s'attachent à la potence & aux courroirs, afin de tenir les bancs fermes, & empescher qu'ils ne branlent pas, les Arbalestriers sont de quatre pieds, de 15 pouces de large, & deux d'épaisseur, il en faut 25 de chaque costé.

Apres on met les Banquettes qui servent à mettre les pieds des Forçats lors qu'ils rament : elles sont de sept pieds de long, de 18 pouces de large, & de deux d'épaisseur : on y met encore des Pedaignes qui servent à mesme fin que les Banquettes, il en faut 25 de chaque costé

de sept pieds de long, de six pouces de large, & de trois d'épaisseur.

Tout le dedans de la Galere estant fait, on travaille au Chasteau de Prouë : le col de la Prouë prend quatre Gouës & un pan : le Chasteau de Prouë est composé de huit pontilles ou pieds droits, sur lesquels on met quatre traversiers pour soûtenir le Chasteau : les pontilles sont de cinq pieds de long & de quatre pouces en quarré, & les traversiers de neuf pieds de long, de cinq pouces de large, & de quatre d'épaisseur.

Dessus les traversiers on met six barreaux de chaque costé pour soûtenir les planches, ils sont de sept pieds de long & de trois pouces en quarré & les planches sont de dix pieds de long, de douzes pouces de large & un demy d'épaisseur : il en faut quatorze, qui servent de plancher au Chasteau.

Apres on pose sur le Chasteau six Batayolles avec leurs Fillarets, pour servir à soûtenir les mousquets des soldats lors qu'ils font leurs décharges : les Batayolles sont de quatre pieds de long & de trois d'épaisseur, & les Fillarets de neuf pieds de long, de quatre pouces de large, & deux d'épaisseur.

Ensuitte, on met dessus les Apostis trente Batayolles de fer qui servent à soûtenir les rames pendant le mauvais temps à la mer, qui ont quinze pouces de haut, & deux pouces d'épaisseur.

Avec celles de fer, on en met encore trente de bois, qui s'attachent ensemble avec un anneau, elles ont quatre pieds de hauteur, & un pouce d'épaisseur, elles servent à soûtenir les rames & le fillarets sur lequel les soldats posent leur mousquet lors qu'ils veulent tirer.

Le Fillaret est composé de quatre pieces aussi longues que l'on peut trouver : mais il faut qu'il soit du moins de trente pieds de long & de trois pouces en quarré.

On met aussi sur l'Apostil 25 Escammes de chaque costé d'un pied & demy de long, & d'un pouce & demy en quarré, qui fortifie les rames, & facilitent la vogue, sans

quoy on ne pourroit pas ramer, les rames y estant attachées avec leurs Estrops.

Plus, l'on attache sur l'Apostil six pieces de bois que l'on appelle *Taps de Pierriers*, qui servent à soustenir les Pierriers. Ces Taps sont de deux pieds de long, & six pouces en quarré.

Reste maintenant la Poupe qui est la partie de celles de la Galere la plus esleveé, & qui paroist le plus, tant à cause de divers ornements de sculpture, que de peinture.

On commance à poser les Moiselas, qui sont deux pieces attachées sur le Draguan de la couverte, qui soûtient la Poupe.

Apres on pose le Draguan qui a 14 pieds de longueur, dix pouces de largeur & six d'épaisseur, qui sert à soûtenir les Moiselas.

Sur les Moiselas on met cinq pieds droits à chaque costé, & trois pieds & demy de long, de neuf pouces de large, & quatre d'épaisseur.

Dessus les pieds droits, on pose les Bandins qui ont vingt pieds, & sont adentez avec les pieds droits, & entre les Bandins & les pieds droits, l'on met six panneaux de chaque costé qui ont environ trois pans de hauteur, diversement figurez de fables ou d'histoires, & la plûpart avec les autres pieces qui environnent la Poupe, peintes & dorées: sur ces panneaux & les pieces qui les lient, se mettent lesdits Bandins qui sortent outre la longueur du corps, d'environ huit pans ou une toise pour soûtenir, avec les grandes Consoles qui sont ordinairement formées en Hercules, en Amazones, & autres figures, avec une espece de banc fermé, par dehors de petits balustres qu'on nomme *Ialouzie de Mezze Poupe*, & une piece figurée à jour qu'on nomme *le Couronnement*: dans ce banc se mettent les timonniers, qui se servent avec la corde d'une piece de bois, sur laquelle ils mettent les pieds, qui s'appelle *le Moulinet*.

Sur les Bandins on met encore 24 pieces de fer, de la

grosseur d'un pouce, lesquelles sont courbées, & sortent environ un pan pour eslargir la Poupe, & servent à soûtenir les bandinets.

Apres on pose les Tenailles, qui sont deux pieces de bois qui se mettent devant & derriere la Poupe, & ils se ferment, lesdites pieces ont 18 pieds de long, six de large, & six pouces d'épaisseur.

Ensuitte, on met par dessus les tenailles, une fleche de 21 pied de long, & de neuf pouces en quarré qui sert à soûtenir les armes du Roy qui paroissent par derriere la Poupe, & par dessus, les pretentions du nom que porte la Galere; Cette fleche est comme la clef de la voûte, laquelle s'avançant un peu plus que les bandins au dehors, porte au dessus une figure en relief qui regarde vers la prouë, comme un Aigle, un Lion, &c. Au dessus de la Poupe, pour la deffendre du Soleil & de la pluye, se met le Tendelet appuyé sur les Parteques & Pertequettes, le tout façonné & orné à l'égal des autres parties de la Poupe.

Dessus les tenailles & la fleche, l'on entrelasse vingt guerites pour faire le barreau de la Poupe avec quatre petits fillarets pour les soûtenir: les guerites sont de sept pieds de long & de deux pouces en quarré, & les fillarets de douze pieds de long, de trois pouces de large & un d'épaisseur.

Apres l'on met le timon ou gouvernail qui a 25 pieds de long, 27 pouces de large & quatre pouces d'épaisseur au bout duquel l'on engorge l'Orgeau, dont le bout va dans la Poupe, qui a sept pieds de long, dix pouces en quarré, au gros bout & au petit, quatre.

L'on pose ensuite l'Esperon qui se met à la Prouë, & sort au dehors onze pieds trois pouces, il a au gros bout neuf pouces, & au petit, sept pouces en quarré. Au dessous de l'Esperon on met le Taille-mer pour le soûtenir, qui est de vingt pieds de long, 18 pouces de large, & quatre d'épaisseur avec quatre cuisses de bois de sapin de dix pieds de long, neuf pouces au milieu & quatre d'é-

paisseur, lesquels tiennent toûjours l'Esperon droit, & le fortifient.

On y adjouste encore une piece de sapin, que l'on nomme *la Seruiole*, qui forme l'Esperon & le tient en estat. Cette piece a 28 pieds de longueur, 18 pouces de large au milieu, & trois pouces d'épaisseur.

Sur les cours de la Galere & attenant l'esperon, l'on y met deux Argoneaux qui servent à serper l'anchre, & à les jetter en mer, ayant sept pieds & demy de long, & neuf pouces en quarré.

Quand à la distribution des Chambres, au devant des bites est la chambre pour les soldats malades: Ensuite il y a une separation ou chambre où se mettent tous les cordages & agrets, où est aussi logé le Sous-comite. Apres celle-cy est la chambre destinée à mettre les voiles & les tentes. Ensuite est la chambre du Comite, en laquelle il met le vin qu'il debite à l'équipage de la Galere.

Suit aprés la chambre de la poudre qui est à la descente du grand mast, elle est au devant de la Galere, & sous le canon du coursier; Ensuite est la chambre du pain qu'on appelle le Paillot, & apres est la chambre nommée *la Campagne*, où se mettent les chairs, molües, & autres provisions de l'équipage.

Suit apres la chambre de l'Argousin qu'on appelle Escandolat, & ensuite la chambre de l'Aumônier & des volontaires.

Finalement est la chambre du Capitaine, qui a deux ou trois feneſtres à chaque costé, & vers l'extremité de la poupe il a encore un petit cabinet appellé *le Gauon*. La chambre ou le cabinet prennent environ 9 goües, qui valent 3 toises, 2 pieds, trois pouces. Au dessus est la timontere pour loger 4 hommes qui gouvernent la Galere.

Dans le milieu des bancs se fait un fougon pour la cuisine du Capitaine ou de l'équipage.

Voila le corps de la Galere compriſe sous le nom d'œuvre morte & d'œuvre vive, laquelle il faudra agréer & équiper de mats, antennes, cordages, poulies, & autres agres.

131

RE

par-
eſt

ne.
ta-
aps,

ute-
à la

RE

eau.

à la

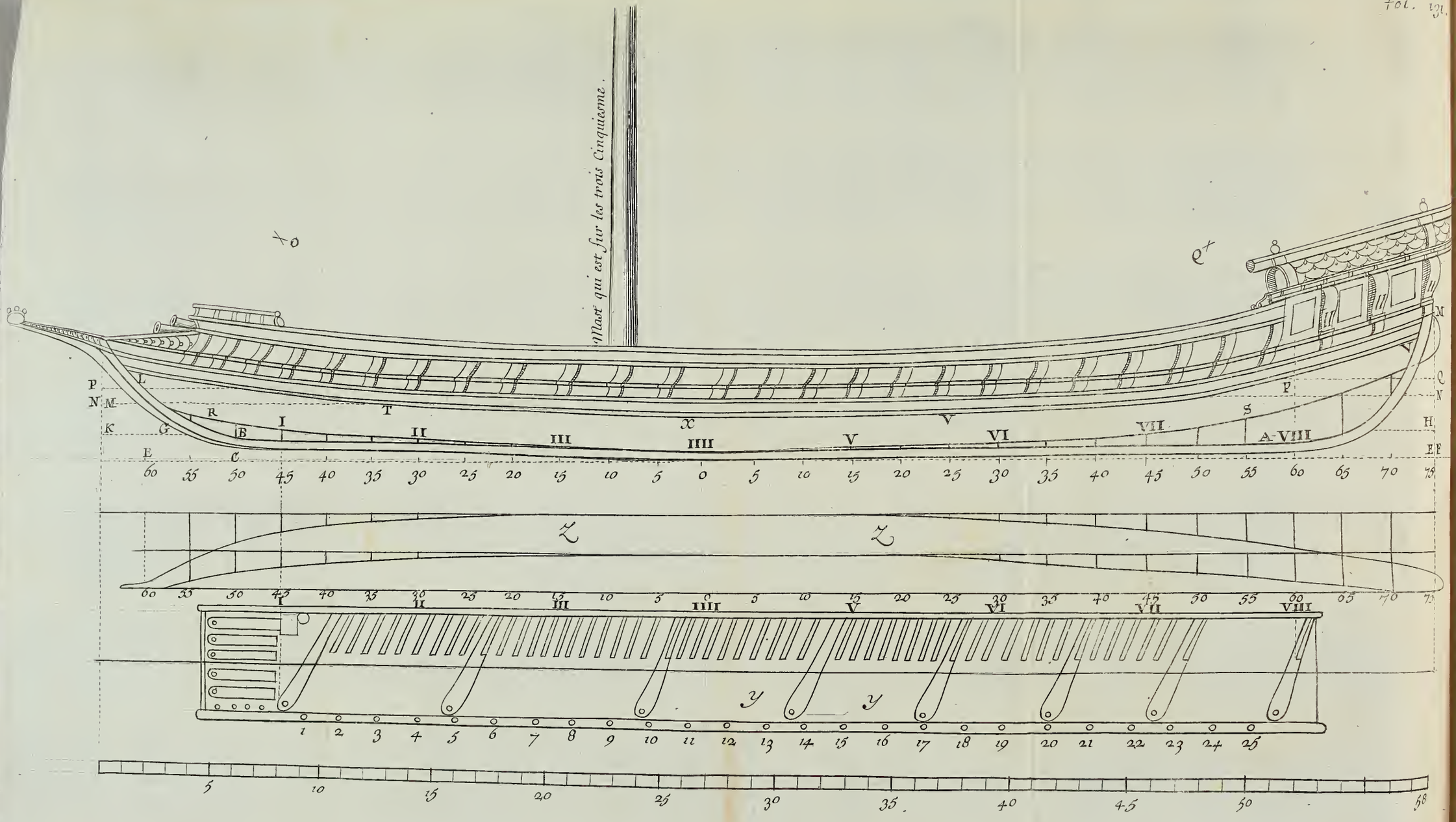
Mast qui est sur les trois Cinquieme.
P
N
M
L
K
G
E
C
R
B
I
T
II
III
IIII
x
V
VI
VII
S
A-VIII
H
60 55 50 45 40 35 30 25 20 15 10 5 0 5 10 15 20 25 30 35 40 45 50 55 60 65 70 75
Z
Z
I II III IIII V VI VII VIII
y
y
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25
5 10 15 20 25 30 35 40 45 50 58

RE

par-
eſt

ne.
ta-
ps,

ute-
à la

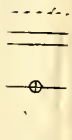

ERE

'eau.

à la

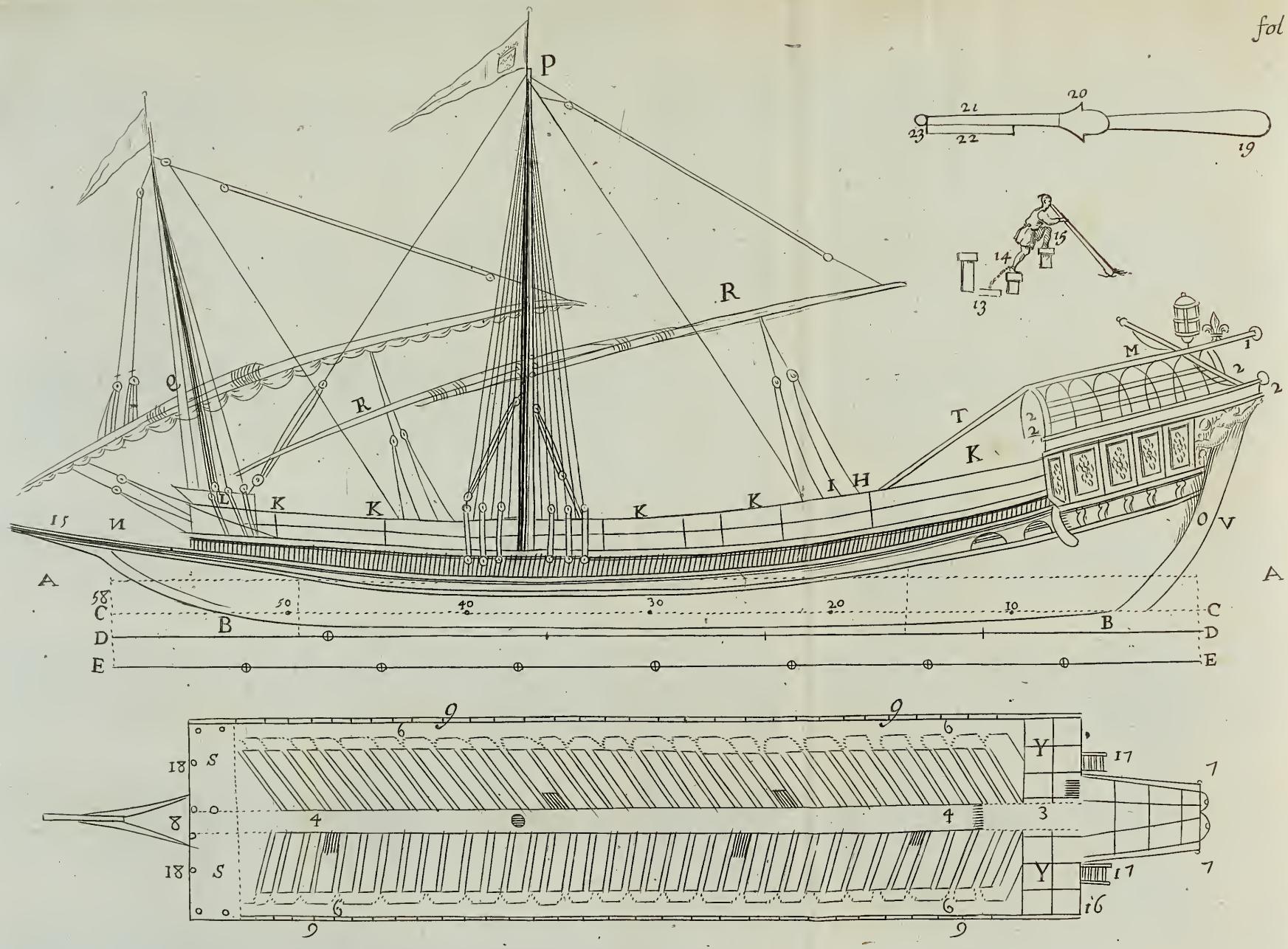
P
R
R
Q
T
K
K
K
K
K
K
I
H
L
M
O
V
A
A
B
B
C
C
D
D
E
E
58
50
40
30
20
10
1
2
2
2
2
9
9
6
6
6
6
18
S
8
18
S
4
4
3
Y
Y
17
17
16
7
7
13
14
15
19
20
21
22
23

EXPLICATION DE LA PREMIERE Figure, pour la conſtruction de la Galere.

E F EST la ligne horizontale diviſée en 9 parties égales, & chacune de ces neuf eſt ſubdiviſée en trois parties égales.
A B Eſt la Quille, autrement dite la Carene.
B C Eſt l'éloignement de la Carene de ſa ligne horizontale ſur laquelle elle ſe remet par ſucceſſion de temps.
L B Marquent la Rode de Proüe.
B K Marquent l'élancement de l'Eſtrave.
A V Eſt la Rode de Proüe.
F M La perpendiculaire de l'Eſtambot.
E A La queſte ou l'élancement de l'Eſtambot.
K H Eſt la ligne de conſtruction.
M N La ligne du tirant d'eau.
P P Le Pont.
R S Le liſteau qui regne le long de la Galere pour ſoutenir les coſtes, & marque le galbe qui ſe donne à la Galere.
O Eſt le centre pour tracer la Proüe.
Q Eſt le centre pour tracer l'Eſtambot.
T V Eſt le Cordon.
Z Z Le plan de l'aculement.
Y Y Eſt le plan de la Galere.

EXPLICATION DE LA SECONDE GALERE auec ſes dépendances.

A A MOntre juſques où la Galere enfonce dans l'eau.
B B La Carene.
C C Eſt l'échelle de 58 goües.
D D Eſt une échelle diviſée en 5 parties égales, & à la deuxiéme partie doit eſtre l'Arbre de Meſtre.

E E Montre la longueur du corps de la Galere, avec sa largeur, sçavoir une de ses parties.
H L'Aposti sur lequel se mettent les rames.
K K Marquent les Batayoles.
L L'vne de deux rambades.
M I La flêche.
N La Prouë.
O La Poupe.
P Le Calcet auquel sont les poulies pour baisser & hausser l'Antenne.
Q Le Trinquet.
R L'Antenne.
T L'Escontre qui appuye la fléche sur la Poupe.
V Le lieu où se place le Gouvernail.
2, 2 Les Bandins & Bandinets.
15 Est l'éperon, au dessus duquel est le Taille-mar.

Plan de la Galere.

Y Y L'Espalle.
3 Le Tabernacle.
4 Le Coursier.
S S Le plan des rambades où se mettent les canons.
6, 6 Les arbalestrieres où se mettent les Soldats.
Les bancs où se mettent les Forçats, sont entre les arbalestrieres & les Forçats.
99 Escomes, où s'attachent les rames avec l'astroc.
17,17 Sont les grilles qui monstrent les six poteaux ou Chambres de poupe.
19 & 21 Monstrent la rame.
19 La Pale.
20 La Galverne.
22 La Mantenante.
23 Le Giron.
13 La Banquette où le Forçat est enchaîné.
14 La Pedagne sur laquelle il appuye un pied.
15 Le Banc sur lequel il appuye l'autre pied.

CONSTRUCTION DE LA CHALOUPPE.

PREMIEREMENT on pose la Quille sur des Tins, qui sont des morceaux de bois pour l'élever de terre, puis l'on cloüe un estrave au bout de la quille, qui a environ 6 pouces en quarré ; à l'autre extremité de laquelle on enchasse l'estambot, qui a aussi six pouces en quarré, d'épaisseur & de largeur, lequel panche un peu en dehors, & est posé droit & elevé de la hauteur de la Chalouppe : A ces deux pieces l'on fait des feüillures d'un pouce de profondeur autour de la Chaloupe.

Ensuite on met les varangues qui ont trois pouces en quarré & trois pieds & demi de longueur, qui relevent un peu à leurs extremitez, & vont en diminuant depuis le milieu de la Chalouppe jusques aux extremitez ; Au dessous de ces varangues l'on cloüe deux bordages d'un bout de la quille à l'autre de chaque costé : à ces varangues l'on cloüe les membres qui sont de la mesme grosseur des varangues, qui sont courbes en bas, & montent tout droit selon la hauteur que l'on veut donner à la Chalouppe.

A l'Estrave & à l'Estambot on fait des feüilleures d'un pouce de profondeur de deux costez en dedans pour cloüer le bordage que l'on met autour de la Chalouppe : Il faut qu'en posant les bordages, les bouts des planches ne finissent dans le milieu l'un contre l'autre ; mais qu'ils passent d'un pied & demi ou deux les uns sur les autres, afin de rendre la liaison plus forte.

On scie apres une planche en bastons, qui ont environ 4 ou 5 pouces de large, l'on met une lisse faite de ces morceaux de planche sciée tout autour de la Chalouppe, laquelle est cloüée en dedans à un pied & demi ou environ

du bord, afin de renfoncer la Chalouppe & tenir les membres en eſtat, & à ſupporter les beaux qui ont demi pied de large & un pouce d'épaiſſeur ; les beaux ſont proprement les bancs ſur leſquels s'aſſient les rameurs, il y en a ſix comme cela d'un bout de Chalouppe à l'autre ; ſçavoir trois en avant & trois en arriere, environ deux pieds les uns des autres, & entre-deux on laiſſe un eſpace de 5 pieds ou environ, qui eſt le milieu.

Ces beaux ſont poſez ſur cette liſſe, traverſant la Chalouppe d'un coſté à l'autre : à l'extremité des bouts de ces beaux l'on met un court-bâton, qui eſt un morceau de bois fait en équerre tout d'une piece, dont un bout eſt cloüé ſur les beaux, & l'autre coſté ſur le bord de la Chalouppe : ces beaux tiennent la Chalouppe en eſtat, & empeſchent qu'elle ne ſe puiſſe élargir.

Enſuite on met un carreau autour de la Chalouppe, qui eſt un morceau de bois de deux pouces ou deux pouces & demi en quarré par deſſus le dernier bordage d'en-haut, & que l'on cloüe au bout des membres, qui paſſe un peu au deſſus du bordage, aprés quoy l'on ſcie les membres au niveau du quarreau.

Enſuite on la galfatte en mettant de l'étoupe dans les joints qui ſont entre deux bordages. L'étoupe eſt faite des vieux cables coupez par morceaux, puis l'on défait les fils de carret que l'on fait boüillir dans l'eau, puis on les bat avec maillet pour les rendre mieux maniables, & ſeparer la chanvre en plotons ; eſtant ſeparé l'on le tort gros comme le pouce pour le faire entrer dans les jointures du bordage avec un cizeau large de deux doigts & long d'un demi pied, où l'on cogne avec un maillet pour faire entrer l'étoupe à force, apres l'avoir galfatée de tous coſtez l'on fait chauffer un coſté avec du branchage de ſapin d'où l'on fait des petits fagots que l'on emmanche au bout d'un baton pour les allumer & les porter tous flambans à la Chalouppe, pour faire bien chauffer le bordage, & pour lors l'on a du bray dans un grand pot de fer que l'on fait chauffer, dans lequel on y verſe de l'huile de poiſſon pour le rendre plus gras, & em-

pêcher qu'il ne s'écaille quand il eſt ſec : le bordage eſtant bien chaud, l'on a un bouchon de laine emmenché au bout d'un baton, qu'on trempe dans la chaudiere où eſt le bray, & avec ce baſton on poſe le bray pardeſſus les coûtures & le bordage, afin que tout ſoit bien brayé.

INVENTAIRE GENERAL de tout ce qui eſt neceſſaire pour armer une Galere, & la mettre en eſtat de naviguer pendant ſix mois.

PREMIEREMENT.

L'ARBRE de Maiſtre de trente goües de long, ſoixante pouces de rondeur au gros bout, & quarante au petit.

La peine de Maiſtre, de trente goües de long, trente-ſix pouces de rondeur au gros bout, & vingt-un au petit.

Le Quart de Maiſtre de vingt-ſept goües de long, trente-ſix pouces de rondeur au gros bout, & vingt-cinq au petit.

L'Arbre de Trinquet de vingt-deux goües de long, quarante-trois pouces de rondeur au gros bout, & vingt-neuf au petit.

La Peine de Trinquet, de trente goües de long, vingt-ſept pouces de rondeur au gros bout, & quinze au petit.

Le Quart de Trinquet, de vingt-deux goües de longueur, vingt-ſept pouces de rondeur au gros bout, & quinze au petit.

L'Antenne du Treou de vingt goües de long, trente-ſix pouces de rondeur au gros bout, & douze au petit.

Deux Eſpigons de bois de ſapin, l'un de dix goües de

long & l'autre de huit, & de vingt pouces de rondeur au gros bout, & neuf au petit.

Vn Timon en service avec son Ourgeau, garny de tous ses ferremens.

Cinquante-une Rame en service.

Vingt-quatre Cabris.

Seize Boutehors.

Quatre Partuguettes.

Deux Astes pour les flâmes.

Sept autres Astes pour les Bandieres de Maistre, Trinquet & Peneaux.

Tailles, Pasteques, Massaprez, Guinçonneaux, & autres choses de bois pour équiper l'Arbre de Maistre.

UN Calcet sans Poulies.

Deux Tailles de Guindal à deux œils chacune.

Douze Tailles à deux œils pour les Couladoux.

Douze Tailles à un œil pour lesdits couladoux.

Douze Guinçonneaux pour lesdits couladoux.

Deux Tailles à deux œils pour les Anquis.

Deux Guinçonneaux pour lesdits Anquis.

Une Taille à deux œils pour la Cargue-devant.

Une autre Taille à un œil pour l'Orse nouvelle.

Une Taille à un œil pour la Cargue-devant.

Trois Guinçonneaux; sçavoir un pour l'Orse nouvelle, un pour la Cargue-devant, & l'autre pour le Mouton.

Deux grands Guinçonneaux pour les Escottes.

Deux Massaprés pour la Carnal.

Deux Massaprés pour les Ostes.

Deux Massaprés pour les Orses à Poupe.

Quatre Guinçonneaux pour les Ostes & Orses à Poupe.

Une Taille de quatre œils pour le Prodou, & une de deux.

Un Guinçonneau pour ledit Prodou.

Deux Pasteques d'Arborer.

Deux Pasteques d'un œil pour le Retour.

Deux Pasteques pour l'Orse à Poupe.

Une Pasteque pour la Carnal.

Trente-deux Patrés pour les Trosses.

Deux Bigotes pour lesdites Trosses.
Douze Patrés pour les Bastardins.
Un Guinçonneau pour les Bastardins.
Deux Massaprés pour les Palanquis du Casse-écote à deux œils chacun.

Pour l'Arbre de Trinquet.

UN Calcet sans Poulies.
Une Taille de Guindal de quatre œils pour en bas.
Une autre Taille de Guindal de deux œils pour le haut.
Huit Tailles de deux œils pour les Couladoux.
Huit Tailles d'un œil pour lesdits Couladoux.
Deux Tailles de deux œils pour les Anquis.
Deux autres d'un œil pour lesdits Anquis.
Dix Guinçonneaux pour les Couladoux & Anquis.
Une Taille à quatre œils pour le Prodou.
Une Taille à deux œils pour le Prodou.
Deux Pasteques pour le Retour du Trinquet.
Deux Massaprés pour la Carnal.
Deux Massaprés pour les Ostes.
Deux Massaprés pour les Orses à Poupe.
Cinq Guinçonneaux pour la Carnal, Ostes & Orses à Poupe.
Un Massaprés pour la Cargue-devant.
Deux Pasteques pour les Orses à Poupe.
Deux Massaprés pour le Casse-escote.
Deux Massaprés pour les Gourdinieres.
Quatre Bigotes pour les Gourdinieres.
Deux Pasteques pour la Carnal.
Vingt-quatre Patrés pour les Trosses.
Dix Patrés & un Guinçonneau pour le Bastardin.
Cinquante Guinçonneaux pour les voiles du Trinquet.

Tailles, Pasteques, & Massaprez, pour diuers seruices.

UNe Taille à quatre œils pour la Casse de la Tante.
Deux autres Tailles d'un œil pour la mesme
Deux Pasteques pour le Caicq.
Deux Massaprés à deux œils pour les Palanquinets du Timon.

Deux autres d'un œil pour le meſme.
Deux Maſſaprés d'un œil pour iſſer les Eſchelles de Poupe.
Quatre Maſſaprés pour les Carnalettes, ſervant à iſſer la Tante.
Une Paſteque pour le Canon de Courcier à deux œils.
Deux Paſteques à deux œils pour les Baſtardes.
La Maſque du Caïcq.
Quarante Bigotes pour les embroüilles des Tantes.
Dix Pommes pour les Aſtes des Bandieres de Maiſtre, Trinquet, Flames & Peneaux.

Poulies de bois pour diuers ſeruices.

DEux petites Poulies pour la Partuguette de Poupe.
Deux Poulies pour les Maſſaprés des Eſchelles de Poupe.
Une Poulie pour la Maſque du Caïcq.
Deux Poulies pour les Oſtes de Maiſtre.
Deux pour les Orſes à Poupe.
Deux autres pour les Oſtes de Trinquet.
Deux autres pour les Orſes à Poupe, idem.
Trente-ſix Poulies pour les Caladoux de Maiſtre.
Vingt-quatre Poulies pour les Couladoux de Trinquet.
Deux Poulies pour les Gourdinieres.
Quatre Poulies pour les Maſſaprés des Carnalettes ſervant à iſſer la Tante.
Six Poulies pour les Palanquinets du Timon.
Une Poulie pour la Caſſe-eſcote du Trinquet.
Deux Poulies pour les Arganeaux de Troupy.

Poulies de fonte pour la Maiſtre.

DEux Poulies pour le Calcet.
Quatre Poulies pour les Tailles guindereſſes.
Quatre Poulies pour les Moiſſelats.
Deux Poulies pour la Carnal.
Deux Poulies pour la Paſteque d'arborer.
Quatre Poulies pour le Caſſe-eſcote.
Deux Poulies pour les Paſteques des Orſes à Poupe.
Une Poulie pour la Paſteque de la Carnal.
Six Poulies pour les Anquis.

Six

Six Poulies pour le Prodou.
Trois Poulies pour la Cargue-devant.
Une Poulie pour l'Orſe nouvelle.
Deux Poulies pour le Retour de la Vetté.
Deux Poulies pour les Paſteques de Retour.

Pour le Trinquet.

DEux Poulies pour le Calcet.
Quatre Poulies pour la Taille d'embas.
Deux Poulies pour la Taille d'en-haut.
Six Poulies pour le Prodou.
Deux Poulies pour la Carnal.
Six Poulies pour les Anquis.
Une Poulie pour la Cargue-devant.
Une Poulie pour la Paſteque de la Carnal.
Deux Poulies pour la Paſteque de Retour.
Deux Poulies pour les Paſteques des Orſes à Poupe.

Poulies de fontes pour diuers ſeruices.

DEux Poulies pour les Paſteques du Caïcq.
Six Poulies pour la Caſſe de la Tante.
Deux Poulies pour le Canon de Courcier.
Quatre Poulies pour les Baſtardes.
Deux Poulies pour les Arganeaux de Serper.
Deux Bronſins pour la Maſque du Caicq.

Ferremens pour équiper l'Arbre de Maiſtre, Tailles, & autres choſes.

VNe bande pour le Calcet.
Un Cercle pour le meſme.
Une Bande pour le Minchon de trois quart de pan de largeur.
Une Bande pour mettre au tour du pied de l'Arbre.
Deux Codelande pour le pert du Calcet.
Vne Perugue pour l'Aſte de Bandiere.
Deux Rigaux pour le quart de Maiſtre.
Deux Cercles, Idem.
Deux Bandes pour garnir les Tailles du Prodou.
Deux Bandes pour garnir les deux Tailles Guindereſſe.
Vn Pert pour les poulies du Calcet.

Quatre Pers pour les poulies de la Taille Guindereſſe.
Quatre Pers pour les Moiſſelas.
Deux Pers pour les Bouſſeaux de la Carnal.
Deux Pers pour les paſteques d'arborer.
Deux Pers pour les Bouſſeaux du Caſſe-eſcote.
Deux Pers pour les Paſteques des Orſes à poupe.
Un Pert pour la Paſteque de la Carnal,
Six Pers pour les Tailles des Anquis.
Trois Pers pour la Taille du Prodou.
Deux Pers pour la Taille de la Cargue-devant.
Un Pert pour la Taille de l'Orſe nouvelle.
Deux Pers pour le Retour des Vettes.
Deux Pers pour les Paſteques du Caïcq.
Quatre Pers pour les Tailles de la Caſſe de la Tante.
Quatre Anneaux pour les Tac de l'Entaine.

Ferremens pour équiper le Trinquet.

UNe Bande pour le Calcet.
Un Cercle pour le meſme.
Deux Anneaux pour l'Aſte de Bandiere, idem.
Une Bande de demy pan de large pour le Minchon.
Un Cercle pour entourer le pied du Trinquet.
Deux Codelandes pour le Pert du Calcet.
Deux bandes pour garnir les deux Tailles du Prodou.
Une bande pour garnir la Taille d'embas.
Une autre bande pour les Taillons d'en-haut.
Une bande avec ſon Croq pour la Taille de la Cargue-devant.
Un Pert pour les Poulies du Calcet.
Un Pert pour la Taille d'en-bas.
Un Pert pour la Taille d'en-haut.
Deux Pers pour les Bouſſeaux de la Carnal.
Six Pers pour les Tailles des Anquis.
Deux Pers pour la Taille de la Cargue-devant
Un Pert pour la Paſteque de la Carnal.
Deux Pers pour les Paſteques de retour.
Deux Pers pour les Paſteques des Orſes à poupe.
Un Ganche pour le caſſe-eſcote.

Deux Pers pour la Pasteque du Canon de Courcier.
Quatre Pers pour les Pasteques des Bastardes.
Deux Pers pour les Arganeaux de Serper.
Deux Pers pour les Arganeaux des croupis.
Un Pert pour la Pasteque de la Masque du Caicq,
Deux canges pour les Barbettes, idem.

Fers à donner Fonde.

QUatre Ancres à donner Fonde, chacun de 450 livres.
Un autre petit Ancre ou fer d'Andrineau, de 205 livres.
Un autre petit Per pour le Caicq.

Timons.

DEux Timons de bois de noyer avec leurs Orgeaux, Palanquins, & Bragnes necessaires, l'un en service & l'autre de reserve.

Cordage à donner Fonde.

UNe cume de unze pouces d'épaisseur & de cent brasses.
Trois cumes ordinaires de dix pouces & de huitante brasses.
Deux Caps de postes de sept pouces & de huitante brasses.
Deux Croupis de col de six pouces, & de huïtante brasses.
Une Piece cordage de quatre pouces & de cent brasses pour le Fer d'Andriveau.
Un Cap de quarante brasses & de trois pouces & demi pour le Fer du Caicq.

Cordages pour l'Arbre & Antaine de Maistre.

DEux Sartis colonnes de six pouces & de quatorze brasses chacune faites en Tortisse.
Dix Sartis ordinaires de quatre pouces & demy, & de douze brasses chacune.
Un Aman de huit pouces & demy, & de trente-deux brasses.
Deux Iambes de Prodou de cinq pouces & de huitante brasses.

Deux Vettes de Maiſtre de quatre pouces & demy, & de huitante braſſes chacune.

Deux Eſcotes faites en queüe de rat de ſix pouces & demy au gros bout, & de deux & demy au petit, & de vingt-cinq braſſes chacune.

Deux Pieces de Cordage pour deux Ourſes à poupe, de trois pouces & demi, & de quarante braſſes chacune.

Deux Oſtes de trois pouces & de quarante braſſes chacune.

Une Piece de cordage pour le Gourdin de la Voile de deux pouces d'épaiſſeur & de vingt-cinq braſſes.

Deux Bragots pour les Oſtes & Orſes à poupe de quatre pouces & de douze braſſes chacun.

Une Piece cordage de trois pouces & de ſoixante braſſes pour la Carnal.

Une Cargue-devant de trois pouces & de cinquante braſſes.

Une Orſe nouvelle de trois pouces & demy & de trente braſſes.

Un Mouton de cinq pouces & de quinze braſſes.

Deux Anquis de trois pouces & de trente braſſes chacun.

Une Piece cordage de deux pouces & demy, & de quarante braſſes pour les Palanquinets du Caſſe-eſcote.

Une Piece cordage de quatre pouces, & de ſoixante braſſes pour faire les quatre ligadures à l'Entaine.

Une Piece cordage de deux pouces, & de quarante braſſes pour faire la Ceinture.

Une Piece cordage de trois pouces, & de cent braſſes pour faire les douze Couladoux.

Un Cap de trois pouces, & de quinze braſſes pour faire la Trinque des Vettes à l'Arbre.

Une Sagle d'un pouce, & de cinquante braſſes pour l'Aſte de Bandiere de Maiſtre.

Une Piece Sagle de cinquante braſſes pour faire ligadures des Lapaſſes.

Quinze livres Merlin pour lier les Sartis.

Une Piece cordage de deux pouces & demy, & de quarante braſſes pour faire la Carnalette.

Un Cap de deux pouces & demy, & de trente braſſes pour les Troſſes.

Cordages pour garnir le Trinquet.

HUit Sartis de quatre pouces & demy, & de dix braſſes chacune.

Huit Couladoux de deux pouces, & de ſept braſſes & demy chacun.

Un Aman de ſix pouces & de vingt-quatre braſſes.

Les Iſſons de trois pouces & demy, & de huitante braſſes.

Un Prodou de trois pouces & demy, & de huitante braſſes.

Deux Anquis de deux pouces & demy, & de trente braſſes chacnn.

Deux Oſtes de trois pouces, & de quarante braſſes chacune.

Deux Orſes à Poupe de deux pouces & demy, & de quarante braſſes chacune.

Une Carge-devant de cinq pouces, & de vingt-cinq braſſes.

Deux Carguettes de deux pouces & demy, & de dix-huit braſſes chacune.

Une Eſcote de cinq pouces & demy, & de vingt-cinq braſſes faite en queuë de rat.

Deux Bragots de trois pouces & demy, & de dix braſſes chacun.

Une Carnal de deux pouces & demy, & de quarante-cinq braſſes.

La Maire des Gourdinieres de deux pouces, & de trente braſſes.

Une Piece de Sagle de quarante braſſes pour faire les Ligadures de la paſſe.

Vingt braſſes de Sagle pour la Senturette.

Une Piece cordage de deux pouces, & de trente braſſes pour faire la Caſſe-eſcote.

Un Cap de deux pouces, & de vingt braſſes pour faire les Troſſes.

Cordages pour diuers ſeruices.

UNe Piece cordage de deux pouces, & de vingt braſſes pour les Palanquinets du Timon.

Sept braſſes d'Aman de Maiſtre pour faire les Eſtrops des Tailles à arborer & deſarborer.

Une Piece cordage de trois pouces, & de trente braſſes pour faire les Eſtrops des autres petites Tailles.

Une Piece cordage de deux pouces & demi, & de ſoixante braſſes pour faire les Eſtrops des Rames.

Deux Barbettes de Caicq de quatre pouces, & de trente braſſes de long chacune.

Une Piece cordage de deux pouces, & de quarante braſſes pour faire les Riſſes du Caicq.

Une Vette pour le Canon de Courcier de trois pouces & de quarante braſſes.

Deux Vettes de Baſtardes de deux pouces & demi, & de vingt-cinq braſſes chacune.

Une Piece cordage de deux pouces & demi, & de quarante braſſes pour la Caſſe de la Tante.

Un Cap de deux pouces & demi, & de huitante braſſes pour faire les queuës des Cabris.

Une Piece cordage de deux pouces & demi, & de ſoixante braſſes, pour faire les Fournelladoux.

Deux Sangles pour la Bande de vingt-cinq braſſes chacune, pour faire ſecher les Robes.

Un Cap de cinq pouces & demi, & de quarante braſſes pour faire les Boſſes.

Un Cap de deux pouces & demi, & de dix braſſes pour iſſer les Eſchelles de poupe.

Cordages vieux pour diuerſes Maneuures.

VN Aman de Maiſtre pour faire Petarras.

Trois Groupis de col pour faire les Paillets.

Une Iambe de Prodou pour leſdits Paillets.

Une Iambe de Vette pour faire les Guirlandes aux quatre Fers.

Une autre Iambe pour faire Groupis de Gativeaux.
Un Aman de Maiſtre pour faire Trenelles & Moüiſſeaux.
Un Amant de Trinquet, idem.
Dix Braſſes cordage de trois pouces pour amarrer les moyennes.
Un Iſſon pour faire les quatre Trinques à l'Entaine du Trinquet.
Une Vette de Maiſtre pour faire la Trinque d'en bas du Trinquet.

Voiles.

LE grand Marabout de Cotonnine ſimple blanche tirant cinq cens cannes.
Vingt-cinq cannes toile riette pour faire le Mantelet & la Bande.
Dix livres Merlin.
Trente livres Fil de Voile.
Une Piece cordage faite en queuë de rat pour le Garnimant, peſant deux cens vingt-cinq livres.
Une Piece de Sagle de cent braſſes pour faire les Matafions.
Une Piece plus petite pour faire les Tiercerols de huitante braſſes.
Cinq livres Cire jaune.
Deux Bruines Dauffe pour faire les Meoullas.

VN Maraboutin de Cotonine double blanche tirant quatre cens trente cannes.
Vingt-cinq cannes toile eſtoupiere pour le Mantelet & la Bande.
Huit livres Fil de Merlin.
Trente livres Fil de Voile.
Cinq livres Cire jaune.
Une Piece cordage faite en queuë de rat pour le Garniment, peſant deux cens livres.
Une Piece Sagle de huitante braſſes pour les Matafions.
Une Piece Sagle plus petite pour faire les Tiercerols de

ſeptante braſſes.
Deux Bruines Dauffe.

VNe Voilette ou Miſenne de Cotonine blanche double, contenant deux cens huitante-cinq cannes.
Vingt-deux cannes toile eſtoupiere pour le Mantelet & Bande des Tiercerols.
Sept livres Merlin.
Vingt livres Fil de Voile.
Quatre livres Cire jaune.
Un Garnimant fait en queuë de rat peſant cent ſeptante livres.
Une Piece Sagle de huitante braſſes pour les Matafions.
Une autre Piece plus petite de ſoixante braſſes pour les Tiercerols.
Deux Bruines Dauffe.

VNe Voile de Treou de Cotonine double blanche, tirant cent huitante cannes.
Douze cannes toile eſtoupiere pour le Mantelet.
Quatre livres Merlin.
Seize livres Fil de Voile.
Une livre Cire jaune.
Un Garnimant de vingt-quatre braſſes peſant huitante livres.
Une Piece de Sagle de trente braſſes pour les Matafions.
Une Piece cordage de deux pouces & demi, & de ſoixante braſſes pour faire les deux bras de l'Entaine.
Une autre Piece cordage de deux pouces & de trente braſſes pour faire les Ligadures de l'Entaine.

LE grand Trinquet de Cotonine ſimple blanche, compoſé de trois cens quarante cannes.
Vingt-deux cannes toile eſtoupiere pour le Mantelet & Bandes.
Huit livres Merlin.
Vingt-cinq livres Fil de Voile.

Quatre

Quatre livres Cire.
Un Garnimant fait en queüe de rat pesant cent septante livres.
Une Piece Sagle de soixante brasses pour faire les Matasions.
Une autre Piece plus petite de quarante brasses pour faire les Tiercerols.
Deux Bruines Dausse.

LE petit Trinquet de Cotonine double tirant deux cens septante cannes.
Vingt-quatre cannes toile estoupiere pour le Mantelet & bandes.
Six livres Fil de Merlin.
Vingt livres Fil de Voile.
Deux livres Cire.
Un Garnimant fait en queuë de rat pesant cent trente livres.
Une Piece Sagle de soixante brasses pour les Matasions.
Une autre plus petite pour les Tiercerols.
Deux Bruines Dausse.
LA Voile du Caicq de cotonnine double tirant dix-huit cannes.
Deux livres Fil de Voile.

Tendes & Tendelets.

VNe Tende d'Herbage estroit tirant quatre cens septante cannes.
Vingt cannes toiles estoupieres pour faire le Mantelet.
Cinquante livres fil de voile.
Deux livres cire.
Cinq bruines dausse.
Une piece cordage de trois pouces, & de cent brasses pour le Garnimant.
Vingt-deux brasses d'un vieux prodou pour le Mesanin.
Deux autres pieces de cordage d'un pouce & demy, & de cent brasses chacune pour faire les gourdins & Gourdinieres.

VNe Tende de cotonnine blanche double, tirant quatre cens ſoixante & dix cannes.
Vingt cannes toile eſtoupiere pour le mantelet.
Trente-cinq livres fil de voile.
Deux livres cire.
Cinq bruines Dauſſe.
Vingt-deux braſſes d'un vieux prodou pour la meſanin.
Une piece cordage de deux pouces, & de cent braſſes pour le garnimant.
Trois pieces cordages d'un pouce & demy, & de deux cens cinquante braſſes pour faire les embroüilles.
Une piece cordage d'un pouce & demy, & de quatre-vingt braſſes pour faire les gourdins de la bande.

VNe autre tende de cotonnine double, blanche & bleuë de meſme que celle cy-deſſus.

VN Tendelet d'herbage de deux pans de large, compoſé de ſoixante-cinq cannes.
Trente-cinq cannes toille eſtoupiere pour la doubleure.
Huit livres fil de voile.
Deux cannes cordillat rouge pour les bordures.
Demie livre cire jaune.

VN Tendelet de cotonnine double, blanche & bleuë, tirant ſoixante & dix cannes.
Dix cannes de Frange grande de fiil bleu & blanc,
Quinze cannes de petite frange de la meſme couleur.
Sept livres fil.
Trois cannes cotonnine pour les gaines.

VN Tendelet de drap rouge, tirant vingt-neuf cannes.
Quarante cannes de toille bleuë pour la doubleure.
Douze cannes de grande frange de ſoye cramoiſine.
Quinze cannes petite frange.

Une livre & demie fil rouge.
Demie livre de soye.

VN tendelet de cordillat rouge pour la gueritte, tirant trente-quatre cannes.
Trente-quatre cannes de Toile bleuë de trois pans pour la doubleure.
Quinze cannes frange filouzelle rouge.
Une livre & demie fil rouge.
Une once de soye.
Trois cannes toile bleuë pour faire les gaines,

VN petit tendelet de cotonnine double & blanche pour la timonniere tirant neuf cannes.
Demie livre fil de voile.

VN autre tendelet d'herbage de neuf cannes pour la timonniere.

VN tendelet pour le Caïc de cotonnine double, blanche & bleuë tirant vingt cannes.
Dix cannes frange de fil.
Demie livre de fil.

Paressols, Portieres, Parefumée, Ancirades & Cheminée.

DEux paressols de cotonnine blanche & bleüe, tirans quarante-huit cannes.
Vingt cannes frange de fil.
Demie livre de fil.

QUatre portieres de cordillat rouge pour la poupe, tirans quatorze cannes & demie.
Trois pieces boucassin rouge pour la doubluer
Une livre de fil rouge.
Quatre cannes galon rouge de filouzelle.
Une once de soye.
Dix cannes frange filouzelle.

QUatre portieres d'herbage pour la poupe & proüe, tirans trente-trois cannes.
Seize cannes & demie toile eſtoupiere pour la doublure.
Six livres fil de voile.

VN Parefumé de cotonnine blanche ſimple, tirant trente cannes.
Deux livres fil de voile.

VNe cheminée de toile eſtoupiere, tirant vingt-cinq cannes.
Une livre fil de voile.

VNe Ancirade pour la poupe de cotonnine double, blanche, tirant quarante-cinq cannes.
Septante livres cire jaune.
Six livres ſuif.
Dix livres therebantine.
Cinq livres verdet.
Deux Lanades.
Une Partegue.
Cinq livres fil de voile.
Cinquante livres charbon.
Quinze cannes toile eſtoupiere pour faire les Enguitranades.
Deux livres fil de voile.

Pauezades, Bandieres, Flames, Cordons & Houpes.

DEux pieces Pavezades de Cordillat rouge pour les Bandes & Rembades de quarante-quatre cannes.
Quarante-quatre cannes de Cotonnine blanche ſimple pour les bordures.
Deux livres fil de lin.

DEux Bandieres de ſarge d'Eſcop pour la Maiſtre & Trinquet tirans cinq cannes & demies.

Une canne toile bleuë pour les Gaines.
Un quart de livre Soye.

TRente pieces Eſtamines, rouge, blanche & bleuë, pour faire les deux Flâmes, les deux Gaillardets de Maiſtre, Trinquet & Peneaux des Eſpalles.
Deux livres fil rouge & blanc.
Trois cannes toille de Lin pour faire les Gaines.
Six Sacs de Cordat pour conſerver les Tendelets, Pavezades, Flâmes & Ancirades.
Douze Cordons avec ſes Houpes de Filouzelles, ſçavoir quatre pour la partuguette du Tendelet, & huit pour les flâmes de Maiſtre & Trinquet.

Autres Appareaux pour pluſieurs ſervices.

CInquante-un cuirs de Vache pour couvrir les Bancs.
Cinquante-une chevilles de fer pour les Eſtrops des Rames.
Deux platines de plomb pour les Calcets de Maiſtre & Trinquet.
Cent cinquante Eſtouperols pour leſdites platines.
Deux douzaines Couffes d'oſier.
Deux grandes rapes de fer.
Quatre autres petites.
Deux Faſquieres de fer.
Une grande Fourchette de fer, ſervant à arborer & déſarborer le Trinquet.
Quatre partegues pour faire des manches.
Un grand chaudron de cuivre pour la poix.
Un autre petit chaudron de meſme.
Deux cuillieres de fer, l'une perſée & l'autre non.

Uſtanciles de Cuiſine.

UNe grande chaudiere avec ſon couvercle & cuilliere de cuivre pour la Chiourme peſant nonante-cinq livres.
Une autre chaudiere pour l'équipage avec ſon couvercle & cuilliere, peſant quarante-quatre livres.

Une autre petite chaudiere avec ſon couvercle pour les malades, peſant vingt livres.
Une cuilliere & un ecumoir de fer pour ladite chaudiere.
Une poëſle à frire.
Un gril.
Un Ganche à croc de fer.
Une pinte.
Une Miege.
Une pichonne.
Sept tiers de pinte.
Deux grands antonnoirs.
Six petits antonnoirs, le tout de cuivre.
Deux grandes trombes de bois pour le vin.
Deux petites trombes pour l'huile & vinaigre.
Vne huiliere de fer blanc.
Une grande balance pour peſer le biſcuit.
Une grande balance pour peſer le ſel.
Deux grands couffins.
Quatre petits couffins.
Quatre pelles de bois.
Une manche de cuir pour antonner le vin.
Quatre pieces de nates pour mettre ſous le biſcuit.
Douze grands ſacs de cordat pour le biſcuit.
Demie livre fil de Voile.
Une livre Merlin pour faire ligadures.
Un civadier de bois pour meſurer les féves.
Un carteron de fer blanc pour meſurer l'huile.
Deux lampions pour les chambres.

Fuſtailles.

DEux cens millerolles d'eſtives pour le vin.
Quatorze millerolles pour l'huile & vinaigre.
Trente millerolles pour la viande ſallée.
Quatre cens barils pour l'eau.
Deux tinaſſes.
Deux auvalles.
Six broquets.
Cinquante-une pintes de bois.

Trente petits Boüiols.
Quatre grand boüiols pour l'aigade.
Six boüiols pour le ſuif.
Deux fontaines.
Douze canons de bois.
Cinquante-une gavette.
Deux cages à tenir volailles.

Ferremens de l'Argouſin.

CInquante-une brancades de fer de cinq branches chacune.
Deux cens cinquante-cinq menilles garnies de leurs pairs & clavettes.
Deux enclumes.
Deux marteaux.
Deux éguilles.
Deux taille-fer.
Deux ayſſadons.
Deux ayſſades.
Six pelles de fer.
Six razoirs.
Six lampions.
Vingt chauſſettes.
Deux brancades de rechange.
Vingt-cinq menilles avec leurs pairs, *idem*,
Trente pairs de menilles.
Une petite enclume.
Un marteau.
Une éguille.
Cinquante pairs de menottes garnies.
Deux pieds de porc.
Huit grandes haches pour couper le bois.
Deux petites haches, *idem*
Un quintal liege pour faire les taps des barils.
Vingt livres fil de merlin.
Deux gros bruines Dauffe.
Quinze pairs de ſouliers.

Armes.

CEnt dix mousquets.
Douze mousquetons.
Douze pistolets.
Six pertuisannes.
Six espontons.
Quatre halebardes pour les Sergens.
Cent bandolieres.
Douze piques.
Vingt-quatre haches d'armes.
Vingt-quatre sabres.
Douzes corps de cuirasse.
Douze rondaches.
Deux baguettes de fer.
Cinquante baquettes de bois pour rechange.
Cent pierre de fuzil.
Quatre caisses de bois blanc pour fermer les bandolieres.

Canons & Perriers.

UN canon de courcier du calibre de trente-six livres.
Deux Bastardes du calibre de huit livres.
Deux moyennes du calibre de quatre livres.
Lesdits canons montez sur leurs affus garnis de tous ses ferrements.
Douze perriers de fonte, garnis de leurs fourchettes & queuë de fer.
Vingt-quatre boëtes de fonte.
Quatorze coings de fer pour les perriers.

Attirails desdits canons & Perriers.

DEux gardes-feu de courcier de fer blanc.
Six gardes-feu de bastardes.
Six gardes-feu des moyennes.
Deux mesures couvertes.
Deux mesures découvertes.
Vn Antonnoir pour la poudre.
Deux Cache-meche.
Vn Fanal pour la Soute à poudre.

Une

Vne Cueilliere de cuivre rouge garnie de ſon Aſte & Bouton pour le Courcier.
Quatre autres Cuillieres auſſi de Cuivre pour les Baſtardes & Moyennes garnies de leurs Aſtes & Boutons.
Vn Tire-bourre de fer pour le Courcier.
Quatre autres pour les baſtardes & moyennes.
Cinq Platines de plomb ; ſçavoir une pour le Courcier, & quatre pour les baſtardes & moyennes.
Douze autres petites Platines pour les perriers.
Vn moule de bois pour le Courcier.
Deux autres pour les baſtardes & moyennes.
Vn baril à bource garni d'une peau de baſane.
Huit douzaines de peaux de parchemin pour faire des Cartouches pour le Courcier.
Huit mains de papier pour faire Cartouches des baſtardes & moyennes.
Deux livres fil de voile.
Deux livres fil à coudre.
Deux livres fil d'airain.
Quatre peaux de mouton.
Vne peau de vache pour la ſoute à poudre.
Six Partegues.
Deux livres de Merlin.
Deux Chevrons.
Vne livre Amidon.
Douze livres de Liege.
Vn Cap de quinze braſſes pour amarrer les moyennes.
Quinze braſſes de cordage vieux pour faire les ligadures aux Perriers.
Quatre cannes vieille Cotonnine pour faire des ſachets pour les Perriers.
Deux ſacs pour mettre la meche.
Six Boutons de refouloir, deux pour le Courcier, & quatre pour les baſtardes & moyennes.
Six Fumelles pour les lanades des canons.
Six braſſes d'une vieille gume pour faire des eſtoupins.
Deux cens cinquante clous Tachette.

Cinquante gros clous renard.
Douze Massolles.
Quatre Manuelles.
Douze Goupilles.
Douze Redanches.
Six Anneaux de fer.
Deux petits crocs pour les petites pieces.

Boulets.

CEnt boulets de Courcier.
Deux cents boulets pour les bastardes.
Cent boulets pour les moyennes.
Vingt boulets à deux testes pour le Courcier.
Quarante boulets à deux testes pour les Bastardes.
Deux cens bales de pierre pour les Perriers.
Cinq cents boulets d'Estive.
Trois lanternes de bois pour le Courcier remplies de vieilles ferrailles.
Six autres des Bastardes, idem.

Munition de Guerre.

VIngt quintaux poudre de Canon,
Deux quintaux poudre fine.
Quatre quintaux bales de mousquet.
Quatre quintaux meche.
Quatre Trombes à feu.
Douze pots à feu remplis de misteres.
Deux chemises à feu.

L'Aumosnier.

VNe Caisse où sont les Ornemens de la sainte Messe, ainsi que s'ensuit.
Un Lavabo.
Vne Croix de leton.
Deux Chandeliers de leton.
Un Missel couvert de peau basane.
Un Te Igitur de papier.
Un Evangile de saint Jean.
Une Chasuble de brocart à fleurs.

Un manipule de meſme.
Un Couſſin de meſme.
Une Bourſe pour mettre les Corporaux.
Un Voile pour le Calice.
Un voilet de meſme pour le deſſous du Calice.
Une Aube de toile de Troyes.
Deux Amics de meſme toile.
Un Cordon de fil blanc.
Six Purificatoires de toile.
Deux Corporaux de toile d'Hollande garnis de dantelles autour.
Une Etole de même la Chaſuble.
Une pierre Sacrée.
Deux Napes d'Autel de toile de Venize ouvrées, de ſept pans & demy de large, & douze de long.
Une autre Nape pour la ſainte Communion de meſme.
Deux Serviettes de toile ouvrées.
Une petite boëte de bois peinte pour mettre les Hoſties.
Un Rituel couvert de Baſane.
Un devant d'Autel.
Un petit Benitier de cuivre.
Un Calice d'argent avec ſa patene.
Un Etuy de cuir-boüilly pour mettre ledit Calice.
Un petit Ciboire d'argent avec ſon étuy.
Un Tableau de toile.
Un bonnet quarré.
Un Surplis.
Un Vaſe d'argent avec ſon étuy pour mettre les ſaintes Huiles.
Une Clochette de fonte.
Deux Flambeaux.
Six Cierges.
Une paire de Burettes & ſous-coupe d'Eſtain.

Chirurgien.

UNe Caiſſe garnie de ce qui s'enſuit.
Un Trepan.
Deux Elevatoires.

Un Cristagally.
Trois Regime.
Deux Couronnes.
Un Perforatif.
Vn Esfuillatif.
Vn Maningafilas.
Vn Lanticulaire.
Vn Tire-fons.
Vne Scie.
Vn Couteau courbe.
Vn Tire-bale à viz.
Vn Tire-bale à cizeau.
Vne Espatule.
Une Tenaille incisive.
Vne Sonde.
Vn Pouliquand.
Vn Davier.
Trois Botons à feu.
Vne Platine.
Vn Bec de Cane.
Vn Bec de Corbin.
Vne Pincette.
Vn Mortier de fonte avec son pilon.
Vne balance avec son poids de marc.
Vne grande Seringue avec son étuy.
Vne petite Seringue.

Remedes ou Medicamens.

DEux onces confection d'Alchermes.
Trois onces confection d'Hyacinthe.
Douze onces Theriaque fine.
Demy livre Conserve de Rose.
Trois livres Catholicum fin.
Trois livres Diaprunis solutif.
Deux livres Triffera-persica.
Demy livre confection Hamec.
Cinq onces Diacarthamy.
Six livres Catolicum à Cliftery.

Sirops.

VNe livre Sirop de Chicorée.
Vne livre Sirop de pavot rouge.
Deux livres Sirop rozat ſolutif.
Trois livres Sirop de Capillaire.
Trois livres Sirop de Limon.
Vne livre & demie Sirop de coing.
Trois livres Miel rozat.
Douze livres Miel commun.

Eaux.

QVatre onces Eau de canelle.
Neuf livres eau cordiale.
Huit livres Eau de vie.
Deux livres Eau roze.
Trois livres eau de plantain.
Vne once Eſprit de Vitriol.
Vne once Eſprit de ſouffre.

Huiles.

DEux onces huile d'Eſcorpion de Mathiol.
Deux onces d'huile d'amande douce.
Trois livres d'huile rozat.
Une livre d'huile de Camomille.
Deux livres d'huile Ypericum.
Une livre d'huile de Mertille.
Quatre onces d'huile de Therebentine.

Onguents.

TRois livres Onguent Baſilic.
Deux livres Onguent d'Althea.
Deux livres Onguent Album Raſis.
Une livre Onguent Pompholis.
Une livre Onguent rozat.
Une livre Onguent mondicatif de reſine.
Demie livre Onguent Apoſtolorum.
Une livre Onguent Aurum.
Trois livres Onguent Populeum.
Deux livres Onguent Egyptia.
Deux livres Therebentine fine.

Deux livres Onguent de galle.

Emplaſtres.

UNe livre Emplaſtre pro contuſione.
Huit livres Emplaſtre Diapalma.
Deux livres Emplaſtre Diachilum cumgomis.
Deux livres Emplaſtre Diachilum-magnum.
Deux livres un quart Emplaſtre Betonica.
Quatre onces Emplaſtre de Virgo cum Mercurio.
Demie livre Emplaſtre de Melicot.
Vne livre Emplaſtre pro Facturis.
Deux livres Emplaſtre Paraxelce.
Demie livre Emplaſtre de Muſcilages.
Demie livre Emplaſtre de Aſſicrum.

Truchiques.

DEux onces Tutie preparée.
Une once & demie Truchiſque d'Album-raſis.
Deux onces Corail preparé.
Deux onces corne de Cerf.
Quatre onces Calcantum.
Une once poudre de Mercure doux.
Une once Cantarides.
Une once & demie Mercure precipité.
Deux onces Aloé en poudre ſicotrin.
Deux onces Encens en poudre.
Deux onces Maſtic.
Deux onces Myrrhe en poudre.
Deux onces Alun bruſlé.
Deux onces Vitriol blanc.
Une livre poudre de Nertille.
Six livres poudre aſtringentes.
Demie livre Sang de Dragon.
Quatre onces Criſtal de Tartre.
Trois onces Coſtic.
Deux livres Anis vert.
Deux livres Sené.
Demie livre Rubarbe.
Trois livres Tamarin.

Deux livres Mane.
Demie livre Semen-contra.
Demie livre des quatre Semences froides.
Trois livres d'Orge.
Trois livres Rigalice.
Une livre Jujubes.
Deux livres Ariſtoloche ronde.
Quatre livres fleurs & herbes Carminatives.
Six livres de quatre Farines.
Dix livres Eſtoupe.
Cinq linceuls.
Deux douzaines d'écuelles.
Trois écuelles à bec.
Six petits pots de terre.
Quatre grands Pots.
Deux Coquemars.
Six Ventouſes.
Une douzaine de fioles.
Deux Eſtamines pour couler les medicamens.

Le Caicq.

UN Caicq avec ſon Timon, Orgeau, Arbre, Entaine, Voile, Batayoles de bois garnies de ſes Verges de fer pour le Tendelet, & douze rames en ſervice.

Rechange du Comite.

DIx Cannes de Cotonnine double.
Dix Cannes de Cotonnine ſimple.
Dix livres fil de Voile.
Quatre quintaux Joncs.
Huit quintaux Suif, y compris un quintal pour rechange.
Deux douzaines Saſſes.

Rechange des Tailles & Maſſaprez pour la Maiſtre.

DEux Tailles Guindereſſes de deux œils chacune.
Quatre Tailles de deux œils & deux d'un pour le Couladoux.
Vn Maſſaprés pour Oſte.
Vn Maſſaprés pour Orſe à poupe.
Vn Maſſaprés pour la Carnal.

Vn Massaprés de deux œils pour le Casse-escote.
Vn Massaprés de deux œils pour le Palanquinet du Timon.
Vn autre d'vn œil pour le mesme.
Trente-deux Patrés pour les Trosses.

Rechange des Tailles & Massaprez pour le Trinquet.

VN Massaprés pour Oste.
Vn Massaprés pour Orse à Poupe.
Vn Massaprés pour la Carnal.
Vn Massaprés pour les Gourdinieres.
Vn Massaprés pour la Cargue-devant.
Trois Tailles de deux œils pour les Couladoux.
Trois Tailes d'un œil pour lesdits.
Vingt-quatre Patrés.
Deux Bigottes.
Vn petit Massaprés pour les Gourdinieres.
Vn Timon de Rechange garny de tous ses ferremens.

Rechange des Poulies de bois.

TRois Poulies pour les Palanquinets du Timon.
Vne Poulie pour la Masque du Caicq.
Huit Poulies pour le Couladoux de Maistre.
Six Poulies pour le Couladoux du Trinquet.
Vne pour l'Oste de Maistre.
Vne pour l'Orse à poupe, idem.
Deux de mesme pour l'Oste & Orse à poupe du Trinquet.
Vne pour les Gourdinieres.
Deux Poulies pour les Massaprés des Carnalettes.

Rechange des cordages pour la Maistre.

UN Aman.
Deux Vettes.
Deux pieces de cordage pour Oste, Orse à Poupe, & Anquis.

Pour le Trinquet.

VN Aman.
Les Isslons.
Deux pieces de cordage pour Oste, Orse à Poupe & Anquis.

Rechange

Rechange de cordages pour diuers seruices.

TRente brasses de cordages de deux pouces & demy d'épaisseur pour Estrops de Rame.
Deux pieces menu cordages d'un pouce.

Rechange du Pilote.

VN Fanal de fortune.
Deux Gijolles, une grande & une petite.
Quatre Boussoles.
Huit Empolettes.
Vingt-quatre lampes de verre.
Vingt-quatre Natons.
Un quart de livre de cotton.
Un quart de livre de bougie.
Une ligne à sonder avec son plomb.
Une livre Merlin.

Rechange du Remolat.

DOuze Rames de Galere.
Six Rames du Caicq.
Quatre Galavernes.
Six Menilles.
Vingt livres Merlin.
Vingt-cinq livres clous de Galaverne.
Deux cens clous de Menilles.
Douze plombs pour le contre-poids des rames.
Douze Chapons de fer pour les péles des rames

Rechange du Charpentier.

TRente Escaumes.
Trois Banquettes.
Deux Bancs.
Six Pedaignes.
Six Chevrons.
Six Tables refenduës.
Deux Tables de Flandre.
Vingt Goües de bordage de chesne ou pin.

Rechange du Calfat.

CEnt livres clous de poids.
Cinq cens clous gros bastards.

Cinq cens clous petits baſtards.
Cinq cens clous gros barque vieille.
Cinq cens clous petite barque vieille.
Cinq cens clous double-porte.
Cinq cens clous ſimple-porte.
Mille clous eſtoupeirols.
Huit cens clous de plomb.
Cinquante livres eſtoupe.
Cent livres poix.
Dix platines de plomb pour les coups de canon.
Un Rouleau de plomb en fuſtaine peſant cinquante liv.

Rechange du Barrillat.

VN millier & demi Cercle de ſept ans.
Demi millier Cercle de Caregue.
Deux douzaines de fonds de barril.
Quatre Tables Fauquettes.
Mille Clous Tachettes.
Trente Manon d'Oſier.

OFFICIERS NECESSAIRES POVR LA DEFFENSE d'une Galere preſte à nauiger.

OFFICIERS ORDINAIRES.

LE Capitaine.
Le Lieutenant.
Le Sous-Lieutenant.
L'Aumônier.
L'Ecrivain.
Le Chirurgien.
Le Comite.
Le Pilote.
Le Maiſtre Canonier.
Le Sous-Comite.
Le Sous-Comite Demigenin.
L'Argouſin.
Le Sous-Argouſin.
Le Remoulat.
Le Barrillat.
80. Mariniers de rame, l'un deſquels tire double Ration, & s'apelle le capitained'iceux.
Six Proyers.
Huit Gardiens.
Cent huitante Forçats ou Turcs.

OFF. EXTRAORDINAIRES.

LE ſous-Pilote
Trois aides canoniers
Quatre Timoniers.
Quatre Caps de Garde.
Le Calfat.
Le Maiſtre d'Achie.
Le Patron du Caïcq.
Le Major-d'homme.
Quatre Sergens.
Quatre Caporaux.
Nonante-deux Soldats.
30. Mariniers de Rambade.

ESTAT DES VITVAILLES qu'il faut pour vne Galere.

	Pour un mois.	Pour 2.	Pour 3.	Pour 4.	Pour 5.	Pour 6.
Biscuit.	23565 livres.	47130 l.	70695 l	94260 l	117825 l	141390 l.
Vin.	108 mil. & d.	217 mil.	325 m.	434 m.	542 m.	651 mil.
Viande salée.	2038 livres.	4076 l.	6114 l.	8152 l.	10191 l.	12228 l.
Moluë.	1461 livres.	2922 l.	4383 l.	5844 l.	7305 l.	8766 l.
Fromage salé.	830 livres.	1660 l.	2490 l.	3320 l.	4190 l.	4980 l.
Ris.	600 livres.	1200 l.	1800 l.	2400 l.	3000 l.	3600 l.
Faiols.	623 livres.	1246 l.	1869 l.	2492 l.	3115 l.	3738 l.
Pois.	100 livres.	200 l.	300 liv.	400 l.	500 liv.	600 l.
Anchois.	3 Barrils.	6 bar.	9 bar.	12 bar.	15 bar.	18 bar.
Sardines.	30 Barrils.	60 bar.	90 bar	120 bar.	150 bar.	180 bar.
Huile.	3 Millerolles.	6 mil.	9 mil.	12 mil.	15 mil.	18 mil.
Vinaigre.	4 Millerolles.	8 mil.	12 mil.	16 mil.	20 mil.	24 mil.
Moutõs en vie.	9.	18	27	36.	45.	54.
Féves.	30 Emines.	60 emin	90 em.	120 em.	150 em.	180 em.
Sel.	1 Minot.	2 minots	3 min.	4 min.	5 min.	5 minots
Bois à bruſler.	60 quintaux.	120 q	180 q.	240 q.	300 q.	360 q.
Chandelles.	25 livres.	50 livr.	75 liv.	100 liv.	125 l.	150 l.
Charbon.	3 quintaux.					
Foin.	3 quintaux.					
En argent pour frais d'un embarquement.	15 livres.	30 liv.	45 liv.	90 liv.	75 liv.	90 liv.
En argent pour menuës dépenſes.	30 livres.	60 liv.	90 livr.	120 liv.	150 l.	180 liv.

ESTAT DES RATIONS qui doivent estre distribuées par jour sur chacune des Galeres du Roy qui vont servir en Mer.

PREMIEREMENT.

Biscuit. A L'ESCRIVAIN, le Chirurgien, le Comite, le Pilote, le Maistre Canonier, à chacun par jour deux livres biscuit. 10 livres.

Au Sous-Comite, au Sous-Comite de Mesanie, à l'Argousin, le sous-Argousin, sous-Pilote, Remolart, Barrillat, Charpentier, Calfat ; les quatre Timoniers, les trois Aydans de Canoniers, le Major-d'Homme, les quatre Caps de Garde, le Patron du Caïcq, & les quatre Sergens, à chacun par jour une livre trois quarts. 45 l. & demi.

A quatre Caporaux, quatre-vingts douze Soldats, six Proyers, trente Matelots de Rambade, & huit Gardiens, à chacun une livre & demie par jour. 170 livres.

A quatre-vingts Mariniers de rame, & cent quatre-vingt Forçats, à chacun deux livres par jour. 520 livres.

Total du Biscuit pour vn jour. 585 liv. & demie.

Vin. AUx cinq Officiers cy-dessus nommez, à chacun par jour deux pintes, 10 pintes.

Aux autres vingt-six Officiers, à chacun une pinte par jour, 26 pintes.

Aux quatre Caporaux, à chacun une pinte, 4. pintes.

A quatre-vingts douze Soldats, six Proyers, trente Matelots de Rambade, huit Gardiens, & treize Mousses de Chambre ou Espaliers & Counilliers, à chacun par jour deux tiers de pinte, 35 p. 2. tiers.

Total pour un jour, 3 mil 13 pintes.

Viande de Bœuf ou Lard.

AUx cinq Officiers cy-devant nommez, à chacun deux livres & demie. 12 liv. & demie.

Aux vingt-six autres Officiers, à chacune une livre & demie. 39 livres.

Aux quatre Caporaux, à chacun une livre, 4 liv.

A quatre-vingt douze Soldats, six Proyers, trente Matelots de rambade, huit Gardiens, & treize Mousses, à chacun un tiers de livre, 49 liv. 2 tiers.

A quatre-vingts Mariniers de rame, y compris le Capitaine, à chacun un tiers de livre, 27 liv. 3 quarts.

Total de viande pour un jour, 133 livres.

Fromage.

ATous les Officiers, à chacun un quart de livre les jours maigres. 8 livres.

A quatre-vingts douze Soldats, trente Matelots, six Proyers, huit Gardiens, treize Mousses, & quatre-vingts Mariniers de rame, à chacun un quart de livre les jours gras, *Total* 57 livres.

LA Ration qu'on distribuë le Lundy est differente aux autres jours de la semaine; Sçavoir, aux Officiers & Caporaux, il leur faut donner de la viande; & aux Soldats Matelots, Proyers, & autres cy-dessus nommez, ont de la moluë, & c'est ainsi que s'ensuit.

Aux cinq Officiers, à chacun deux livres & demie de viande. 12 liv. & demie.

Aux autres vingt-sept Officiers, y compris le Capitaine des Mariniers de rame, à chacun une livre & demie, 40 liv. & demie.

Aux quatre Caporaux, à chacun une livre, 4 livres.

Total de la viande dudit jour, 57 livres.

LEs quatre-vingts douze Soldats, trente Matelots de Rambade, six Proyers, huit Gardiens, quatre-uingt Mariniers de Rame, & treize Mousses ou Espaliers, à chacun un quart de livre de moluë le Lundy, 57 livres.

Legumes. AUx cinq Officiers cy-dessus nommez, à chacun demie livre, 2. liv. & demie.

Aux autres vingt-sept Officiers, y compris le Capitaine des Mariniers de rame, à chacun un quart de liv. 6 l. 3 qu.

Aux quatre Caporaux, quatre-vingts douze Soldats, 30 Mariniers de Rambade, six Proyers, huit Gardiens, & treize Mousses, à chacun un quart de liv. 38 l. 1 quart.

Total de legume pour un jour, 47 liv. & demie.

Féves. POur deux-cents soixante hommes de Chiourme, on donne tous les jours une Emine de feves, 1 Emine.

Anchois. A tous les Officiers, les jours maigres, on leur donne à chacun une Anchoie pour le dejeuné, par jour, 36 Anch.

Sardines. Aux Soldats, Matelots, Proyers & autres, à chacun deux Sardines, les jours maigres; Sçavoir le Lundy, Mercredy, Vendredy, & Samedy, & il s'en consume par jour, 2 barils.

Bois à brûler. Il en faut tous les jours deux quintaux pour faire boüillir les Chaudieres, 2 quintaux.

Sel. On donne tous les jours deux livres à la Chaudiere de la Chiourme, & pour le reste de l'équipage trois livres, & pour un jour, 5 livres.

Moutons. Les cinq Officiers ont chacun une livre de Mouton les jours gras, & le reste s'employe pour les malades, 5 livres.

Chandelles. L'on doit distribuer à l'Argousin une chandelle de deux jours en deux jours, à cause des visites qu'il doit faire la nuit pour éviter l'évasion des Forçats; & quant aux autres Officiers, leur en sera aussi donné lors qu'on prendra port de nuit, & quand il sera besoin pour le service de la Galere, & non autrement.

Comme aussi l'on doit distribuer à chaque Forçat une pichonne ou quart de pinte de vin, lors que la Reale ou la Commendante en fait le signal, & non autrement, & revient pour chaque fois à cent quatre-vingts Forçats, 45 p.

L'on passe pour dechet cinq millerolles de vin sur cent, deux quintaux de viande, un quintal de fromage sur un embarquement de deux mois. Aussi le vin qui se donne à la

Chiourme, & pour les malades, eſt paſſée à raiſon de ſept millerolles par mois.

Le Biſcuit ſera diſtribué avec le Machemort qui en provient aux Officiers, Soldats, Mariniers de rambade, & geralement à toute la Chiourme.

Les Rations ſeront diſtribuées journellement à chacun des Officiers, Soldats, Mariniers, & à tous autres, à l'heure aſſignée par l'Eſcrivain, & lors que le ſervice de la Galere le permettra, autrement ils en ſeront décheus, & ne leur ſera rien donné, ledit Eſcrivain ne le pouvant garder d'un jour à autre, ce qui luy eſt deffendu, pour éviter les abus & embarras que cela peut faire naiſtre.

Moluë.

AVx cinq Officiers cy-deſſus nommez, chacun une livre un quart, 6 liv. 1 quart.
Aux autres 26 Officiers, à chacun une livre, 26 liv.
Aux quatre Caporaux, à chacun trois quarts de livre, 3 l.
A quatre-vingts douze Soldats, ſix Proyers, trente Mariniers de Rambade, huit Gardiens, & treize Mouſſes, à chacun un quart de livre, 37 livr. 1 quart.
A quatre-vingts Mariniers de rame, y compris le Capitaine, à chacun un quart de livre, 20 liv. 3 quarts.
Total de la Moluë pour un jour, 93 l. 1 quart.

DESPENSE D'VNE GALERE dans le Port pendant quatre mois.

PREMIEREMENT.

AU Capitaine pour ſes apointemens, à 250 l. par mois, & pour 4 mois, la ſomme de 1000 liv.
Au Lieutenant, à 83 liv. 6 ſ. 8 d. par mois, & pour quatre mois, la ſomme de 333 l. 6 ſ. 8 d.
Au ſous-Lieutenant, à 41 l. 3 ſ. 4 d. par mois, & pour quatre mois, la ſomme de 166 l. 13 ſ. 4 d.

A l'Aumoſnier, à 18 l. par mois, 72 l.
A l'Eſcrivain, à 30 liv. par mois, 240 liv.
Au Chirurgien, idem, 120 liv.
Au Comite, idem, 120 liv.
Au Capitaine Maiſtre Canonier, idem, 120 liv.
Au Sous-Comite, à 18 liv. par mois, 72 l.
Au Sous-Comite de Miegenier, à 15 l. par mois, 60 l.
A l'Argouſin, à 20 l. par mois, 80 liv.
Au Sous-Argouſin, à 12 liv. par mois, & pour quatre mois, la ſomme de 48 liv.
A dix Gardes dits Compagnons, à 9 liv. chacun par mois, la ſomme de 360 l.
Au Remolat, à 30 l. par mois, cy 120 l.
Au Barillat, à 15 l. par mois, 60 liv.
Au Pilote, à 30 l. par mois, 120 l.
A 40 Mariniers de rames volontaires, à 6 l. chacun par mois, & pour quatre mois, 960 l.
A vingt Bonnevoglies, à 6 l. chacun par mois, 480 l.
A deux Sergents, à 15 l. par mois chacun, 120 l.
A deux Caporaux, à 10 l. 10 ſ. chacun par mois, la ſomme de 84 liv.
A un Tambour, à 9 l. par mois, 36 l.
A 48 Soldats, à 7 livres 10 ſols chacun par mois, la ſomme de 1440 l.
A un Forçat, pour une paire de bas, deux chemiſes, deux calçons, un bonnet, & en deux ans une caſaque & un capot, le tout eſtimé à 11 l. 7 ſ. par an, & pour 230, y compris 20 Bonnevoglies, 2497 l.
Pour renouvellement Dagrez par an, la ſomme de 4000 l.
Pour une main de pain, par jour à un Forçat, peſant 36 onces, revenant à 2 ſ. 3 d. par jour, pour un mois 3 l. 7 ſ. 6 d. pour 200 Forçats par mois, 675 livres, & pour quatre mois, la ſomme de 2700 liv.
Pour les féves, à raiſon de 2 l. 16 ſ. 9 d. par jour, par mois 85 l. & pour quatre mois, la ſomme de 341 l. 10 ſ.
Pour le bois à brûler, à 7 ſ. 6 d. par jour, par mois 11 l. 5 ſ. & pour quatre mois, la ſomme de 45 l.

Pour

Pour l'huile, ſçavoir deux quarterons pour le potage des féves, & deux quarterons pour les lampions qui ſervent la nuit, à cauſe de la garde, revenant à 11 ſols par jour, par mois 16 l. 10 ſols, & pour quatre mois, la ſomme de 66 liv.

Pour le pain des 40 Mariniers volontaires, à raiſon de 2 ſ. 3 deniers la main par jour, 4 l. 10 ſ. par mois 135 liv. & pour quatre mois la ſomme de 540 l.

Pour la nourriture d'un Bonnevoglié, à une main de pain & miege de vin par jour à 4 liv. 17 ſ. & pour ving bonnevoglies, la ſomme de 390 livres.

Pour la chaudiere de la charité que l'on fait pour les Forçats & Bonnevoglies convaleſcens, par eſtimation à cinquante livres par mois, & pour quatre mois la ſomme de

DEPENSE EXTRAORDINAIRE d'une Galere en mer, pendant huit mois.

SCAVOIR,

AU Capitaine pour ſes appointemens, à 250 l. par mois, & pour huit mois, la ſomme de 2000

Pour ſa table a 500 liv. par mois, 4000 liv.

Au Lieutenant pour ſes appointemens, à 83 l. 6 ſ. 8 d. par mois, & pour huit mois la ſomme de 666 livres 13 ſ. 4 den.

Au Sous-Lieutenant pour ſes appointemens à 41 l. 13 ſ. 4 d. par mois, & pour 8 mois, 333 l. 6 ſ. 4 d.

A l'Aumoſnier à 18 l. par mois, 144 l.

A l'Eſcrivain à 30 liv. par mois, 240 liv.

Audit pour ſa nourriture à 12 ſ. par jour, par mois 18 l. & pour 8 mois, 144 l.

Au Comitte pour ſes appointemens, à 30 livres par mois, & pour 8 mois, 240 l.

Audit pour ſa nourriture à 12 ſ. par jour, 144 l.

Au Capitaine Maiſtre Canonier pour ſes appointemens, à

30 l. par mois, & pour 8 mois, 240 l.
Audit pour ſa nourriture, à 12 ſ. par jour, 144 l.
Au Pilote pour ſes appointemens, à 30 l. le mois, & pour 8 mois, la ſomme de 240 l.
Et pour ſa nourriture à 12 ſ par jour, 144 l.
Au Sous-Comitte pour ſes appointemens, à 18 l. le mois, & pour huit mois, 144 l.
Audit pour ſa nourriture à 8 ſ. par jour, 96 liv.
Au Sous-Comitte miegenier pour ſes appointemens, à 15 l. par mois, 120 l.
Audit pour ſa nourriture à 8 ſ. par jour, 96 liv.
A l'Argouſin pour ſes appointemens, à vingt livres par mois, 160 l.
Audit pour ſa nourriture à 8 ſ. par jour, 96 liv.
Au Sous-Argouſin pour ſes appointemens à 12 l. par mois, la ſomme de 96 l.
Audit pour ſa nourriture, idem 96 l.
Au Sous-Pilote, pour ſes appointemens à 30 liv. par mois, n'eſtant payé à terre que de la demie ſolde, 1 pour huit mois, la ſomme de 240 liv.
Pour ſa nourriture eſtimée à 12 l. par mois, & pour 8 mois, la ſomme de 96 liv.
A quatre Timoniers, payez à terre dans les claſes des Mariniers à la demie ſolde, montant à 10 l. 10 ſ. à la Mer, à raiſon de 20 livres par mois, & pour huit mois, la ſomme de 612 l.
Pour leur nourriture, eſtimée comme deſſus à 12 l. par mois pour chacun 96 l. pour 8 mois, & pour les 4 la ſomme de 384 l.
A trois Aydes canoniers, payez à terre de la demie ſolde, & à la mer à raiſon de 24 l. par mois chacun, & pour 8 mois pour les 3 576 l.
Pour leur nourriture eſtimée à 12 l. pour chacun par mois, pour 8 mois 96 livres, & pour les trois la ſomme de 288 l.
A 4 Caps de garde payez comme deſſus, à terre dans les claſſes & en mer, à raiſon de 15 liv. par mois, pour 8 mois pour les 4 480 liv.

Pour leur nourriture à 12 l. chacun par mois, 384 l.
A un Patron de Caiq de la demie ſolde à terre, à la Mer à 15 liv. par mois, pour 8 mois, 120 l.
Audit pour ſa nourriture pendant les 8 mois, la ſomme de 96 l.
Au Remolat pour ſes appointemens, à 30 l. par mois, & pour 8 mois la ſomme de 240 liv.
Pour ſa nourriture, à 12 l. par mois, 96 liv.
Au Barillat pour ſes appointemens, à 15 l. par mois, la ſomme de 120 liv.
Pour ſa nourriture, eſtimée comme deſſus 96 livres.
Au Maiſtre Dache, eſtant payé de la demie ſolde à terre, & à la Mer à 30 l. par mois, 240 l.
Pour ſa nourriture eſtimée comme deſſus, 96 l.
A un Calfat pour ſes appointemens, payé de la demie ſolde à terre, & à la Mer à 30 liv. par mois, & pour 8 mois la ſomme de 240 liv.
Pour ſa nourriture à 12 l. par mois, & pour 8 mois, 96 l.
A un Major-d'homme, à 12 l. par mois, & pour 8. mois, 96 l.
Pour ſa nourriture, idem 96 l.
A trente Mariniers de rembade de la demie ſolde à terre, & à la Mer à 12 liv. par mois chacun, pour tous 360 liv. & pour 8 mois la ſomme de 2880 l.
Pour leur nourriture eſtimée à 4 ſ. 6 d. chacun par jour, par mois 6 l. 15 ſ. pour tous 202 liv. 10 ſ. pour 8 mois, la ſomme de 1620 l.
A dix Compagnons dits Gardiens, pour leur nourriture à 4 ſ. 6 d. par jour, chacun pour un mois 6 liv. 15 ſ. pour tous 67 liv. 10 ſ. & pour 8 mois la ſomme de 540 l.
Auſdits Compagnons pour leur ſolde, à 9 l. par mois chacun pour 90 liv. & pour 8 mois la ſomme de 720 liv.

Pour la ſolde de cent hommes d'Infanterie.

SÇAVOIR,

A Quatre Sergents, à 12 l. 15 ſ. par mois chacun, deduction faite de 2 l. 5 ſ. pour la nourriture, reve-

nant à 51 liv. pour les quatre, & pour 8 mois la somme de 408 l.

Pour sa nourriture pendant un temps, à 12 liv. chacun par mois, 384 liv.

A 4 Caporaux pour leur solde, à 8 liv. 5 s. par mois chacun, deduction faite de 2 l. 5 sols pour leur nourriture, revenant à 33 l. le mois pour tous, & pour huit mois la somme de 264 liv.

Pour leur nourriture pendant un temps, estimée à 9 livres par mois chacun, & pour 8 mois la somme de 388 liv.

A quatre vingts douze soldats pour leur solde, à 5 liv. 5 s. par mois chacun, pareille deduction faite de leur nourriture, revenant à 483 livres, pour tous, & pour huit mois, 3864 liv.

Pour leur nourriture, à 6 l. 15 s. par mois chacun pour tous, revenant à 631 l. & pour huit mois, la somme de 4968 l.

A vingt Bonnevoglies, pour leur solde à raison de 6 liv. par mois chacun, revenant à 120 livres, & pour 8 mois la somme de 960 l.

Pour leur nourriture, à raison de 5 s. 3 d. par jour, attendu que leur ration de pain est plus forte de demie du rolle des Mariniers, revenant à 7 liv. 17 s. 6 deniers par mois pour chacun, pour tous à 157 l. 6 d. par mois, la somme de 1260 l.

Pour le vin qui se donne à la Chiourme lors qu'elle a fatigué par estimation pendant lesdits huit mois, y compris celuy que l'on donne aux malades convalescens, la somme de 380 liv.

Pour les frais de l'embarquement des victuailles, menuës dépences & rafraichissement, à 42 l. 10 s. & pour huit mois, la somme de 340 l.

Pour l'achapt des moutons pour les malades, lors qu'il y en a quantité, par estimation à par mois, & pour huit mois la somme de

Pour le coffre des medicamens, à 28 liv. par mois, pour huit mois la somme de 224 liv.

Pour les palmage de la Galere, à par

mois, & pour 8 mois la somme de

Pour le Biscuit de 200 Forçats, à raison de 2 liv. chacun par jour, 400 liv. & à 120 quintaux par mois, à 7 l. le quintal, 840 liv. & pour lesdits 8 mois, la somme de 6720 l.

ESTAT DANS LEQVEL EST VNE GALERE desarmée dans le Port, & de ce qui reste dedans.

SÇAVOIR,

LE corps de la Galere couverte de deux tentes, une derbage, l'autre de toile de cordat amarée de Prouë, avec deux vieilles gumes traînant à deux fers aux ancres dont on a donné fonte & de Poupe, avec deux vieux cables appellez Gumenetes, lesdites tentes arborées sur 24 cabriones de bois.

La Chiourme reste dans la Galere gouvernée par les Comittes, & gardée par l'Argousin.

Les trois Canons, celuy du Coursier, & les deux bâtardes.

Les Arbres de Maistre & Trinquet, avec leurs entenes, des-arborez & couchez dans le Coursier de la Galere.

Les ferremens, comme marteaux, enclumes, brancades & menotes, & avec chaisnes servant à l'Argousin, pour enchaisner & déchaisner les Forçats.

Une grande chaudiere de cuivre avec son couvercle & sa cueillere, dans laquelle on fait cuire le potage de fèves pour la Chiourme.

Une autre petite chaudiere de cuivre avec son couvercle, sa cuillere & son écumoir, servant à faire cuire le potage des Forçats convalescens.

Soixante gamelles de bois.

Quatre-vingts barils à tenir l'eau.

Deux pertuisanes servant aux Compagnons qui font la garde la nuit à la Poupe & à la Proue de la Galere.

Six lampions que l'on allume la nuit.

Vingt sacs servant à porter le pain de la Boullangerie à l'Arcenac dans la Galere.

VITVAILLES QVE L'ON DISTRIBVE journellement sur ladite Galere dans le Port.

DEux cens soixante quatorze mains de pain du poids de 36 onces, distribuées à 200 Forçats, 40 Mariniers volontaires, vingt Bonnevoglies, dix mains pour dix Compagnons gardes, & 4 mains du quatriéme pour gratificats aux Forçats espaliers voguevents du quartiers conilliers, Barberot ou Ayde Chirurgien & Mousses des Chambres, à cause de leur travail extraordinaire.

Une émine de féves.

Quatre quarterons d'huile, sçavoir 2 pour le potage, & 2 pour les lampions allumez la nuit.

Deux livres de sel.

Un quintal de bois à brûler.

Trois livres chair de mouton par jour pour le potage des convalescans.

Plus chopine ou miege de vin à chacun des Bonnevoglies de la Galere.

FONCTIONS DES OFFICIERS d'vne Galere.

L'*Aumosnier*, chacun sçait la fonction de sa Charge, & ce qu'il doit faire, comme un Curé de Paroisse.

L'*Ecriuain*, sa fonction est d'avoir soin de tout ce qui se passe dans la Galere, de tenir un regiſtre des Forçats, de veiller sur la fonction des autres bas Officiers, de sçavoir à quoy ils employent ce qui leur est commis, selon leur

Charge, de recevoir toutes les choſes neceſſaires pour le radoub de la Galere, tenir un journalier des ouvriers qui travaillent audit radoub, & des journées qu'ils y employent; faire embarquer les vituailles neceſſaires pour la ſubſiſtance de l'équipage pendant une campagne, de les faire diſtribuer ſuivant les ordres qui luy ſont donnez, tenir regiſtre de tout ce qui ſe conſomme dans la Galere, tant des vituailles, agréez, aparaux, autres choſes qui ſe peuvent, le tout pour ſur icelle par l'uſage à la navigation, & meſme à un combat veiller à la diſtribution des pieces & munitions de guerre; comme auſſi de celles qui s'employent pour ledit ſervice, que en ladite campagne, afin d'en pouvoir compter à ſon retour. Il a 30 l. de gages par mois.

Le Chirurgien; Quoy que l'on ſçache ſa fonction, neanmoins on l'employe icy; Il eſt obligé de viſiter tous les jours deux fois la Chiourme, & s'il y a quelqu'un bleſſé de les pencer, & ne mentir, lors qu'ils ſont malades d'en advertir l'Ecrivain & l'Aumoſnier, pour leur faire adminiſtrer ce qui leur peut eſtre neceſſaire; avoir ſoin de faire embarquer la quaiſſe garnie de tous les inſtrumens qui concernent la Chirurgie, & qui peuvent ſervir pour la campagne; de faire donner le boüillon & la ſubſiſtance aux malades en ſa preſence. Il a 30 liv. de gages par mois.

Le Comitte. Sa fonction eſt de commander les Forçats pour leur faire faire le manœuvre de la Galere, ſoit à ramer ou autrement; Il eſt chargé & a le ſoin de tous les cordages de la Galere en campagne. Le Pilote donne la route que l'on doit tenir, a le ſoin de faire ramer les Forçats & des maneuvres de ſervice. Il a 30 l. de gages par mois.

Le Sous-Comite de Prouë a le ſoin de faire tenir toûjours tous les cordages qui ſont neceſſaires preſts, la Galere navigeant. Il a à commander la Chiourme, depuis l'Arbre de Meſtre juſques à Prouë, pour les faire ramer, & a la conduite du maneuvre, de la voile du trinquet, & le petit mats; commande les Mariniers de rambade pour cet effet, ſuivant la parole qui luy eſt poſtée avec le ſifflet par le Comitte. Il a 18 liv. par mois.

Le Sous-Comite de Mizenin, la Galere navigeant, son poste est d'estre toûjours au milieu de la Galere, depuis le Fougon un endroit où se fait le feu jusques à l'Arbre de Mestre, recevant le commandement du Comitte qui se tient toûjours sur la timoniere pres de la Poupe, pour se faire entendre avec le sifflet au Sous-Comite qui est à Proüe. Il a 15 l. par mois.

Les Argousins, sous-Argousins, ont soin de la Chiourme de la Galere, de laquelle ils sont chargez ; & il y a dix Compagnons sur la Galere qui font la Garde des Forçats sans eux. L'Argousin à 20 liv. & le Sous-Argousin 12 liv. par mois.

Le Pilote a le soin du chemin que la Galere doit tenir, & de la conduite d'icelle ; de sçavoir les endroits ou ports où elle peut moüiller, & du temps qui luy peut estre propre pour faire le voyage qu'elle entreprend.

Le Sous-Pilote est embarqué pour donner son advis conjointement avec le Pilote selon la conjoncture du temps, & pour servir à la place du Pilote en cas qu'il vienne à manquer.

Le Canonier est celuy qui a le soin des Canons & Periers, & des munitions de guerre qui s'embarquent dans la Galere ; Il y a trois Aydes Canoniers au dessous de luy.

Les quatre Timonniers ont soin du Timon ou Gouvernail de la Galere pour le faire joüer d'un costé & d'autre, selon la route que l'on veut tenir. Ils ont le soin de divers services, assistent à changer l'entaine de Mestre de costé & d'autre, selon le commandement du Comitte ; ce que l'on appelle faire le quart de la Mestre. Ils ont dix-huit livres chacun.

Les 4. Caps de gardes ont le soin des maneuvres, des ostes & sur costé aupres du fillerets sur l'aubarestiere où lesdits cordages viennent passer ; deux aux deux costez de la Galere pour les ostes de Mestre, & deux pour les ostes du Trinquet du costé dextre, des deux costez de la Galere, & ils ont 15 liv. chacun, ont le soin de faire la garde conjointement jour & nuit.

Le

Le Patron du Caïq a ſoin de la conduite du Caiq, qu'il ſoit embarqué toutes les choſes neceſſaires dans une Galere. Il a 15 livres.

Les Mariniers de Rambade ſervent à faire les maneuvres de la voile du Trinquet, ſelon le commandement des Comittes, à ramer dans le Caïq lors qu'il eſt neceſſaire pour le ſervice de la Galere. Ils ont 12 liv. chacun par mois.

Vn Maiſtre d'Hache ou un Charpentier, gagne par jour 24 ſols; mais de ces gens, les uns gagnent plus les autres moins.

TABLE DES CAPITAINES, *Lieutenans & Sous-Lieutenans des Galeres de ſa Majeſté.*

Monſieur le Mareſchal de VIVONNE, General des Galeres de ſa Majeſté.

Galeres.	*Capitaines.*	*Lieutenans.*	*Sous-Lieutenans.*
Realle.	M. de Manſe.	Le S. Duchon.	Le S. Paſſe-bon.
Patrone.	M. de la Broſſardiere.	Le S. Mareüil.	Le S. Vidaut.
Dauphine.	M. de Ville neuve.	Le S. de Seguiran	Le S. Moſnier Benet
Perle.	M. Doppede.	Le S. Tiſacq.	
Madame.	M. de Gardane.	Le S. de ſainte Croix.	Le S. Garnier.
Princeſſe.	M. de la Breteche.	Le S. de la Borde.	Le S. Gombault.
Invincible.	M. de Bethomas.	Le S. Garnier.	Le S. Savonniere.
Forte.	M. de Bretoüil.	Le S. Ricart.	Le S. Imbert.
Victoire.	M. de Ianſon.	Le S. de ſainte Croix.	Le S. Congy.
Reine.	M. de Montaulieu.	Le S. de ſainte Meſme	Le S. Colo.
Valeur.	M. de Vivier.	Le S. Rouſſet.	Le S. Icart.
Ferme.	M de la Motte.	Le S. Guerin.	Le S. de la Sare.
Galante.	M. de la Raynarde.	Le S. Moſnier.	Le S. Negre.
Sirenne.	M. de Forville.	Le S. Gaillard.	Le S. Lapeur.
Brave.	M. de Mirabeau.	Le S. de Pille.	Le S. Andoque.
Grande.	M. de Mauboufquet.	Le S. Giraudy.	Le S. Marquet.
Belle.	M. le Comte de Bueil.	Le S. la Vidace.	Le S. Bernard.
Favorite.	M. Deſpennes.	Le S. Rouſſet.	Le S. Dardenne.
Renommée.	M Eſpanet.	Le S. la Girarde.	Le S. Bernage.
Heureuſe.	M. de Foreſte.	Le S. Slotte.	Le S. de S Paul.
Hardie.	M. de S Heran.	Le S. Duſſon.	Le S. Cambay.
Fleur-de-Lis.	M. de Mandes.	Le S. de Bourſouville.	Le S. Gueydon.
Superbe.	M. de Rance.	Le S. de Sacco.	Le S. de Loſſan.
France.	M. de Roche-choüart.	Le S. de Sabran.	Le S. la Combe.
		Le S. Congy.	Le S. de Clermont
Galliotes.			
Vigilante.	M. de Monfuron.		
Subtile.		Le S. Eſpanet.	

ORDRE ET REGLEMENT

TOVCHANT CE QUE LE ROY desire estre doresnavant observé à la Mer, entre les Vaisseaux & Galeres de sa Majesté, & les Vaisseaux & Galeres des autres Provinces & Estats, à l'égard des honneurs & saluts qui doivent estre rendus reciproquement, tant aux Places maritimes qu'aux Pavillons, Estendarts, Cornetes, & autres marques de commandement que lesdits Vaisseaux & Galeres portent à la Mer.

PREMIEREMENT.

TOUTES les Places maritimes appartenant à sa Majesté, mesmes les principales, & toutes les Fortereresses, continuëront les premiers de saluer le pavillon Admiral de sa Majesté, & l'étendart Royal de ses Galeres.

II.

Tous les Vaisseaux de sa Majesté & toutes ses Galeres, quelque marque de commandement que ceux-là & celles-cy portent à l'exception dudit pavillon Admiral & de l'étendart de ses Galeres, passant devant les Places maritimes & principales Fortereresses de sa Majesté, ou arrivant dans les Ports, ou moüillant dans les rades, saluëront les premiers lesdites places & fortereresses, lesquelles leur rendront le salut; A sçavoir au Vice-Admiral Patrone & contre-Admiral, coup pour coup, & aux autres avec un moindre nombre de coups qu'elles regleront à proportion du commandement, plus ou moins digne qu'auront lesdits Vaisseaux & Galeres.

III.

Comme sa Majesté sçait que les autres Rois ont donné leurs Ordres que tous leurs Vaisseaux & Galeres, mesmes leur Pavillon Admiral & leur étendart Royal, salüent les premiers les places maritimes & les fortereſſes de sa Majesté passant devant elles, ou arrivant devant elles, ou arrivant dans leurs ports, ou moüillant dans leurs rades, & de se contenter pour la rendition du salut, qu'il soit rendu coup pour coup seulement audit Pavillon & à l'Etendart Royal, & à tous les autres avec un moindre nombre de coups, selon la dignité de leur commandement. Sa Majesté veut bien aussi qu'il en soit vsé de mesme par ses Vaisseaux & Galeres, à l'égard des places maritimes ou fortereſſes principales de tous les Rois, quand lesdits Vaisseaux ou Galeres passeront devant elles, arriveront dans leurs ports, ou moüilleront dans leurs rades, sans excepter non plus de cette regle, ny son Pavillon Admiral, ny son Etendart Royal, lesquels devront aussi estre salüez coup pour coup, & des autres qui auront un commandement inferieur, se contenteront du moindre nombre de coups.

IV.

Sa Majesté ne détermine rien quand à present sur ce sujet à l'égard des Anglois, se reservant de donner cy-apres aux Commandans de ses Armées Navales, des ordres particuliers pour ce qui les concerne, tant à l'entrée des ports qu'aux rencontres de la Mer, lesquels cependant ses Vaisseaux & Galeres éviteront autant qu'il leur sera possible.

V.

Mais à l'égard des Vaisseaux du Roy d'Espagne, sadite Majesté entend que dans les rencontres des Pavillons & Etendart égaux, celuy de France se fasse toujours salüer le premier, en quelque Mer que se fasse le rencontre, mesme sur les costes d'Espagne.

VI.

Le Vice Admiral de France, la Galere patrone & le contre-Admiral rencontrans le pavillon Admiral ou l'éten-

dart Royal d'Eſpagne, ne feront aucune difficulté de les ſalüer les premiers.

VII.

Les Vaiſſeaux de ſa Majeſté eſtans ſeparez en Eſcadre, ou un Chef à la teſte de chacun avec ſa flame ou ſa cornete au grand maſt, s'ils rencontrent en mer des Vaiſſeaux d'Eſpagne avec le pavillon Admiral de vice-Admiral ou contre-Admiral, celuy des Vaiſſeaux de ſa Majeſté qui arborera ladite flame ou cornete au grand maſt, ne fera point de difficulté de ſalüer le premier leſdits pavillons d'Eſpagne, & qu'il ne luy ſoit rendu pour le ſalut qu'un moindre de coups.

VIII.

Pareillement les Vaiſſeaux qui n'auront pavillon cornete ny autre marque de Commandant, s'ils rencontrent en mer des Navires de guerre du Roy d'Eſpagne de pareille qualité, ſa Majeſté entend que les ſiens ſe faſſent ſalüer les premiers par les autres, & qu'ils les y contraignent par la force s'ils en faiſoient difficulté.

IX.

A l'égard des Holandois, Genois, Hambourquois, & autres Eſtats, ſa Majeſté ayant eſté informée de l'accord qui fut fait avec les Provinces-Unies des Païs-bas en l'année 1634. portant que l'Admiral d'Holande rencontrant en mer l'Admiral de France, celuy d'Holande plieroit ſon pavillon & ſalüeroit de ſon Artillerie, & qu'enſuite celuy de France ayant rendu le ſalut du canon ſeulement, celuy d'Holande remettroit ſon pavillon, & que le vice-Admiral & contre-Admiral feroient la meſme choſe à l'égard du vice-Admiral & contre-Admiral de France, ſadite Majeſté approuvant de nouveau ce reglement, deſire qu'il ſoit obſervé preſentement de la meſme maniere à l'égard des ſuſdits Eſtats Generaux & des autres Republiques; & que ce qui eſt de ſon pavillon Admiral, ſoit entendu auſſi à l'égard de ſon étendart Royal des Galeres, comme auſſi à l'égard de la Patrone de ſes Galeres, ainſi qu'il eſt dit du vice-Admiral de France.

X.

Entend ſadite Majeſté que les trois pavillons d'Admiral, vice-Admiral, & contre-Admiral de France, ſe faſſent ſalüer par l'Admiral d'Holande, & que neanmoins celuy-cy ne ſoit obligé de plier ſon pavillon que pour l'Admiral de France, leur vice-Admiral & leur Admiral, que pour l'Admiral & le vice-Admiral, & ainſi du contre-Admiral; En ſorte que cette difference de plier le pavillon ne ſoit renduë par les Holandois qu'aux pavillons ſuperieurs en qualité ou égaux de nom.

XI.

Si l'Admiral d'Holande eſt rencontré par un Vaiſſeau du Roy portant cornete ſeulement, ledit Vaiſſeau du Roy ne fera difficulté de ſalüer.

XII.

Mais pour les Vaiſſeaux du Roy commandans en quelques mers, qu'ils portent le pavillon ou la cornete, ſe feront ſalüer les premiers par le vice-Admiral & contre-Admiral d'Holande.

XIII.

Comme auſſi dans les rencontres de Vaiſſeaux à Vaiſſeaux de guerre de l'une & de l'autre Nation, le François ſe fera ſalüer le premier par l'Holandois, & l'y contraindra s'il en fait difficulté.

XIV.

Sa Majeſté entend que tout ce qui eſt dit d'Holande dans les articles cy-deſſus obſeruez, auſſi à l'égard de tous les autres Eſtats, comme Gennes, Hambourg, villes Anciatiques & autres.

XV.

Et comme par abus ou par l'ignorance des ouvriers, il eſt arrivé que les cornetes qu'on donne aux Chefs d'Eſcadres, qui ſont apreſent taillées de maniere qu'elles ne different de guere des pavillons quarrez que de la coupe & ouverture du milieu, qui ſepare & fait terminer en pointe les deux extremitez de la cornete; en ſorte que l'on a peine à les diſtinguer de loin, lors que le vent fait battre leſdites

cornetes, ou qu'elles ſont à demy uſées ; Sa Majeſté voulant y apporter l'ordre & le reglement neceſſaire pour empeſcher la confuſion & prevenir toute mépriſe,

ORDONNE que doreſnavant leſdites cornetes auront plus de guidans & debattans que leſdits pavillons quarez, & plus d'ouverture à proportion, qu'elles n'en-ont eu cy-devant.

XVI.

Quant aux ſaluts des Galeres, ſi le Vaiſſeau Admiral de France rencontre en mer celuy d'Eſpagne avec l'étendart Royal d'Eſpagne, il ſe fera ſalüer le premier par ledit étendart.

XVII.

Pareillement l'étendart Royal des Galeres de France, rencontrant en mer l'étendart Royal des Galeres d'Eſpagne ou leur pavillon Admiral, celuy de France ſe fera le premier ſalüer par les autres.

XVIII.

Mais lors que l'étendart Royal d'Eſpagne ſera rencontré en mer par le vice-Admiral patrone des Galeres du contre-Admiral de France, ou par quelque eſcadre de Vaiſſeaux François, avec cornete ou flame, leſdits Vaiſſeaux & patrons ſalüeront les premiers l'étendart Royal d'Eſpagne.

XIX.

Les autres Eſcadres des Galeres de Naples, Sicile, Sardaigne, & autres appartenant au Roy d'Eſpagne, quoy que portant l'étendart Royal, ne ſeront traitées que comme Galeres patrones, & ne ſeront ſalüées par le Vice-Admiral & les Galeres patrones de France, mais ſeulement par le contre-Admiral ; & au contraire, ledit vice-Admiral & Galere patrone de France ſe feront ſalüer les premieres.

XX.

Dans les rencontres des Galeres de meſme qualité, celles de France ſe feront ſalüer les premieres par celles d'Eſpagne.

XXI.

L'étendart Royal des Galeres de France, rencontrant en mer les Galeres de Malthe ou entrant dans le port dudit Malthe, traitera l'étendart de Malthe comme il a esté pratiqué à la fonction desdits deux étendarts pour l'entrepriſe de Gegery.

XXII.

L'étendart Royal des Galeres de France rencontrant le pavillon Admiral du Roy, ſalüera le premier ledit pavillon, & le ſalut luy ſera rendu coup pour coup.

XXIII.

Mais il ſera ſalüé le premier par le vice-Admiral.

XXIV.

Le vice-Admiral & la patrone des Galeres de France venant à ſe rencontrer, la patrone ſalüera la premiere le vice-Admiral, qui luy rendra le ſalut coup pour coup.

XXV.

La Patrone des Galeres & le contre-Admiral de France venans à ſe rencontrer, le contre-Admiral ſalüera le premier, ladite Patrone luy rendra le ſalut coup pour coup.

XXVI.

Les places maritimes du Royaume ſalüeront l'étendart Royal du Roy ſur quelque Galere qu'il puiſſe eſtre arboré, ſans qu'elles puiſſent s'en excuſer ſous pretexte que la Reale fuſt reſtée dans le port.

Mande ſa Majeſté au Grand Maiſtre, Chef & Sur-Intendant General de la navigation & commerce de France, & au Capitaine General de ſes Galeres, & à tous ſes Officiers de Marine, Gouverneurs de Places & Fortereſſes, de faire obſerver de point en point & chacun en droit ſoy le preſent reglement ſelon ſa forme & teneur, ſans y contrevenir ny permettre qu'il y ſoit contrevenu, pour quelque cauſe ou occaſion que ce ſoit. Fait à ſaint Germain en Laye le premier jour de May 1665. Signé LOUIS, & plus bas, DE LIONE.

Sa Majeſté ne deſirant pas qu'il ſoit apporté aucune difficulté

culté entre les Places du Royaume de Portugal & celles d'Eſpagne, Elle veut & ordonne que les Ordonnances faites à S. Germain en Laye le 26 Fevrier dernier, que les Vaiſſeaux de guerre que la tempeſte, que d'autres cauſes & occaſions indiſpenſables obligeroient d'entrer dans la riviere de Lisbonne ou en quelqu'autre lieu des coſtes de Portugal, à l'égard des Places & Fortereſſes maritimes dudit Royaume, la meſme choſe qui a eſté reglée & reſoluë pour celle d'Eſpagne. Signé LE DUC DE BEAVFORT.

REGLEMENT QUE LE ROY veut eſtre obſervé, concernant les ſaluts que doivent recevoir ou rendre ſes Vaiſſeaux, par les Villes & Places maritimes.

LE ROY s'eſtant fait repreſenter ſon Reglement du mois de May 1665. concernant les ſaluts que doivent recevoir ou rendre ſes Vaiſſeaux par les principales Villes & Fortereſſes maritimes de ſon Royaume & des païs étrangers, par lequel elle auroit ordonné que ſes Pavillons d'Admiral, vice-Admiral, & contre-Admiral; Enſemble tous ſes Vaiſſeaux ſalüeront les principales Places & Fortereſſes maritimes des Roys, ſans rien décider à l'égard des Places & Fortereſſes maritimes des moindres Eſtats, à quoy eſtant neceſſaire de pourvoir, Sa Majeſté a declaré & declare, veut & entend que ſes pavillons d'Admiral, vice-Admiral & contre-Admiral, ſalüeront les Places & principales Fortereſſes des Roys; Et à l'égard des moindres Eſtats, qu'ils ſe faſſent ſalüer les premiers, & que ſon pavillon d'Admiral rende le ſalut par un moindre nombre de coups, & les autres pavillons coup pour coup. Mande & ordonne ſa Majeſté à Monſeigneur le Comte de Vermandois Admiral de France, & à ſes vice-Admiraux, Lieutenans Generaux, Chefs d'Eſca-

dres, & autres Officiers de marine, d'executer chacun en droit soy le present Reglement. Fait au Camp devant Mastrich, le 27. Juin 1673. Signé LOUIS: Et plus bas, COLBERT.

LE Roy s'estant fait representer son Reglement du mois de May 1665. concernant les saluts que doivent recevoir ou rendre ses Vaisseaux par les principales Villes & Forteresses maritimes de son Royaume & des pais étrangers, par lequel elle auroit ordonné que ses pavillons d'Admiral, vice-Admiral & contre-Admiral, l'étendart Royal de ses Galeres; Ensemble tous ses Vaisseaux & Galeres salüeront les principales Places & Forteresses maritimes des Roys, sans rien decider à l'égard des Places & Forteresses maritimes des moindres Estats; A quoy estant necessaire de pourvoir, Sa Majesté a declaré & declare, veut & entend que ses pavillons d'Admiral, vice-Admiral & contre-Admiral, & les Estendarts Royal, & des Capitaines d'escadres & patrones des Galeres de France, salüent les places & principales forteresses des Roys, & à l'égard des moindres Estats, qu'ils se fassent salüer les premiers, & que ses pavillons d'Admiral & étendart Royal des Galeres, rendent le salut par un moindre nombre de coups, & les autres pavillons & étendarts coup pour coup; Mande & ordonne sa Majesté à Monsieur le Comte de Vermandois Admiral de France General des Galeres, & à ses vice-Admiraux, Lieutenans Generaux, Chefs d'escadres, & autres Officiers des Navires & des Galeres, de tenir la main chacun en droit soy à l'execution du present Reglement. Fait au Camp de Muy sur la Meuse, le 8 Iuillet 1673. Signé LOUIS, Et plus bas, COLBERT.

ORDONNANCE DU ROY, pour la subsistance des Officiers, Mariniers, & Soldats estropiez.

Reglement que le Roy veut estre observé dans ses Arcenaux de Marine, pour la subsistance, entretien, & récompense des Officiers, Mariniers, Matelots, & Soldats qui seront estropiez en servant sur ses Armées Navales, Escadres, & Vaisseaux de guerre.

PREMIEREMENT.

SA MAIESTE' veut qu'à l'avenir, à commancer du premier jour du mois d'Octobre prochain, il soit retranché six deniers pour livre sur les appointemens & solde de tous les Officiers Generaux de marine, Officiers particuliers des Vaisseaux, & solde des équipages qui seront entretenus en la marine, qui seront retenus par le Tresorier de marine, pour estre par luy employez ainsi qu'il est dit cy-apres.

Sa Majesté veut qu'il soit établi deux Hospitaux generaux de marine, l'un à Roche-fort pour le Ponant, & l'autre à Toulon pour le Levant.

Que le fonds qui proviendra desdits six deniers pour livres, soit employé aux bastimens à faire dans lesdits deux Arcenaux de marine pour lesdits Hospitaux, suivant les places & desseins qui en seront arrestez & resolus par sa Majesté.

Apres que les bastimens seront entierement achevez, Sa Majesté veut que le mesme fonds serve perpetuellement à l'entretien & subsistance desdits estropiez.

Et outre, Sadite Majesté fera venir ausdits Hospitaux du revenu en benefices, suffisamment pour leur dotation,

outre les autres bien-faits & graces que ſadite Majeſté accordera, ſuivant les Lettres patentes qu'elle en fera expedier.

Sadite Majeſté veut que dés à préſent les Officiers, Mariniers, Matelots & Soldats qui ſeront eſtropiés ſur ſes Armées Navales, ſoient mis dans les Hoſpitaux des Villes de ſon Royaume qui ſeront les plus proches des lieux où ils auront eſté eſtropiez, pour y eſtre traitez & medicamentez juſques à leur entiere gueriſon, apres laquelle ſadite Majeſté veut qu'il leur ſoit donné un mois entier de leurs gages, pour ſe rendre dans l'Arcenac de Roche-fort pour le Ponant, & dans celuy de Toulon pour le Levant.

Et en cas qu'ils ſoient eſtropiez en ſorte qu'ils ne puiſſent plus ſervir à aucune fonction, ſa Majeſté veut qu'ils ſoient nourris & entretenus leur vie durant.

Et en cas qu'ils puiſſent ſervir à quelqu'une des fonctions de Marine; ſa Majeſté veut qu'il leur ſoit donné à chacun des Officiers mariniers, ſix livres par mois pour leur aider à vivre, outre & par deſſus ce qu'ils pourront gagner en ſervant.

A l'égard des Matelots & Soldats, ſa Majeſté veut qu'il leur ſoit donné quatre livres dix ſols par mois.

En cas que quelqu'un deſdits Officiers, Matelots & Soldats veulent ſe retirer chez eux, ſa Majeſté veut que du fonds deſdits Hoſpitaux il leur ſoit payé trois années entieres de leur ſubſiſtance, ainſi qu'il eſt dit, cy-deſſus reglé: ſçavoir deux-cent ſeize livres aux Officiers mariniers, & cent ſoixante & douze livres aux Matelots & Soldats, & que les Intendans & Commiſſaires generaux de Marine, prennent les precautions neceſſaires pour empeſcher que ces récompences ne ſoient point diſſipées, & qu'elles ſervent à l'entretien de leur famille.

Leſdits eſtropiez ne ſeront point receus dans leſdits Hôpitaux, qu'en rapportant par eux l'extraict de leur enrollement, le certificat de leur ſervice ſigné par l'Admiral, vice-Admiral, & autres Officiers generaux ou particuliers, des Vaiſſeaux ſur leſquels ils auront eſté eſtropiez, voir du

Commiſſaire general ou ordinaire de marine, ſervant à la ſuite deſdites Armées ou Eſcadres.

Leſdits Hoſpitaux ſeront ſous la direction deſdits Intendans & Commiſſaires de marine, & les Officiers ſervans en iceux ſeront pourveus par ſa Majeſté.

A l'égard des Officiers principaux commandans les Vaiſſeaux de ſa Majeſté, qui ſeront eſtropiez, ſa Majeſté pourvoira à leurs récompences.

Fait à Nancy le 23. Septembre 1673. Signé LOUIS, & plus bas, COLBERT.

ARTICLES ET CONDITIONS accordées par le Roy à Maiſtre Nicolas Villette Bourgeois de Paris, pour la fourniture des victuailles aux équipages des Vaiſſeaux que ſa Maieſté a armé aux Mers de Ponant & Levant, en l'année 1673.

PREMIEREMENT.

LEDIT Villette ſera tenu de fournir les vivres aux équipages des Vaiſſeaux du Roy, dans tous les ports où ſa Majeſté fera armer; ſçavoir en Ponant, à Dunkerque, le Havre de Grace, Breſt, la Rochelle & Rochefort: & en Levant, à Toulon & Marſeille pendant le temps de trois années conſecutives, commençant au premier Ianvier 1673. & pour tel nombre de Vaiſſeaux qu'il plaira à ſa Majeſté de mettre en mer; & à cet effet ſa Majeſté donnera ſes ordres dés le mois d'Octobre precedent, de la fourniture, contenant le nombre & qualité deſdits Vaiſſeaux, du nombre d'hommes dont les équipages ſeront compoſez, & du temps qu'ils ſeront en mer; & en cas que ſa Majeſté vouluſt tenir ſes Vaiſſeaux outre le temps marqué par leſdits ordres, ou en ar-

mer plus grand nombre dans le courant de l'année, ſa Majeſté en donnera ſes ordres audit Villette ; Sçavoir pour un Eſcadre de 12 Vaiſſeaux, trois mois auparavant, ſix ou de trois, ſix ſemaines ſeulement.

II.

Leſdits vivres ſeront fournis de bonnes qualités ; Sçavoir le biſcuit de farine de froment épurée de ſon, & de paſte bien levée, le vin rouge couvert, franc de pourriture, pouſſé & aigreur, à l'excluſion des vins de l'Iſle de Ré, Poictou, Nantes, & vin vrillé de la Rochelle qui ne pourront eſtre fournis : le gru ou ris, pois, féves, ou fayols de la derniere recolte : les viandes ſans pieds ny teſtes, & le poiſſon des plus fraîches ſalaiſons.

III.

La portion de chacun Matelot par jour ſera de dix-huit onces de biſcuit poids de marc, trois quarts de pinte de vin meſure de la Rochelle, qui eſt pareille à celle de Paris, abbreuvée d'autant d'eau, pour faire trois chopines de boiſſon qui ſerviront aux trois repas aux Officiers & Matelots qui feront la garde du breuvage compoſé d'eau & de vinaigre.

IV.

Sera pareillement donné le Dimanche, Lundy, Mardy, & Jeudy de chaque ſemaine, à chacun nombre de 7 hommes qui compoſeront un plat à diſner, quarante onces de lard crud, ou trois livres & demie de bœuf ſalé, & à ſouper 28 onces de pois ou ris cuit ; & les Mercredis, Vendredis, & Samedis à dîner, quarante onces de moluë cuite, auſſi pour plat de ſept hommes, & à ſouper 42 onces des feves ou fayoles cuites, leſquelles viandes, poiſſon & legumes, ſeront aſſaiſonnées ; ſçavoir la viande, d'une pinte de boüillon dans laquelle elle aura cuit, pour en faire du potage. La moluë d'un demi quart de pinte d'huile d'olive, & un quart de pinte de vinaigre en chaque plat ; & les pois, feves, ou fayols, ris ou gru, de ſel & d'une chopine d'huile d'olive ſur la ration de cent hommes, qui ſera verſée dans la chaudiere ſur le boüillon, lequel ſera diſtribué avec les legumes.

V.

Sera pareillement donné aux Officiers mariniers, ſçavoir au Maiſtre Capitaine deſdits Matelots, Pilotes, Maître Canonier, & ſix Canoniers principaux, aux contre-Maiſtre Quartier, Maiſtre de Chaloupe, Boſſemens, Maiſtre Charpentier des Charpentiers, aux Calfateurs, Ecrivains de fonds de Calle, Maiſtres valets, Cocqs, Tonneliers, Voiliers, & Armuriers, aux Capitaines d'armes, Sergens, Caporaux, & au Prevoſt, leſquels compoſent la ſixiéme partie de l'équipage, outre la ration ordinaire cy-deſſus exprimée, une demie ration en vin, viande & moluë ſeulement, & en outre à leur déjeuner une ſardine à chacun, ou un haranc à deux, avec un peu d'huile ou beurre, & leur ſera donné à part dans un bidon le vin pur, ſans eſtre trempé d'eau, & à l'égard des Vaiſſeaux qui ſeront armez dans les lieux où il ne croiſt pas de vin; ſçavoir depuis S. Malo juſques à Dunkerque, ledit Villette ſera tenu donner de la biere ſans mixtion, ou du cidre, ainſi qu'il eſt accoûtumé.

VI.

Et en cas que ſa Majeſté faſſe équiper quelque eſcadre de Vaiſſeaux pour paſſer le Tropique, attendu que le vin François déchoit de force, & le bœuf, la moluë, & la pluſpart des legumes ſe corrompent plus facilement & nourriſſent beaucoup moins: ledit Villette ſera tenu de faire proviſion de vin des Canaries, & eaüe de vie qui ſeront diſtribuez au lieu de vin, à proportion de la valeur, ainſi qu'il eſt accoûtumé, & d'augmenter celle du lard, du ris, & autres legumes, dont la diſtribution ſera faite pour remplacer celle du bœuf ou de la moluë, auſſi à proportion de la valeur.

VII.

La diſtribution deſdites viandes, poiſſon & legumes, ſe fera par plat compoſé de ſept rations pour ſept hommes qui mangeront enſemble, & ſeront peſées cruës à une ſeule fois, en preſence d'un Officier de chacun Vaiſſeau, & de l'Eſcrivain du Roy, & diſtribuez au Cocq pour les mettre à la chaudiere.

VIII.

Sa Majesté pourvoira à la table des Capitaines, qui nourriront les Lieutenans, Enseignes, Aumôniers, Escrivains & Chirurgiens, ausquels ledit Villette ne sera tenu de donner aucune chose, soit par gratification ou autrement.

IX.

Ledit Villette payera les gages des Commis, Maistre valets, & Coqs prepose pour la distribution des vivres, consistans en bidons, corbillons, gamelles, barils à l'eau, pompes de bois, de cuivre, & fer blanc: mesures & entonnoirs de bois & fer blanc, les huilliers, lampes & lampions, le cotton filé, le liege, les poësles, poëslons, grils, broches, coins de fer à fendre le bois, masses: & à l'égard des marmites, chaudieres, chenets, & autres ustancilles servant à faire cuire les viandes & à la cuisine, elles seront fournies par sa Majesté, comme faisant partie des aggreez des Vaisseaux, comme aussi les bouttes ou tonnes à mettre l'eau & le vin necessaire pour les boissons desdits équipages, monclées de fer, barils, seillaux, & liege pour les bouttes, à la charge de les entretenir à ses dépens pendant le voyage, & les mettre lors du desarmement entre les mains des Escrivains du Roy.

X.

Ledit Villette fournira l'eau necessaire pour le voyage dans les tonnes & fustailles cy-dessus mentionnées, & les fera rafraichir en cas de besoin, lors que les Vaisseaux aborderont à une lieue de terre où il y aura quelque source d'eau douce: Auquel effet les Capitaines commandans lesdits Vaisseaux luy feront fournir les grandes barques ou chaloupes avec les Matelots dont il aura besoin: comme aussi pour chercher les rafraichissemens necessaires & les apporter aux Vaisseaux: Sa Majesté enjoignant aux Capitaines & autres Officiers d'y tenir la main.

XI.

Sera aussi fourny audit Villette toutes les soutes des Vaisseaux, chauffées, brayées & goudronnées, sans que les Capitaines commandans iceux en puissent retenir aucune, sous

sous quelque pretexte ou occasion que ce soit: comme aussi luy seront fournis le fonds de calle desdits Vaisseaux, & les autres lieux depuis le derriere & dessous lesdites soutes jusques en avant l'archi-poupe, pour mettre les vivres dont les Commis que ledit Villette établira sur chaque Vaisseau feront la distribution aux heures & en la maniere accoûtumée, en la presence de l'Escrivain que le Roy tiendra sur chacun desdits Vaisseaux : & sera fait tres-expresses deffenses aux Capitaines & Officiers de se mesler en aucune façon de la distribution desdites vivres, & de troubler ny molester ledit Villette & les Commis qu'il établira sur les Vaisseaux, à peine de punition : & à eux enjoint au contraire de leur faire porter toute sorte d'honneur par tout l'équipage, & arrivant que lesdits Commis soient mal traitez par les Officiers, Mariniers & Matelots, Veut & ordonne sa Majesté aux Capitaines & Officiers en leur absence, qu'il en soit fait châtiment sur le champ, suivant qu'il est porté par l'article sixiéme du Reglement du quatriéme Juillet 1670.

XIII.

Ledit Villette pourra tirer les vins & denrées necessaires pour la fourniture desdits vivres, de tous les endroits du Royaume que bon luy semblera, & les faire transporter en tel temps & par telle voye qu'il voudra, soit par terre, par mer, ou sur les rivieres, sans pour ce payer aucuns droits d'entrée ny de sortie, appartenans à sa Majesté, ny aucuns droits, peages, & autres appartenans aux Villes & particuliers de quelque nature qu'ils puissent estre, pour raison desdites denrées, barques, bateaux, charettes & chevaux, qui les porteront, en donnant par luy ou ses Commis les certificats comme lesdites denrées sont pour employer à la fourniture desdits vivres, & faisant la soumission de rapporter un certificat de l'Intendant de la marine ou des Commissaires qui seront pour ce etablis dans les ports de mer & lieux où sont les magazins du Roy, comme lesdites denrées auront esté ammenées dans lesdits ports, & mises

dans lesdits magazins, sans avoir esté venduës ny exposées en vente.

XIV.

Ne pourra aussi ledit munitionnaire se servir d'aucunes viandes ny denrées venant des païs étrangers pour la susdite fourniture, ains de celles du cru de France, à peine de confiscation de tout ce qui se trouvera n'en estre pas.

XV.

Et afin que sa Majesté soit asseurée de trouver les vivres dont elle aura besoin pour ses armemens, & qu'ils soient de la qualité requise, ledit Villette sera tenu de faire ses provisions dans les saisons convenables, & de les faire voiturer incessamment dans les lieux où sa Majesté aura ordonné lesdits armemens, & les mettre dans les magazins du Roy qui luy seront donnez à cet effet, & où sa Majesté n'en auroit point dans aucun desdits lieux, ou qu'ils ne fussent suffisans pour les loger, il sera obligé de s'en pourvoir à ces dépens.

XVI.

Et où sa Majesté feroit quelque armement, comme à Brest où le païs des environs ne produit point de bleds & legumes, comme ceux qui se trouvent dans les Provinces de Guienne & d'Aunis, non plus que des vins, vinaigres & huiles, ledit Villette estant obligé de les tirer desdites Provinces, & les faire porter par mer audit lieu de Brest, Sa Majesté sera tenuë de luy fournir des escortes necessaires pour en asseurer le transport; & arrivant que les Navires ou barques dans lesquelles lesdits vivres auront esté chargez, vinssent à estre pris par les ennemis ou fissent naufrage, sa Majesté en fera le rembourssement audit Villette, sur le pied qu'ils luy auront coûté rendus dans lesdits Vaisseaux: comme aussi en cas que sa Majesté ne puisse fournir les escortes audit Villette dans le temps qu'il sera obligé de faire ledit transport, arrivans pareils accidents, sa Majesté sera aussi tenuë de le rembourser, en rapportant une attestation de l'Intendant General de la marine, ou du Commissaire établi dans le lieu où il aura fait embarquer

lesdits vivres, du nombre & qualité qui aura esté chargée dans lesdits Vaisseaux, & en cas qu'il n'y eust point de Commissaire audit lieu, une attestation des Iuges.

XVII.

Ledit Villette sera tenu de délivrer lesdits vivres à bord des Vaisseaux, à l'effet desquels sa Majesté luy fera fournir toutes les barques & chaloupes necessaires pour les y porter du bord de la mer, & de faire faire la fourniture sur le pied des reveuës des Commissaires generaux & particuliers, qui seront ordonnez par sa Majeste à la suite des Armées Navales & Escadres, & le compte desdites fournitures sera fait lors des desarmemens, sur le pied desdites reveuës.

XVIII.

Les vivres seront visitez par les Intendans ou Commissaires generaux de la marine ou par les Escrivains du Roy ou Officier major du Vaisseau qui sera pour ce commis, avant que de pouvoir estre embarquez, pour reconnoistre s'ils sont de la qualité requise, les fustailles & barils bien conditionnez, & s'il y a nombre suffisant d'ustancilles pour la distribution desdits vivres, dont sera dressé bon & fidel inventaire, & le Capitaine qui commandera ledit Vaisseau sera tenu de donner son certificat de la quantité & qualité des vivres qui seront embarquées sur son bord.

XIX.

Les Maistres valets, Coqcs & Cuisiniers qui seront aux gages dudit Villette, & qui serviront sur lesdits Vaisseaux, passeront à la monstre ainsi que les Matelots, & sera tenu compte au dit Villette de leurs vivres, & leur solde luy sera payée ainsi qu'il est accoutumé, & du jour qu'il aura commencé à fournir lesdits vivres à bord, jusques au jour du desarmement & licentiement de l'équipage.

XX.

Et arrivant que sa Majesté donnast ordre audit Villette d'achepter des vivres pour un plus grand armement qu'il ne se fera pendant l'année, en sorte qu'il en restast une quantité considerable qu'il faudroit revendre pour en éviter le déperissement, sa Majesté sera tenuë au cas que cela aille

plus loin que le fourniſſement de deux Vaiſſeaux, de porter la perte qui ſe trouvera dans le prix de l'achapt à celuy de la revente qui s'en fera en preſence des Commiſſaires de ſa Majeſté.

XXI.

Et en cas que quelqu'un des Vaiſſeaux de ſa Majeſté ſoit pris ou coulé à fonds, ou perdu par tempeſte ou fortune de mer, les vivres qui auront eſté embarquez ſeront comptez audit Villette comme s'ils avoient eſté entierement conſommez par les équipages: comme auſſi arrivant que ſa Majeſté vouluſt tenir ſes Vaiſſeaux plus long-temps à la mer qu'elle n'auroit reſolu lors de l'armement, & que ledit Villette fuſt obligé d'y envoyer des vivres, ſa Majeſté fera fournir à ſes dépens les Vaiſſeaux & eſcortes neceſſaires, & ſera tenu de meſmes riſques que deſſus, meſme ſi ledit Villette & ſes Commis eſtoient pris par les ennemis, ſa Majeſt les fera retirer à ſes frais & dépens.

XXII.

Sa Majeſté ayant fixé les Officiers mariniers de chacun de ſes Vaiſſeaux à la ſixiéme partie des équipages dont ils ſeront compoſez: fait deffences à tous Capitaines & Officiers commandans iceux, d'augmenter ledit nombre des rations & demie, ny en faire donner plus de demie auſdits Officiers & Matelots, que celles ordonnées par ſa Majeſté, ſous quelque pretexte que ce ſoit, à peine d'en répondre: ſa Majeſté voulant que ce qui ſe juſtifiera avoir eſté donné de plus par leur ou autrement, ſoit retenu ſur leur ſolde au deſarmement, par le Treſorier de la marine ou ſes Commis, & payé au Munitionaire, laquelle demie ration ne ſera donnée auſdits Officiers, qu'au jour que l'équipage ſera complet, & apres la reveuë.

XXIII.

Le ſel ſera fourny au Munitionaire pour le prix reglé par le conſeil, de Fermier à Fermier.

XXIV.

Sera fourny audit Villette deux chalouppes ou plus s'il eſt beſoin, pour porter journellement les rafraichiſſemens

neceſſaires aux Vaiſſeaux en rade, leſquelles ſeront montées des équipages des Vaiſſeaux.

XXV.

Les Commis employez actuellement aux vivres ſeront exempts de garde & logement de gens de guerre, pendant le temps de leur ſervice.

XXVI.

Les flutes, brulots,& fregates legeres que ſa Majeſté fera armer, dont les équipages ſeront de 40 à 50 hommes ſeulemens d'iceux ſe chargeront de l'economie & diſtribution des vivres, attendu qu'il n'y aura pas une fonction ſuffiſante pour employer un Commis.

Moyennant leſquelles conditions ſa Majeſté fera payer audit Villette 5 ſols 6 deniers par jour, pour chacun homme, dont les équipages ſeront compoſez, & le compte ſera fait au deſarmement, ainſi qu'il eſt dit cy-devant, & pour luy donner moyen de ſatisfaire au preſent traité,le premier tiers de ce à quoy montera la fourniture de toute l'année, luy ſera payé au premier jour d'Octobre precedant la fourniture : un autre tiers au premier Fevrier enſuivant, un demy tiers au premier Juillet, & l'autre demy tiers lors des deſarmemens, & pour l'execution du preſent traité ledit Villette ſera tenu de fournir bonne & ſuffiſante caution domiciliée à Paris.

Fait au Conſeil Royal des Finances tenu à S. Germain en Laye le 20. jour de Decembre 1672. Collationné, ſigné BERCHAMEIL.

VAISSEAVX BASTIS DEPVIS L'ANNE'E 1671 du second Rang.

CHAPITRE XXI.

Vaisseaux.	Capitaines.	Canons.	Officiers.	Matelots.	Soldats.	Lieu de Construction.
Le Terrible.	Mr. des Ardans.	70.	66.	234.	150.	Breſt.
L'orgueilleux.	Mr. de Grancey.	70.	66.	234.	150.	Rochefort.
Le Pompeux.	Le Chevallier Biou.	70.	66.	234.	150.	Toulon.
Le Grand.	Mr. de Fourbin.	70.	66.	234.	150.	Rochefort.
Le S. Eſprit.	Mr. d'Almeras.	70.	60.	226.	134.	Toulon.
L'illuſtre.	Mr. de Beaulieu.	70.	60.	226.	134.	Rochefort.
L'éclatant.	Mr. de Chaſteau neuf.	70.	60.	216.	134.	Toulon.
Le Tonnant.	Mr. de Preuilly.	70.	60.	226.	134.	Breſt.
Le Glorieux.	Mr. de Valbelle.	64.	60.	216.	134.	Breſt.
Le ſans Pareil.	Mr. de Tourville.	64.	60.	226.	134.	Rochefort.
	Vaiſſeaux du troiſiéme Rang.					
La Fortune.	Le Comte de Blenac.	60.	55.	200.	155.	Rochefort.
L'Excellent.	Mr. du Magnon.	60.	55.	200.	155.	Rochefort.
Le Fier.	Mr. le Chev. d'Ailly.	60	55.	200.	155.	Rochefort.
L'Aimable.	Le Chev. de Seboüille.	54.	50.	173.	107.	Rochefort.
Le Temeraire.	Mr. de S. Aubin.	52.	50.	168.	107.	Breſt.
Le Vaillant.	Mr. le Chev. de Neſmond.	52.	50.	168.	107.	Breſt.
Le Prudent.		52.	50.	168.	107.	Toulon.
L'Aquilon.	Mr. Louis Gabaret.	50.	46.	154.	100.	Rochefort.
Le Sage.	Mr. la Barre.	50.	46.	154.	100.	Rochefort.
Le Bon.	Mr. de Cou.	50.	46.	154.	100.	Breſt.
L'Apollon.	Mr. de Langeron.	50.	46.	154.	100.	Rochefort.
Le Maure.	Mr. d'Anfreville.	50.	46.	154.	100.	Rochefort.
Le Duc.	Le Chev. de Flacourt.	50.	46.	154.	100.	Havre.
L'Oriflame.	Le Chev. de Bethune.	50.	46.	154.	100.	Breſt.
Le Bruſque.	Mr. de Gravier.	48.	40.	126.	34.	Toulon.
L'Orage.	Mr. Eſtienne Iean.	45.	37.	100.	66.	
	Vaiſſeaux du quatriéme Rang.					
Le Brillant.	Le Chev. de la Vrillere.		40.	126.	84.	Breſt.
L'Alcion.	Mr. Bleor.		34.	100.	66.	Havre.
Les Ieux.	Mr. d'Ambleymont.		34.	100.	66.	Breſt.
L'Eſcueil.	Mr. Bodard.		34.	100.	66.	
Le Marquis.	Mr. de Parſon.		40.	126.	84.	Breſt.
	Vaiſſeaux du cinquiéme Rang.					
Le Tourbillon.	Mr. de Machaud.					
Le Laurier.	Mr. Deſvau.		25.	75.	50.	Breſt.

Vaisseaux.	*Capitaines.*	*Canons.*	*Officiers.*	*Matelots.*	*Sold.*	*Lieu de cõſ.*
Le Hardi.	*M. de la Roque Fontier.*		20	30.	50.	Havre.
Le Gallant.	*Le Chevalier de Beaujeu.*		40	126.	84.	Havre.
L'Heureux.	*M. de la Bretesche.*					
	Fregates legeres.					
La lutine.	*M. de Rochefort.*	12.	10.	24.	16.	Havre.
La ſubtile.	*M. de Camp-martin.*	12.	10.	24.	16.	Havre.
La gaillarde.	*M. de Lezenié.*	12.	10.	24.	16.	Havre.
Le croiſſant.	*M. de Cueret.*					Toulõ.
La maligne.	*M. de Bremand.*	10.	10.	24.	16.	Breſt.
La friponne.	*M. de Gros-bois.*	10.	10.	24.	16.	Havre.
La bouffonne.	M. *Des-roches.*	10.	12.	30.	18.	
	Bruſlots.					
Le hazardeux.	M. *Cerpeau.*	24.	7.		28.	Havre.
L'entendu.	M. *Cerpeau.*	24.	7.		28.	Havre.
Le ſerpent.	M. *Videau.*	24.	7.		28.	Rochefort.
Le caché.	M. *des Grois.*	24.	7.		28.	Rochefort.
Le voile.	M. *de Chabuſſeau.*	24.	7.		28.	Rochefort.
Le fanfaron.	M. *du Ruvaux.*	24.	6.		24.	Rochefort.
L'inconneu.	M. *de Rocuchon.*	24.	6.		24.	Rochefort.
Le déguiſé.	M. *Oze Thomas.*	24.	6.		24.	Breſt.
Le perilleux.	M. *Chaboſſeau.*	24.	6.		24.	Breſt.
Le trompeur.	M. *Michel.*	10.	6.		24.	Havre.
L'ardent.	M. *Toreau.*	10.	5.		20.	Toulon.
	Fluſtes.					
Le coché.	M. *des Bougeſtion.*	12.	6.		24.	Rochefort.
Le bienchargé	M. *la Vilnine.*	12.	6.		24.	Rochefort.
Le bien arrivé	M. *Guillet.*	12.	6.		24.	Rochefort.
Le Tardif.	M. *KerKelin Thomas.*	18.	6.		24.	Breſt.
Le cheval.	M. *Kerusual Pregan.*	10.	6.		24.	
	Barques longues.					
La hardie.	M. *du Fay.*	6.	5.		20.	
L'entreprenãte	M. *La Preille.*	6.	5.		20.	
L'aſſeurée.	M. *Viviaux.*	6.	5.		20.	
La droite.	M. *Noucy.*					
La fidelle.	M. *d'Armanville.*	4.	4.		6.	
La ferme.	M. *de Beauregard.*	4.	4.		16.	
La Pomponne.	M. *Beaumanoir.*	4.	4.		16.	
La fine.	M. *Levi.*	4.	4.		16.	
L'inconnuë.	M. *Chideracq.*	4.	4.		16.	

TRAITE' DES MAREES EN GENERAL.

COVRS ET DISTANCES, *des principaux Ports des quatre parties du Monde ; des dangers & écueils ; Les longitudes & latitudes.*

LIVRE TROISIE'ME.

CHAPITRE PREMIER.

LE mouvement general de l'Ocean, de l'Orient à l'Occident, incline vers le Septentrion, quand le Soleil a passé la ligne vers le Nord, & ce tant qu'il occupe les signes Septentrionaux, & à proportion de la declinaison du Soleil : mais le Soleil repassant la ligne du costé de Sud, les espaces de mer qui se trouvent opposées directement au Soleil, tendent directement de l'Orient à l'Occident.

Quand ce mouvement general est changé, le flux journalier est pareillement changé : C'est pourquoy les marées affluent une partie de l'année & en refluent l'autre, comme aux rivages de la Nordvegue, aux Indes, à Goa, à Cochin, à la Chine, & autres lieux : car quand le Soleil est dans les signes de l'Esté, la mer court au rivage : mais quand il est dans les signes de l'Hyver, le flux s'éloigne du rivage. Aux costes les plus meridionales de Tunquin & de la Chine, pendant les six mois de l'Esté, le flux journalier court du

costé du Nord avec l'Ocean ; mais le Soleil ayant repassé la ligne vers le Sud, le flux decline du costé de Sud.

Ceux qui vont du costé du Perou vers l'Occident, le Soleil estant sur la ligne Equinoxiale, les vents & marées tendent directement de l'Orient à l'Occident, entre les espaces qui sont scituées en la Zone Torride, & en peu de temps on arrive des Molucques au Perou. Que si le Soleil est sur les signes Septentrionaux, le cours de la mer & le souffle des vents tendent du costé du Nord. Le Soleil estant en sa plus grande declinaison & au Tropique du Cancer, les vents & marées d'Orient s'étendent jusques au trentiéme degré de latitude Septentrionale, & quelquefois plus loin. Au contraire, ceux qui font voile dans l'Hemisphere du Sud, pour rencontrer ce vent d'Orient, sont obligez de s'approcher de la ligne pour rencontrer les vents de l'Est.

Quand le Soleil a passé la ligne du costé du Sud, les vents & marées d'Orient s'estendent jusques au quarantiéme degré de latitude Sud ; & au contraire, ceux qui font voile dans l'hemisphere du Nord, sont contraints dans cette mer pacifique de decliner au Sud vers la ligne, pour rencontrer les vents & marées d'Orient, aux Molucques & aux Philippines. Les vents & marées sont reglez de la sorte aussi bien que dans le milieu de cette mer du Sud : car depuis Mars jusques en Octobre, la Mer est poussée vers le Nord, & depuis le mois d'Octobre jusques au mois de Mars du costé du Midy ou du Sud. Il en arrive de mesme en la mer Atlantique.

Le mouvement general de l'Ocean depuis la ligne jusques au destroit de Gibaltar, court vers l'Orient continuellement par ce destroit vers les costes de Barbarie : Le reflux est seulement de cinq à six heures, au lieu que le flux est de 18 heures.

Au costes du destroit qui joignent l'Espagne, le cours de la mer y est la pluspart du temps contraire, & les eaux y sortent de la Mediterranée pendant huit heures,

& rentrent seulement dans l'Ocean pendant quatre heures.

Les rivages de l'Europe qui sont exposez à l'Ocean, ont le flux du costé de l'Occident.

Depuis quelques années on a trouvé un mouvement à l'Ocean qui donne un leger mouvement à tout l'Ocean en general, non qu'il se voye, mais il se fait connoistre sensiblement aux Pilotes : car les Anglois ont observé qu'ils voguent plus viste au mesme vent pour aller d'Angleterre en Espagne, que non pas d'aller d'Espagne en Angleterre.

Les Espagnols ont aussi remarqué qu'ils alloient quelquefois d'Espagne aux Indes Occidentales en vingt-quatre heures ; mais ils ne pouvoient point revenir quelque temps favorable qu'ils eussent, en moins de quatre mois.

Neanmoins aux endroits où il y a des montagnes interposées il arrive le contraire : car vers Goa & le Royaume de Malabar, l'Hyver est d'un costé & l'Esté de l'autre, parce que le vent d'Occident donnant contre les montagnes, & reflechissant cause des tempestes & des orages, & estant arresté par les hautes montagnes, cela fait que la coste de Coromandel qui luy est opposée ils ont le calme, & l'Esté est ainsi aux endroits où il y a des hautes montagnes interposées, bien que la distance d'un costé à l'autre ne soit que de quatre-vingts lieuës.

L'Esté commence à Goa au mois de Septembre jusques à la fin d'Avril : En ce temps-là soufflent les vents d'Orient depuis la minuit jusques à midy, comme il a esté dit ; mais leur force ne s'estend qu'à l'esloignement de dix lieuës de terre : car apres depuis midy jusques à minuit, les vents du costé de l'Occident commencent à souffler.

Aux Indes Orientales depuis le dix & onziéme degré de latitude Australe, jusques au vingt-huitiéme degré, l'on ne trouve qu'un mesme vent & une mesme marée jusques aux costes d'Affrique & l'Isle de Madagascar.

Mais le Soleil ayant passé la ligne du costé du Nord, ces vents & marees s'estendent dix ou douze degrez plus outre du costé du Nord, jusques à ce que le Soleil soit revenu à la ligne au 22. Septembre : & lors que le Soleil est du costé du Sud & dans les signes Australx ou Meridionaux, pour lors les vents & marées declinent du costé du Sud, comme il a esté dit cy-devant, & pour lors les mesmes vents & marées s'estendent jusques au trentiéme degré de latitude Sud.

On a remarqué par experience que les marées sont plus grandes aux conjonctions & oppositions de la Lune, qu'au premier & dernier quartier, aux equinoxes qu'aux solstices : & qu'en l'espace de 25 heures le flux & reflux arrivent chacun deux fois : que le flux commence au lever & coucher de la Lune, & le reflux quand la Lune a passé la partie superieure ou inferieure du Meridien : de maniere que la Lune estant au plan du Meridien, au dessus ou au dessous l'horison, le flux de la mer est en sa plus grande hauteur. Il y a pourtant plusieurs lieux ausquels la Lune ou son point opposé estant parvenu au plan du Meridien, le flux de la mer n'est pas en sa plus grande hauteur. La cause de ce retardement provient sans doute de ce que les lieux avancent fort avant dans la terre & sont esloignez de la mer, & que les passages des entrées sont fort serrez & estroits. Or le flux des mers sont differents en plusieurs endroits de la mer, les marées arrivent plutost aux pointes qui avancent dans la mer qu'aux costes, & aux costes plutost que dans les rivieres & aux havres, selon que les golfes & bayes sont grands, & que lesdits havres & rivieres avancent dans la terre; & ainsi le croist & descroist n'est pas égal en tous lieux au mesme temps & heure.

Il y a aussi des flux & marées particulieres qui ne s'accordent pas avec les naturelles, comme celles des costes de Jutland, de la Frise tant Orientale qu'Occidentale, & d'Holande jusques à Amsterdam, devant le Texel, devant Emden & Narden, devant l'Elbe, devant Hambourg & Breme, comme il se peut voir par la Table des marées : car bien

que le flux & reflux de la mer s'accommode en quelque façon au periode de la Lune, neanmoins ils ne dépendent pas d'elle absolument; mais aussi de la disposition de la terre & de l'eau, des differents détours & esloignemens des rivages, du different aspect & influences des diverses estoiles, & des exhalaisons & qualitez soufterraines qui en sortent.

DES MARE'ES PARTICVLIERES, saisons & vents de la mer.

CHAPITRE II.

QUAND le Soleil est aux signes Septentrionaux, les peubles de la Guinée ont l'Hyver, les vents de la mer y soufflent incessamment de l'Oueſt & Sudoueſt : la mer y est poussée de l'Occident à l'Orient jusques au Cap de Copo Gonçalves : mais le Soleil repassant la ligne du costé du Sud, pour lors ils ont l'Esté, particulierement au mois de Decembre & de Ianvier, & pour lors les vents de la terre gagnent le dessus sur les vents de la mer, particulierement celuy de Sudest qui souffle la plus part du temps trois ou quatre heures apres midy jusques à minuit. Pour lors les eaux sont poussées de l'Orient à l'Occident : & comme ces vents ne sont pas fixes, le flux de la mer y est aussi inconstant.

Quant la mer qui moüille les costes Orientales du Bresil, la mer court du Nord au Sud. Aux costes qui luy sont opposées, comme de Congo & d'Angola, la mer fait le contraire ; car elle court du Midy au Nord.

Comme aussi lors que la mer qui moüille les costes Septentrionales du Bresil, comme de la Caienne, Venesvele, des Hondures & du Iucatan, court de l'Orient à l'Occident: pour lors la mer qui moüille les costes de Benin & de la

Guinée, court de l'Occident à l'Orient.

Quand la mer depuis les Hondures & le Iucatan juſques au deſtroit de Baama, court du Sud au Nord, ſçavoir vers la Floride & la Virginie : alors les mers d'Affrique courent du Nord au Sud. Le courant de la mer eſt continuel quand le Soleil eſt du coſté du Nord ; mais revenant à paſſer la ligne vers le Sud, il devient tout contraire.

Les coſtes du Perou, de Nicaragua, & de la nouvelle Eſpagne, reçoivent un double accroiſſement d'eau, l'un accourt du coſté de Midy, & l'autre du coſté du Septentrion ou du Nord. Le courant du Septentrion eſt égal depuis l'Iſle de Californie juſques aux coſtes de Nicaragua : celuy de Midy qui moüille les coſtes de Chily & du Perou, pouſſe inceſſamment ſes flots du Sud au Nord, juſques à la hauteur de l'emboucheure du fleuve Tombes : de ſorte qu'aux coſtes du Perou le vent du Sud y regne continuellement, & pouſſe les flots du coſté du Nord.

Ces marées venant à ſe rencontrer, elles ſont entraînées par le flux general qui vient du coſté d'Orient, & tendent enſemble du coſté d'Occident. Cette jonction ſe fait au cap de Copogonçalves.

Depuis Lima, Panama, & Acapulco, les vents d'Occident & les courans rendent à l'Orient, juſques aux Moluques & coſtes des Indes.

Dans le deſtroit qui eſt entre Sumatra & Malaca, la mer court du Sudeſt au Nordoueſt, lors que le Soleil eſt du coſté du Nord : mais quand le Soleil eſt du coſté du Sud, elle court du Nordoueſt au Sudeſt.

Depuis la fin d'Avril juſques à la fin d'Octobre, entre l'iſle de Sumatra & l'iſle de Java, la mer court d'Orient vers Occident : alors l'entrée eſt difficile en ce deſtroit ; & au contraire, fort aiſée à ceux qui partent de Batavia pour s'en retourner en France : Mais depuis Novembre juſques à la fin de Mars, l'entrée eſt aiſée à ceux qui viennent du coſté d'Occident ; & au contraire, diffi-

cile à ceux qui partent de Batavia. De maniere qu'ils ſont contrains de faire le tour de l'iſle de Java, & faire un cours de quatre cens cinquante lieuës, au lieu que dans les veritables ſaiſons, on paſſe ce deſtroit en peu d'heures.

L'entrée du deſtroit de Magellan du coſté de l'Occident eſt facile & on le traverſe fort aiſément; mais du coſté de l'Orient eſt fort difficile.

Les vents ordinaires au païs de Congo ſont le Nordoueſt en hyver: mais en Eſté le Nordeſt & Sudeſt.

En Mars & Avril depuis l'iſle de Madagaſcar juſques au Cap de bonne Eſperance, les vents de Nord & Nordeſt y ſoufflent ordinairement, & plus on s'approche dudit Cap, plus on a les vents du Nord: mais ſi le vent de Nord vient avec les broüillards, vous aurez bien-toſt le vent d'Oueſt.

Les Saiſons de l'Année aux Indes Orientales, ſont de meſme qu'aux coſtes de la Guinée: car quand le Soleil a paſſé la ligne du coſté du Nord, & que les marées & les vents accourent des rivages de l'Ethiopie & de l'Affrique vers les coſtes de l'Arabie & des Iſles, pour lors aux endroits qui ſont entre l'Equateur & le Tropique du Cancer, l'Hyver y regne par tout, ou les vents d'Oueſt & de Sudoueſt ſoufflent, qui commencent à la fin d'Avril & finiſſent en Septembre; mais l'Eſté commence en Septembre, & finit en Avril, & pour lors les vents de Nordeſt ſoufflent, ſçavoir depuis minuit juſques à midy: mais depuis midy juſques à minuit, les vents de Sudoueſt commencent à regner.

En la mer Mediterranée, depuis Mars juſques en Septembre, les vents du Ponant regnent ordinairement depuis midy, & calment au Soleil couchant.

Entre l'Inde & les Molucques, les vents Orientaux ſoufflent depuis Juin juſques en Octobre, & au reſte de l'année ſouvent les vents du Ponent.

A Malaca, depuis Novembre jusques au mois d'Avril, regnent les vents de Nord, & depuis May jusques au mois d'Aoust, succedent les vents de Sud & de Sudest.

Depuis Java jusques bien avant dans les costes de la Chine, les vents entre le Sudest & le Nordest regnent depuis Septembre jusques en Avril : mais depuis Avril jusques en Septembre, soufflent les vents d'Oüest & de Sudoüest.

En Canada, le Nordest & le Sudoüest regnent alternativement, & quelquefois le Nordoüest qui dure peu : le Nordest commence sur la fin d'Automne, & dure tout l'Hyver.

TABLE

TABLE DES MAREES.

CHAPITRE III.

Sud Nord & Sud ou 12 heures.

jours	heu.	min.		
	12	8	Aux Isles de Jutland : devant Palos & Queluc : devant le Hever, Oder,& Elve.	*Cheute des courans à cet air de vent.*
	12	48	A Embden & Delf. Devant Enchuysen,	
	1	36	Horn, Vrk,&en toute la coste de Flandres.	
	2	24	En Voorland & devant les isles de Fero.	*De Nesse jusques à Boulogne.*
	3	12	Devant Dronthem & Norvege.	
	4	0	A Douvres.	
	4	48	Au rivage de Beuesier.	
	5	36	A Hampton, au Quay, & à Barvich.	
	6	24	Devant Chedebourg,& le Ras de Blanquet.	
	7	12	Blanquet.	
	8	0	A Olfersnes.	
	8	48	A Condat.	
	9	36	En France, à Honfleur & à Caen.	
	10	24	A Gibraltar en rade.	
	11	12	En Affrique depuis le Cap de Cantin jusques au Cap Bojador.	
	12	0		

urs	heu.	min.	*Sud, quart au Sudoueſt & Nord, quart au Nordeſt, ou 12 heur. 45 min.*
	12	45	Dans la Meuze.
	1	33	A Treuer ou Canpher au dedans.
	2	21	A Vleſſingen.
	3	9	Ioignant Beveſier en mer.
	3	57	A la Camer.
	4	45	A Vvinckelzée.
	5	33	A Garn-zée.
	6	21	
	7	9	

jours	heu. min.	
9	7 57	Sous Heiligeland.
10	8 45	Devant Terveer à Armuyen.
11	9 33	Devant Rammekens sur le Vlac.
12	10 21	
13	11 9	
14	11 57	
15	12 45	

jours	heu. min.	*Sud Sudoueſt & Nord Nordeſt, ou 1 heure 30 minutes.*	*Cheute des courans à ce rumb de vent.*
0	1 30	Au Norkap en Norvege.	
1	2 18	Devant la Meuſe & Gorée.	
2	3 6	A Bergue.	
3	3 54	Devant Vvieling.	*De Calais à Boulogne.*
4	4 42	Devant Iarmuyen aux Dunes en rade.	
5	5 30	A Parrais.	
6	6 18	Ioignant le Cingel.	
7	7 6	A l'Oueſt de l'iſle de Vvich.	
8	7 54	Hors de Calais & Griſnez.	
9	8 42	A Blavet.	
10	9 30	A Belle-iſle.	
11	10 18	Depuis le deſtroit juſques au cap de Can-	
12	11 6	tin.	
13	11 54		
14	12 42		
15	1 30		

jours	heu.	min.	*Sudoueſt quart au Sud, & Nordeſt quart au Nord, ou 2 heures 15 min.*	
0	2	15	Hors de Blavet.	*Cheute des courans à cet air de vent.*
1	3	3	Sous Belle-Iſle.	
2	3	51	Devant les Vvielingen.	
3	4	39	En dehors Fontenay.	
4	5	27	A la pointe de Nordoueſt, de Calis, & vers	*Dans le pas de Calais de Dunkerque à Gravelines, d'Eſtape à Fecamp, de Dortmuy à Eymuy.*
5	6	15	le détroit.	
6	7	3	Dans le pertuis de Goerée.	
7	7	51	Devant Hellevoet.	
8	8	39	A Marquatte & deux Seurs.	
9	9	27		
10	10	15		
11	11	3		
12	11	51		
13	12	39		
14	1	27		
15	2	15		

jours	heu.	min.	*Sudoueſt & Nordeſt, ou 13 heures.*	
0	3	0	A Amſterdam, devant Neuf-Chaſtel, en	*Cheute des courans à ce rumb de vent.*
1	3	48	la Baye de Robenooſt, devant la teſte en	
2	4	36	Hartepol, entre Timbuy & ſaint Abben-	
3	5	24	hooſt, hors des bancs de Flandres, le Pas	*Du cap de la Hague à Ornay, le trauers du Ray & Ornay & Garnezé, aux caſquets de Muylfort à Ramſey. De Vaigats en la riuiere d'Oby.*
4	6	12	de Calais, devant Conqueſt, Pley, Mar-	
5	7	0	ques, Groy, Armentiers, l'Iſle-Dieu,	
6	7	48	Pertuis Breton Antioche, la riviere de	
7	8	36	Bordeaux, la coſte du Sud de Bretagne,	
8	9	24	Gaſcogne & Poictou, la coſte de Biſ-	
9	10	12	caye, Galice, Portugal, d'Eſpagne.	
10	11	0	A toutes les coſtes à l'Oueſt de l'Irlande,	
11	11	48	Iuſques à Boquenes & Orcanes. En Hit-	
12	12	36	lant & Fayerhil à la pointe de ſaint Ma-	
13	1	24	thieu.	
14	2	12		
15	3	0		

iours	heu.	min.	*Sudoueſt, quart à l'Oueſt & Nordeſt, quart à l'Eſt, ou 3 heures 45. min.*	
0	3	45	Entre le Pas de Calais & la Meuſe, devant	*Cheute des courans à cet air de vent.*
1	4	35	Rotterdam, aux Sorlingues, à Roüen, à	
2	5	21	Breſt & Crodon, devant la pointe de ſaint	
3	6	9	Mathieu, au Ras de Fontenay.	
4	6	57	Devant la Rochelle & devant le Broüage.	*De Struſſart à Dieppe, du Leſart à Gouſteert, du cap de Claire à Londay.*
5	7	45	Dans le paſſage de Oueſſant à Chedebois.	
6	8	33	En la riviere de Bordeaux.	
7	9	21	En la coſte du Sud de Bretagne.	
8	10	9	A S. Martin.	
9	10	57	En toutes les emboucheures des coſtes	
10	11	45	d'Eſpagne, Portugal & Galice.	
11	12	23		
12	1	21		
13	2	9		
14	2	57		
15	3	45		

jours	heu.	min.	*Oueſt, Sudoueſt & Eſt-Nordeſt, ou 4. he. 3 mi.*	
0	4	30	Dans le Havre de Sorlingues.	*Cheute des courans à ce rumb de vent.*
1	5	18	Depuis le Texel juſques au Pas de Calais.	
2	6	6	Devant le Homer de Hul.	
3	6	54	Devant Dort.	*D'Oſtende à ſainte Catherine, de Barfleur à Stouyſſard, de Breſonde dedans & dehors du cap de Clere à Oueſſant, Saltes, entre Londres & Holme juſques à Briſtol, de Sorlingues au bout d'Angleterre, & de Goutſteer à Poortlant vers le cap de trois pointes juſques au cap de Lopo Gonçales.*
4	7	42	Devant Flamborg & Scherenburg.	
5	8	30	Devant Abbrevac.	
6	9	18	En Val-muy.	
7	10	6	Dans Muys-hol.	
8	10	54	Les 7 Iſles. S. Paul hors le Havre.	
9	11	42	Entre Garneſay & les 7 iſles.	
10	12	30	Dans le Breſont.	
11	1	18	A Vaterfort, hors du Four.	
12	2	6	Dans Monſbay & au bout d'Angleterre.	
13	2	54	Au cap de Cornoüaille & au cap de Hat-	
14	3	42	lant: A toutes les coſtes du Sud d'Irlande.	
15	4	30		

iours	heu.	min.	Oueſt, quart Sudoueſt, & Eſt quart Nordeſt, ou 5 heur. 15 min.	
0	5	15	En Torbay & Dormude.	Cheute des courans à ce rumb de vent.
1	6	3	A Plymouth & Foye.	
2	6	51	En la mer des Galles.	
3	7	39	En Valmude, à Milford.	
4	8	27	A Ramſey, en Valles d'Angleterre.	De l'Iſle de Has au Four, de Dorſay au cap de Claro, de de Sorlingues au cap de Lezart, de Poortlant à Vvicht, de Vvicht à Beueſier.
5	9	15	A l'oppoſite de Londres.	
6	10	3	Devant Lint en Angleterre.	
7	10	51	En tous les Havres de la coſte de Sud d'Irlande, depuis Brehac juſques aux 7 Iſles.	
8	11	39		
9	12	27	Entre les Iſles, le long de la coſte, vers la Monmiliaux, S. Paul de Lion, à l'Iſle de Bas juſques au Four.	
10	1	15		
11	2	3		
12	2	51		
13	3	39		
14	4	27		
15	5	15		

jours	heu.	min.	Oueſt & Eſt ou 6 heures.	
0	6	0	Devant Hambourg.	Cheute des courans à ce rumb de vent.
1	7	48	Devant Bremen.	
2	8	39	Devant le Mazſdiep ou Texel.	
3	9	24	A Hul.	
4	9	12	A Blancquey & Ouelet.	De Caſquet à Barfleur, du bout d'Angleterre juſques au Lezard.
5	10	0	Devant Anvers, Tergoes.	
6	11	48	A Concalle & ſaint Malo.	
7	12	36	S. Paul dans le Havre.	
8	2	24	Hors les Sorlingues.	
9	1	12	Dans la Manche.	
10	2	0		
11	2	48		
12	3	36		
13	4	24		
14	5	12		
15	6	0		

jours	heu.	min.	Oueſt, quart-Nordueſt, & Eſt quart Sud-eſt, ou 6 heur. 45 min.	
0	6	45	Entre Foye & Valmuy en la Manche.	Flots qui courent à ce rumb de vent.
1	6	33	A Briſtoc, au Quay.	
2	7	21	Devant S. Nicolas & Podeſſemque.	
3	8	9	A Oüemuyen, au Quay.	
4	9	57	Dans les Nes prés Vvieringue.	De l'Isle de Bas à Maroüanne le long de la terre.
5	10	45	Au Texel ſur la rade des Navires marchands.	
6	10	33		
7	11	21	A Quilduin.	
8	2	9	En moitié de la Manche dans la route.	
9	1	57		
10	2	45		
11	2	33		
12	3	21		
13	4	9		
14	5	57		
15	6	45		

jours	heu.	min.	Oueſt, Nordoueſt & Sudeſt, ou 7 heures 30. min.	
0	7	30	Joignant Goutſtart dans la Manche.	Cheute des courans à ce rumb de vent.
1	8	18	Entre Muyshol & Valmuyen en mer.	
2	9	6	Joignant Plymouth en mer.	
3	9	54	Au cap de Lezart pres de la terre.	De l'Isle de Briacq iuſques à S. Malo, de Barfleur au cap de Seine.
4	10	42	A Granville.	
5	11	30	Le long de Laxcette.	
6	12	18		
7	1	6		
8	1	54		
9	2	42		
10	3	30		
11	4	18		
12	5	6		
13	5	54		
15	6	42		
	7	30		

iours	heu.	min.	*Nordoueſt, quart à l'Oueſt & Sudeſt quart à à l'Eſt, ou 8 heures 15. min.*	
0	8	15	Hors des Caſquets dans la Manche.	*Cheute des courans à ce rumb de vent.*
1	9	3	Joignant Vvich dans la Manche.	
2	9	51	De Vvicht juſques à Beveſier pres de terre.	
3	10	39	A la coſte à Oueſt de Noorlant.	
4	11	27	Hors le Vlie.	*Derriere Garnzé en la route hors les 7 Iſles.*
5	12	15		
6	1	3		
7	1	51		
8	2	39		
9	3	27		
10	4	15		
11	5	3		
12	5	51		
13	6	39		
14	7	27		
15	8	15		

jours	heu.	min.	*Nordoueſt & Sudeſt ou 9 heures.*	*Cheute des courans à ce rumb de vent.*
0	9	0	Devant les Emes Oriental & Occidental.	
1	9	48	Devant le Vlie.	
2	10	36	Devant Scholbagh.	*Dans la baye de Benuit entre Morlaix & les Driaques du Nord cap, le long des coſtes de Laponie iuſques à Orlogonés, & le long de la Fimmarchie iuſques au Nord cap.*
3	11	24	A la coſte de Friſe.	
4	12	12	Sur le Vlac de Friſe & Vvieringen.	
5	1	0	Devant Crammer.	
6	1	48	Vvinterduyn & Yarmouth.	
7	2	36	Dans la riviere de Seine à Honfleur.	
8	3	24	Au bout Oriental de l'iſle de Vuicth.	
9	4	12	Dans le raz de Porlant.	
10	5	0	Entre Garnzey & les Caſquettes.	
11	5	48	A Cherebourg.	
12	6	36		
13	7	24		
14	8	12		
15	9	0		

jours	heu.	min.	*Nordoueſt, quart au Nord, & Sudeſt quart au Sud, ou 9 heures 45 min.*	
0	9	45	Aux aiguilles de l'Iſle de Vvicht.	*Cheute des courans à ce rumb de vent.*
1	10	33	Dans la Manche joignant Vvicht.	
2	11	21	Les Caſquets.	
3	12	9	Ioignant Garnee dans la Manche.	
4	12	57	Ioignant Leyſtaf & Iarmouth.	*Deuant Cancalle, deuant S. Michel, dans l'Anſe ou Baye.*
5	1	45	Hors des bancs.	
6	2	33	A Tergouve.	
7	3	21	A Vvolfshorne.	
8	4	9		
9	4	57		
10	5	45		
11	6	33		
12	7	21		
13	8	9		
14	8	57		
15	9	45		

jours	heu.	min.	*Nord-Nordoueſt ou Sud-Sud-Eſt, ou 10 h. 30 m.*	
0	10	30	A Olfornes & Herouits.	*Cheute des courans à ce rumb de vent.*
1	11	18	Au dehors les bancs.	
2	12	6	A Leyſtaf en rade.	
3	12	54	A Yarmouth en rade.	
4	1	42	Devant le canal de Vvinckelzée.	*Du cap de Barfleur à la Hougue, du cap d'Orſi juſques à l'Iſle Dardan.*
5	2	30	Devant la Tamiſe.	
6	3	18	A la Rie & le long de la coſte.	
7	4	6	A Margat.	
8	4	54	Contre Porlant dans la Manche.	
9	5	42	A Dieppe, Bologne & Caëen dans la Seine.	
10	6	30	A Struyſart & toute la coſte de Picardie &	
11	7	18	de Normandie.	
12	8	6	A Sainte Heleine & Calshor.	
13	8	54	A S. Valery. A Feſquam.	
14	9	42	A Senegal & dans la Baye de Calis & la	
15	10	30	rade de Gibraltar.	

jours	heu.	min.	*Nort quart Nordoueſt & Sud quart Sudeſt, ou 11 heures 15 min.*	
0	11	15	Entre Crupelzant & le Kreil.	*Cheute des courans à ce rumb de vent.*
1	12	3	A Olferſnes en dedans.	
2	12	51	A Hamton.	
3	1	39	A Portſmuyen & à Ouolfshorne.	
4	2	27	A Calveroort & l'Iſle de Vvicht.	*De la pointe de S. Mathieu juſques au Four, de Fontenay juſques à la pointe de S. Mathieu.*
5	3	15	Devant le havre de Caën.	
6	4	3	Dans la riviere de Londres.	
7	4	51	Dedans Calais.	
8	5	39	A Eſtream.	
9	6	27	Proche Grinez.	
10	7	15	Boulogne.	
11	8	3	A l'entrée de Monſtreüil.	
12	8	51	Eſtapes.	
13	9	39	Devant la Somme.	
14	10	27		
15	11	15		

COURSES DES MAREES depuis le havre du Lyth en Escosse, jusques au fleuve Humber.

CHAPITRE IV.

AU havre du Lyth la marée court quand regnent les vents Sud Sudoueſt, & Nord Nordeſt.

De la pointe de ſainte Ebbes juſques au fleuve Humber, une lieuë loin de terre, la marée court Oueſt Sudoueſt & Eſtſudeſt, & trois lieuës loin de terre de l'Eſt à l'Oueſt, entrées & ſorties de mer.

Du petit Lyth à la pointe ſainte Ebbes, quand la Lune eſt au Sud quart de Sudoueſt, il y a pleine mer.

De Bambourg juſques à la pointe de Flambourg, la Lune eſtant au Sud quart à l'Oueſt, il eſt pleine mer.

De Flambourg juſques au fleuve Humber, la Lune eſtant à l'Eſt & Oueſt il eſt pleine mer.

Courſes des marées depuis le havre du Lyth juſques à la pointe de Dungesby en Cathnes.

En la courſe de la rade du Lyth juſques à l'Iſle de May la marée court Sud Sudoueſt, & Nord Nordeſt.

De la pointe de Fiſmes à la pointe nommée Redde, au long de la coſte d'Aberdon juſques à Buqueneſſe, la marée court Sud Sudoueſt, & Nord Nordeſt.

De la coſte d'Aberdon & Buqueneſſe, tirant à la pointe de Dungeſby, la marée court Sud & Nord.

Entrées & ſorties de la marée depuis le havre du Lyth juſques à la pointe de Dungesby en Cathnes.

Entre le Lyth & Kyngorne, eſtant la Lune au Sud quart Sudoueſt, il eſt pleine mer.

A la pointe de Siff la Lune eſtant au Sudoueſt, tirant au au Sud, il eſt pleine mer.

A Dondé, la Lune eſtant Sudoueſt quart de Sud, il eſt pleine mer.

En la rade de Mouray la Lune Sud quart de Sudoueſt, il eſt pleine mer.

En Inverneſſe la Lune eſtant au Sud quart au Sudoueſt, il eſt pleine mer.

Au long de la coſte de Cathnes, la Lune eſtant au Sud quart au Sudoueſt, il eſt pleine mer.

Au Vik en Cathenes, la Lune eſtant au Sud quart à l'Eſt, il eſt pleine mir.

Courſes & marées depuis la pointe de Dungelby en Cathnes, juſques à la Mule de Kinteir.

Entre la pointe de Dungeſby & la pointe de Quhiniknap, la marée court Sud Sudeſt & Nord Notdoueſt.

Entre les Iſles d'Orknay ou Orchades & Zetlande, la marée court Sud & Nordoueſt.

Entre la pointe de Quhiniknap & la pointe de Vvraith, au long de la coſte de Cathnes & de Stranaverne, la marée court Eſt Sudeſt & Oueſt-Nordoueſt.

Du lac Byne juſques à Gairlogh & le lac Terſiurde, la marée court & Sud quart à l'Oueſt & du Nort quart à l'Eſt.

Entre Revera & Kyrlak au long de la coſte, la marée court Eſt & Oueſt.

De l'Iſle de Leviſe & Bairray, la marée court Eſt & Oueſt.

De Kylra juſques à Ardemurthe, par les Iſles nommées Egé Rum, Muke & Cannay, la marée court Eſt & Oueſt.

D'Ardemurthe juſques à Comkil au long de la coſte de la Mule, Vulnay, Cardemburge, Col & Teray, la marée court du Nord quart à l'Eſt, & du Sud quart a l'Oueſt.

Du lac Quhabir, au long de la coſte parmy les Iſles de Carneray, Luung, Coill, Scarbay, Dura, Oronſay & Coulaus, la marée court eſt Nordeſt, & Oueſt Sudoueſt.

Dedans la rade de l'Isle, la marée court Sud & Nord.

Entre l'Isle & la Mule de Kynteir, la marée court Sud quart de Sudest & Nord quart Nordouest.

Entrées & sorties de la marée, depuis la pointe de Dungesby jusques à la Mule de Keinter.

En Pentlande Firth & les Isles d'Orknay, la Lune estant Sudest quart de Sud, il est pleine mer.

Entre Arquhytin & le Steir d'Assin, au Sud Sudest, il est pleine mer.

De Steyr d'Assin au lac Byrne & par le costé de Leuvis, la Lune estant au Sud quart de Sudest, il est pleine mer.

Du lac Byrne jusques à Kylarke & Kyrla, & au long de la coste de Skye, Vuist & Barray, la Lune estant au Sud, il est pleine mer.

De Ardemurthe au long de la coste de la Mule Coill. & Terray, la Lune estant au Sud quart de Sudouest, il est pleine mer.

De la Mule au long de la coste de Lorne & des Isles du Cauvay, Long, Ceuuil & Scarbay, il est pleine mer, la Lune estant au Sudouest quart au Sud.

En la rade de Yla, la Lune estant au Sudouest, il est pleine mer.

De Yla au long de la coste de Knapdel & Kynter jusques à la Mule de Quinteir la Lune estant au Sudouest, il est pleine mer.

Courses des marées depuis la Mule de Keinteir jusques à la Mule de Gallouuay.

Entre la Mule de Kinteir & l'Isle de Rableyn, la marée court le Sudest & Nordouest.

De Kynteir à la pointe d'Arglas la marée court Nord Nordest & Sud Sudouest.

A Sanday la marée court Sud Sudest & Nord Nord-Ouest.

De l'Isle de Sanday au long des costes d'Arren, Buit & Camradse, jusques à la bouche de la riviere de Clyd, la marée court Sud quart de Sudest, & Nord quart de Nord-Oueſt.

De Sanday au lac Reyan & Gallouvay, la marée court Sudest & Nordoueſt.

A la Mule de Gallouvay la marée court Sud quart au Sudoueſt, & Nord quart au Nordest.

Entrées & sorties des marées depuis la Mule de Keinter au long de la coste de Carrik & Gallouvay jusques au fleuue Soluay.

A la Mule de Kynteir la Lune estant au Sudoueſt, il est pleine mer.

En la coste d'Arren & Buit au Sud, il est pleine mer.

A Vuruyn & Are, au long de la coste de Karrik, la Lune estant au Sud quart de Sudest il est pleine mer.

De la Mule de Gallouvay au long de la coste, jusques à Solvay, la Lune estant au Sud quart de Sudoueſt, il est pleine mer.

DES COVRANS D'EAV qui se trouvent entre Malaca & la Chine, au temps du Monson.

CHAPITRE IV.

DEPUIS l'Isle Pulo Caton en la coste de Camboia, jusques à Varella, au chemin qui conduit en Malaca, les courans ont leur cours violent vers le Sud. Depuis la mesme Isle l'espace de cinq lieuës, ils ont un cours fort roide jusques à l'Isle Campello & au Golfe de Cochinchinne, quand l'on part de Malaca aux mois d'Octobre, Novembre, & Decembre, les

courans ont leurs cours au Nordoueſt, depuis le mois de mois de Janvier ils courent au Sudoueſt vers les bancs qui ſont le long de la coſte de Camboia.

Des marées de la coſte de Malaca.

Depuis le havte de Patane qui eſt à l'Eſt de la coſte de Malaca, juſques à l'Iſle de Bintao pres du détroit de Sincapura ſous la ligne, les courans ont toujours leurs cours vers le Sud és mois de Novembre & Decembre.

Depuis Pulo Condor vis-à-vis du Havre de Camboia juſques à Pulo Timao au coſté Oriental de la coſte de Malaca, ſçavoir quand on vient de la Chine au temps du Monſon, ils ont leur cours vers l'Iſle de Borneo, & venant au Sudoueſt ils prennent leur cours vers la coſte de Pan du coſté Oriental de Malaca.

Depuis Pulo Condor à Pulo Ceſir, vis-à-vis la coſte de Camboia, ils courent vers l'Eſt, & apres qu'on a Pulo Ceſir, tenant le chemin de la Chine, ils courent vers la coſte de Camboya.

Depuis la fauſſe Varella diſtante ſeize lieuës de la vraye Varella en la coſte de Camboia, ils courent vers l'Eſt, à ſçavoir ſix lieuës loin de la coſte, aux mois de Juillet & Aouſt.

Au Monſon des trois vents, c'eſt à dire du troiſiéme rumb, au temps qu'on fait le voyage de Malaca vers la Chine, ils prennent leur cours au Golfe de Pulo Catao vers l'Iſle d'Aynao devers le Golfe de Cochinchinne juſques à la fin de Decembre, depuis Janvier ils commencent à courir vers les bancs qui ſont vis-à-vis de la coſte de Champa & de Camboia, à ſçavoir de l'autre coſté, & plus on avance dans l'année, ce meſme cours devient plus rapide.

Depuis le 28 Juillet juſques au quatriéme Aouſt, lors que les vents foufflent de terre de l'Oueſt & du Nordoueſt, & ceux de la mer devers l'Eſt Sudeſt & Nordeſt, arrive incontinent un calme, ce qui n'arrive qu'à 2 lieuës de la coſte.

En passant l'Isle de Lequeo Piquero pour aller au pais de Bungo au Japon, les courans prennent leurs cours vers l'Est jusques à l'Isle de Tanaxuma. Depuis le 30 degré vers le Nord, quelque peu plus avant que la moitié du chemin du Japon, ils ont le cours vers le Nord jusques au Golfe de Nanquin, sçavoir au temps du Monson des vents de Sud & Sudoueſt. En ce temps ils courent depuis Pulo Tayo qui est pres de l'Isle d'Anao vers le Sudest, jusques à l'Isle de Sanchoan, & aux Isles de Catao.

Au havre de Macao il y a haute marée à dix heures quarante minutes devant midy, le premier jour de la nouvelle Lune.

OBSERVATION DES DANGERS & écueils depuis le cap du Lezard en Angleterre, jusques à la mer Baltique.

CHAPITRE V.

AU port de Phalmut il y a un rocher à l'entrée qu'il faut laisser à Babord en entrant.

Depuis Douvres jusques au cap de Soinet, la coste est dangereuse à cause des bancs du Godoüin & des Bracques, il y faut aller entre deux. La route est Nord Nordest, & Sud Sudoueſt, & faut aller par Marques.

Passe le cap de Toinet, tourne la coste Oueſt & Oueſt Nordoueſt jusques à la riviere de Londres, le passage est fort dangereux.

Du cap de Lezard jusques au cap Cornoüaille, la marée en la route est fausse, car elle fait quelquefois le tour au contraire.

Au cap de Cornoüaille qu'on appelle Longumeau, une lieuë dans la mer est une roche appellée Pupuë qui est dangereuse.

Entre Londey & Caldey au milieu du Canal, il y a des roches nommées les calmes, c'eſt la Manche de S. George, fort dangereuſe à cauſe des marées qui ſortent hors leur cours.

Apres avoir paſſé Briſtou tourne la coſte Oueſt Nord-oueſt, & à l'Oueſt juſques à Marie Spirituelle, qui eſt une roche en la manche de Soüange.

Le banc de Maye dure 18 lieuës, il commence dés le banc du Hulin, & eſt tout le premier, à l'entrée de la manche du coſté d'Irlande.

A la coſte Occidentale d'Irlande il y a quantité de rochers qui paroiſſent ſur l'eau.

Du cap Dicqueay juſques à l'Iſle de Dalqueay entre les deux à deux lieuës dans la mer, il y a une roche dangereuſe & couverte, il ne la faut point rencontrer hors le banc.

Entre Calais & Zelande la coſte giſt Eſt Oueſt; fort dangereuſe des bancs, & entre autres les bancs de Gravelines puis les bancs de Nieuport, le banc de Caraque, puis les bancs de l'Ecluſe; à travers de Blanchbergues il y a un rocher, paſſé l'Ecluſe l'on trouve les bancs de Zelande.

Toute la coſte d'Hollande eſt dangereuſe, à cauſe des bancs: depuis Gorre au delà de l'emboucheure du Rhin juſques au détroit du Dannemark, la coſte eſt dangereuſe à cauſe des bancs & des ſablons.

La mer du Dannemark eſt dangereuſe & ua plus de cent lieuës vers l'Orient.

Entre la pointe de Leſcaut & l'Iſle de Lezot, diſtants l'un de l'autre ſept lieuës, il y a une montagne de pierre cachée dans l'eau: C'eſt un écueil tres-dangereux appellé le Tingre, il ſe remarque par un tonneau qui flotte ſur l'eau.

A trois lieuës de Lezot à main droite, eſt l'Iſle de Trenot fort baſſe, & du coſté de Sud Sudeſt de ladite Iſle il y a un banc.

La route du paſſage du détroit de Belt eſt dangereuſe à cauſe

à cauſe que la mer y eſt peu profonde ; ſçavoir entre l'iſle de Funen appartenant aux Danois, & entre un bras de mer contenant deux lieuës & approchant de Nieubourg ; lequel paſſage on doit éviter pour trois raiſons, la premiere à cauſe que la route eſt traverſée par les iſles de l'Oland, l'Angland, Falſter, Femeren, Froo, Funen, Aurue & Bogue. La ſeconde, c'eſt que la mer y eſt peu profonde, & les Vaiſſeaux chargez courent fortune de s'échoüer. La troiſiéme, c'eſt que la mer eſtant peu creuſe, eſt ſujette aux moindres vents pour les jetter à droit ou à gauche à travers ces iſles. La coſte de Finlande eſt dangereuſe à cauſe des rochers, vers le Nord de l'iſle de Bornhom ſont les écueils.

OBSERVATION DES DANGERS de la mer Mediterranée.

CHAP. VI.

LE port de Palme en Catalogne a une roche à l'entre. Le golfe de Lyon y eſt dangereux, la mer y eſt perpetuellement agitée, elle y forme des grands tourbillons d'eau & des gouffres épouventables, quand la mer y eſt fort tranquille, les Matelots le paſſent à force des rames.

Le golfe de Veniſe eſt dangereux.

Aux coſtes de Dalmatie les écueils y ſont frequens.

Au port Olivero de Solti en Dalmatie il y a un rocher.

Proche de l'iſle Melada il y a des écueils dangereux, cette iſle appartient à la Republique de Raguſe.

La porte des bouches de Stagno fort dangereuſe à cauſe des tourmentes, elle appartient à ceux de Raguſe.

La coſte de Raguſe eſt remplie de rochers.

DECLARATION DES PRINCIPAVX écueils, bancs & rochers, depuis la coſte de France Septentrionale, iuſques à la ligne.

CHAPITRE VII.

LA riviere de Seine eſt dangereuſe, à ſon entrée il y a un rocher nommé le Ratier qu'il faut éviter, la marée y eſt fort rapide.

Depuis la riviere de Cean qui diviſe la baſſe Normandie d'avec la Bretagne, prens la coſte au Nordoueſt juſques apres avoir paſſé le cap de la Hougue, car en cette coſte il y a des bancs une lieuë en la mer.

Depuis le cap de Billafret juſques au cap du Four, tourne la coſte à l'Oueſt & l'Oueſt Sudoueſt, car il y a quantité de rochers & iſles.

Inchantes eſt une iſle ſcituée à 49 degrez 20 minutes, elle eſt dangereuſe environ une lieuë dans la mer, à cauſe des roches qu'on nomme les Boulines.

Le Sein eſt une iſle ſcituée ſur les 48 degrez 20 minutes, tout autour elle eſt pleine de dangers.

De Ras à Groye la coſte eſt dangereuſe à cauſe des rochers, ſa coſte eſt ſcituée à l'Eſt & Oueſt.

Proche Belle-iſle, entre l'iſle de Groye & la terre, il y a un rocher qu'il faut éviter.

Depuis le Ras de Fonteneau juſques à la riviere de Nantes, vire la coſte à l'Oueſt à cauſe des roches.

A l'entrée de la riviere de Loire il y a pluſieurs bancs & roches.

A la ſortie de l'iſle de Ré du coſté de l'Oueſt Nordoueſt, il y a des roches nommées les baleines, & vont trois lieuës dans la mer.

A l'entrée de la riviere de Bourdeaux il y a des endroits

dangereux à cauſe des bancs qui vont 4 ou 5 lieuës dans la mer, qu'on nomme les Aſnes de Bordeaux.

Le Paſſage eſt un port en Biſcaye, il a une roche au milieu qu'il faut éviter.

Entre la Coulogne & Cizarque en Biſcaye il y a dix rochers une lieuës dans la mer nommez Mallepicques.

Au port de Mongie il y a des rochers au milieu du havre, mais l'on entre par des coſtes où il y a des marques.

A l'entrée du port Dauroſſe ſe trouve une iſle où il y a pluſieurs roches, & au long de la coſte en tirant vers le cap Finis-terre, il y a quelques dangers.

L'entrée de la riviere de Mino ſcituée à 42 degrez 15 min. dans le Portugal, a deux entrées du coſté du Nord & du coſté du Sud, qui eſt dangereuſe à ceux qui ne la ſçavent naviger.

L'entrée de la riviere de Daveró en Portugal eſt dangereuſe à cauſe de beaucoup de roches.

La Berlinque eſt une iſle en Portugal où il y a beaucoup de roches dangereuſes.

La riviere de Taio en Portugal eſt fort dangereuſe à celuy qui ne ſçait point le paſſage, car il y a pluſieurs bancs & roches.

A l'entrée de Calis du coſté de l'iſle eſt la roche de la Truie, en entrant faut la laiſſer à Stribor.

L'entrée du port de ſainte Marie eſt dangereuſe au vent de Sudeſt.

A l'entrée du détroit de Gibraltar il y a une roche environ demie lieuë dans la mer, l'on paſſe entre la roche & la terre ſur les 36 degrez.

En Guinée les Abroilhos ſont fort dangereuſes & difficiles à paſſer à cauſe des écueils, elles durent en longueur 70 lieuës, elles ſont ſcituées en longitude à 346 degrez & demy, & en latitude Sud trois degrez.

Il eſt tres dangereux de paſſer entre les iſles Maldives où il n'y a que bancs & rochers, & on en doit fuir ces bancs à cent lieuës ſi l'on peut.

L'iſle de Malieut à trente-cinq lieuës de Maldives,

est environnée de bancs tres-dangereux.

Pour aller aux Molucques on entre par trois canaux qui durent 20 lieuës, & prenant un plus du Nord que du Nor-est, on passe la pointe des Molucques, où il faut sonder, & alors qu'on trouve sept brasses d'eau, ou court à l'Est pour y aller, jusques au rencontre de deux isles, dont la plus grande est laissée à Babort & l'autre à Stribor: Il faut prendre garde à la plus grande car elle est dangereuse, & l'on va à l'Est Sudest jusques à se mettre sous la ligne pour gagner les quatre isles du Clou, ausquelles l'on n'y doit aller que de jour à cause des sables & des rochers.

De la Chine au Cartar la coste est fort dangereuse, car à la mer de la Chine y a quantité de bancs & roches.

Sur la riviere de Jave il y a un banc de sable qui dure deux lieues dans la mer, jusques à la riviere de Begny.

OBSERVATION DES DANGERS en la mer des Indes Occidentales ou Orientales, dans leur route depuis le Cap verd.

CHAP. VIII.

A TROIS ou quatre degrez de l'Equateur l'inconstance des vents transporte les Vaisseaux tantost à l'Est, tantost à l'Oüest, & tantost au Nord.

Au port d'Arquin aux Portugais, il y a des bancs qui entrent vingt lieües dans la mer.

Depuis onze degrez jusques à neuf est le Royaume de Mandingo, en sa coste il y a une riviere navigeable, au travers de laquelle il y a plusieurs isles, bancs & roches qui tiennent jusques à la riviere de Palme.

Depuis neuf degrez jusques à 8 est la coste du Royaume des Jaloffes, cette coste est pleine d'écueils.

Depuis 8 degrez jusques à 6 le long de la coste des Nei-

gres, ſont les bancs de ſainte Anne qui durent 15 lieües dans la mer en ſept degrez & demi, pour reconnoiſtre ces bancs au coſté de la coſte de l'Eſt on void trois iſles aſſez hautes où il n'y a que des rochers où on va quand il eſt pleine mer, pour ſe pourvoir d'eau douce à une fontaine qui eſt au pied d'une pierre, en la plus haute des iſles pres de la mer.

De la riviere du Jonc juſques à la riviere de Peſtoe, navigeant 14 lieües, la coſte eſt couverte des roches, le cap de la riviere de Peſtoe ſe remarque aux grands arbres & roches qui avancent en la mer.

Du cap de la riviere de Peſtoe juſques au cap de Palme, la coſte eſt dangereuſe de roches, car à un quart de lieüe de la riviere de Cagade, y a une roche couverte du coſté de Sudeſt où on void des ſablons en maniere d'anſe.

La riviere de Voulte à 60 lieües au delà de S. Georgè de la Mine en la Guinée, eſt dangereuſe, & faut ancrer trois lieües en la mer.

Au Nort du cap ſaint Jean eſt l'iſle de Fernauduport, on n'y va que rarement à cauſe que ſa coſte eſt pleine de bancs où il y a des endroits fort dangereux, les courans de l'eau y ſont fort rapides juſques à quinze lieües en la mer; c'eſt pour cela qu'on va à un degré de la ligne vers le Nord, pour marque du lieu c'eſt que la terre eſt plus haute, où il fait un cap à un degré, faut mettre l'ancre en l'anſe, ſans ſe fier aux gens de ce païs qui vous trahiſſent.

Au port de Carpunt aux Terres neufves il y a deux entrées, l'une du coſté de l'Eſt & l'autre du coſté de Sud, il faut prendre garde du coſté de l'Eſt à cauſe de pluſieurs bancs, il faut aller à l'entour de l'iſle vers l'Oueſt de la longueur d'un demi cable, puis prendre vers le Sud au port de Blanc-ſablon vers le Sudoueſt, l'on void durant trois lieües un banc qui paroiſt ſur l'eau.

Le golfe de S. Lunaire vers les Terres neuves, il eſt environné de ſablons & lieux bas durant dix lieües.

A la riviere de S. Laurens ſur le 51 deg. 20 min. apres le cap de Montmorency on trouve beaucoup dē rochers & écueils.

Paſſé le cap de Tienot les terres ſont baſſes & environnées

de sablons, à 4 ou 5 lieües en la mer il y a plusieurs bancs dangereux.

A l'isle sainte Marthe à une lieüe & demie dans la mer, il y a un écueil dangereux ou un banc entre sainte Marthe & le cap S. Germain.

Le long de la coste du havre S. Nicolas est fort dangereux, elle est pleine de bancs ou sables.

Au travers des sept isles rondes plus de deux lieües dans la mer, il y a plusieurs bancs de sablons fort dangereux.

A l'entrée de la riviere sainte Marguerite il y a un banc de sable.

Le port de Lesquemin est environné de rochers.

Du havre S. Esprit jusques aux isles S. Pierre, la coste est dangereuse en l'Est-Sudest, & l'Oüest Nordoüest depuis 2 jusques à quatre lieües en la mer.

La riviere S. Jean, son entrée est dangereuse à qui ne sçait point éviter les rochers, qui ne paroissent pas lors qu'il est basse mer, à laquelle entrée apres avoir fait une lieüe, l'on trouve un saut effroyable lors que la marée est basse.

La coste depuis le cap de Lepogonsalves jusques à Manicongo est dangereuse.

La coste d'Angola jusques au cap de bonne Esperance est dangereuse.

A Soffalla hors la coste de la mer au Sudest, il y a beaucoup de bancs & roches qui durent 14 ou quinze lieües.

La coste de l'isle est fort dangereuse, notamment du costé de Sud & de Sudest, à l'entour il y a plusieurs bancs jusques dans la mer à plus de trente lieües.

La coste depuis Soffalle jusques a Mombase est dangereuse de bancs & de roches.

Depuis Dermouze jusques à Cambaye, la coste est fort dangereuse en quelques endroits.

Le détroit de Cambaye est aussi dangereux.

De la mer de Bengala jusques à Malaca, la coste est fort dangereuse de bancs, roches & isles.

TABLE DES LONGITVDES & latitudes des principaux Ports, Isles & Caps de l'Europe, Asie, Affrique, & Amerique.

CHAPITRE IX.

		Longitude.	Latitude.
		D. M.	D. M.
EVROPE.	L'emboucheure de la riviere d'Oby.	99	71 0
Mer glaciale.	Détroit de Veygats.	87	70 20
	L'Isle Colgoy.	76	69 10
	Le Cap Candenoes.	72	68 46
MOSCOV.	S. Michel Archange sur la Duvine.	67	64 50
Mer blanche.	S. Nicolas.	66	64
	Cap de Catnoes.	63	65 45
	Ombay.	60	66 45
	Cap. Orlogoüas.	68	67 30
Lapponie.	Suvetenes.	66	68 35
	Kola.	59	69 45
	Cap Domesnes.	54	70 35
	Vardhuys.	53 10	70 40
	Nortkap.	49 45	71 30
Fimmurchie.	Isle Maestron.	32 30	67 40
Mer de Norvege.	Dronthem.	32 44	64 30
	Gryp.	28	64
Norvege.	Stoppels.	27	63 28
	Stads.	26 15	63 5

		Longitude.		Latitude.	
	Berghen.	26	30	61	10
	Stafanger.	28	10	60	
	Cap de Lindeſnes.	29	30	58	45
	Chriſtianſant.				
	Mardou.	30	50	58	22
	Langueſunt.	31	30	58	50
	Frigeriſtatd.	32	40	59	58
	Maelſtrand.	33	25	58	20
Gotie.	Bahus.	34	40	58	16
	Consbach.	34	40	57	54
	I. Maleſond.	34	20	57	45
Mer Baltique.	Elſenor au détroit deSund.	34	45	56	45
Zelande.	Helſimbourg au détroit de Sund.	34	50	56	50
Suede.	Stokolme Capitale.	41		59	12
Dannemark.	Coppenhaguen Capitale.	34	46	56	25
Suede.	I. Mone.	34	45	55	35
	I. Bornholm.	37	30	55	10
Gotie.	Calmar.	39		57	
Suede.	I. Aland.	42		60	10
Finlande.	Abo.	44	40	61	
	Vibourg.	52	45	60	50
Livonie.	Narva.	52	45	59	
	Revel.	49	30	59	30
	Riga.	47	30	56	50
	Visby en l'iſle de Gotland.	41	20	57	45
Curlande.	Memmel.	45	21	55	30
Pruſſe.	Konisberg.	44		55	
	Dantzic.	42	16	54	23
Pomeranie.	Colberg.	40		54	28
	Gripſuald.	38	30	54	16
	I. Eugen.	38	0	54	35
	Straſſunt.	37	30	54	30
				Roſtok.	

		Longitude.	Latitude.
Mekelbourg.	Roſtok.	34 50	54 10
DANEM.	Viſmar.	33 50	54 20
Holſtein.	Lubech.	33	54 20
	I. Femeren.	33	55 20
	Kiel.	32 15	54 30
	Ekelenfort.	32	54 40
	I. Laland.	33 15	55 30
	I. Langeland.	32 50	55 40
	I. Zelande.	33	56
	I. Fionie.	32 50	56
	Détroit de Belt.	32 40	56
Iutland en	Flensbourg.	31 30	55 15
Danemark.	Arhuſen.	31 30	57
	Alborg.	31 10	57 35
Holſace ou	Hambourg.	31 30	53 55
baſſe Saxe.	Oldembourg.	29 30	54 23
	Heiligeland.	30 40	55 25
Mer d'Alle-	L'emboucheure de Veſer.	29 32	54
magne.	Emden.	28 26	53
Veſtphalie.	I. Scheling.	26 15	53 35
Friſe.	Harlingen.	26 35	53 22
Hollande.	Staveren.	26 32	54
Mer de Zui-	Campen.	27 7	52 42
derzée.	Amſterdam.	26	52 28
	Enchuiſen.	26 24	52 49
	Le Texel.	26	53 15
	La Brille.	25 15	51 55
Zelande.	Mildebourg.	24 51	51 32
	Fleſſingue.	24 48	51 31
Flandres.	Anvers.	25 37	51 15
	Oſtende.	24 7	51 20
	Nieuport.	23 54	51 13
	Dunkerque.	23 31	51 7

		Longitudes.		Latitude.	
	Gravelines.	23	17	51	4
ANGLETERRE.	Douvres.	22	30	51	20
	Londres Capitale.	21	30	51	32
	Yarmouth.	22	40	52	
	Flamburg.	20	50	54	15
	Scharenbourg.	20	34	54	12
	Barvich.	19		55	47
ECOSSE.	S. André.	18	10	56	40
	Aberdon.	19	20	57	20
	Boquenes.	19	48	57	50
	Dornok.	17	15	58	9
	Le bout Meridional de l'iſle de Fero.	23	0	61	15
	Son bout Septentrional.	22	50	62	10
	Le bout Meridional de l'iſle d'Hilland.	21	20	60	48
	Son bout Septentrional.	21		60	45
	I. Hebudes.	13		58	30
Mer d'Irlande. Angleterre Occidentale.	I. Davides.	15	18	52	10
	Milford.	15	10	53	50
	Briſtou.	18	10	51	30
IRLANDE.	Dublin Capitale d'Irlande.	14	40	54	25
	Vexfort.	14	40	53	25
	Vaterfort.	13	24	52	54
	Cork.	12	5	52	20
	Les Sorlingues.	11		50	40
Mer Britannique.	Le Cap de Lezart.	14	30	50	25
	Plymouth.	16	20	50	20
FRANCE.	I. Vvicht.	19		50	20
Picardie.	Calais.	23	1	51	1
	La Tour d'ordre.	22	46	50	48
	Bologne.	22	30	50	

		Longitude.	Latitude.
Normandie.	Dieppe.	22 30	50
	S. Valeri en Caux.	22 0	49 54
	Fecamp.	21 38	49 49
	Honfleur.	21 28	49 28
	Harfleur.	21 27	49 37
	Le Havre de Grace.	21 30	49 38
Angleterre.	Beveſier.	20 46	50 54
	Portlant.	18 36	50 24
Normandie.	Le Cap de Barfleu.	19 38	49 41
	Le Cap de Hogue.	18 58	49 42
	Ornay.	18 31	49 44
	Caſquet.	18 18	49 42
	Garnezey.	18 20	49 24
	Jarſey.	18 46	49 15
Bretagne.	S. Malo.	18 10	48 40
	Breſt.	15 19	48
	Blaver.	16 44	47 12
	Le Four.	16	48 38
	Oueſſant.	15 50	48 27
	Seims.	15 58	47 54
	Belle-Iſle.	16	47 70
Poictou.	L'Iſle-Dieu.	18 55	46 42
	Rochefort.		
	La Rochelle.	20 23	46 33
	L'Iſle de Ré.	19 48	46 23
	Oleron.	20 18	46 6
	Le Broüage.	20 48	46 0
	La bouche de la Garone.	20	45 30
	La bouche de la riviere de Bayonne, dite Ladour.	18 38	43 40
ESPAGNE.	S. Jean de Lus.	18 18	43 40
	S. Sebaſtien.	18	43 50
Biſcaye.	Le Cap Figuer.	17 50	43 30

		Longitude.	Latitude.
	Le Cap Machicao.	16 50	43 48
	Cap de Pinez.	12 22	43 54
	L'Isle saint Cyprien.	13 40	43 48
Asturie.	Le Cap Ortegal.	10 30	44 3
Galice.	Le Cap de Prior.	9 48	43 48
	Le Cap de Fine-terre.	8 28	43 12
	Le Cap Montegue.	8 26	39 34
	Le Cap Roux ou Roxent.	8 22	38 56
PORTUG.	Lisbonne Capitale.	9 0	39 2
ESPAGNE.	Le Cap S. Vincent.	8 51	37 6
Algarue.	Cadis.	12 0	36 41
Andalousie.	Le Cap Trasfalgar.	12 17	36 10
	Gibraltar.	12 37	36 7
	Le milieu du détroit.	12 10	35 53
Grenade.	Malaga.	15 30	36 48
	Cap de Gate.	17 36	36 45
Murcie.	Carthagene.	18 40	37 50
	Cap de Palos.	19	37 40
Valence.	Alicant.	19 20	38 48
	Cap Martin.	20	39 10
	Valence.	19 20	39 52
	I. Ivice.	21	38 30
	I. Majorque.	22 30	39 10
	I. Minorque.	23	39 30
Catalogne.	Tarragone.	21 20	41 18
	Barcelone.	22 35	41 30
	Cap de Creus.	23 50	41 50
FRANCE.	Collioure.	23 40	42 25
Roussillon.	Leucate.	23 35	42 35
Languedoc.	Narbonne.	24	42 58
	Agde.	24 10	42 55
	Cap de Cette	24 35	42 48
	Bouche du Rhosne.	25 30	42 40

		Longitude.	Latitude.
Provence.	Marseille.	26 42	43 20
	Toulon.	27	42 35
	Frejus.	28 30	42 50
ITALIE.	Nice.	29 3	43 20
Gennes.	Savonne.	29 25	43 48
	Gennes.	31	44
	Porto-Venere.	32 20	43 40
Toscane.	Pise.	33	43 5
	Livorne.	33	42 56
	Piombino.	33 35	42 20
	Porto-Ercole.	34 38	41 50
Naples.	Gaiette.	37 30	41 25
	Naples.	38 15	40 48
	Amalphi.	38 35	40 40
	Cap de Palenuro.	39 15	40 45
	Messine.	39 50	37 54
Sicile.	Palerme.	39 52	37 20
	Cap de Gallo.	36 30	37 30
	Cap de Fer.	36 5	36 25
	Cap Passaro.	39 35	35 50
	Catane.	39 15	37 5
Naples.	Reggio.	40	37 50
	Cap della Colonne.	41 40	38 58
	Tarente.	41 30	40 38
	Sainte Marie.	42 36	39 50
Golfe de Venise.	Ottrante.	42 45	40 12
	Barri.	41	41 12
Republique.	Venise.	3 55	45 22
Dalmatie.	Pola.	37 25	40 50
	Zara.	35 33	44 34
	Sebenico.	40 20	44 12
Republique.	Raguse.	42 50	42 58
	Cataro.	43 45	42 32

		Longitude.	Latitude.
	Durazzo.	44 20	41 25
	I. de Corfou.	44 30	39 20
	I. de Cefalonie.	46	37
	I. de Zante.	46 25	36 30
	L'Arcadia.	47 15	35 30
L'Archipel.	Modon.	48 34	38
ASIE.	Cap Metapan.	49 25	34 50
	Negrepont.	51	38 30
	Smyrne.	57 26	38 36
	Epheſe.	57 30	37 30
	Halicarnaſſe.	57 48	36 10
EVROPE.	Conſtantinople Capitale.	56	44
Aſie.	I. de Rhodes.	58	36
	Iſle de Cypre.		
	Cap de la Gate.	58 40	34 50
	Salina.	59 30	35 32
Iſle de Candie.	Famagouſte.	60 5	35 50
Europe.	Candie.	53 30	34 40
	La Canée.	51 35	34 35
Aſie.	Alexandrette.	68 56	37 10
Sourie.	Tripoli.	67	34 45
Paleſtine.	Tyr.	66 20	33 40
	Sebaſte.	65 30	32 48
	Jope.	65 22	32 12
	Jaffa.	65	32
	Gaza.	64 40	31 55
Agypte.	Iamnes.	65 25	31 50
Affrique.	Damiette.	63 26	31 20
	Roſſette.	61 40	31 10
	Alexandrie.	60 30	31
Barbarie.	Tripoli.	37	30
	Cap de Bone.	34 30	34
	Tunis.	33	33 10

	Longitude.	Latitude.
Alger.	24 50	33 55
Ceuta.	14	35 30
L'Arache.	12 30	35 40
Salé.	12 30	34
Le Cap Spartel.	12 10	35 38
Le Cap de Cantin.	9 20	32 31
L'Isle Mogodor.	8 55	31 7
Le Cap de Geer.	8 21	30 9
Le Cap de Subu.	6 50	27 33
Le Cap de Bajador.	3 53	26 3
Les Isles Canarie.	2 9	27 33
Madere.	0 52	32 15
Porto-santo.	2 28	33 0
Alegrance.	4 50	28 45
Lancerote.	4 40	28 30
Fort-avanture.	4 6	27 40
L'Isle Sauvage.	1 46	29 48
Teneriffe.	1 30	28 0
L'Isle Gomere.	0 50	27 51
L'Isle de Palme.	0 10	28 37
L'Isle de fer.	0 0	27 30
Nigritie. Le Cap blanc.	0 32	20 33
Barra de Senega.	2 10	15 4
Le Cap verd.	0 29	14 37
L'Isle de sel.	354 55	17 1
L'Isle Bonneveüe.	354 52	16 12
L'Isle de May.	354 34	15 20
L'Isle S. Iacques.	353 35	15 28
L'Isle de Feu.	353 11	14 44
L'Isle Brava.	352 50	14 35
L'Isl saint Nicolas.	353 17	16 37
L'Isle sainte Luce.	353 1	16 54
L'Isle S. Vincent.	352 0	16 42

		Longitude.	Latitude.
	L'Isle S. Antoine.	351 42	17 7
	Cap sainte Marie.	12 34	12 54
	Le Cap Vega.	5 8	9 18
	L'Isle sainte Anne.	6 32	6 50
Guinée.	Cap de Nom.		
	Cap de Monte.	8 0	6 6
	Cap de Palmes.	11 38	4 12
	Cap de trois pointes.	17 30	4 12
	Les Assores. Isle S. Michel.	352 50	37 54
	L'Isle sainte Marie.	353 2	37 0
	L'Isle Tercere.	351 28	38 56
	L'Isle S. George.	350 48	38 58
	L'Isle Gracieuse.	350 26	39 18
	L'Isle Pic.	350 18	38 36
	L'Isle Fayel.	349 35	38 45
	L'Isle Flores.	347 8	39 33
	L'Isle Coruo.	347 8	39 48
	L'Isle verte.	352 0	44 54
Amerique.	Le banc Jacquet.	339 8	46 36
	Le grand banc à l'Est.	333 44	45 24
	La pointe du Nord.	334 43	49 54
	La pointe du Sud.	330 0	41 32
	Le milieu du grand banc.	332 50	45 42
	La pointe du Oueſt.	328 20	45 41
	Le banc à vent au milieu.	326 50	45 24
Isle de Terre neufve.	Cap de Ras en l'Isle Terre neufve.	330 0	46 34
	Cap de Raye en Terre neufve.	324 0	47 6
	Cap de Grat en Terre neufve.	326 50	50 59
	L'Isle aux Bacalaux.	329 25	48 12
Canada.	Le Banquerel.	324 50	44 36

L'Isle

		Longitude.	Latitude.
	L'isle de Sable.	324 20	43 35
	L'isle de l'Assomption au Sud.	322 12	48 54
	Le bout du Nord de l'Assomption.	321 12	50 12
	Gachpe.	320 11	49 0
	L'isle Bonaventure.	320 10	48 36
	L'isle percée.	320 6	48 48
	Les isles Magdeleines.	321 20	46 51
	L'isle S. Jean.	319 55	46 42
	Le Cap S. Laurens.	323 29	46 51
	Le Cap S. Loüis.	320 55	45 30
	Le Cap Sable.	315 45	43 27
	Le Cap fourchu.	315 55	44 6
	Le Cap Malbarc.	309 50	40 51
Virginie.	Le Cap Charles.	302 28	37 11
	Le Cap Henry.	302 8	36 54
La Floride.	Le Cap Offaire.	300 7	32 29
	Le Cap de la Floride.	294 5	25 18
	L'isle Bahama.	296 40	27 18
Isles Lucayes.	L'Oüest de Lucayoneque.	297 50	27 30
	L'Est de Lucayoneque.	299 42	27 30
	L'Oüest de Cygatée.	300 25	27 9
	L'Est de Cygatée.	302 22	27 9
	L'isle Ganima.	303 12	25 54
	L'isle Yuma.	302 45	24 40
	L'isle Triangulo.	304 0	24 35
	L'isle Samana.	304 18	24 0
	L'isle Mayagana.	304 32	32 2
	L'isle Yumeto.	302 54	23 54
	Cap S. Antoine en l'isle de Cuba.	290 0	21 52

		Longitude.	Latitude.
	Le milieu de Cuba.	296 25	21 33
	Cap Maizo en l'isle de Cuba	302 52	20 30
	La pointe de l'Oueſt de la Jamaique.	297 18	18 1
	Le bout de l'Eſt de la Jam.	300 18	18 10
	Le Cap Tiburon à S. Domingue.	301 36	18 10
	Le Cap S. Nicolas à ſaint Domingue.	303 15	20 19
	Le Cap François à S. Domingue.	308 10	20 15
	Le Cap Engamo à S. Dom.	309 44	18 40
	I. Saona, la pointe de l'Eſt.	309 42	17 50
Isles, Antilles	L'iſle Puertorico au Cap la Beca.	312 48	18 30
	L'iſle Antgada.	314 10	19 0
	La Sombrete.	315 33	19 28
	L'Anguille.	315 42	18 51
	S. Martin.	315 41	18 21
	La Barbade.	317 35	17 36
	S. Barrhelemi.	316 14	17 29
	Sainte Croix.	313 20	17 40
	S. Chriſtophe.	315 29	17 5
	I d'Aves ou des Oyſeaux.	315 54	15 50
	Montſerat.	316 3	16 16
	Lantigue.	317 0	16 40
	La Deſcade.	317 40	16 16
	La Gardeloupe.	316 40	15 54
Isles Caribes.	La Martinique.	317 52	14 29
	La Dominique.	316 30	14 42
	La Marigalante.	316 56	15 18
	La Barboude.	319 16	13 28
	Sainte Luce.	317 7	13 23

		Longitude.	Latitude.
	S. Vincent.	317 8	12 50
	Bekia, iſle.	317 7	12 12
	La Grenade.	316 30	11 22
	Le Tabago.	318 26	11 0
Caſtille d'or.	La pointe de l'Eſt de la Trinité.	318 21	10 20
	La Marguerite.	314 0	10 50
	L'iſle Blanco.	313 14	11 30
	Lorchille.	312 5	11 9
	L'iſle d'Aves.	310 56	11 36
	Buenaire.	310 11	11 54
	Curaçao.	308 40	12 11
	Aruba.	307 49	12 17
	Iſle ſaint André.	295 35	13 6
	Iſle ſainte Catherine.	295 26	14 4
	Le Cap Camaron.	290 31	16 0
	Le Cap gracios à Dieu.	293 38	14 12
	Le Cap Aguia.	302 53	11 40
	Le Cap la Vella.	305 50	12 34
	Le Cap Conquiboccoa.	307 0	12 30
	Le Cap Jean Branco.	311 34	9 18
	Le Cap d'Orange.	326 56	4 1
	Cap de Nord ou Caborace.	328 32	1 56
Floride.	S. Auguſtin.	292	29 50
Golfe Mexique.	Canal de Bahama.	292	24
	La riviere du S. Eſprit.	291	30 30
	Panuco.	270	23 20
	Vera Crux.	275	19 10
	S. Jean d'Ulna.	275 50	19
Caſtille d'or.	Truxillo.	287 30	15 15
Mer du Nord.	Porto belo.	294	10
	Carthagene.	300	10 12
	Riviere de ſainte Marthe.	302	11 15

		Longitude.	Latitude.
Amerique Meridionale. Breſil.	Bouche des Amazones.	328	0 Sud.
	Maragnan.	335	2 30
	Siara.	339 55	2 30
	I. Abroilho.	350 30	3 30
	Paraiba.	348 30	7 15
	I. Tamaraca.	349	7 40
	Calvo.	348 30	9 30
	Seregippe.	346 30	10 30
	Baya de todos los Santos.	345 30	12 40
	Porto Seguro.	345 30	16 38
	Spiritu Santo.	345	20
	Cap Frio.	344	23 30
	Riviere de Janeiro, ou de Ganabara.	343	22
	Baye de S. Vincent.	340	23 50
	Iſle Quemadas.	339	25 10
	Riviere de S. François.	339	27
	Riviere grande.	335	31
	Iſle de Caſtillos.	328	35
Coſtes Magellaniques.	Riviere de la Plata.	325	36
	Cap S. Antoine.	326	36 40
	Baye de S. Julien.	309	49
	Détroit de Magellant vers l'Eſt.	305	51 30
	Détroit de le Maire vers l'Eſt.	310	54
	Cap de la Victoire.	295	52 30
	Port ſaint Domingo.	289 55	44 2
Chily.	Valdivia	297	47
	Iſle de Jean Fernando.	292 30	330 30
	Iſle de ſaint Ambroiſe.	292 30	26 30
Le Perou.	Copayapo.	300 50	25 30
	Cap de Sangaland.	297 30	15

		Longitude.	Latitude.
	Lima.	296 50	12 30
	Bermeio.	295 30	9 55
	Truxillo.	295	7 30
	Tangora.	293	5 30
	Cap de sainte Heleine.	292	1 30
La nouvelle	Porto-Veio.	292	0 55
Espagne.	Cap del Passao.	291 50	0
	Cap de saint François.	292	1
	Quemado.	295 40	5 20
	De Pinas.	296	6 58
	Panama.	295	8 40
	Isle de Cocos.	285	5 20
Nouvelle A-	Isl de sainte Marthe.	292	7 45
merique.	Golfe des Salins.	288	9
	Port de Veles.	286	9 40
	Acaxulta.	281	13
	S. Antoine.	261	19
	Cap de saint Lucas.	257	23
Mer Vermeio	Riviere del Norte.	254	29 50
	Santa Clara.	253 30	32 30
	Détroit d'Anian.	240	44
	Cap Blanco.	232	42
	S. Barthelemi.	247	29 40
En Affrique,	Riviere de Senega ou de	3	16
Nigritie au	Niger.		
Roy de Tombut	Riviere des huistres.	4 30	13 20
	Riviere grande.	5	11
	Buguba.	6 10	11 30
	Riviere du Pot.	6 15	10
Guinée. Mer	Isle des Idoles.		9 30
de Guinée.	Riviere des Pescadores.	6 30	9 20
	Riviere de Serra Liona.	9	8 25

		Longitude.		Latitude.	
	S. George de la Mine.	21	30	5	
Benin.	Cap Formoſo.	29		4	
	Riviere de Calabari.	31		40	
	Riviere de Leſtre.				
	Iſle de Fernando Po.	33	30	3	30
	Riviere des Camarones.	33	20	4	
	Iſle du Prince.	32	30	1	30
	Iſle de ſaint Thomas.	30	30	0	30
Mer de Congo.	Cap de Lopo Gonçalves.	32		1	Sud.
Aethiopie.	Cap de Caterina.	33		2	
	Rade de la Juifue.	35	10	5	
	Rivage de S. Dominique.	35	20	6	
	Riviere de Congo.	36	10	9	25
	Riviere d'Angola.	36	40	10	0
Angola.	Cap Ledo.	36	30	10	32
	Riviere de ſaint Lazare.	37		11	
	Cap des Loups.	38		12	20
	L'iſle de l'Aſcenſion.	10		8	28
	L'iſle ſainte Heleine.	17	20	16	
	L'iſle de Toiſtan de Cunha	12		34	
Caffres.	Cap de bonne Eſperance.	44		34	30
	Cap des Aiguilles.	45	30	35	
	Le Cap do Infante.				
	Le Cap de Vaquas.			34	30
	Cap de ſaint Bras.			34	15
	Cap Tailhado.			34	
	La pointe del Gada.			34	45
	Cap des Areciffes ou des rochers.			33	20
	Cap des Tranchées.	54	55	33	0
	Riviere de Natal.	55		31	0
	Ponta de Pequenia.	57		28	25
	Cap de Fumos.	61		27	20

		Longitude.	Latitude.
Monomatapa.	Cap des Courans.	65	25 30
	Riviere de Zambere.	64	21 40
	Iſle de Bourbon.	82	22
	Riviere de Cefale.	94 30	20
	Iſle de Diego Rodrigue.	87 40	19 55
	Riviere des bons ſignes.	68	17 45
	Le milieu Occidental de la riviere de Madagaſcar.	75	18 40
	Son bout au Nord, qui eſt le Cap de S. Sebaſtien.	80	19 50
	Son bout au Sud, appellé le Cap de ſainte Marie.	72 30	25 30
	Iſle de ſaint Brandon.	91 40	17 15
Zanguebar.	Iſle de Jean de Nova.	10	16 30
	Mozambique.	68	14 45
	I. d'Angona.	67	16 40
	I. de Nangazia.		12
	I. de Comoro.	72 30	11 40
	Cap del Gado.	69 30	10 0
	Quiloa.	67 20	9
	I. de Monſia.	70	7 20
	I. des ſept Irmanas.	90	3 50
	I. de l'Admirante.	85	3 50
	Mombaze.	69 30	4 25
	Melinde.	70	2 24
	Pata.	71 30	1
Caien.			NORD
	Bararboa.	73 30	0 55
	Brava.	75 20	2
	Magadoxo.	76 15	2 30
	Dap de Gadarfuy.	84	11 40
	l'iſle de Zocotora.	87 30	12 55
Egypte.	Meta.	80	11

		Longitude.	Latitude.
	Zeila.	76 15	11 10
	I. d'Alaca.	74	15
	Isle de Souaquen.	69	18 15
Asie.	Gyda.	70 15	20 28
	Isle de Zeylan.	74	15
	Isle de Camaran.	75	15
Arabie.	Adem.	80	13 20
	Dolfar.	87 30	16
	Isle de Curia Maria.	92 10	17
	Isles Quemados.		16
	Isle de Mazira.	94	20
	Cap Raz Algate.	97	22
	Mascate.	94	23 25
	Orsacan.	93	24 28
	Cap Masandaon.	92 30	26 30
	I. d'Ormus.	92 24	27
Golfe de Perse.	I. Baharem.	85	26 20
	I. Queximi.	84 30	28
	Balsora au bout du golfe.	82 30	30 30
	Cap de Jasques.	95	25 30
Les Indes de deça le Gange.	La Bouche de l'Inde.	108	24 30
	Diu.	112	21
Le grand Mogol.	Cambaye dans son golfe.	114	22 40
	Surate.	114	21 40
Decan.	Chaul.	113 50	18 50
	Dabul.	112 50	17 40
Malabar.	Goa.	113	15 35
	Calicut.	114	10 50
	Cochin.	115	20 10
Coste de Coromandel.	Cap de Comorin.	116	8 12
	Colombo en l'isle de Ceylan.	118	7 5
	Punta de Gallo.		6 4

Cap

		Longitude.	Latitude.
	Cap Negapatan.	118 25	10 50
	Meliapor ou S. Thomas.	118 35	13 30
Gelionde.	Musulipatan.	122 10	16 30
	Bouche de Ganges.	130	22.
	Arracan.	137 30	20 5
	Martavan.	135	16 45
Indes de delà les Ganges.	Isle d'Andemaon.	130	13
	Tanasseri.	134 30	11
	Gunfalan.	134	8 30
	Queda.	135 20	6 30
	Isle Pulo Pera.	134	6 40
	Cap Rascado.		2 30
	Malaca.	137	1 20
			Sud.
	Achem en l'isle de Sumatra.	131 15	4 20
	Cap de Sin Capura.	140	1 20
			Sud.
	Ticou.		0 20
	Cap de Lusupara.	141 40	3 10
	Bantam en l'isle de Java.	141	6 4
	Détroit de la Sonde.	141	5 40
			Nord
	L'Isle & ville de Borneo.	147 40	4
	I. Polubutum.		6 45
	I. Palon.	156	7 50
	I. Pulo-Pinao.		5 15
	I. de Nicubar.		7 30
	Celebes Isle & Ville.	160 30	
OCEAN			10 42
Oriental.	I. Gilolo.	168 40	Nord.
Isles Philippines.	I. Mindanao.	167	6 55
	I. de S. Miguel.	158	7 15

		Longitude.	Latitude.
	I. Manille.	162	14 30
	Luçon.	161 50	17 30
	C. Bojador.	161	19
Mer de la Chine.	I. Haynam.	156	18
	I. Pulo Condor.	150	2 25
	Siam.	137 40	14 30
	Patane.	140 40	7 30
	Camboia.	140 30	7 30
	I. Pulo Cesir.	153	10
	I. Pulo Caton.	152 30	15 40
	I. Pulo Campello.	152	16 20
	I. de Sanchoam.	157 30	21 30
	Macao.	157 50	22 30
	Canton.	157 40	24 30
	I. Formosa.	165 40	21 45
	I. Lamon.	166	23 15
	Kabaqueo.	166	23 30
	Chinquan.	163 40	24 30
	C. de Sumbor.	167	28 15
	Les 7 Sœurs.	173	29
	I. de Tachan.	158 30	29 15
Isles du Iapon.	Nanquin.	155	32
	I. Tanegoaima.	180	30
	Bango,	182	32 40
	Meaco.	187 75	34 40
	I. Niphon.	184	36 30
	Sacay.	186	34

ROVTE DES COURS ET *distances d'entre le Cap de Candenoes & la nouvelle Zemble.*

CHAPITRE X.

DE Catsnoes aux isles de Soloky, le cours est Oüest & un peu au Sud, trente-huit lieuës.

De Catsnoes à Vvarsiga Nordoüest & un peu à l'Oüest, 16 lieuës.

De Catsnoes à Polongi, Nordoüest quart au Nord, vingt-huit lieuës.

Des isles de Solofki à Ombay en Laponie, N. trente quatre lieües.

De Solofki à Vvarsiga E, N, E, 32 lieuës.

De Solofki à Polongi N $\frac{1}{4}$ E, cinquante & deux l.

De Candenoes à Costinsarch en la nouvelle Zemble, N E $\frac{1}{4}$ E 62 l.

Du bout Oriental de Calgoy au détroit de Veygats, E 60 l.

De Pitsora au bout Oriental de Colgoya, O N O, 44 l.

Route de Russie & Lapponie.

CHAPITRE XI.

DE Pitsora aux Veygats, N E $\frac{1}{4}$ E, 16 l.

De Pitsana à Pitsora, E $\frac{1}{4}$ N E, 16 l.

De Colcoua à Pitsana, E $\frac{1}{4}$ au N. 61.

D'Orlogenoes aux 3 Isles, S, quatre lieuës.

Des trois Isles à Ponoy, SO $\frac{1}{4}$ au S. trois l.

Des trois Isles aux Croix ou sous Novits, SO, vingt lieuës.

De la Pointe Grise à la riviere d'Archangel, S $\frac{1}{4}$ O 16 l.
Du Trou d'Archangel à l'Isle du sel S O, & un peu à l'Oüest, 8 l.
De l'Isle du sel au Cap d'Onega, O $\frac{1}{4}$ NO, 20 l.
Du Cap d'Onega aux Isles de Solofki, NO $\frac{1}{4}$ vingt l.
Des Isles de Solofki à Somma, O $\frac{1}{4}$ S O 12 l.
De Candelex à Ombay S $\frac{1}{4}$ E, 16 l.
D'Ombay à Stusland, S E, treize lieuës.
De Stusland à Varsiga, E S E, 20 l.
De Pelitza à Sousnouits E N E, un peu au N, 16 lieuës.
D'Ombay à Varsiga, S $\frac{1}{4}$ E, 36 l.
De Varsiga à Coroa, E S E, 13 l.
De Coroa à Karsvich, E, 8 l.
De Karsvich à Polongi, E 8 l.
De Polongi à l'Isle de Sousnouits, N E $\frac{1}{4}$ E, 10 l.
D'Orlogenoes au Cap Candenoes, N 47 l.
De Candenoes à l'isle de Colgoy, E $\frac{1}{4}$ S, 28 l.
De Candenoes à Suuelgenoes, S E $\frac{1}{4}$ E, 30 l.
De Candenoes à l'Isle de Morsonuits, S E, 16 l.
De Candenoes à Tussara, E S E, 30 l.
De Tussara à Colcoya, E, 8 l.

Route des costes de Norvege, depuis Derneus iusques à Bergen.

CHAPITRE XII.

DE Derneus à Fockstеen, environ le N O, 8 l.
De Fockstеen au bout merid. de Iedder, N O, 9 l.
De Derneus à Hitteroe, O N O, 7 l.
De Hitteroe à Eckeson, N O, cinq l.
De Eckeson à Sirouagh, N $\frac{1}{4}$ N, trois l.
De Sirouagh à Mids-Iedder NO quart N, 3 l.
De Mis-Iedder à Rut, N NO, cinq l.
De Rut à Veesteen, N quart O, trois l.

Du Vvesteen au Sybricksteen, N N O, cinq l.
De Veesteen à Schuytenes, N N O, 6 l.
De Derneus aux Vutsiers, NO, trente l.
De Schuytenes à Bommelshooſt, N N O & un peu N, 8 l.
De Bommelshooſt à Kruysoort, N N O, 12 l.
De Kruysoort à Harle, N N O, 12 l.
De Schuytenes aux Vutsiers, O quart NO, 5 l.
De Vutsiers à Ieltefoert, N quart O, 28 l.
De Schytenes à Vlie, S quart E, & un peu au S, 107 l.
De Schuytenes à Valcheren, environ S, 144 l.
De Schuytenes à Flamburgerhooſt, S O quart S, 104 l.
De Schuytenes à Bockenes, O quart S, un peu au S, 72 l.
De Schuytenes à Hitland, O quart N, & O N O, 68 l.

Route des coſtes de Norvege, entre Maeſtrant & Derneus.

CHAPITRE XIII.

DE la pointe Occidentale de Patenoſtres à Harmenshooſt, N quart O, 7 l.
De Harmenshooſt à Zuyderuick, N N O, 6 l.
De Zuxderuick à Akerſont, NO quart O, 7 l.
D'Akerſondt aux Suſters, O quart N, cinq l.
Des Suſters à Baſt, NO, 7 l.
De Baſt à Coperuiick, N quart O, cinq l.
De Baſt à Soenuuater, N N E, cinq l.
De Soenvater à Farder, S, 10 l.
De Farder à Langheſondt, O S O, 10 l.
D'Ooſtriiſen à Mardou, S S O, trois l.
De Maerdou à Reperuiick, S O, 10 l.
De Maerdou à Blintſond, S O, cinq lieües.
De Blindſont à Vvolfsond, SO, trois l.
De Vvalfsont à Vleker, O S O & SO, $\frac{1}{4}$ O, 3 l.
De Vleker à Scharesondt, O S O, trois l.

De Searesondt à Derneus, O S O, trois l.
De Reperviick à Derneus, O S O, treize l.
De Derneus à Schagen, E, 34 l.
De Derneus à Boevenbergen, S quart S, 24 l.
De Derneus à Heylighelant, S quart E, & S SE, 66 l.
De Derneus au Texel, S quart O, 94 l.
De Derneus à Vvalkeren, S quart O, cent vingt-six l.
De Derneus au détroit de Calais, S S O, un peu O, 180 lieuës.
De Derneus à Hitland, NO quart O, 100 lieües.

Route des coſtes de Suede.

CHAP. XIII.

DE Landtſoort ou du Trou de Stokolme juſques à l'écueil de Hartshals, O S O, trois l.
De Landſoort au Trou de Vilbuy, S O quart S, 18 l.
De Landſoort à Carelſoo, S & N, vingt l.
De Carelſoo à Viſbuy, N E, 7 l.
De Carelſoo à Godtſcheſandt, N E & N E quart N. 20 l.
De Godtſcheſandt au Trou de Stokolme, O quart N. 35 lieuës.
Du bout Merid. de Gotland au bout Septentr. d'Oeland, O N O, douze lieuës.
Du bout Merid. de Gotland à Zuyder-Noorden, qui eſt le bout Merid. d'Oeland, S O, & nn peu à l'Oueſt, 20 l.
Du bout Merid. d'Oeland à Derclippen, O S O, 10 l.
De Derclippen au bout Sept. de Bornhoolm, N N E, 20 l.
De Derclippen à Hanno, S O quart O, douze l.
D'Ooſtergaerde à Bornholm, S O, un peu au S, 80 l.
De Houborgh à Bornholm, S O, un peu au S, 62 l.
De Houborgh à Hontſoort, N E, 146 l.
De Houborgh à Luſeroort, E quart N, un peu au N, 45 l.
De Houborgh à Dervinde, E 4 N, trente-huit l.
De Houborgh à Memel, E S E, quarante l.

De Houborgh à Conningbergen, S E quart S, 48 l.
De Godſcheſand à Dageroort, E quart N, trente l.
De Godſcheſand à Dervinde, S E quart E, 132 l.
D'Ooſtergaerde à Dageroort, N E & NE quart NE, 37 l.
D'Ooſtergaerde à Dervinde, E, quart S, trente l.
D'Ooſtergaerde à Ryghshooſt, S quart O, 42 lieuës.

Route des coſtes de Livonie, Ruſsie, & Finlande.

CHAPITRE XIV.

DE Revel à l'Iſle de Vuolf, N quart O, ſept l.
De Vvolf à l'Iſle de Vvranger, E quart S, mais tournant en dehors E quart N, 3 lieuës.
De Vvranger à Erckholm, E quart S, 15 l.
De Vvranger à Hoogelandt, E N E, & un peu à l'Eſt, 24 l.
De Hoogeland à la rade de Narve. S E, 16 l.
De la rade de Narve aux Hoües de Ruſſie, N & S, 7 l.
Des Hoües de Ruſſie à Roodehel, N E, & NE quart N, 32 l.
D'Elſenvos à Eeckolm, S E, vingt lieües.
Du Trou d'Abbo à Nargen ou au Volf, E quart S, 40 l.
De la pointe d'Alant à Luſeroort ou Dervinde, S S E, 60 l.
Depuis les écueils de Luys juſques au Trou d'Vutoy, O & E, vingt-quatre lieües.
Du Memel à Sevenberg, N N O, treize l.
De Sevenberg à Dervinde, N E, 116 lieües.
De Luſeroort à Domeſnes, N E quart E & E N E, quinze l.
De Demeſnes à Ruynen, E quart N, 6 l.
De Ruynen à Duynemondt, S E, ſeize lieües.
De Ruynemont à Lemſael ou Sales, N N E, treize l.
De Ruynen au bout de N E d'Oeſel, N, 16 l.
Du bout Merid. d'Oeſel à Honſoort, N N O, ou & N O, 18 lieües.
De Dervinde à Dageroort, N quart O, & un peu à l'Oueſt, quarante lieües.
De Dageroort à Sibrichſnes, E quart N, 8 l.

De Sybrisnes à Oetgensholm, E quart N, 8 l.
De Sevenberge à Ryghsooſt, S O, trente-quatre l.
De Sevenberge à Zuydernoorden O, & un peu au N, 50 l.
De Dervinde à Houborg, O quart S, 348 l.
De Dervinde à Godscheſand, NO quart O, 32 l.
De Luſeroort à Houbourg, O quart S, & un peu au S, 40 l.
De Luſeroort à la pointe d'Alant, N NO, 60 l.
De Dageroort à Ooſtergarde, S O quart O, 38 l.
De Dageroort à la pointe d'Alant, NO, vingt l.
De Dageroort au Trou d'Abbo ou Vutoy, N O quart N, vingt lieües.
De Sybrichnes au Trou d'Abbo, NO quart O, 20 l.

Routes des coſtes de Pomeranie & Pruſſe.

CHAPITRE XVI.

DU bout Septentr. de Bornholm à Vutſtede, NO, huit lieües.
De Bqrnholm à Hanno, NO quart O, quinze l.
De Bornholm à Derclippen ou Vutclipen, N NE, 20 l.
Du bout Meridional de Bornholm à Colbergen, SE 20 l.
Du bout Merid. de Bornholm à Reefcol, 24 l.
De Reefcol à Ryghshooſt, E NE, vingt l.
De Ryghshooſt au canal de Connicberge, E quart S, 21 l.
De Rygshooſt au Memel, N quart E, trente l.
De Rygshooſt à Hanno, O quart N, quarante-huit l.
De Rygshooſt au bout Merid. d'Oelant, N O, 34 l.
De Rygshooſt à Houborg, qui eſt le bout Merid. de Gotland, N trente-quatre l.
Du Canal de Connincbergen à Houborg, N quart N, 48 l.
De Memel à Houbourg, O N O, 38 l.

DISTANCES

DISTANCES ET COURSES des Costes maritimes de Holstein, Mekelenbourg, & des Isles Meridionales de Dannemarck, depuis le Belt jusques à l'Isle de Rugen.

CHAPITRE XVII.

DE Col à Elseneur, le cours est SE, & SE ¼ S, quatre lieuës.
De Lappesant à Vveentz, S S E, trois lieües.
De Elseneur au tonneau Septentrional dans les Drogen, SE quart E, sept lieües.
De Elseneur à Lantskroon, E S E, 4 l.
De Vven à Malmuyen, E quart Sudest, 7 l.
De Malmuyen à Reefeol, O, 5 l.
De Mal-muyen à Staden, SO, 8 l.
Du Tonneau sur la basse de Draecker à Kuych, S O, cinq lieües.
Du bout meridional de Langelant à Femeren, SE quart E, huit lieües.
Du Poolsche Rif dans l'isle de Alst à Femeren, E S E, 14 l.
De Sleye à Kiel, S E, 4 l.
De Kiel à Femeren, E quart NE. 8 l.
De Femeren à la trave de Lubeck, SSO, 10 l.
De la trave de Lubeck au canal de Vvismar, NNE, quart E & E NE, 9 l.
De Rostock à Robbenes, NE, cinq lieües.
De Robbenes au Dornbosch, NE quart E, 7 l.
De Femeren à Rostoch, E S E, 9 l.
De Femeren au Gesterrif, E quart NE, 9 l.
De la trave de Lubeck au Gesterrif, N NE, 19 l.

De Roſtock au Geſterif, N, 8 l.
De Geſterrif à Doornsboch, 9 l.
De Geſter à Meun, NE, 7 l.
De Meun à Staden, NO quart O, 4 l.
De Meun à Valſterboen, NE quart E, 5 l.
De Meun au tonneau ſur la baſſe de Valſterboen, N, 5 l.

Diſtances & courſes des coſtes de Iutlant & le Belt.

CHAPITRE XVIII.

DE l'Eyder au Havre, N NO, 5 l.
Du Havre ou bout Meridional de Strand, au bout Meridional d'Ameren, N NO, 5 l.
Du bout Septentrional de Silt au bout Meridional de Rim ou Rem, NE, deux lieuës,
De Phanu à Doodenbergh, 4 l.
De Doodenberg ou de Horn au trou de Numen ou Rincopperdiep, N quart O, 5 l.
De Rincoppedier à Boevenbergen, N quart O, 11 l.
De Doodenbergh à Boevenbergen, N quart E & S quart E, dix-neuf lieuës.
De Boevenbergen à Holms, N NE, 9 l.
De Holms à Robbeknuyt, NE, 9 l.
De Robbeknuyt à Harts-hals, NE quart E, 8 l.
De Schagen à Leſou, S SE, 8 l.
De Schagen au petit Helmen, S quart O, 4 l.
De Schagen à Zeebuy, trois l.
De Helmen à Zeebuy, trois l.
De Zeebuy au canal dit Aelburgerdiep S, 7 l.
De Aelburgerdiep à Mariacker, SE $\frac{1}{4}$ E, 4 l.
De Aelburgerdiep à Stevens-hooſt, SE, 9 l.
De Aelburgerdiep à Haeſelin, SE quart E, 20 l.
De Stevenshooſt à Haeſelin, E SE treize l.
De Stevenhooſt au grand Helm, S $\frac{1}{4}$ O, 7 l.
De Stevenshooſt à la pointe de Abeltud, S SO, 7 l.

De Stevenshooft à Syro, SE quart S, 8 l.
Du grand Helm à Sampſo, SO quart S, 4. l.
Du bout Meridional de Ebeltud à Aerhuyſen, O quart NO cinq lieuës.
De la rade de Sampſo à Ebelo, S SO, cinq l.
Du bout Meridional de Sampſo à l'iſle d'Ebelo SO quart S, quatre lieuës.
De Ebelo à Melverſondt, SO quart S, cinq l.
De Endelou à Melverſondt, SO quart O, 7 l.
De Sampſo à Roſnes, SE quart E, cinq l.
De Syro à Roſnes, SO quart O, 4 l.
De l'Oueſt de Syro à Roems, SO quart O, 10 l.
De Vvero à Bultſack, SO quart O, cinq l.
De Vvero à Romps, SE quart E, 8 l.
De Romps à Knuyts-hooſt, SE quart E, cinq l.
De Knuyts-hooſt à Langelant, SE quart S, 4 l.
De Knuyts-hooſt à Taſſing, SE quart E, 4 l.
Du bout du Sudeſt de Fuynen à la pointe Orientale de Aſkens, O & O quart NO, trois l.
De la pointe de Askens aux petites iſles de Toreu & Areu, O quart NO & O NO, trois l.
De Areu au Malverſondt, NO quart O, cinq l.
De la pointe de Roſnes à Spro, S & SO quart O, 9 l.
De Roſnes à Caſſuer, SE quart S, 10 l.
De Spro à Langelandt, SE quart S, 4 l.
Du bout Meridional de Langelandt à l'iſle de Ar, NO, 4 l.
De l'iſle de Ar ou Coping à Roen, NO quart O, 6 l.
De Roen à la petite iſle d'Aren, O NO, trois l.
De Areu à Apenrade, SO quart O,
De la riviere d'Apenrade au détroit de Sonderborg, E, trois lieuës.
De Sonderborg à Slye, SE quart S, 4 l.
Du bout Meridional de Langelandt à Femeren, SS E, 8 l.
De Heyligelandt à l'Eyder, E quart N E & O quart SO, 7 l.
De Heyligelandt à Horn ou Doodenburg, N & S, trente-deux lieuës.
De Knuyts-diep ou l'iſle de Phanu au Vlie, SO quart S, 50 l.

De l'isle de Silt au Vlie, NE & SO, 47 l.
De Rincoppe ou Numerdiep au Vlie, S SO, 60 l.
De Boevenbergen à Heyligelandt, SE quart E, 45 l.
De Boevenbergen à Vlie ou Bornif, S SE, 70 l.
De Boevenbergen au Voorland, SO quart S, 120 l.
De Boevenbergen aux Holmens devant Iarmout, SO, 94 l.
De Boevenbergen à Scharenburg, O SO, 100 l.
De Boevenbergen à Tinbuy, O quart SO, 108 l.
De Boevenbergen à Derneurs, NO quart N, 24 l.
De Holms à Derneus, NO, vingt l.
De Holms à Vlecker, NO quart N, 19 l.
De Holms à Mardou, N, vingt-quatre l.
De Holms à Langesondt, NE quart E, 36 l.
De Holms à Farders, N NE, 40 l.
De Schagen à Tinbuy, O SO, 136 l.
De Schagen à Vlecker, O quart NO, 18 l.
De Schagen à Repervvick, O NO, 24 l.
De Schagen à Mardou, NO quart O, 7 l.
De Schagen à Langesondt, NO quart N, 21 l.
De Schagen à Ortvom, NE quart E, 26 l.
De Schagen à Maestrandt, NE quart E, 12 l.
De Schagen à Nyding E quart SE, 16 l.
De Schagen à Vvaertsbergen, ESE, vingt l.
De Schagen à Trindel, SE, 8 l.
De Schagen à Lezou au bout Septentr. de la basse, SSE, 8 l.
De Heyligeland à l'Ems, SO quart O, vingt l.
De l'Ems à Boyenberg, NE $\frac{1}{4}$ E, 54 l.
De l'Ems à Flamborger-hoost, 78 l.
De la Basse de Borckum à Vvrangeroogh, ENE, 16 l.
De Vvrangeroogh au Nieuvevverck, ENE, 8 l.
De Bornif jusques à Vvrangeroogh, vingt-quatre l.

ROVTES LE LONG DES COSTES d'Angleterre, & à la traverse.

CHAPITRE XVIII.

DVLIE à Neucastel, Oueſt Nord-Oueſt, 90 l. quarante minutes.

Notez que 60 minutes valent une lieuë.

D'Vlie à Hitland, Nord-Oueſt, quart au Nord, cent cinquante deux lieuës.

D'Vlie à Fayerhil, Nord-Oueſt quart Nord, 147 lieuës vingt minutes.

Du Voorland de la Tamiſe au bout du Nord de Gœylind eſt quart au Sud, 1 l. vingt m.

Du Vvorland à Quinter-ſquenocq, Nord quart à l'Eſt, & Nord-Nord-eſt, 5 l. 0 min.

Et delà à Orfordnes, Nord, douze l.

Du Voorland au Galper, Nord-Eſt quart au Nord, neuf lieuës vingt minutes.

Du Galper à Olfernes, Nord Nord-Oueſt, 10 l. 40 mi.

De Alburg à Caffi, Nord quart à l'Eſt, 5 l. vingt mi.

De Caffi à Leytſtaf, Nord, deux l. 40 mi.

De Leytſtaf à Jarmuy, Nord, trois l. 17 mi.

De Jarmuy à Ouinterduyn, Nord Nord-Oueſt, deux l. 40 minutes.

De Ouinterduyn à Haſberg-oort, Nord-Oueſt, deux lieuës quarante minutes.

De Haeſborg à Cramer, Nord-Oueſt quart à Oueſt & O NO, trois l. 45 mi.

De Cramer à Blacquey, ONO, trois l. 40 mi.

De Blacquey à Bornum par dedans les bancs, Oueſt, ſix l. quinze minutes.

De Bornum à Capelle, OSO, deux l. 40 min.

De Capelle à Ellequenoc ou pointe du Nord de Baſton, NO quart au Nord, cinq l. vingt mi.

De là à la pointe du Nord de Crammer, N & N quart à l'Oueſt, ſix l. 40 mi.
De la pointe du Hommer à Flamborgerhoft, N N O, dix lieuës vingt minutes.
De Flamborgerhooft à Filey, NO, deux l. 40 m.
De Filey Scharenborg, NE, deux l. 40 mi.
De Scharenborgh à Oüitby, NO quart O, cinq l. vingt minutes.
De Oüitby à la Teeze, d'abord NO, & enſuite quart au N, ſix l. 40 mi.
De Teeze à Tinbuy, N NO, 8 l. 45 min.
De Oüit-buy à Tinbuy, la route eſt NO & SE, 16 l.
De Tinbuy à l'iſle de Coggen, N NO, 8 l. 40 m.
De Tinbuy à Schaſſen, N quart O, 16 l.
De Schaſſen à Barvvick, O N O, deux l. 40 min.
De Barvvick à S. Abenhooft, NNO, cinq l. vingt mi.
De Schaſſen à ſaint Abenhooft, NO, 8 l 40 min.
De ſaint Abenhooft à l'iſle de Bas, Oueſt, deux l. 40 min.
De Bas à Heynquieſt, O & O, quart au Nord, 5 l. vingt-ſix minutes.
De ſaint Abenhooft à l'Iſle May, N, deux l. 40 mi.
De Abenhooft à Fiſnes, NO quart au Nord, 4 l.
De Fiſnes à Dondé, N NO, cinq l. vingt min.
De Rouhoft à Monros, SO quart au S, 4 l.
De Monros à Stenbay, NE quart au N, 5 l.
De Steenbay à Bouquenes, NNE un peu N, 16 l.
De Aberdin à Boupuenes, NNE, douze l.
De Bouquenes à Philoort, NNO, deux l. 40 m.
De Philoort à la pointe de Elgiin, O, 10 l. 40 min.
De la pointe de Elgiin au Havre de Roſſe ou Louverues, O quart au S un peu S, 6 l. 40 mi.
Du Cap Terbate à Catenes, NE quart au N, 16 l.
De Catenes à Ilhoy, ONO, cinq l. vingt m.
De Bouquenes à Catenes, NO, vingt & une l. vingt m.
De la pointe du Nord-Eſt d'Orquanes à Fayerhil, NE, 10 l. 40 min.
De Fayerhil au bout du Sud de Hitland, NNE, & N quart à l'Eſt, 8 l.

Routes à la traverse.

DU Vvoorland ou pointe de la riviere de Londres aux Vvielingues, eſt un peu Nord, 26 l. 40 min.
Du Voorland à la Meuſe, ENE, un peu Eſte, trente-trois l. vingt minutes.
Du Voorland au Texel, NE, 45 l. vingt min.
De Harvvits à la Meuſe, Eſt, 29 l. 30 min.
De Orfodnes au Texel, ENE, 37 l. vingt min.
De Jarmay au Vvielingue, SE & SE quart au Sud, 37 lie, vingt min. ou 40 lieües.
De la pointe de Cramer au Texel, Eſt, 40 l.
De la pointe du Nord de Hommer au Texel, Eſt quart au Sud, & ESE, 60 l.
De Tibuy à Schuytenes, NE, 104 l o mi.
De Tinbuy au Derneus, NE, quart à l'Eſt, un peu Eſt, 96 l.
De Tinbuy à Schagen, ENE, 136 l. o. m.
De Tinbuy à Heyligland, Eſt quart au Sud, un peu Eſt, 106 l. 40 min.
De Viſnes à Steenbay, Nord quart à l'Eſt, 76 l.
De Bouquenes à Hanglip au bout du Sud d'Hitland, Nord quart à l'Eſt, 53 l. 20 min.
De Bouquenes à Schuytenes Eſt quart au Nord, 69 lieües vingt minutes.
De Bouquenes au Derneus Eſt un peu Sud, 89 l. 20 m.
De Bouquenes à Bovenbergen Eſt quart au Sud, 104 l.
De Bouquenes à Heyligland, Sud-Eſt quart à l'Eſt, un peu Eſt, 122 l. 40 min.
De Bouquenes au Texel, SE un peu Sud, 125 l. 20 min.
De Bouquenes au Holm devant Jarmuy, S SE un peu à l'Eſt, 98 l. 40 min.
De Aberdin au Holm devant Jarmuy, Sud-Eſt quart au S, 93 l. vingt min.
Du bout du Sud de Hitland au bout du Sud de Fero, O & O quart au Nord, 58 l. 40 min.

De Hitland à la pointe de l'Eſt de Yſland, NO quart à Oueſt, 133 l. vingt min.
De la pointe du Nord de Hitland à Gryp, NE quart à l'Eſt, 125 l. 30 min.
De Hitland à Stad, ENE, 69 l. vingt min.
De Fero à Rona, Sud quart à l'Eſt, 45 l. 30 m.
Du bout du Sud de Fero à Rocol, SO un peu Oueſt, 85 l. 20 min.
De Rona à de Leeus, Sud-Oueſt, 16 l. 20 min.
Du bout du Nord Leeus à S. Quida, Sud-Oueſt, 16 l.
Du bout du Sud de Leeus à la pointe du NO d'Yrlande, SO, environ vingt-ſix l. 40 min.
De ſaint Quida au bout du Nord d'Hitland, NE quart à l'Eſt, 93 l. vingt min.

Routes le long des Coſtes.

DE Texel à la Meuſe, S S O, vingt-quatre l.
De Vliſſingue à Blanquenberg, OSO, 9 l. vingt min.
De Blancquenberg à Oſtende, Sud-Oueſt quart à Oueſt, 1 l. 50 min.
De Oſtende à Nieuport, O SO, 3 l.
De Nieuport à Dunquerque, O SO, cinq l. vingt min.
De Dunquerque à Graveline, O SO, 4 l.
De Calais au chef de Calais, Sud-Oueſt quart à Oueſt, 1 l.

Routes à la traverſe.

DE Texel au Pas de Calais, SO, un peu Oueſt, 53 lieues.
De Texel au chef de Calais, Oueſt quart au Sud, 52 l.
De Texel au Voorland, SO, 45 l. vingt m.
De Texel à Olfernes, O SO 37 l. vingt min.
De Texel à Jarmuye, O & O quart au Sud, 33 l. 20 m.
De Texel au Schilt ou Cramer, Oueſt, 40 l.
De Texel à Flamborger hooſt, Oueſt Nord-Oueſt, 61 l. vingt minutes.

De

De Texel à Liet, Nord-Oueſt quart à Oueſt un peu Nord, 100 lieuës.
De Texel à Nieucaſtel, ONO, un peu Nord, 82 l. 40 m.
De Texel à Bouqueneſſe Nord-Oueſt & Nord-Oueſt quart au Nord, 117 l. vingt minutes.
De Texel à Alberdin, NO un peu Nord, 113 l. vingt m.
De Texel au Liet de Bergue en Noorovegue Nord, 117 l. vingt minutes.
De Texel au bout du Nord de Hitland, NNO, & l'on vient environ à cinq lieuës à l'Eſt de la terre.
De Texel au Derneuze, Nord quart à l'Eſt, 93 l. 20 m.
De la Meuze ou Goerce à Douvre, SO quart à Oueſt, un peu Oueſt, 34 l. 40 min.
De la Meuze au Vvorland, OSO, un peu Oueſt, 32 l.
De la Meuze au Naes, Oueſt, 30 l. vingt min.
De la Meuze à Hitland, NNO, 181 l. vingt min.
De Vliſſingue au Voorlandt Oueſt un peu Sud, 25 l. 40 m.
Des Vvielingue à Douvre, OSO, 26 l. 40 m.
Des Vvielingue à Jarmuye, NO & NO quart à Oueſt, 38 lieües 40 minutes.
Du Pas de Calais au Rif de Jutland, NNE, 120 l.
Du Chef de Calais au Derneus en Noroverge, Nord-Eſt, quart à l'Eſt, 153 l. 20 min.

ROVTES DES COSTES DE FRANCE, du Pas de Calais à Oüeſſant, le long des Coſtes.

CHAPITRE XIX.

DV chef de Calais à Griznay, SO, 11. 20. min.
De Griznez à la Tour d'Orde, Sud, 1 l. 30 min.
De Griznez à la riviere de Somme, S, 13 l. 20 m.
De Somme à Treſport, SSO, 6 l. 40 min.
De Treſport à Dieppe, SO, 4 lieües.
De Dieppe à Fecamp, OSO, 10 l. 40 min.

De Fecamp à Struſard SO, quart à O, 2 l. 40 min.
De Stuſard au Cap de Seine SSO, 2 l. 40 m.
Du Cap de Seine à la Foſſe de Caën, SSO, quart au Sud, 6 lieuës 40 minutes.
De Griznez à Dieppe SSO & Sud-Oueſt quart au Sud, 22 l. 40 min.
De Griznez au Cap de Caux, Sud-Oueſt, quart au Sud, 29 l. 20 min.
De Caën à la pointe de Barfleur NO, 16 l.
De Barfleur au Cap de Hague, O quart au Nord, 8 l.
Du Cap de Hague au Cap de Vorha, Sud quart à l'Eſt, 6 l. 40 min.
Du Cap de Vorha à Grandville, SSE, 9 l. 20 min.
De Grandville au Mont S. Michel, SSE, 5 l. 20 m.
De Grandville à la pointe de Cancalle, SO, 5 l. 20 m.
De la pointe de Cancalle à la paſſe de l'Eſt de S. Malo, O & O quart au Sud, 5 l. 20 min.
De l'Iſle de Siſembre devant S. Malo au Cap Farel, Oueſt quatre lieuës.
Du Cap Farel à l'Iſle de Briac, O quart au N, 9 l.
De l'Iſle de Briac aux Piquels, O quart au S, 2 l. 40 m.
Des 7. Iſles au Driaquelpot, OSO, 4 l.
Des Driaquelpot à l'Iſle de Bas, OSO, 9 l. 20 min.
Du Cap de Hague au bout de Jarzé, en paſſant entre Sarc & Jarzé, SSO, 10 l. 40 min.
De l'Iſle de Bas à Oüeſſant, OSO, 16 l.
Des Caſquets au bout du Oueſt de Garnzé, SO quart au Sud, 6 l.
De Garnzée à Jarzé, SE quart à l'Eſt, 6 l. 40 min.
De Garnzée à S. Malo, SSE, 16 l.
Du bout du Sud de Jarzé à ſaint Malo, SSE, 10 l.
De Rochedures au Manquiers eſt quart au Sud, 10 l.
De Rochedures au Cap Farel, SO, 10 l. 40 min.
De Rochedures aux Rochers de Camine, Sud & Sud quart à Oueſt, 4 l.
De Rochedure à l'Iſle Briac, Sud quart à Oueſt, 5 l. 20 m.
De Garnzée aux 7 Iſles, SO, 15 l. 20 min.

Des Casquets à saint Paul de Lion, Sud-Oueſt un peu O, 16 l. 30 min.

Des Casquets au Four ou Oüeſſant, Sud-Oueſt quart à Oueſt, 45 l. 20 min.

Routes à la traverſe.

DE Grisnez aux Casquests, OSO, 53 l. 20 min.

De Griznez à l'Isle de Vvicht, O un peu Sud, 37 l. 28 min.

De Griznez à Beveſier, O, 17 l. 20 min.

De Dieppe à l'Isle de Vvicht, ONO, 37 l. 20 min.

De Dieppe à Beveſier, NO quart au N. 25 l. 20 min.

De Dieppe à Douvres, Nord, 26 l. 40 min.

Du Cap de Seine à la pointe de Chedebourg, Oueſt quart au Nord, 16 l. 40 min.

Du Cap de Seine à Portland, NO quart à O, 38 l.

De Struſard au bout de l'Eſt de l'Isle de Vvicht, NO un peu Nord, 29 l. 20 min.

De Struſard à Bevezier, Nord, 26 l.

De Struſard à Fierley, Nord quart à l'Eſt, un peu Nord, 29 l. vingt min.

De Struſard à la pointe de Douvres, NNE, 34 l. 40 min.

Du Cap de Hague aux Casquets exterieurs, O quart au Nord, 9 l. 20 min.

Des Casquets à Beveſier, NE quart à l'Eſt, 36 l.

Des Casquets à l'Isle de Vvicht, NE quart au Nord, 20 l.

Des Casquets à Portland, Nord quart à Oueſt, 13 l. 20 m.

Des Casquets à Gouſtard, ONO, vingt l.

Des Casquets à Sorlingues, O un peu Nord, 53 l. 20 m.

Des Casquets au Lezard, O & O quart au N, 37 l. 20 min.

Des Garnzée au Lezard, O quart au N. 37 l. 20 m.

Des ſept Isles au Lezard, Nord-Oueſt quart à Oueſt, 29 l. vingt minutes.

Des 7 Isles à Goutſtart, Nord quart à Oueſt, un peu Oueſt, vingt-quatre lieuës.

Des 7 Isles à Portland, N quart à l'Eſt, 33 l. 20 min.

De saint Paul de Lion au Lezard, NO quart au N. 28 l.
De saint Paul de Lion à Goutstard, N quart à l'Est, 28 l.
De saint Paul de Lion à Portland, NE quart au Nord, 38 l. 40 minutes.

ROVTES DE LA COSTE d'Angleterre, de Douvres jusque à Sorlingues, & delà à la pointe de saint David, le long de la Coste.

CHAPITRE XX.

DE Douvres aux Singles, Sud-Oueſt quart à Oueſt, 9 l. vingt min.
Des Singles à Fierley, OSO, deux l. 40 min.
De Fierley à Bevezier, O, quart au Sud, 5 l. 20 m.
De Bevezier à Ouenbrug, Oueſt quart au S, 13 l. 20 m.
De devant Ouenbrug pour les 12 braſſes à Ouelthorn, qui eſt la pointe du Sud de Vvicht, OSO, 5 l. 20 m.
De ladite pointe Vvicht aux Eguilles de Vvicht, O quart au N, & O N O, 4 l.
Des Eguiles de Vvicht à la pointe de la terre S. André, O 4 l.
Des Eſguilles de Vvicht à Portland, O quart au Sud, & OSO 10 l. 40 m.
De Portland à Exmud, ONO, 13 l. 20 min.
De Exmud à Torbaye, Sud, 5 l. 20 min.
De Torbay à Dortmuy, SO, deux l. 50 m.
De Dortmuy à Goutſtart, SO, deux l. 40 m.
De Portlant à Torbaye, O un peu Sud, 15 l. 40 m.
De Portlant à Dortmuye, O quart au Sud, 16 l.
De Porlant à Goutſtart, OSO un peu à Oueſt, 18 l. 40 m.
De Goutſtart à Ramshooft, ONO, 8 l.
De Ramshooft à L'Iſle Lou, OSO, 5 l. 20 m.
De l'Iſle Lou à Fayvinck, O, 2 l. 40 min.

De Favvick à Dodmanshoof SO, 4 l.
De Dodmanshooft à Valmuye, O quart à Sud, & Oueſt Sud-Oueſt, 4 l.
De Valmuye au Lezard, Sud quart à O, 4 l.
De Gouſtart au Ideſton, O un peu Nord, 8 l.
De Ideſton au Ramshooft Nord, 2 l. 40 min,
De Ramshooft à Dodemanshooft, OSO, 8 l.
De Dodmanshooft au Lezart, SO, 6 l. 40 m.
De Gouſtart au Lezart, O quart au Sud, 21 l. 20 m.
Du Lezart au bout d'Angleterre, ONO, 10 l. 40 m.
Du bout d'Angleterre à Sorlingue, OSO, 8 l.
Du Lezart au Ouolf, O quart au Nord, 10 l. 40 m.
Du bout d'Angleterre au Ouolf, SSO, deux l. 40 m.
Du Ouolf à Sorlingues, Oueſt, 5 l. 20 min.
De Sorlingues au Cap de Cornoüaille, NE, 9 l. 20 m.
Du Cap de Cornoüaille à ſaint Yves, Eſt quart au Nord, 6 l. 40 min.
De ſaint Yves à la pointe de Stoupert, Nord-Eſt quart à l'Eſt, 9 l. vingt min.
De Stoupert à Hartlant point, Nord-Eſt quart au Nord, 9 l. vingt min.
De ſaint Yves à Harlant point, Nord-Eſt, 18 l. 40 m.
De Harlant point à L'Iſle Londay, N, 4 l.
Du bout du Oueſt de Londay à Bedifort, Eſt Sud-Eſt, 5 l. vingt minutes.
De Bedifort à Ilfercombe, ENE, 4 l.
De Londay au Holme, ENE, vingt l.
De Stepholm à la Riviere de Briſtoc, Nord-Eſt quart à l'Eſt, douze l.
De Stepholm au Naes, ONO, 6 l. 40 min.
Du Naes à ſaint Goyvens point, Oueſt un peu Nord, 17 l. vingt min.
De ſaint Goyvens point, à Milford, Havre, Nord-Oueſt, quart au Nord, 4 l.
De l'Iſle Scalie à Ramſey, NNO, deux l. 40 min.

Routes à la traverse.

DE Bevezier à Griznes, Est, 17 l. 20 m.
De Bevezier à Strusard, Sud, 26 l. 40 m.
De Bevezier aux Casquets, SO quart au Sud, 36 l.
De l'Isle de Vvicht à Dieppe, ESE, 37 l. 20 m.
Du bout de l'Est de Vvicht à Strusard, Sud-Est un peu S, vingt-neuf l. vingt min.
De Vvicht aux Casquets, SO quart au Sud, 20 l.
De Portland au Chef de Seine, SE quart à l'Est, 38 l. 40 m.
De Portland aux Casquets, Sud quart à l'Est, 13 l. 20 m.
De Portland à saint Paul de Lion, Sud-Oueſt quart au Sud, 38 l. 40 min.
De Portland à Oueſſant, Sud-oueſt, 53 l. vingt m.
De Goutstart aux Casquets, ESE, vingt l.
De Goutstart aux 7 Isles, Sud quart à l'Est un peu Est, vingt quatre lieuës.
De Goutstart à saint Paul de Lion, Sud quart à Oueſt, 28 l.
De Goutstart à Oueſſant SO quart au Sud, 38 l. 40 m.
Du Lezart à Garnzée, Est quart au Sud, 37 l. 20 min.
Du Lezart aux 7 Isles, SE quart à l'Est, 29 l. 20 min.
Du Lezart à Oueſſant, Sud, 29 l. vingt min.
Du Lezart au Cap de Finisterre, SO, 153 l. vingt m. & telles Routes faisant, passerez à 5 l. du Cap.
Du Lezart à Tenerif, SSO, 466 l. 40 min.
Du Lezart à la Tercere, SO quart à O, 386 l. 40 m.
De Sorlingues aux Casquets est un peu Sud, 53 l. 20 m.
De Sorlingues à Oueſſant, SE quart au S, 34 l. 40 m.
De Sorlingues au Cap de Finisterre, Sud quart à Oueſt un peu Oueſt, 150 l. 40. min.
De Sorlingues au Cap de Claro en Irlande, NO quart au Nord, 43 l. 20 min.
De Sorlingues à Vvaterfort, N un peu O, 45 l. vingt m.
Du Cap de Cornoüal à Londay, Nord-Est quart au Nord, vingt-cinq l. vingt min.
De Cotnoüal à Mildorf, NNE, 32 l.

De Sorlingues à Milford, NNE un peu à l'Eſt, 40 l.
Du Cap de Cornoual au Rocher de Tuſcar, Nord quart à Oueſt, 37 l. 20 m.
Du Cap de Cornoüal à Vvaterfort, NNO, mais de Sorlingues à Vvaterfort, Nord quart à Oueſt, un peu N, 40 l.
De Sorlingues au Cap de Clere, Nord-Oueſt quart au Oueſt, 45 l. 20 min.
De Londey à Milfort, Nord quart à Oueſt, & NNO, 12 l.
De Milfort au Cap Cornoüal, SSO, 34 l. 40 m.
De Milfort à Sorlingues, Sud Sud-Oueſt, & Sud-Oueſt quart au Sud, 40 l.

ROVTES D'IRLANDE, le long de la Coſte.

CHAPITRE XXI.

DE Vvaterfort à l'Iſle de Saltes, Eſt, mais la doublant au SE SE, deux l. 40 m.
Du bout des Saltes à Blacrock, Nord-Eſt quart à l'Eſt, deux l. 40 m.
De Blacrock à Canaroort, NE, 1 l. vingt min.
Et à Grenoort, deux l. 40 min.
De Saltes à Tuſcar, E NE; mais de dehors les Rochers au Sud de Saltes, NE & NE, quart à l'Eſt, 5 l. vingt m.
De Blacrock à Tuſcar, ENE, deux l, 40 m.
De Tuſcar à Greenoort, NO quart à Oueſt, & ONO, 1 l. vingt minutes.
De Greenort à Grenebay, d'abord NO quart au Nord, & enſuite ONO.
De Grenebay à la Barre Ouesford, N & N, quart à Oueſt, 1 l. vingt min.
De la Barre juſques devant Ouesfort, il y a deux l.

De la pointe de Glaſcaric à la pointe d'Arqueloo, Nord quart à l'Eſt, 4 l.
De Arqueloo à Mezenhead, Nord quart à l'Eſt, un peu Eſt, deux l. 40 min.
De Mezenhead à la pointe de Vviquelo, N quart à l'Eſt un peu Nord, deux lieues.
De Vviquelo à la pointe Vnie pres Nieucaſtel, Nord, deux lieuës 40 minutes.
De Nieucaſtel à la pointe de Brahed, Nord & Nord, quart à Oueſt, 1 l. 20 min.
De Vviquelo à Brahed, NN quart à O, 5 l. 20 min.
De Brahel à l'Iſle de Dalque, N quart à O, 11. 20 m.
De Dalque à la Barre de Dublin, NNO, 2 l. 40 m.
Du Sond de Dalque à la pointe de Hout, NNE, 2 l. 40 m.
De la Barre juſques à la ville de Dublin, Oueſt Sud-Oueſt, deux l. 40 min.
De Lambey à Dordagh, NO quart au N, 5 l. vingt m.
De Lambey à Carlingfort, N quart à O, 13 l. vingt m.
De Carlingfort à la pointe de ſaint Jean, Nord-Eſt un peu Eſt, 6 l. 40 min.
De la pointe de S. Jean à Stranfoort, Nord-Eſt quart au N, 5 l. vingt min.
De Lambey au Sudrock, NNE, 21 l. vingt m.
De Nordrock & Sudrock au Copland ou Iſles des Marchands, NNO, 6 l. 40 min.
De Copland à la pointe du Nord de la Baye de Quenocfergus, NO un peu Nord, 4 l. 40 m. une lieüe vingt min. au Nord; de là eſt le Havre d Oldflied.
De Olfliedt à Raghleens, paſſant en terre des Vierges, NNO, 7 l. vingt min.
De Raghleens au Skeres Portruſch, O SO, 6 l. 40 min.
De Longfoil aux Iſles d'Eneſterhul, NO, 5 l. vingt m.
D'Eneſterhul à Longſuille, SO, 5 l. vingt min.
De Longſville à Scheaphave, O SO, un peu Oueſt, cinq l. vingt minutes.
Du Cap Cornes à l'Iſle Tore, ONO, deux l. 40 m.
De l'Iſle Tore à l'Iſle de Aran, SO quart au Sud, 8 l.

Des

Des Isles Aran à Telinghead, SSO, 10 l.
De Telinghead à Quilbeg, ESE, 4 l.
De Telinghead aux Staques de Brodhave, SO, 11 l. 40 m.
De la pointe de Brodhave à Blacrok, SSO, 6 l. 20 m.
De Blacrock à Aquelhid, SE, 1 l. 20 m.
De Aquelhid à Sleynehead ou 12 deniers, S, quart à l'Est, 13 l. 20 min.
De Sleynehead à la Baye de Galouay, SE, 9 l. 20 m.
De la Baye de Galouay à Lupishead, la pointe du Nord du Havre de Lemericq, SSO, 12 l. 40 min.
De Lupishead à Smeric, SO, 7 l. 20 m.
De Smeric aux Blasques, OSO, 4 l.
De Sleynehead à Brandonhil, Sud quart à Oueſt, vingt l. 40 minutes.
De la Baye de Gallouay aux Blasques, SO quart au S, 22 l.
Du Sond de Blasques au Cap Dorsey, Sud, 6 l. 40 min.
De Dingle-Have aux Squillings, SO quart au Sud, 8 l.
De Squilings au Cap Dorsey, SE, 7 l. 20 m.
De Cap Dorsey à Mezenhead, ESE, 8 l.
De Mezenhead à Scheephead Nord, 2 l. 40 m.
De Scheephead à Bierhave, Nord quart à Oueſt, un peu Oueſt, 2 l. 40 min.
De Mezenhead à Bierhave, Nord quart à O, 5 l. 20 m.
De Bierhave à l'Isle de Vviddy, Est Nord-Est, & Nord-Est quart à l'Est, 7 l. 20 m.
De Meyenhead au Cap de Clere, Est quart au Sud, six l. 40 minutes.
Du Cap de Clere à Crockave, NE, 5 l. 20 min.
Du Cap de Clere au Cap Velo, Est quart au Nord, treize lieües 20 min.
Du Cap Velo au Havre de Quinsael, Nord quart à l'Est, une l. 20 min.
De Cap Velo à Corck, NE quart à l'Est, 5 l. 20 m.
De Corck à Vvatreford, la Coste s'estend presque toute Est Nord-Est.

Routes à la traverse.

DE Vvatrefort à Gresholm, Est quart au Sud, vingt & une lieue vingt min.
De Tuscar aux Rochers de Mascus, Est quart au Sud, 81.
Du Tuscar aux Smeales, SE quart au Sud, 101. 40. m.
Du Tuscar au bout d'Angleterre, Sud quart à l'Est, 401.
De Vvatrefort au bout d'Angleterre, SSE, mais à Sorlingues Sud quart à l'Est, un peu Sud, 401.
De la Barre de Dublin à Holhihil dans l'Isle d'Anglezei, Est quart au Sud, 18 l. 40 min.
De Blacrock à Rocol, Nord quart à Oueſt, 601.
Du Cap Dorsey à Sorlingues, SE quart à l'Est, 561.
Du Cap Dorsey au Cap de Finisterre, Sud quart à l'Est & Sud, 173 l. 20 min.
Du Cap de Clare au bout d'Angleterre, SE quart a l'Est, 53 l. 20 m.
Du Cap de Clare a Sorlingues, SE, 46 l. 40 m.
Du Cap de Clare au Cap de Finisterre, Sud, 173 lieües 20 minutes.
Du Cap de Velo au bout d'Angleterre, SE, 45 l. 20 m.

ROVTES DE LA COSTE DE FRANCE, de Oüessant à Bayonne le long des costes.

CHAPITRE XXII.

DU Four à la pointe de saint Mathieu, S SE, & SE quart au Sud, 4 l.
De la pointe de S. Mathieu à Crodun, Est Sud-Est, 2 l. 40 min.
De la pointe de saint Mathieu au Ras de Fontenay, Sud quart à l'Est, 5 l. 20 min.
Des Ouespleimarque à Glenant, ESE, 6 l. 40 m.
De Glenant à Groye, E quart NE, 9 l. 20 min.
Du bout de l'Est de Groye au bout du O de Belle-Isle, Sud

Est quart à l'Est, 12 l.
De Glenant à Belle-Isle, SE quart à l'Est, 12 l.
Du bout du NO de Belle-Isle jusques au bout du SE, Sud quart à l'Est, 2 l. 40 min.
De Oues pleimarq à Belle-Isle, ESE, 21 l. 20 m
Du bout de l'Est de Belle-Isle au bout de l'Est du Cardinal, Est quart au Nord, 4 l.
De la pointe de l'Est du Cardinal à l'emboucheure de Morbeam, N NO, 4 l.
De la pointe de l'Est du Cardinal au Croisy, Est Nord-Est, 6 l. 20 min.
De la pointe du Croisy à Pierre percée, ESE, 4 l.
Du Cardinal à Oudun, ENE, 6 l. 40 min.
De la pointe du Nord de la riviere de Nantes aux Piliers, SSO, 6 l. 40 min.
De Pierre-mon à Armontiers, OSO, 2 l. 40 m.
Des Piliers au bout du Oueſt de l'Isle-Dieu, Sud quart à l'Est, & SSE, 6 l. 40 min.
Du bout de l'Est de Belle-Isle à l'Isle-Dieu, Sud-Est un peu Est, 16 l.
De l'Isle Dieu aux Barges d'Ollonne, Sud-Est quart à l'Est, 7 l. 40 min.
De l'Isle Dieu aux Pertuis Bretons ou Isle de Ré, Est Sud-Est, 13 l. 20 min.
De l'Isle Dieu au Pertuis d'Antioche, SE quart au S, 16 l.
De Cordan à Arcasson, Sud, 20 l.
D'Arcasson à Bayonne, Sud, 17 l. 20 min.

Routes à la traverse.

DE Oüessant à Portlandt NE, 53 l. 20 m.
De Oüessant à Goutstart, NE quart à l'Est, 40 l.
De Oüessant au Lezard, Nord, 29 l. 20 m.
De Oüessant à Sorlingues, NO quart au Nord, 37 l. 20 m.
De Oüessant au Cap de Clere, NO, 84 l.
De Oueſſant à l'Isle de S. Michel, Sud-Oueſt quart à O, 360 lieuës.

De Oueſſant au Cap de Finiſterre, SSO, un peu Oueſt, 122 l. 40 min.
De Oueſſant à Siſargue, SSO, 112 l.
De Oueſſant au Cap Prior, SSO, 106 l. 40 m.
De Oueſſant au Cap Pinas, Sud, 97 l. 20 min.
De Oueſſant à Laredo, SE, 113 l. 20 min.
Lors que l'on part de Oueſſant faiſant le Sud, quart à l'Eſt, l'on évite les Seims.
Du Ras de Fontenay au Oueſt Pleymarq, SE, 91. 20 m.
De Fontenay à Audierne, ESE, 5 l. 20 m.
De Audierne au Peimarque, SE quart au Sud, 13 l. 20 m.
Du bout du Oueſt des Seims au pertuis d'Antioche, SE quart à l'Eſt, 71 l. 20 min.
Des Seims à Bayonne, SE, 102 l. 20 m.
Des Seims à ſaint Sebaſtien, SE quart au S, 102 l. 40 m.
Des Seims à Bilbao, SSE un peu Eſt, 101 l. 20 m.
Des Seims à ſaint Andere, SSE, 96 l.
Des Seims au Cap Pinas, Sud, 88 l.
Des Seims à Rive Dieu, Sud quart à Oueſt, 93 l. 20 m.
Des Seims au Cap d'Ortiguere, S SO un peu Sud, 90 lieuës 40 minutes.
Des Seims au Cap de Finiſterre, SSO quart au Sud un peu Sud, 112 l.
Des Seims à Sorlingues, NNO, 45 l. 20 m.
De Peimarque à Vivere, SSO, 88 l.
De Peimarque à Ciſargue, SO quart au Sud, 104 l.
De Groy à Vivere, SO quart au Sud, 93 l. 20 m.
De Belle-Iſle à la riviere de Bordeaux, SE, 50 l. 40 m.
De Belle-Iſle à S. Sebaſtien, SSE, un peu S, 80 l.
De Belle-Iſle à ſaint Andere, S, 73 l. 20 m.
De Belle-Iſle au Cap Pinas, SSO, 80 l.
De Belle-Iſle au Cap d'Ortiguiere, SO, 90 l. 40 m.
De Belle-Iſle au Cap Finiſterre, SO, 122 l. 20 min.
De l'Iſle-Dieu au Cap Pinas, SO quart à Oueſt, 74 l. 40 m.
De l'Iſle-Dieu au Cap d'Ortiguiere, SO quart à Oueſt, 93 l. 20 min.
De l'Iſle de Ré à la riviere de Bordeaux, SSE, 16 l.

D'Antioche à la Tour de Cordan, SSE & SE, 13 l. 20 m.
De l'Isle de Ré au Cap Pinas, OSO, un peu Sud, 80 l.
De l'Isle de Ré au Cap d'Ortiguiere, Oüest Sud-Oüest un peu Sud, 98 l. 40 m.
De la Tour de Cordan au Cap Pinas, OSO, un peu Sud, 74 l. 40 min.
De Bayonne au Seins, NO, 112 l.

ROVTES DE LA COSTE de Biscaye & de Galice, de Bayonne au Cap de Finisterre, le long de la Coste.

CHAPITRE XXIII.

DE Bayonne à saint Jean de Luz, Sud quart à Oüest, 4 l.
De saint Jean de Luz aux Pignons de sainte Anne, Sud & O quart à O, 2 l. 40 m.
De saint Jean de Luz à saint Sebastien, O, 8 l.
De saint Sebastien à Gatarie, O quart au Nord, & NO, 8 l.
Du Cap de Massichao à Bilbao, SO & O quart au Sud, 6 l. 40 min.
De Plaisance à Bilbao, OSO, & O quart au S, 2 l. 40 m.
De la Pointe de Bilbao à Castres, O, 5 l. 20 m.
De Bilbao au Mont de saint Antoine, O quart au Nord, dix lieuës.
De Castre à Laredo, O, 5 l. 20 m.
Du Mont saint Antoine au Cap Resgo, O & O quart au S, 2. l. 40 min.
Du Cap Resgo au Havre de S. Andere, OSO, 2 l. 40 m.
Du Cap Resgo à la Pointe du Oüest de saint Andere, O & O quart au Nord, 4 l.
De saint Antoine à la pointe du Oüest de saint Andere, O, 5 l. 40 min.

De saint Andere au Cap Pinas, O un peu Nord, 38 l.
De saint Andere à saint Martin ou Setteville, O, 4 l.
De saint Andere à saint Vincent, O, 5 l. 20 m.
De saint Vincent à Lianes, O, 3. l. 20 m.
De Lianes à Rio de Sella, O, 6 l.
De Rio de Sella à Villa Viciosa, O, 9 l. 20 m.
De Villa Viciosa à Sanson, O, 6 l. 40 m.
De Sanson au Cap Pinas, O quart au Nord, & O NO, 7 l. vingt minutes.
Du Cap Pinas à Avilles, SSO, 21. 40 m.
De Luarca à Rive Dieu, OSO, 6 l. 40 min.
De Rive Dieu au Cap Brillo, NO, 8 l.
Du Cap Pinas à Rive Dieu, SO quart à Oueſt, 14 l.
Du Cap de Pinas à Ortiguiere, O quart au Nord, un peu O, 30 l. 40 min.
Du Cap Ortiguiere à Sivere, SO, 5 l. 20 m.
De Sivere au Cap Prior, SO, 5 l. 20 m.
Du Cap Prior à Ferol, S quart à l'Eſt, 2 l. 40 min.
De Ferol au Cap de la Corogne, Sud & Sud quart à Oueſt, 4 lieuë.
De la Corogne à Ciſargue, O, 8 l.
De Ciſargue à Queres, Sud quart à Oueſt, & SSO, deux lieuës 40 minutes.
De Ciſargue au Cap Bellin ou Pointe de l'Eſt de Monſy, SO quart à O & O SO, 12 l. 40 m.
Du Cap Bellin au Cap Coriane, SO, 2 l. 40 m.
Du Cap Coriane au Cap Finiſterre, Sud, 2 l. 40 m.
Du Cap d'Ortiguiere au Cap Prior, SO, 10 l. 40 m.
Du Cap d'Ortiguiere à Ciſargue, SO & SO quart à Oueſt, 18 l. 40 m.
Du Cap Prior à Ciſargue, Sud-Oueſt quart à Oueſt, huit lieües.
De Ferol à Ciſargue, OE quart au Sud, 8 l.
Du Cap d'Ortiguiere au cap Coriane, SO quart à Oueſt, 33 l. 20 min.

Routes à la traverse.

DE saint Sebastien à Belle-Isle, NNO un peu Nord, 74 l. 40 min.
De saint Sebastien aux Seims, NO quart au Nord, 102 l. 20 minutes.
Du Cap de Machaque à Arcasson, NE un peu Est, 28 l.
Du Cap de Machaque à l'Isle-Dieu, N un peu Est, 60 l.
De saint Andrere aux Seims, NNO, 96 l.
Du Cap Pinas à la Tour de Cordan, ENE & NE quart à l'Est, 113 l. 20 min.
Du Cap Pinas aux Pertuis Bretons ou Isle de Ré, NE un peu Est, 80 l.
Du Cap Pinas à Belle-Isle, NNE, 80 l.
Du Cap Pinas aux Seims, Nord, 88 l.
Du Cap Pinas au Cap de Vieille en Irlande, N quart à O un peu O, 170 l. 40 m.
Du Cap d'Ortiguieres à Vvatreford, N, 168 l.
De Cisargues au Cap Velo, Nord, 160 l.
De Cisargue à Sorlingues, N quart à l'Est, 137 l. 20 m.

ROUTES DE GALICE & de Portugal, le long des Costes.

CHAPITRE XXIV.

DU Cap Finisterre à More ou Monte Laure, SE, 51 l. 20 min.
De Rio Roxe à Ponte Vedre, SSE, 41 l.
De Ponte Vedre ou Blidones aux Isles de Bayonne, SSE, 51 l. 20 m.
De Bayonne Camine, Sud quart à l'Est, 41 l.
Du Cap de Finisterre aux Isles de Bayonne, SE quart au S, 181 l. 40 min.

Du Cap de Finisterre à Port à Port, SE, 44 l.
Du Cap Finisterre à Avere, S quart à l'Est, 53 l. 20 m.
Du Cap Finisterre aux Barlingues, 66 l. 40 m.
De Camine à Viane, SSE, 6 l. 40 min.
De Viane à Ville de Condé, Sud quart à l'Est, 5 l. 20 m.
De Ville de Condé à Port à Port, S quart à l'Est, 5 l. 20 m.
De Port à Port à Avere, Sud, 10 l. 40 m.
De Avere au Cap de Montegue, SSO, 6 l. 40 m.
Du Cap de Montegue à Peniche, Sud-Oueſt quart au Sud, 10 l. 40 min.
Du Cap de Montegue aux Barlingues, Sud-Oueſt, 13 l. vingt minutes.
Du Cap Peniche ou nouvelle Lisbone à Roxent, S, 15 l. 20 m
Des Barlingues à Roxent, Sud quart à l'Eſt, & SSE, 16 l.
De Roxent au Cap Spichel ou pointe de ſaint Vual, SE, quart au Sud, 10 l. 40 min.
Du Cap Spichel au Cap ſaint Vincent, S & S quart à l'Eſt, 29 l. vingt min.
De Roxent au Cap ſaint Vincent, Sud quart à l'Eſt, 37 l. vingt minutes.

Routes à la traverſe.

DU Cap Finisterre au grand Canarie, SO un peu Sud, 300 l. 40 min.
Du Cap Finisterre aux Salvages, SSO, 273 l. 20 m.
Du Cap Finisterre à l'Iſle de Madere, SO quart à O, un peu Sud, 197 l. 20 min.
Du Cap Finisterre à l'Iſle ſaint Michel, Oueſt Sud-Oueſt, 246 l. 20 min.
Du Cap Finisterre à l'Iſle de la Tercere, OSO, & O quart au Sud, 385 l. 20 min.
Du Cap Finisterre à la pointe du SO d'Irlande, Nord quart à Oueſt & Nord, 173 l. 20 m.
Du Cap Finisterre au Cap de Clere, N, 173 l. 20 m.
Du Cap Finisterre à Vvatrefort, 185 l. 20 m.
Du Cap Finisterre au Lezart, NNE, 153 l. 20 m.
Du Cap Finisterre aux Seims, NE quart au Nord un peu Nord, 112 l.

Du Cap Finisterre à Belle-Isle, NE & un peu plus à l'Est, 122 l. 40 m.
De Avere aux Barlingues, SO, 20 l.
De Bayonne aux Barlingues, Sud quart à Oueſt, 49 l. 20 m.
De Port à Port aux Barlingues, SSO & SO quart au Sud, 29 l. vingt m.
Des Barlingues au Cap saint Vincent, Sud quart à l'Est, 53 l. vingt minutes.
Des Barlingues au grand Canarie, SSO, 248 l.
Des Barlingues à l'Isle de la Palme, SO quart au S, 256 l.
De Roxent ou Riviere de Lisbonne au grand Canarie, SSO un peu O, 240 l.
De la Riviere de Lisbonne aux Salvages, SO quart au S, 213 l. vingt min.
De la Riviere de Lisbonne à Porte Sante, SO, 160 l.
De la Riviere de Lisbonne à l'Isle de Madere, SO, 178 l. 40 min.
De la Riviere de Lisbonne à l'Isle de la Terciere, O, 266 l. 40 min.

ROVTES DE LA COSTE D'ESPAGNE, du Cap S. Vincent au Cap de Gale, dans la Mer Mediterranée, le long des Costes.

CHAPITRE XXV.

DV Cap S. Vincent à Lagos, Est q. au N, 6 l. 20 m.
De Lagos à Ville-Nove, Est, 4 l.
De Ville-Nove au Cap Marie ou Faro, Est quart au Sud, 9 l. vingt m.
Du Cap Faro à Tavila, NE quart à l'Est, 5 l. vingt m.
De Tavila à Aimonte, ENE, 5 l. vingt m.
Du Cap S. Vincent au Cap sainte Marie, Est, 18 l. 40 m.
Du Cap sainte Marie à Lepe ou S. Michel, ENE, 17 l. 20 m.
Du Cap sainte Marie aux Saltées, ENE, 24 l.

De Aymonte à Lepe, Est quart au Nord, 6 l. 40 m.
De Lepe aux Saltées ou Palos, E & E quart au S, 6 l. 40 m.
Des Saltées à la Riviere de S. Luques, SE & SE, quart à Est, 8 l. 40 min.
De la pointe de Sipion à la pointe de Caliz, SE, 9 l. 20 m.
De Caliz à la pointe du Détroit, SSE, 10 l. 40 m.
Du Cap Trafalger à Tarif, SE, 4 l.
De Tarif à la pointe de Gibraltar, E q. au N, 5 l. 20 m.
De la pointe de Gibraltar à Maribelle, NE quart au N, 12 l.
De Maribelle à Fanguerole, ENE, 5 l. vingt m.
De Fanguerole à la pointe du O de Malgue, ENE, 2 l. 40 m.
De la pointe du Oüest de Malgue à la ville de Malgue, NE & NE quart au Nord, 4 l.
De la pointe de Gibraltar à Malgue, NE, vingt-trois l.
De Malgue à Velez Malgue, E & E quart au N, 6 l. 40 m.
De Velez Malgue à Almunecar, E, 15 l. 20 m.
De Almunecar à Salobrena, Est, 4 l.
De Salobrena à Modril, Est quart au N, 2 l. 40 m.
De Modril au Cap de Sacrastif, ESE, 1 l. vingt m.
Du Cap Sacrastif au Chasteau de Fierro, Est q. au N, 4 l.
De Castel Fierro à Adere, Est, 8 l.
De Adere à Almeria, NE, 5 l. vingt m
De Almeria au Cap de Guate, SE q. à l'Est, 6 l. 40 m.
De la pointe de Gibraltar au Cap de Gate, E q. au N, 69 l. 40 m
Du Cap de Spartel en Barbarie au Mont Squeminquel, E NE, 8 l.
Du Mont Squeminquel à la pointe de Ceuta, SE q. à l'Est, 2 l. 40 min.
De la pointe de Ceuta à la Rade de Tetuan, S 6 l.

Routes à la traverse.

DU cap saint Vincent au cap Cantin, Sud, 89 l. 20 m.
Du cap S. Vincent au cap de Geer, Sud un peu Oüest, 138 l. 40 minutes.
Du cap saint Vincent à l'Isle Lancerote, SSO, 138 l. 40 m.
Du cap S. Vincent au grand Canarie, SO q. au S, 210 l. 40 m.
Du cap saint Vincent à l'Isle de la Palme, SO, 224 l.
Du cap S. Vincent à Porte Sante, SO q. a O, 144 l.

Du Cap S. Vincent à Madere, SSO, quart à O, 158 l. 40 m.
Du Cap saint Vincent à l'Isle sainte Marie, O, 156 l.
Du Cap sainte Marie à Sipiona, Est, 29 l. 20 m.
Du cap sainte Marie au Détroit, ESE & q. à l'Est, 42 l. 40 m.
Du Cap sainte Marie au Cap Cantin, Sud quart à Oüest, 90 l. 40 min.
Du Cap sainte Marie au grand Canarie, SO & SO, quart au Sud, 220 l.
Du Cap sainte Marie à Madere, SO q. à O, 174 l. 40 m.
De Caliz au grand Canarie, SO, 240 l.
De Caliz à Madere, OSO, 200 l.

ROVTES LE LONG DE LA COSTE de Barbarie, du Détroit jusques au Cap de Geer, comme aussi des Isles de Canaries & Madere.

CHAPITRE XXVI.

DU Cap Spartel à Arzil, Sud quart à Oueſt, 6 l. 20 min.
D'Arzil à la Rache, Sud quart à Oueſt, 8 l.
De la Rache au vieil Mamore, Sud quart à O, & SSO, 8 l.
Du vieil Mamore à Mamore, Sud q. à O, & SSO, 6 l. 20 m.
De Mamore à Salée, SO quart au S, & SO, 6 l. 20 m.
De Salée à l'Isle de Fedalle, SO quart au S, 9 ou 10 l.
De Fedalle à Anafée, SO quart au S, & SO, 3 l. 10 m.
De Anafée à Azamor, SO quart à O, un peu O, 18 l. 40 m.
De Azamor à Masagan, OSO, 2 l. 40 m.
De Masagan au Cap Blanc, O SO un peu O, 2 l. 40 m.
Du cap Blanc au cap Cantin, O SO & SO quart à Oueſt, 9 l. 20 min.
Du cap Cantin à la pointe du Nord de Saffie, Sud un peu Oüest, 6 l.

De la pointe de Saffie à l'Isle de Mogodor, SSO, 19 l. 20 m.
De Mogodor au cap de Geer, SSO, 22 l. 40 min.
Du cap de Geer à sainte Croix, SE & SE q. à l'Est, 5 l. 20 m.

Isles de Canaries & Madere.

DE la pointe du Ouest de Fort avanture à l'Isle de grand Canarie, O, 19 l. 20 m.
De la pointe du Nord de Canarie à la pointe Nago, qui est la pointe du NE de Tenerif, ONO, 21 l. 20 m.
De la pointe de Nago à Garachique, OSO & SO quart à Oüest, 8 l. 40 m.
De Tenerif à l'Isle de Palme, ONO, 20 l.
Du bout du Ouest de Tenerif à Gomere, O, 5 l. 20 m.
De l'Isle de Palme à Fero, S quart à O, 13 l. 20 m.
De grand Canarie au Salvages, NNO, 40 l.
De Garrachique au Salvages, NNE, 30 l.
De grand Canarie au bout de l'Est de Madere, Nord quart à Oüest, 85 l. 20 min.
De Tenerif à l'Isle de Madere, N, 72 l.
De la Palme à Madere, N quart à l'Est, 53 l. 20 m.
Des Salvages au Sertere de Madere, N, 40 l.
le Sertere exterieur est distant de Madere 4 l.
De S. Michel à la Tercere, NO quart à O, 34 l. 40 m.
De la Tercere au bout de l'Est de S. George, OSO, 10 l. 40 m.
De la pointe de l'Est de S. George à Fayal, ONO, 16 l.

Routes à la traverse.

DU cap Spartel au cap Cantin, SO un peu O, 85 l. 20 m
Du cap Spartel à Madere, O q. au S, & O S O, 200 l.
Du cap Cantin à Madere, O, 130 l. 40 m.
Du cap Cantin au cap S. Vincent, N un peu O, 89 l. 20 m.
Du cap Cantin à Tenerif, SO quart à Oüest, 147 l. 20 m.
Du cap Cantin au cap de Geer, SSO, 50 l.
Du cap de Geer au cap de Non, SSO, & S q. à O, 26 l. 40 m.
Du cap de Non à Ofin, Sud, 13 l. 20. m.
Du cap de Non à cap Bajador, SO un peu O, 69 l. 20 m.
Du cap de Ger au cap Bajador, SO un peu O, 110 l. 40 m.
De Saffie à Madere, O, 130 l. 40 m.
Du cap de Geer à Madere, ONO, 133 l. 20 m.

De Madere à S. Michel, NO, 140 l.
Du bout du Oüest de Fortaventure au cap de Bajador, S SO, 20 l.
De Lancerote au cap S. Vincent, NNE, 165 l. 20 m.
De grand Canarie à Caliz, NE, 240 l.
De grand Canarie au cap S. Vincent, NE quart au Nord, 246 l. 40 m.
De grand Canarie à Roxent, N NE un peu Est, 240 l.
De grand Canarie au cap de Finisterre, NE un peu Nord, 306 l. 40 m.
De Tenerif au Lezard, NNE, 466 l. 40 m.
De la Palme au cap S. Vincent, NE, 224 l.
De Madere au cap de Geer, ESE, 133 l. 20 m.
De Madere à Saffie, Est, 130 l. 40. m.
De Madere à Caliz, ENE, 200 l.
De Madere a Roxent, NE, 173 l. 20 m.
De Madere au cap de Finisterre, NE quart au Nord, un peu Nord, 245 l. 20 m.
De saint Michel au cap de Finisterre, ENE, 246 l. 40 m.
De la Tercere a Roxent ou la Riviere de Lisbone, E, 267 l.
De la Tercere au cap Finisterre, ENE, quart au N, 280 l.
De la Tercere au Lezard, NE q. a l'Est, 386 l. 40 m.
De la Rochelle au grand Banc de Terre neuve, a l'Oüest, 571 l. 6 m.
Et lors vous serez a la sonde de l'Est du mesme Banc.

Fin de l'Architecture Navale.

TABLE
DE L'ARCHITECTVRE NAVALE.
LIVRE PREMIER.

Contenant la conſtruction des Vaiſſeaux, & tout ce qui en dépend.

CHAPITRE I. *Elemens de Geometrie ſeruans à la conſtruction des Navires. Definitions,* page 1
Chap. II. *Geometrie Pratique,* page 3
Chap. III. *Termes uſitez de la Marine,* page 7
Chap. IV. *Definition de pluſieurs eſpeces de Vaiſſeaux,* 8
Chap. V. *Definition des parties qui ſeruent à la conſtruction d'un Vaiſſeau,* 10
Chap. VI. *Proportion qu'on doit obſeruer pour la conſtruction des Vaiſſeaux,* 15
Chap. VII. *Proportion du logement du corps du Vaiſſeau,* 24
Chap. VIII. *Proportion qu'on doit obſeruer pour la nature des Vaiſſeaux de Guerre,* 31
Chap. IX. *Proportion des Vergues,* 33
Chap. X. *Pour funer & garder un Nauire de Guerre de tous ſes agrets,* 36
Chap. XI. *De la conſtruction & fabrique des principaux agrets des Vaiſſeaux de Guerre,* 51
Chap. XII. *Eſtat du nombre des poulies neceſſaires pour agréer & garnir un Vaiſſeau,* 55
Chap. * XII. *Proportion de toutes ſortes de baſtimens de Mer, qu'on obſerue en quelques Ports,* 65
Chap. XIII. *Proportion d'une Galliotte de 40 pieds de quille, faite pour S. Germain en Laye,* 71
Chap. XIV. *Conſtruction d'un Nauire de 115 pieds de quille,* 73
Chap. XV. *Inuentaire d'vn Vaiſſeau du premier rang,* 86
Chap. XVI. *Eſtat de dépence d'vn Nauire de 106. pieds de quille, &c. fait à Toulon,* 95

Chap. XVII. *Liſte des Admiraux de France,* 101
Chap. XVIII. *Liſte generale des Officiers de Marine, ſuiuant l'ancienneté, reglée par les Commiſſions du Roy, l'an 1673.* 102
Chap. XIX. *Officiers neceſſaires pour la conduite & la deffence d'vn Vaiſſeau,* 109
Chap. XX. *Eſtat des Vaiſſeaux du Roy en l'année 1671.* 110
Chap. XXI. *Noms des Vaiſſeaux baſtis depuis l'an 1671.* 113

LIVRE SECOND.

Contenant la conſtruction des Galeres & Chaloupes.

EXplication des termes ſeruans à la deſcription d'vne Galere & de ſon équipage, 115
Deſcription de la conſtruction d'vne Galere, 121
Explication des figures ſeruãt pour la conſtructiõ d'une Galere, 131
Conſtruction de la Chaloupe, 133
Inuentaire de tout ce qui eſt neceſſaire pour armer vne Galere & la mettre en eſtat de naviger, 135
Eſtat des victuailles neceſſaires pour vne Galere, 165
Eſtat des rations qui doiuent eſtre diſtribuées par jour ſur les Galeres du Roy ſeruans en Mer, 166
Dépenſe d'vne Galere dans le Port, 169
Dépenſe extraordinaire d'vne Galere en Mer, 171
Eſtat de ce qui reſte dans vne Galere deſarmée dans le Port, 175
Fonctions des Officiers d'vne Galere, 176
Noms des Capitaines, Lieutenans, & Sous-Lieutenans des Galeres de ſa Majeſté, 180
Reglement du Roy pour les Vaiſſeaux & Galere, pour les honneurs & ſaluts qu'ils doiuent obſeruer en Mer, 181
Autre Reglement du Roy pour les ſaluts des Villes & Places maritimes, 187
Ordonnance du Roy pour la ſubſiſtance des Officiers, Mariniers, & Soldats eſtropiez, 189
Articles & conditions accordées par le Roy à Maiſtre Nicolas Villette, pour les victuailles des Vaiſſeaux de ſa Majeſté, 191

LIVRE TROISIE'ME.

Traitant des Marées en general, des anchrages, de la ſituation des lieux maritimes, & des routes.

Chap. I. *DEs Marées en general,* 201
Chap. II. *Des Marées particulieres,* 205

Chap. III. *Table des Marées,* 209
Chap. IV. *Courses des Marées,* 118
Chap. V. *Observation des dangers & écueils depuis le Cap de Lezard en Angleterre, jusqu'à la Mer Baltique,* 223
Chap. VI. *Des dangers & écueils de la Mer Mediterranée,* 225
Chap. VII. *Declaration des principaux écueils, bancs & rochers depuis la coste de France jusqu'à la ligne Septentrionale,* 226
Chap. VIII. *Observation des dangers en la Mer des Indes Occidentales ou Orientales,* 228
Chap. IX. *Table des longitudes & latitudes des principaux Ports, Isles & Caps d'Asie, Affrique, Europe & Amerique,* 231
Chap. X. *Route des cours & distances d'entre le Cap de Candenoes & la nouuelle Zemble,* 251
Chap. XI. *Routes de Russie & Lapponie,* ibid.
Chap. XII. *Routes des costes de Nordvege, depuis Derneus jusques à Bergon,* 252
Chap. XIII. *Routes des Costes de Nordvege,* 253
Chap. XIV. *Routes des Costes de Suede,* 254
Chap. XV. *Routes de Liuonie, Rusie & Finlande,* 255
Chap. XVI. *Routes des Costes de Pomeranie & Prusse,* 256
Chap. XVII. *Distances & courses maritimes de Holstein, Mekelembourg, & Isles Meridionales de Dannemark,* 257
Chap. XVIII. *Routes d'Angleterre, le long des Costes & à la trauerse,* 261
Chap. XIX. *Routes de France, du Pas de Calais à Oüessant, le long des Costes & à la trauerse,* 265
Chap. XX. *Routes d'Angleterre, de Douures jusqu'à Sorlingues, & de là à la pointe de S. Dauid le long de la Coste,* 268
Ch. XXI. *Routes d'Irlande le lõg de la Coste & à la trauerse,* 271
Chap. XXII *Routes de France, de Oüessant à Bayonne le long de la Coste & à la trauerse,* 274
Chap. XXIII. *Routes de Biscaye & de Galice, de Bayone au Cap de Finisterre, le long des Costes & à la trauerse,* 277
Chap. XXIV. *Routes de Galisse & de Portugal, &c.* 279
Chap. XXV. *Route d'Espagne, du Cap de S. Vincent au Cap de Gaze dans la mer Mediterranée, le long des costes, &c.* 281
Chap. XXVI. *Routes de la Coste de Barbarie, du Détroit jusqu'au Cap de Geer, des Isles de Canaries, de Madere, &c.* 283

FIN.

-30955-
Dec. 1951
A. W. Paine
E677
D231